

I

( N° 3. )

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1859-1860.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1857,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1860.

II

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire . . . . .	1— 2
<b>COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.</b>	
Note sur le compte des opérations de l'année 1857. . . . .	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1857 . . . . .	11— 29
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1857 . . . . .	50— 51
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1857 . . . . .	52— 55
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1857 . . . . .	54— 55
<b>COMPTE DES BUDGETS.</b>	
Note sur les comptes des Budgets . . . . .	58
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1856.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1856 . . . . .	40— 55
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1856 . . . . .	55— 61
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1856. . . . .	65— 81
Budget de l'exercice 1856. Comptes des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . .	84— 85
— — Comptes des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . .	86— 97
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1856. Recettes. . . . .	99—185
— — — — — Dépenses . . . . .	187—275
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1856, avec celles de l'exercice antérieur. . . . .	276
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1855 inclusivement . . . . .	277—285
Résultat général du Budget de l'exercice 1856 . . . . .	284
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1856. . . . .	285
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1857.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1857. . . . .	288—291
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués. . . . .	295—501
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857 . . . . .	505—525
Budget de l'exercice 1857. Compte provisoire des recettes, au 1 <sup>er</sup> janvier 1858. . . . .	526—527
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . .	528—555
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1857, au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . .	556

*Compte des opérations sur les exercices clos de 1852 à 1856.*

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1852 à 1856 . . . . .	338—342
Exercice périmé de 1852. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . . . .	343—345
Exercices en cours d'apurement de 1855 à 1856. — Situation des créances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858. . . . .	347—355

**COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1857.**

Note sur le compte de trésorerie . . . . .	358—366
État général des recettes et des paiements de l'année 1857 . . . . .	367—369
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1857 . . . . .	370—435

**COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 1857.**

Note sur le compte de la dette publique pour l'année 1857 . . . . .	456—457
Annexes au compte de la dette publique pour l'année 1857 . . . . .	458—501



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Conformément aux dispositions des articles 42 et 45 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'Administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1857, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

### 1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

Savoir :

*Le compte définitif du Budget de l'exercice 1856*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1857, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses; ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits; la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1850 à 1855 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

*Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1857*, offrant la situation de cet exercice, basé sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

*Le compte des opérations sur les exercices clos*, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat

les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1857, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° **COMPTE DE LA TRÉSORERIE**, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matérielles formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1857 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'Administration du Trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matérielles constatées dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1857. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dette, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.



(3)

# COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.

Le compte des opérations de l'année 1857 forme la première section du présent compte général de l'Administration des Finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1857 sont ceux que l'on va exposer :

## RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1856, mon-  
taient à . . . . . fr. 70,319,176 45½

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances,  
pendant l'année 1857, se sont élevées à fr. 408,029,751 12 c<sup>s</sup>,

Savoir,

Recettes sur les produits ordinaires et extraordi-  
naires des Budgets . . . . . fr. 144,771,516 57

Recettes provenant du mouvement des créances  
passives de l'Administration des Finances . . . . . 87,879,315 56½

Idem de ses créances actives. . . . . 10,162,098 27

Mouvements de fonds entre les comptables des  
Finances. . . . . 165,216,820 71½

TOTAL de la recette. . . fr. 408,029,751 12 408,029,751 12

Le compte des Finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une  
somme totale de . . . . . fr. 478,348,927 55½



Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant la même année 1857, s'élevèrent à fr. 405,943,723 75  $\frac{1}{2}$  c<sup>s</sup>,

## SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution . . . . . fr.	138,990,264 74	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos . . . . .	847,796 02	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances. . . . .	82,553,539 85 $\frac{1}{2}$	
Idem de ses créances actives. . . . .	18,356,543 86 $\frac{1}{2}$	
Mouvement de fonds entre les comptables des finances . . . . .	165,195,579 27 $\frac{1}{2}$	
	<hr/>	
TOTAL de la dépense. . . . . fr.	405,943,723 75 $\frac{1}{2}$	405,943,723 75 $\frac{1}{2}$

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1857, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble . . . . . fr.

72,405,203 80

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi. . . . .

478,348,927 55  $\frac{1}{2}$ 

## OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

## RECETTES.

*Exercice 1856.*

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1857, sur les contributions et revenus de l'exercice 1856, s'élevaient à . . . . . fr.	6,071,896 84
Les modifications apportées en 1857 aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de . . . . .	617,157 70
	<hr/>
Il restait ainsi réellement à recouvrer, à ladite époque, une somme de.	6,689,054 54
Les recouvrements effectués pendant l'année 1857, n'ayant été que de	4,970,649 99
	<hr/>
le Budget de l'exercice 1856 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de . . . . . fr.	1,718,404 55

*Exercice 1857.*

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du Trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1857 ont été fixés à. . . . . fr.	145,866,365 80
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à. . . . .	139,800,866 58
	<hr/>
Et, au 31 décembre 1857, il restait à recouvrer . . . . . fr.	6,065,499 22

## RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1857, s'élèvent à la somme de fr. 144,771,516 57 c',

## SAVOIR :

Exercice 1856 . . . . .	fr. 4,970,649 99	} 144,771,516 57
— 1857 . . . . .	139,800,866 58	

## DÉPENSES.

*Exercice 1856.*

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'Administration du Trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1856, il restait à payer, au 1 <sup>er</sup> janvier 1857, d'après le compte de l'année précédente . . . . .	fr. 28,946,211 66
De cette date au 31 octobre 1857, il en a été liquidé et ordonnancé pour . . . . .	27,204,002 65
de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le Trésor se sont élevées à fr. . . . .	56,150,214 31
Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de . . . . .	54,612,194 05
il restait à payer ou à justifier, à la clôture de l'exercice 1856, pour solder les dépenses, une somme de . . . . .	fr. 1,538,020 26

## SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation . . . . .	fr. 965,020 26
Sur ordonnances d'ouverture de crédit. 573,000 »	fr. 1,538,020 26

*Exercice 1857.*

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1857, à la charge de l'exercice 1856, s'élèvent à . . . . .	fr. 117,703,536 25
Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de . . . . .	84,378,070 69
Et, au 31 décembre 1857, les ordonnances restant à solder par le Trésor montaient à . . . . .	fr. 53,525,465 56

*Exercices clos.*

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1852 à 1856, pour une somme de . . . . .	fr. 532,618 74
Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1856, en a constaté, au 31 octobre 1857, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de . . . . .	1,538,020 26
En sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à . . . . .	fr. 2,070,639 »
Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1857, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1852, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1857, ayant été de . . . . .	847,796 02
au 31 décembre 1857, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à . . . . .	fr. 1,222,842 98

## SAVOIR :

Sur l'exercice 1853.	. . . . .	fr.	29,188 04
— 1854.	. . . . .		87,543 24
— 1855.	. . . . .		97,570 04
— 1856.	. . . . .		1,008,541 69
TOTAL.			fr. 1,222,842 98

## RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1857, un total de fr. 139,858,060 76 c.

## SAVOIR :

Exercice 1856	. . . . .	fr.	54,612,194 05	} 139,858,060 76
— 1857	. . . . .		84,578,070 69	
Exercices clos	. . . . .		847,796 02	

## RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1857, un excédant de recette de fr. 4,933,455 81 c, qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées.	. . . . .	fr.	144,771,516 57
Dépenses effectuées et justifiées	. . . . .		139,838,060 76
Excédant de recette conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie			fr. 4,933,455 81

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'Administration des Finances ont présenté, pour l'année 1857, les mouvements et le résultat ci-après :

*Créances passives.*

Les créances passives de l'Administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à	. . . . .	fr.	87,879,315 56½
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à	. . . . .		82,553,559 85½
Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une augmentation de la différence de			fr. 5,325,775 71

Ce dernier terme se décompose ainsi :

1° Excédant des émissions sur les remboursements de bons du trésor. fr.	4,022,000 »
2° Accroissement des autres créances passives, de . . . . .	1,303,775 71
	<hr/>
Somme pareille à l'augmentation constatée ci-dessus, de . . . . . fr.	5,325,775 71
	<hr/> <hr/>

*Créances actives.*

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, ont été de . . . . . fr.	10,162,098 27
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de . . . . .	18,356,543 80 $\frac{1}{2}$
	<hr/>
Le résultat des opérations de l'année 1857 les a ainsi augmentées de fr.	8,194,445 59 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

*Mouvements de fonds entre les comptables.*

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1857, se résument de la manière suivante :

<i>Recette.</i>	{	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues . . . . . fr.	252,980 »	
		Versements opérés dans la caisse de l'État . . . . .	164,963,840 71 $\frac{1}{2}$	<hr/>
				165,216,820 71 $\frac{1}{2}$
<i>Dépense.</i>	{	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues . . . . . fr.	252,980 »	
		Versements antérieurs à 1851 ( <i>ancien mode</i> ) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés.	225 74	
		Récépissés soumis au visa des agents du Trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 ( <i>nouveau mode</i> ), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	164,942,375 55 $\frac{1}{2}$	<hr/>
				165,195,579 27 $\frac{1}{2}$

Le solde au commencement de ladite année 1857, a, par conséquent, été augmenté de . . . . . fr.	21,241 44
	<hr/> <hr/>

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1857, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'Administration du Trésor public, présentaient un total de . . . fr.	70,519,176 45 $\frac{1}{2}$
A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . .	72,405,203 80
	<hr/>
Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de . . . fr.	2,086,027 36 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1857 :	
	au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts . . . . .	7,846,592 69	8,146,786 52	500,595 65	•
Caissier de l'État . . . . .	51,127,240 07½	26,075,402 41	•	5,055,857 66½
Agents du trésor dans les provinces . . . . .	6,112,164 16	6,770,151 55	657,967 17	•
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .	25,255,579 51	51,414,885 74	6,181,504 25	•
	70,519,176 45½	72,405,203 80	7,159,865 05	5,055,857 66½
				2,086,027 56½

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1857.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'Administration des Finances, pendant l'année 1857, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets . . . . .	4,955,455 81	•
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des émissions.) . . . . .	4,022,000 •	•
Augmentation des créances passives de l'administration des finances . . . . .	1,305,775 71	•
Augmentation des créances actives . . . . .	•	8,194,445 59
Excédant de recette sur les mouvements de fonds . . . . .	21,241 44	•
Augmentation de l'encaisse des comptables . . . . .	•	2,086,027 56
	10,280,472 96	10,280,472 96

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances pendant l'année 1857. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(10)

# TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1857.

---

## COMPTÉ DES OPÉRA

## TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1857.					
Numéraire . . . . .	fr.	52,550,385	54 $\frac{1}{2}$		
Pièces de dépenses	chez les comptables . . . . .	fr.	12,555,411	58	
	en cours de régularisation sur les Budgets, près des départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .		25,253,379	51	
	Fr.	70,310,176	45 $\frac{1}{2}$		
RECETTE.					
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1856.					
	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	MODIFICATIONS apportées, en 1857, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1857.	RESTE à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>					
<b>Impôts.</b>					
Contributions directes, douanes et accises . . . . .	1,755,456 55	598,689 84	•	2,105,508 70	28,817 07
Enregistrement et domaines . . . . .	278,803 42	45,566 17	•	156,657 87	187,554 72
<b>Péages.</b>					
Enregistrement et domaines . . . . .	4,128 40	1,244 17	•	5,015 98	558 59
Travaux publics . . . . .	284,950 25	•	•	284,950 25	•
<b>Capitaux et revenus.</b>					
Travaux publics . . . . .	817,095 55	•	44,885 59	679,281 91	92,928 25
Enregistrement et domaines . . . . .	245,618 90	10,956 85	•	54,457 87	201,217 88
Trésor public . . . . .	798,446 08	14,299 57	•	812,745 65	•
<b>Remboursements.</b>					
Contributions directes . . . . .	6,560 45	150 05	•	6,710 48	•
Enregistrement et domaines . . . . .	1,251,181 25	61,485 54	•	105,117 11	1,207,547 46
Trésor public . . . . .	557,858 60	150,775 10	•	688,651 70	•
	5,980,062 55	662,045 09	44,885 59	4,978,815 50	1,718,404 55
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845 . . . . .	91,854 49	•	•	91,854 49	•
	6,071,896 84	662,045 09	44,885 59		
		617,157 70			
	6,689,054 54			4,970,649 99	1,718,404 55



CTIONS DE L'ANNÉE 1857.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.*

**DÉPENSE.**

**DEPENSES PUBLIQUES — EXERCICE 1856**

	DROITS qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1857	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1857	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1857 (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses	
				Sur ORDONNANCES en circulation	Sur ORDONNANCES à l'ouverture de crédit
<b>SERVICE ORDINAIRE</b>					
<i>Depenses arrierees des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité</i>					
<b>Exercice 1852</b>					
Ministère des Travaux publics	•	12,525 54	12,525 54	•	•
<b>Exercice 1855</b>					
Ministère des Travaux publics	2,660 41	27,265 40	20,786 51	9,157 59	•
<b>Exercice 1854</b>					
Ministère de l'Intérieur	•	1,850 •	1,850 •	•	•
— des Travaux publics	•	54,967 59	20,657 53	4,650 06	•
<b>Exercice 1853</b>					
Dette publique	86,501 57	15,199 54	99,500 71	•	•
Ministère des Affaires Étrangères	•	7,500 •	7,000 •	•	•
— de l'Intérieur	5,600 •	11,457 56	9,152 80	5,904 76	•
— des Travaux publics	30,055 10	215,516 05	250,650 86	14,920 29	•
— de la Guerre	•	112,49, 10	108,556 20	4,159 50	•
— des Finances	•	8,604 69	8,604 69	•	•
<i>Depenses propres à l'exercice</i>					
Dette publique	4,512,876 18	7,549,605 65	11,801,449 01	91,052 82	•
Dotations {	Senat	•	6,000 •	•	•
	Chambre des Représentants	66,513 24	59,095 07	125,409 21	•
	Cour des comptes	•	4,945 55	4,945 55	•
Ministère de la Justice	1,077,742 21	2,466,718 45	4,511,797 47	127,663 17	•
— des Affaires Étrangères	606,778 25	25,454 40	858,519 97	5,742 75	•
— de l'Intérieur	2,657,460 52	1,707,108 21	5,057,625 67	229,054 86	575,000 •
— des Travaux publics	2,455,157 68	4,046,525 68	6,574,246 90	107,214 46	•
— de la Guerre	16,094,745 57	2,017,424 45	17,975,066 26	259,101 72	•
— des Finances	40,501 65	7,527,670 15	7,559,445 80	54,750 98	•
Non Valeurs et Remboursements	60,520 41	2,058,700 71	2,101,926 56	2,544 56	•
A REPORTER	. fr. 28,580,145 51	27,904,002 65	54,542,548 64	875,597 32	575,000 •

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.

## SUITE DE LA DÉPENSE.

## SUITE DES DEPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1856.

	DROITS qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1857	DROITS constates ET ORDONNANCES pendant l'année 1857	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1857 (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses		
				Sur ORDONNANCES en circulation	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit	
RÉCAPIT. fr.	28 385,145 31	27,204,002 65	54,542,548 64	875,597 52	575,000 »	
<b>SERVICES SPECIAUX</b>						
<i>Depenses sur les credits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférées conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>						
<b>Ministère des Travaux publics</b>						
Loi du 20 décembre 1851.	Chemin de fer (lois du 21 avril et du 21 mai 1848)	112 77	»	»	112 77	»
	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	200 »	»	200 »	»	»
	Travaux à la Meuse ayant pour objet					
	a De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois le Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	260 »	»	»	260 »	»
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	2,666 81	»	2,666 81	»	»
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges. . . . .	50,548 04	»	50,548 04	»	»
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . . . .	1,781 66	»	1,781 66	»	»
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .	57 »	»	57 »	»	»
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .	4,355 45	»	1,600 25	2,663 22	»
	Construction de prisons . . . . .	2,589 55	»	2,589 55	»	»
	Amélioration de la Dendre . . . . .	881 08	»	881 08	»	»
	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel . . . . .					
	Chemin de fer (loi du 25 avril 1853)	Voies d'évitement, plates formes, excentriques dans les stations. . . . .	2,386 54	»	2,386 54	»
Maisons et loges des gardes-route . . . . .						
	Extension du matériel des transports . . . . .					
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet . . . . .					
	Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).	5,401 75	»	5,401 75	»	»
	A REPORTER. . . . . fr.	28,054,381 06	27,204,002 65	54,408,751 30	876,655 31	575,000 »

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.*

## SUITE DE LA DÉPENSE.

## SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1856.

	DROITS qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1857.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1857. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. . . . . fr.	28,654,581 96	27,204,002 65	54,408,751 30	876,655 51	575,000 »
<b>SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.</b>					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>					
Construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855).					
	102,465 96	•	104,158 75	88,527 23	•
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Loi du 7 juin 1855.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst . . . . .				
	1,371 29	•	1,311 57	50 72	•
	Amélioration des ports et côtes . . . . .				
	4,880 19	•	4,880 19	•	•
Élargissement de la 2 <sup>me</sup> partie de la 2 <sup>me</sup> section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 <sup>re</sup> section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .					
	279 29	•	279 29	•	•
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854). . . . .					
	75,140 04	•	75,140 04	•	•
Amélioration des ports et côtes (loi du 12 mars 1856). . . . .					
	17,692 95	•	17,692 95	•	•
	28,046,211 66	27,204,002 65		965,020 26	575,000 »
	56,150,214 51		54,612,194 05	1,558,020 26	

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

## SUITE DE LA RECETTE.

## CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1857.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1857.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1857.	RESTE A RECOURER, au 1 <sup>er</sup> janv. 1858, sur les DROITS CONSTATÉS.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>			
<i>Impôts.</i>			
Contributions directes, douanes et accises . . . . .	72,935,753 08	70,712,395 41	2,221,458 67
Enregistrement et domaines . . . . .	29,255,041 35	29,011,355 90	225,807 45
<i>Péages.</i>			
Enregistrement et domaines . . . . .	4,758,091 73	4,752,555 15	5,538 60
Travaux publics . . . . .	4,856,457 00	4,546,185 59	310,272 31
Marine . . . . .	110,200 55	110,200 55	.
<i>Capitaux et revenus.</i>			
Travaux publics . . . . .	24,474,567 42	25,575,514 94	1,101,052 48
Enregistrement et domaines . . . . .	3,915,448 04	5,670,504 05	245,085 99
Trésor public . . . . .	2,528,916 83	1,801,469 80	727,447 05
<i>Remboursements.</i>			
Contributions directes . . . . .	150,200 15	152,455 92	6,854 25
Enregistrement et domaines . . . . .	1,052,811 05	500,085 46	552,727 57
Trésor public . . . . .	950,505 86	529,664 26	600,650 60
	144,914,971 04	158,940,089 01	5,974,882 95
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.</b>			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845. . .	875,904 02	785,287 75	90,616 29
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au Trésor. . .	45,147 82	45,147 82	.
<i>Recette à l'exercice 1857.</i>			
Produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1852. . . . .	54,542 02	54,542 02	.
	145,866,565 80	159,800,866 58	6,005,400 22

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1857.			
SERVICE ORDINAIRE.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1857.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1857.	RESTE A PAYER, au 1 <sup>er</sup> janvier 1858, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
<i>Exercice 1835.</i>			
Ministère des Travaux publics . . . . .	6,755 59	157 04	6,570 55
<i>Exercice 1836.</i>			
Ministère de la Justice. . . . .	2,469 72	2,469 72	»
— des Affaires Étrangères . . . . .	4,514 54	2,762 55	1,752 19
— des Travaux publics . . . . .	120,454 01	105,862 25	16,591 76
— de la Guerre. . . . .	25,505 »	25,505 »	»
— des Finances . . . . .	2,225 »	2,225 »	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .	50,242,741 75	25,467,640 26	4,775,101 47
Liste civile . . . . .	2,751,322 75	2,751,522 75	»
Dotations. Dotation de l'héritier présomptif du Roi. . . . .	500,000 »	500,000 »	»
— de son Altesse Royale le Comte de Flandre. . . . .	150,000 »	150,000 »	»
Sénat. . . . .	26,000 »	26,000 »	»
Chambre des Représentants. . . . .	589,151 11	207,092 51	92,058 60
Cour des comptes. . . . .	145,841 95	137,282 04	6,559 89
Ministère de la Justice. . . . .	9,754,408 74	7,708,150 85	2,046,247 89
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,094,784 05	1,524,770 09	770,013 06
— de l'Intérieur . . . . .	6,784,815 58	5,554,161 28	1,450,654 10
— des Travaux publics . . . . .	19,492,960 08	16,068,846 56	3,424,113 72
— de la Guerre. . . . .	32,291,862 89	11,895,019 21	20,596,845 68
— des Finances. . . . .	5,295,265 87	5,252,509 01	42,956 86
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	752,684 06	705,996 22	28,687 84
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'art. 34 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>			
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848) . . . . .	76 91	76 91	»
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848) . . . . .	25,786 54	25,786 54	»
A REPORTER. . . . . fr.	108,855,491 90	75,707,254 29	53,058,257 61

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.



## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

l'Administration des Finances, pendant l'exercice 1857.

SUIVE DE LA DÉPENSE.				
SUIVE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1857.				
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1857.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1857.	RESTE A PAYER, au 1 <sup>er</sup> janvier 1858, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	
REPORT. . . . fr.	108,835,491 00	71,797,234 29	35,038,257 61	
SUIVE DES SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
Ministère des Travaux publics. (Suite.)				
Loi du 20 décembre 1851.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . .	145,701 71	145,218 67	485 04
	Travaux à la Meuse, ayant pour objet :			
	a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège. . . . .	749,774 17	750,766 91	19,007 26
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	401,717 95	401,465 45	252 50
	Approfondissement du Canal de Gand à Bruges en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. . . . .	227 84	227 84	"
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .	89,512 28	89,227 28	285 "
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .	36,542 88	36,542 88	"
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . .	50,554 04	50,554 04	"
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat. . . . .	35,968 46	35,519 46	649 "
	Construction de prisons . . . . .	725,151 01	674,431 01	50,760 "
	Amélioration de la Dendre . . . . .	27,695 30	27,695 30	"
	Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'Etat . . . . .	42,186 44	42,186 44	"
	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel . . . . .			
	Chemin de fer (loi du 24 avril 1852).	Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations . . . . .		
Maisons et loges de gardes-route . . . . .		297,738 25	296,938 25	800 "
	Extension du matériel des transports . . . . .			
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet. . . . .			
	Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854). . . . .	2,885 52	2,885 52	"
A REPORTER. . . . fr.	111,421,105 73	78,310,671 32	35,110,434 41	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.*

## SUITE DE LA DÉPENSE.

## SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES.— EXERCICE 1857.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1857.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1857.	RESTE A PAYER, ou 1 <sup>er</sup> janvier 1858, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. . . . fr.	111,421,105 75	78,510,071 52	55,110,434 41
<b>SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>			
Construction et amueblement d'écoles (loi du 4 juin 1855) . . . . .	215,579 26	84,844 82	128,554 44
<b>Ministère des Travaux publics.</b>			
Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 6 juin 1855) . . . . .	17,000 »	17,000 »	»
Loi du 7 juin 1855. { Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst. . . . .	15,767 66	15,767 66	»
{ Élargissement de la 2 <sup>e</sup> partie de la 1 <sup>re</sup> section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 <sup>re</sup> section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .	157,953 94	157,824 74	108 50
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854) . . . . .	757,977 59	757,977 59	»
Loi du 12 mars 1856. { Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst. . . . .	1,066,445 48	1,064,273 37	2,172 11
{ Amélioration des ports et côtes . . . . .	251,447 98	251,350 48	97 50
{ Approfondissement du canal de Gand à Bruges en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	422,543 03	422,001 16	251 87
{ Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>e</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .	106,182 56	94,234 50	11,948 06
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856) . . . . .	51,456 50	51,456 50	»
A REPORTER. . . . fr.	114,461,058 83	81,207,491 94	33,253,546 89

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du* TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.*

## SUITE DE LA DÉPENSE.

## SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1857.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1857.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1857.	RESTE A PAYER, ou 1 <sup>er</sup> janvier 1858, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	
REPORT. . . . fr.	114,461,058 85	81,207,491 94	55,253,546 89	
<b>SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.</b>				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'art. 34 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>				
<b>Ministère des Travaux publics. (Suite.)</b>				
Chemin de fer et lignes télégraphiques (loi du 31 décembre 1856).	Matériel de transport . . . . .	1,289,661 05	1,250,018 96	39,642 07
	Matériel de traction. . . . .	145,086 50	145,086 50	"
	Routes et doubles voies. . . . .	764,586 70	764,586 70	"
	Extension des lignes télégraphiques . . . . .	101,440 48	101,408 58	40 90
	Station et dépendances, maisons et loges de gardes . . . . .	522,819 80	515,850 87	8,968 93
1 <sup>o</sup> Paiement à faire par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'État par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes et d'un canal de Mons à la Sambre. 2 <sup>o</sup> Trimestre d'intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr. 3,799,565 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre, et que l'État avait pris à sa charge aux termes de l'art. 1 <sup>er</sup> de la convention du 5 août 1855 (loi du 27 mai 1856). . . . .	782 86	782 86	"	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<b>Ministère des Travaux publics.</b>				
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854). . . . .	615,074 51	611,808 44	3,265 87	
Chemin de fer (loi du 30 mars 1857). — Travaux sur la ligne de St-Trond à Hasselt et part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen, convention du 10 septembre 1856, art. 3. . . . .	5,056 04	5,056 04	"	
	117,703,556 25	84,578,070 69	55,325,465 56	

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

## Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

## SUITE DE LA RECETTE.

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Bons du Trésor remis à divers . . . . .	15,423,500 "			
Emissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . . . .	10,500,530 10½	50,527,004 78	
		Coupons d'in- térêts, etc. . . . .	12,545,075 59½		
Recettes en augmentation des créances passives.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspon- dants du Trésor, ainsi que pour avances diverses . . . . .	12,050,050 28			
	Divers services publics . . . . .	8,568,248 85½			
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor . . . . .	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	525,445 05	20,122,547 50½	87,879,315 56½
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le rembour- sement a lieu avec l'intervention du Ministre. . . . .	11,228,655 60		
Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .	17,429,062 28			
	Recette en atténuation des créances actives. (Remboursement par divers.) . . . . .			10,162,098 27	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.) . . . . .			165,216,820 71½	
				265,258,254 55	

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.

## SUITE DE LA DÉPENSE.

## DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1852.	} Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition . . . . . fr.	1,200 56	} 55,542 58
		Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1857. . . . .	
— 1855.	} Paiements effectués et justifiés pendant l'année 1857. . . . .	Service ordinaire . . . . . 25,775 82	} 25,775 82
		Services spéciaux . . . . . "	
— 1854.	} Idem. . . . .	Service ordinaire . . . . . 126,155 21	} 126,155 21
		Services spéciaux . . . . . "	
— 1855.	} Idem. . . . .	Service ordinaire . . . . . 129,686 54	} 152,866 04
		Services spéciaux . . . . . 5,179 50	
— 1856.	} Idem. . . . .	Service ordinaire . . . . . 509,100 08	} 529,478 57
		Services spéciaux . . . . . 20,518 49	
			Fr. . . . . 847,796 02

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

} Paiements en atténuation des créances passives.	} Remboursements / d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers . . . . . 11,405,500 "	} 46,462,781 04½
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats . . . 10,512,860 11 Coupons d'intérêts, etc. 12,436,022 85½	
	} Dépense pour le compte des correspondants du Trésor . . . . .	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses . . . 12,110,538 08	} 82,555,559 85½
		Divers services publics . . . . . 7,861,195 58	
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . . 219,946 71	
	} Dépense pour le compte des comptables des finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre. . . . 10,647,582 52	} 18,728,722 41
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . . 17,362,056 40	
	} Paiements en augmentation des créances actives. (Avances à divers). . . . .		18,556,545 86½
	} Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense). . . . .		165,195,579 27½

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

## SUITE DE LA RECETTE.

## RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics.</i>	{	Exercice 1856. . . . . fr. 4,970,649 99	} 144,771,516 57
		— 1857. . . . . : 139,800,866 58	
<i>Opérations de trésorerie</i>	{	Recettes en augmentation des créances passives . . . . .	87,870,515 56½
		— en atténuation des créances actives . . . . .	10,162,098 27
		Mouvements de fonds entre les comptes des finances . . . . .	165,316,820 71½
		TOTAL DE LA RECETTE. . . . . fr.	408,029,751 12
		REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 <sup>er</sup> janvier 1857. . . . .	70,519,176 45½
		TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.	478,548,927 55½



## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.*

SUIVE DE LA DÉPENSE.		
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.		
Numéraire . . . . .	fr.	27,687,114 17
Pièces de dépense . . . . .	{ Chez les comptables . . . . .	15,305,205 80
	{ En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .	51,414,885 74
	Fr. . . . .	72,405,205 80

## DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1857.

<i>Dépenses publiques</i> . . . . .	{ Exercice 1856 . . . . .	54,612,104 05	} 150,858,060 76
	{ — 1857 . . . . .	84,578,070 69	
	{ Exercices clos. . . . .	847,706 02	
<i>Opérations de trésorerie.</i> . . . . .	{ Payements en atténuation des créances passives. . . . .	82,553,539 85½	} 185,195,570 27½
	{ — en augmentation des créances actives . . . . .	18,350,545 86½	
	{ Mouvements de fonds entre les comptables des finances . . . . .	185,195,570 27½	
	TOTAL DE LA DÉPENSE. . . . .	405,945,723 75½	
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1858. . . . .	72,405,205 80	
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	478,348,927 55½	

## SUIITE DU COMPTE DES OPÉ

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS	RECEVEURS	
		des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	
<b>OPÉRATIONS DES BUDGETS.</b>				
Contributions et revenus publics. Exercice 1856 . . . . .		2,112,852 28	394,209 94	
— — — 1857 . . . . .		70,844,729 55	38,717,522 27	
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.</b>				
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer . . . . .			
	Bons du Trésor remis à divers. . . . .	"	"	
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. . . . .	Mandats . . . . . Coupons d'intérêts, etc.	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Tré- sor, ainsi que pour avances diverses . . . . .	"	"	
	Divers services publics . . . . .	"	"	
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor . . . . .	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	"	"
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre. . . . .	4,109,954 92	757,259 67	
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre. . . . .	4,553,220 75	3,026,252 50
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers). . . . .		"	1,362,300 "
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus) . . . . .		"	28,100 "
<b>TOTAL DES RECETTES. . . . . fr.</b>		<b>81,400,737 26</b>	<b>44,285,064 27</b>	

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

faites, par l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.			TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'état sans l'intervention des comptables des admini- strations des recettes.		Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
			Ancien mode.	Nouveau mode.		
964,212 14	"	"	"	1,215,594 05	285,741 60	4,070,649 99
27,919,700 53	906,747 42	"	"	1,225,558 25	186,808 80	159,800,866 58
"	"	"	"	15,425,500 "	"	15,425,500 "
"	"	"	"	"	10,509,550 10 $\frac{1}{2}$	10,509,550 10 $\frac{1}{2}$
"	"	"	"	"	12,545,035 30 $\frac{1}{2}$	12,545,035 30 $\frac{1}{2}$
"	"	"	"	"	12,050,030 28	12,050,050 28
"	"	"	200 "	1,091,005 24	6,577,045 61 $\frac{1}{2}$	8,568,248 85 $\frac{1}{2}$
"	"	"	"	525,445 05	"	525,445 05
2,617,525 50	112,157 20	"	25 74	3,554,731 66	77,045 11	11,228,655 60
10,069,610 16	"	"	"	"	"	17,429,065 28
"	"	"	"	5,561,206 77 $\frac{1}{2}$	5,258,501 49 $\frac{1}{2}$	10,162,098 27
224,880 "	"	164,965,840 71 $\frac{1}{2}$	"	"	"	165,216,820 71 $\frac{1}{2}$
			223 74	27,206,928 98 $\frac{1}{2}$		
41,795,926 15	1,018,884 62	164,965,840 71 $\frac{1}{2}$		27,297,152 72 $\frac{1}{2}$	47,267,545 40	408,020,751 12

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS	RECEVEURS	COMPTABLES	COMPTABLES
		des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des douanes.	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publiques. Exercice 1856 . . . . .		10,501,182 69	2,655,414 58	"	"
— Exercice 1857 . . . . .					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement . . . . .		1,129 72	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer. . . . .	Bons du Trésor remis à divers . . . . .	"	"	"
		Dispositions faites sur le caissier de l'Etat, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. . . . .	"	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses. . . . .	Mandats . . . . .	"	"	"
		Coupons d'intérêts, etc. . . . .	"	"	"
			"	"	"
	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor. . . . .	Divers services publics. . . . .	"	"	"
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre. . . . .	"	"	"
Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . . . . .		2,628 71	"	"	
Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances. . . . .	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .	4,156,744 76	5,144,546 71	10,080,944 95	"
Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers. . . . .		"	"	"	"
Mouvements de fonds entre les comptables des finances . . . . .	Fonds remis . . . . .	"	28,100 "	224,880 "	"
	Récépissés de versement produits en dépense. . . . .	66,671,987 57	58,450,724 65	51,529,687 59	1,015,047 16
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		81,115,673 25	44,258,585 92	41,855,512 52	1,015,047 16

## PÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.

Caisier de l'État.		Administration du trésor public.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an née 1857, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets des Départements ministériels et de la Cour des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1857	
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'interven- tion des comptables des admini- strations des recettes	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées		
		Ancien mode	Nouveau mode					
102,866,485 85	60,481 »	»	»	29,804,085 54	145,737,045 64	»	6,767,380 90	158,090,264 74
812,524 28	»	»	»	54,542 02	847,796 02	»	»	847,796 02
11,403,500 »	»	»	»	»	11,403,500 »	»	»	11,403,500 »
10,511,245 41	»	»	»	1,616 70	10,512,860 11	»	»	10,512,860 11
»	9,689,357 40	»	»	2,746,065 30½	12,456,022 85½	»	»	12,456,022 85½
»	12,110,598 08	»	»	»	12,110,598 08	»	»	12,110,598 08
1,140,777 45	6,700,508 21	»	»	10,907 72	7,861,193 58	»	»	7,861,193 58
569,946 71	»	»	»	»	569,946 71	»	150,000 »	219,946 71
6,552,667 75	»	»	»	4,034,376 36	10,569,672 82	77,909 50	»	10,647,582 52
»	»	»	»	»	17,562,056 40	»	»	17,562,056 40
»	7,810,900 20	»	»	10,545,553 66½	18,356,543 86½	»	»	18,356,543 86½
»	»	»	»	»	252,980 »	»	»	252,980 »
»	»	225 74	27,206,928 08½	»	164,942,599 27½	»	»	164,942,599 27½
155,636,945 43	56,580,754 95	225 74	27,206,928 08½			77,909 50	6,017,380 90	
170,017,678 58		27,207,152 72½		47,267,545 40	412,783,105 15½	6,839,471 40		405,943,725 75½

## SUITE DU COMPTE DES OPÉ

## RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1857.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	5,505,880 69	»	»	81,400,737 26
— de l'enregistrement et des domaines . . . . .	1,822,914 90	»	»	44,285,604 27
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .	451,450 21	»	»	41,795,926 15
Comptables de l'administration de la marine. . . . .	8,140 89	»	»	1,018,884 62
Caissier de l'État. . . . .	31,127,240 07½	»	»	104,965,840 71½
Administration du trésor public.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes . . . . .	»	»	27,207,162 72½
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	6,112,164 16	25,235,379 51
	38,973,632 76½	6,112,164 16	25,235,379 51	408,029,751 12

## RATIONS DE L'ANNÉE 1857.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1857.

TOTAL au 31 décembre 1857	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1857	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1858			Observations
		En cours DE RÉGULARISATION sur les budgets pres des Départements ministériels et de la Casse des comptes	chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
86,904,617 95	81,117,675 95	-	-	5,850,044 70	a) Excédant que présentent, d'après le tableau qui précède, les paiements effectués par les comptables, sur les pièces régularisées portées en dépense pendant l'année 1857
46,108,570 17	44,258 585 92	-	-	1,869,993 25	
42,247,576 54	41,855,512 52	-	-	411,864 02	
1,027,051 51	1,015,047 16	-	-	15,984 55	
196,091,080 70	170,017,678 58	-	-	26,075,402 41	
27,207,152 72½	27,207,152 72½	-	-	-	
	47,267,545 40				
	a) 6,859,471 40				
78,615,089 07	40,428,074 -	51,414,885 74	6,770,151 55	-	
478,548,027 55½	405,945,725 75½	51,414,885 74	6,670,151 55	54,220,188 75	

Certifie le présent compte rendu des opérations de l'année 1857, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'Etat

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 1858.

Le Directeur général du trésor public,  
VAN KERKHOVE

Arrêté par le Ministre des Finances,  
FRERE-ORBAN.

(36)



( 37 )

## **COMPTES DES BUDGETS.**



## NOTE

## SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus, ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1857, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1856;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1857.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1857, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

. SAVOIR :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures qui ont été prises, en 1857, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

(39)

**COMPTE DÉFINITIF**

**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.**



## NOTE

## SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1856 a eu lieu le 31 octobre 1857.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1<sup>er</sup> janvier 1857, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1856.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier 1856 au 31 octobre 1857), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

## PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1856 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 29 décembre 1855, *Moniteur* n° 363, à . . . fr. 152,698,540 »

. SAVOIR :

Ressources ordinaires . . . . .	fr. 151,698,540	»
Fonds spécial . . . . .	1,000,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . . .	fr. 152,698,540	»
	<hr/> <hr/>	

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . . . fr. 153,484,616 91

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> n° 150 . . . . .	fr. 37,603,994	96
— des Dotations, du 29 mai 1855, <i>Moniteur</i> n° 150. . . . .	3,891,872	75
— du Ministère de la Justice, du 27 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 364. . . . .	12,159,751	»
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 8 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 163. . . . .	2,370,682	67
— du Ministère de l'Intérieur, du 15 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 76. . . . .	7,401,373	41
— du Ministère des Travaux publics, du 28 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 152. . . . .	24,744,457	12
— du Ministère de la Guerre, du 24 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 362. . . . .	52,209,885	»
— du Ministère des Finances, du 28 mai 1855, <i>Moniteur</i> n° 150. . . . .	10,982,600	»
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 30 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 94. . . . .	2,158,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . . .	fr. 153,484,616	91
	<hr/> <hr/>	

Le Budget de l'exercice 1856 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de dépenses de . . . . . fr. 786,076 91

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 152,698,540 ont été augmentées :

1° Par l'article 2 de la loi du 27 mai 1856, *Moniteur* n° 151, qui alloue un crédit supplémentaire de 400,000 francs, pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre, du produit présumé de cette fabrication, ci . . . . . 464,000 »

2° Par l'article 3 de la loi du 2 juin 1856, *Moniteur* n° 156, qui alloue un crédit de 800,000 francs, afin de poursuivre et développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation, d'une somme égale à ce crédit. . fr. 800,000 »

3° Du produit des ventes opérées en 1856 de titres de la Dette publique, à 2½ p. 0/0, mis à la disposition du Trésor par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques, ci. 49,462 10

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1856 se sont élevées, en définitive, à (1) . . . . . fr. 154,012,002 10

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires. . . . .	152,962,540	} 154,012,002 10
— extraordinaires . . . . .	1,049,462 10	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à. . . . . fr. 155,484,616 91 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à . . . . . 10,022,941 98

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de . . . . . 15,598,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1852, 1853, 1854 et 1855, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité, ci. 1,645,625 53

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert au

A REPORTER. . . . . fr. 158,751,184 42

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

REPORT. . . . fr. 158,751,184 42

présent exercice a été opéré en vertu de l'article 51 de la loi de comptabilité, ci . . . . . 13,250,426 70

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1856 présentaient finalement un total de (1). . . . . 172,001,611 12

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire . . . . .	145,155,184 42	} 172,001,611 12
Services spéciaux . . . . .	26,848,426 70	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1856, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette. . . . .	fr. 154,012,002 10
Dépense . . . . .	172,001,611 12
	<hr/>
Excédant de dépense. . . . .	fr. 57,989,609 02

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 9,428,866 07 c<sup>s</sup>, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 6,520,000 21 c<sup>s</sup>, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1857, ci. . . . . 3,108,865 86

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1854, non présentées au paiement à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1856, et définitivement prescrites au profit du Trésor, en vertu de l'article 56 de la loi de comptabilité . . . . . fr. 75,786 53

fr. 3,182,652 39

et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1855, ci . . . . . 6,776,968 64

d'où il résulte un accroissement de charges de . . . . . fr. 3,594,316 26

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1856 s'élevait, en définitive, à . . . . . fr. 41,583,925 27

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

## COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

## RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer,  
à . . . . . fr. 134,012,002 10

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État  
sur les différentes branches de revenus dont se compo-  
sent les ressources du Budget, s'élèvent à . . . . fr. 144,774,964 07

Les recouvrements effectués en atténuation de ces  
droits n'ont été que de . . . . . 143,056,559 52

et il est resté à recouvrer . . . . . fr. 1,718,404 55

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liqui-  
dation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi  
qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURNER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURNER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<i>Impôts.</i> . . . . . {	Accises . . . . .	"	28,817 07	28,817 07
	Enregistrement et domaines. . . . .	42,655 25	" 144,809 47	187,554 72
<i>Péages.</i> . . . . .	Idem. . . . .	157 56	" 201 03	558 59
<i>Capitiaux et revenus.</i> {	Travaux publics . . . . .	92,928 23	" "	92,928 23
	Enregistrement et domaines. . . . .	12,265 51	" 188,952 37	201,217 88
<i>Remboursements</i> . . . . .	Idem. . . . .	719,188 02	" 488,358 54	1,207,547 46
			851,229 08	
	867,175 47		851,229 08	1,718,404 55

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, une grande partie de ce dernier solde  
représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au  
compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de  
l'art. 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,  
ci . . . . . fr. 134,012,002 10  
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci. . . . 143,056,559 52

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant  
l'exercice ont été supérieures aux évaluations de. . . . . fr. 9,044,557 42

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOR :

		RECETTES	RECETTES	
		excédant LES ÉVALUATIONS.	inférieures AUX ÉVALUATIONS.	
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>				
<i>Impôts</i> . . . . .	{	Contributions directes, douanes et accises . . . . .	1,654,525 74	»
		Enregistrement et domaines . . . . .	4,425,501 10	»
<i>Péages</i> . . . . .	{	Enregistrement et domaines . . . . .	»	151,262 04
		Travaux publics . . . . .	200,512 06	»
		Marine . . . . .	»	588 48
<i>Capitaux et revenus</i> . . . . .	{	Travaux publics . . . . .	595,882 81	»
		Enregistrement et domaines . . . . .	1,072,457 11	»
		Trésor public . . . . .	558,950 02	»
<i>Remboursements.</i> . . . . .	{	Contributions directes . . . . .	21,256 58	»
		Enregistrement et domaines . . . . .	165,555 41	»
		Trésor public . . . . .	425,424 76	»
		8,954,606 58	151,651 42	
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>				
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845 . . . . .		241,602 26	»	
		9,196,208 84	151,651 42	
Excédant des recettes sur les évaluations . . . . . fr.		9,044,557 42		

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent donc être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. A à L.

#### DÉPENSES.

##### *Service ordinaire.*

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . . fr. 145,155,184 42

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1856 montent à . . . . . 140,848,771 01

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . . . 159,402,175 69

Et il reste à payer ou à justifier pour solde. . . . . 1,446,597 32



Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

Ordonnances en circulation et à payer . . . . .	fr.	875,597 32
Dépenses à justifier et à régulariser sur une ordonnance d'ouverture de crédit liquidée sur le Budget du Ministère de l'Intérieur . . . . .		575,000 »
		<hr/>
Ensemble la somme ci-dessus de . . . . .	fr.	<u>1,446,597 32</u>

Les ordonnances en circulation dont il vient d'être parlé, peuvent être acquittées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1861, époque de leur déchéance, suivant l'article 56 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant de ces ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du Trésor, à l'exception toutefois du montant de celles frappées de saisies-arrêt ou d'opposition, qui, d'après l'article 57 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Quant à la somme de 575,000 francs, sortie de la caisse de l'État en vertu d'une ordonnance d'ouverture de crédit liquidée par la Cour des comptes, elle doit être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi du compte, par application de l'article 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, qui a pourvu à l'exécution des articles 17 et 23 de la loi de comptabilité. Il résulte des explications fournies par M. le Ministre de l'Intérieur, dans sa dépêche du 2 décembre 1857, 7<sup>me</sup> division n°  $\frac{5047}{8595}$ , que cette dépense n'a pu être justifiée en temps utile, par suite du retard qu'a éprouvé le vote d'un projet de loi soumis à la Législature en vue d'obtenir un crédit supplémentaire pour solder les dépenses relatives aux fêtes de juillet 1856.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci . . . . .	fr.	145,155,184 42
comparés aux dépenses liquidées, ci . . . . .		140,848,771 04
		<hr/>
présentent sur celles-ci un excédant de. . . . .	fr.	4,304,413 41

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, savoir :

1<sup>o</sup> Au Budget de la dette publique :

CHAP. I<sup>er</sup>. *Service de la dette.*

ART. 17. Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. . . . .		579,563 55
---	--	------------

2<sup>o</sup> Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. VIII. *Marine. — Pilotage.*

ART. 57. Remises à payer aux pilotes, et autres dépenses relatives au pilotage . . . . .	fr.	56,963 05
ART. 40. Primes d'arrestation aux agents, et vacations des experts et agents chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants. . . . .		5,047 05
		<hr/>

A REPORTER. . . . .	fr.	619,573 63	<u>4,304,413 41</u>
---------------------	-----	------------	---------------------

REPORT. . . . fr. 619,373 63 4,304,413 41

3° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 16. Remises proportionnelles et indemnités . . . . . 28,278 05

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 29. Remises des receveurs. — Frais de perception . . . . . 53,063 96

4° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I<sup>er</sup>. *Non-Valeurs.*

ART. 3. Non-Valeurs sur le droit de patente . . . fr. 1,261 27

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escant. . . . 599,519 38

ART. 13. Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers . . . . . 33,262 46

ART. 14. Déficit des divers comptes de l'État . . . 63,583 84

699,628 93

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci . . . . . fr.

1,400,344 37

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à . . . . . fr.

5,704,737 98

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1852, transférées conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité :

Ministère des Travaux publics . . . . . 500 »

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1853 :

Ministère de la Guerre . . . . . 59,998 72

c. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1854 :

Ministère des Travaux publics. . . . . 6,011 97

— des Finances . . . . . 6,000 »

12,011 97

A REPORTER. . . . . fr. 72,510 69

REPORT. . . . . fr. 72,510 69

d. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1855 :

Ministère de l'Intérieur . . . . .	»	92	
— des Travaux publics . . . . .		8,211	80
— des Finances . . . . .	»	01	
			<u>8,212 73</u>

e. Sur les dépenses de l'exercice 1856 :

Dette publique . . . . . fr.		640,503	15	
Dotations. {	Sénat. . . . .	3,000	»	
	Chambre des Représentants . . . . .	12,106	44	
	Cour des comptes . . . . .	1,200	»	
				<u>16,306 44</u>
Ministère de la Justice . . . . .		305,389	42	
— des Affaires Étrangères . . . . .		84,884	29	
Ministère de l'Intérieur . . . . .		87,404	18	
— des Travaux publics . . . . .		1,242,193	09	
— de la Guerre . . . . .		1,014,957	24	
— des Finances . . . . .		447,516	80	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .		210,509	28	
				<u>4,049,445 89</u>

TOTAL des crédits à annuler. . . . fr. 4,150,169 51

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1853 :

Dotations. (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.) . . . fr.		250,000	»	
Ministère de l'Intérieur. . . . .		4,900	»	
— des Travaux publics . . . . .		23,375	71	
				<u>278,275 71</u>

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1854 :

Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.		69,150	50	
— des Travaux publics. . . . .		842	74	
				<u>69,975 24</u>

c. Dépenses arriérées de l'exercice 1855 :

Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.		100,520	»	
— de l'Intérieur. . . . .		1,000	»	
— des Travaux publics . . . . .		331,415	90	
				<u>432,935 90</u>

A REPORTER. . . . . fr. 781,184 85 4,150,169 51

REPORT. . . . . fr. 781,184 85 4,150,169 51

d. Dépenses de l'exercice 1856 :

Ministère de la Justice . . . . . fr.	16,005 12	
— des Affaires Étrangères . . . . .	112,156 08	
— de l'Intérieur . . . . .	76,190 81	
— des Travaux publics . . . . .	486,518 89	
— de la Guerre. . . . .	95,266 14	
— des Finances. . . . .	7,468 78	
		<u>795,405 82</u>

Total des crédits à transférer à l'exercice 1857, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci . . . . . fr. 1,574,588 67

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget . . . . fr. 5,704,757 98

*Services spéciaux.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1856, s'élevaient à une somme de. fr. 26,848,426 70

SAYOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1855. fr.	15,250,426 70
Crédits votés dans le cours de l'exercice . . . . .	15,598,000 »
	<u>fr. 26,848,426 70</u>

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1856, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à . . . . . fr. 8,878,878 91

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1857, époque de la clôture de l'exercice, ont été de . . . . . 8,787,455 97

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour . . . . . 91,422 94

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1856, ci . . . . . fr. 8,878,878 91

on trouve un excédant de crédit de . . . . . fr. 17,969,547 79

qui a été transféré à l'exercice 1857, conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 10 janvier 1857.)

*Situation générale des dépenses.*

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1856 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, SAVOIR :

## 1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

## a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. . . . .	fr. 159,402,175 69	} 148,189,629 06
Services spéciaux . . . . .	8,787,455 97	

## b. Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde :

Service ordinaire . . . . .	fr. 1,446,597 32	} 1,538,020 26
Services spéciaux . . . . .	91,422 94	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice . . . . . fr. 149,727,649 92

## 2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1852. . . . .	fr. 500 »
— — — 1853. . . . .	59,998 72
— — — 1854. . . . .	12,011 97
— — — 1855. . . . .	8,212 75
— de l'exercice 1856 . . . . .	<u>4,049,445 89</u>

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte. . . . . fr. 4,150,169 31

## 3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1857 :

## a. Suivant l'art. 50 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1853. . . . .	fr. 278,275 71	} 1,574,388 67
— — — 1854. . . . .	69,975 24	
— — — 1855. . . . .	432,955 90	
— — — 1856. . . . .	793,403 82	

b. Suivant l'art. 51 de la même loi (services spéciaux) . . . . . 17,969,547 79

Total des crédits transférés à l'exercice suivant . . . . . fr. 19,544,136 46

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de . . . . . fr. 173,401,955 69

Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à . . . . . 172,001,611 12

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour. . fr. 1,400,344 57

Les états litt. M à U, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1856, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées. . . . .	fr. 143,056,559 52
Dépenses liquidées et ordonnancées. . . . .	149,727,649 92
	6,671,090 40
Excédant de dépense. . . . .	fr. 6,671,090 40

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 51 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 9,428,866 07 c<sup>e</sup>, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 6,320,000 21 c<sup>e</sup>, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1857, ci. . . . . fr. 3,108,865 86

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1854, non présentées au paiement à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1856, et définitivement prescrites au profit du Trésor. . . . . 73,786 53

Fr. 3,182,652 39

Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1855, ci. . . . . fr. 6,776,968 64

d'où il résulte un accroissement de charges de . . . . . fr. 3,594,316 25

L'exercice 1856, présente finalement un déficit de . . . . . fr. 10,265,406 65

## COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1856, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE  
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1856 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de . . . . . fr. 41,585,925 27

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un déficit de fr. 10,265,406 65 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens . . . fr. 9,044,557 42

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale. fr. 4,130,169 31  
dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature . . . . . 1,400,344 57

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de . . . . . fr. 2,729,824 74

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1857, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité . . . . . fr. 1,574,588 67

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'art. 31 de cette loi. 17,969,547 79

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1856, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de . . . . fr. 31,518,518 62

le déficit d'abord constaté se réduit, en définitive, à . . . . . fr. 10,265,406 65

## RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1855 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1856, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1855 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépensé de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces vingt-cinq exercices, dont les dix-neuf premiers, ceux de 1830 à 1848, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total

de . . . . . 2,630,600,714 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'accroissent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créés par des lois spéciales . . . . . 131,202,967 60

2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget . . . . . 119,517,578 54

3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales. . . . . 274,467,577 74

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . fr. 3,155,788,658 27

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à

une somme de . . . . . 2,754,460,231 67

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci. . . . fr. 164,315,718 78

2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci . . . . . fr. 5,358,764 21

A REPORTER. . . fr. 2,924,154,714 66 3,155,788,658 27



REPORT. . . . . fr. 2,924,134,714 66 3,155,788,658 27

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. . . . . fr. 322,455,986 58

---

3,246,590,701 24

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1856 a eu lieu en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. . . . . fr. 1,645,625 53

---

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de . . . . . 3,244,945,075 71

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. . . . . fr. 89,156,457 44

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 3,166,061,960 16 c<sup>e</sup>, et ont ainsi dépassé les évaluations de. . . . . fr. 10,273,321 89

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 3,172,838,928 80 c<sup>e</sup>, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de . . . . . fr. 72,106,146 91

---

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de . . . . . fr. 82,579,468 80

---

Et qu'en définitive, les Budgets clos n'ont laissé à pourvoir qu'à un déficit de . . . . . fr. 6,776,968 64

---

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1856, comme résultat final de l'exercice précédent.

(54)

(55)

## TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

*servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.*



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1855, Nouveau n° 265.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
<b>IMPÔTS.</b>			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
	Principal . . . . .	15,944,527	"
	5 centimes additionnels ordinaires . . . . .	478,355	"
<i>Foncier.</i>	2 — — pour non-valeurs . . . . .	518,890	"
	10 — — extraordinaires . . . . .	1,594,452	"
	5 — — supplémentaires sur le tout . . . . .	550,086	"
	Principal . . . . .	8,750,000	"
<i>Personnel.</i>	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	875,000	"
	Amendes . . . . .	"	"
	Principal . . . . .	5,500,000	"
<i>Patentes.</i>	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .	550,000	"
	Principal . . . . .	450,000	"
<i>Redevances sur les mines.</i>	10 centimes ordinaires pour non-valeurs . . . . .	45,000	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception . . . . .	25,650	"
<i>Droit de débit</i>	des boissons alcooliques . . . . .	900,000	"
—	des tabacs . . . . .	170,000	"
	Droits d'entrée (10 centimes additionnels) . . . . .	11,000,000	"
	— de sortie ( — — ) . . . . .	25,000	"
<i>Douanes.</i>	— de transit ( — — ) . . . . .	10,000	"
	— de tonnage ( — — ) . . . . .	525,000	"
	Timbres . . . . .	55,000	"
	Sel . . . . .	4,000,000	"
	Vins étrangers . . . . .	2,150,000	"
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	170,000	"
	— indigènes . . . . .	4,800,000	"
<i>Accises</i>	Bières et vinaigres . . . . .	6,400,000	"
	Sucres de canne et de betterave . . . . .	5,500,000	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	5,000	"
	Timbres sur les quittances . . . . .	15,000	"
	— sur les permis de circulation . . . . .	1,000	"
<i>Garantie.</i>	Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	170,000	"
<i>Recettes di- verses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	280,000	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles . . . . .	40,000	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
	Enregistrement (principal et 50 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	11,400,000	"
	Greffe ( — 50 — ) . . . . .	275,000	"
	Hypothèques ( — 26 — ) . . . . .	1,950,000	"
	Successions. ( — 50 — ) . . . . .	6,500,000	"
<i>Droits, additionnels et amendes.</i>	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	1,550,000	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c <sup>e</sup> additionnels) . . . . .	150,000	"
	Timbre (sans additionnels) . . . . .	5,200,000	"
	Naturalisations . . . . .	5,000	"
	Amendes en matière d'impôts . . . . .	140,000	"
	Amendes de condamnation en matières diverses . . . . .	120,000	"
A REPORTER. . . . fr.		92,679,940	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1856.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
15,944,527	"	15,944,527	"	"	15,944,527	"
478,555	"	478,555	81	"	478,555	81
518,890	"	518,890	54	"	518,890	54
1,594,452	"	1,594,452	70	"	1,594,452	70
550,086	"	550,086	05	"	550,086	05
8,750,000	"	8,787,127	65	"	8,787,127	65
875,000	"	878,692	59	"	878,692	59
"	"	2,682	55	"	2,682	55
3,500,000	"	3,256,494	59	112,696	3,369,191	06
350,000	"	325,949	44	11,965	336,915	15
450,000	"	568,778	28	87	568,866	11
45,000	"	56,877	85	8	56,886	02
25,050	"	31,282	80	4	31,287	56
900,000	"	898,002	25	7,011	905,613	25
170,000	"	164,998	"	1,156	166,154	75
11,000,000	"	11,101,865	50	"	11,101,865	50
25,000	"	75,508	51	"	75,508	51
10,000	"	9,625	28	"	9,625	28
525,000	"	704,125	98	"	704,125	98
55,000	"	54,477	04	"	54,477	04
4,600,000	"	5,025,740	66	"	5,025,740	66
2,150,000	"	2,124,567	24	"	2,124,567	24
170,000	"	244,026	40	"	244,026	40
4,800,000	"	4,482,926	21	7,051	4,475,894	94
6,400,000	"	6,445,880	84	1	6,445,882	09
5,500,000	"	4,142,980	98	250,825	4,375,804	18
5,000	"	5,099	78	"	5,099	78
15,000	"	15,565	50	16	15,582	25
1,000	"	846	48	"	846	48
170,000	"	221,755	47	"	221,755	47
280,000	"	167,578	65	42,571	209,950	58
40,000	"	40,771	59	298	41,069	86
11,400,000	"	15,476,541	47	"	15,476,541	47
275,000	"	259,565	22	"	259,565	22
1,950,000	"	2,424,055	92	"	2,424,055	92
6,500,000	"	8,516,840	52	2,818	8,519,659	42
1,550,000	"	1,517,161	27	"	1,517,161	27
150,000	"	127,755	71	"	127,755	71
3,200,000	"	3,406,721	04	42,492	3,449,213	19
5,000	"	5,500	"	"	5,500	"
140,000	"	179,587	20	55	179,442	52
120,000	"	121,045	59	"	121,045	59
92,679,940	"	98,550,065	51	451,087	98,974,119	52

## Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Votes et Moyens. (Loi du 29 déc. 1855, Moniteur n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
<b>PÉAGES.</b>			
REPORT. . . . . fr.	92,679,940	»	»
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>			
<i>Domaines.</i> { Rivières et canaux . . . . .	3,400,000	»	»
{ Routes appartenant à l'État . . . . .	1,750,000	»	»
<b>TRAVAUX PUBLICS.</b>			
<i>Postes.</i> { Taxe des lettres et affranchissements . . . . .	3,875,000	»	»
{ Ports des journaux et imprimés . . . . .	500,000	»	»
{ Droits sur les articles d'argent . . . . .	45,000	»	»
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . . .	80,000	»	»
<b>MARINE.</b>			
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. . . . .	120,000	»	»
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>			
<b>TRAVAUX PUBLICS.</b>			
Chemin de fer . . . . .	22,500,000	»	»
Télégraphes électriques . . . . .	280,000	»	»
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>			
Domaines (valeurs capitales). . . . .	850,000	»	»
Forêts . . . . .	900,000	»	»
Dépendances des chemins de fer . . . . .	60,000	»	»
Établissements et services régis par l'État . . . . .	200,000	»	»
Produits divers et accidentels . . . . .	400,000	»	»
Revenus des domaines. . . . .	250,000	»	»
<b>TRÉSOR PUBLIC.</b>			
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	120,000	»	»
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	675,000	»	»
— des actes des commissariats maritimes. . . . .	50,000	»	»
— des droits de chancellerie. . . . .	30,000	»	»
— des droits de pilotage . . . . .	515,000	»	»
— des droits de faul . . . . .	75,000	»	»
— de la fabrication de monnaies de cuivre . . . . .	116,000	27 mai 1856. (Monit. n° 151.)	464,000
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises . . . . .	250,000	»	»
Chemin de fer rhéan. — Dividendes. . . . .	200,000	»	»
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	240,000	»	»
A REPORTER. . . . . fr.	129,938,940	»	464,000

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.	
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1856.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.			
•	92,679,040 •	98,350,063 51	451,087 28	7,051 27	•	98,074,110 52	
5,400,000 •	5,150,000 •	5,301,290 72	922 04	•	5,202,212 76	4,070,095 65	
1,750,000 •		1,086,560 76	522 15	•	1,680,882 89		
5,875,000 •	4,500,000 •	4,084,005 61	•	•	3,556,061 02	4,500,312 06	
300,000 •		595,155 41	•	•	a) 527,042 59		
45,000 •		44,169 74	•	•	595,155 41		
80,000 •		77,984 20	•	•	44,169 74		
120,000 •	120,000 •	119,011 52	•	•	77,984 20	119,011 52	
22,500,000 •	22,780,000 •	23,154,116 48	•	•	25,154,116 48	25,468,811 04	
280,000 •		350,579 95	•	44,885 39	514,694 56		
850,000 •	2,660,000 •	1,550,741 05	5,450 20	•	1,550,194 54	3,895,674 99	
900,000 •		1,065,762 01	557 05	•	1,064,119 06		
60,000 •		125,926 57	40 •	•	125,966 57		
200,000 •		471,500 55	4,156 20	•	475,656 55		
400,000 •		584,956 51	•	•	584,956 51		
250,000 •		506,748 85	55 51	•	506,802 1•		
120,000 •		242,548 59	12,524 01	•	254,672 60		
675,000 •		706,705 94	•	•	706,705 94		
50,000 •	50,040 25	•	•	50,040 25			
50,000 •	57,281 25	•	•	57,281 25			
515,000 •	2,735,000 •	596,615 61	•	•	596,615 61	3,071,930 02	
75,000 •		100,080 49	•	•	100,080 49		
580,000 •		510,252 52	•	•	510,252 52		
250,000 •	260,314 27	1,975 56	•	b) 262,289 83			
200,000 •	252,891 87	•	•	252,891 87			
240,000 •	521,105 66	•	•	521,105 66			
	150,402,040 •	158,681,804 20	476,607 87	51,916 66		159,106,555 50	

a) Remboursements des offices étrangers.

b) Administration du Trésor public . . . . . fr. 477,080 95  
 des contributions directes, douanes et accises . . . . . 60,338 68  
 de l'enregistrement et des domaines. . . . . 45,811 90  
 Total. . . . . fr. 962,980 85

## Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1888, Journal n° 265.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
Report. . . . . fr.	129,058,940	•	464,000
<b>REMBOURSEMENTS.</b>			
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.</b>			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . . . .	2,000	•	•
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	110,000	•	•
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>			
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. (Déficit des comptables) . . .	3,000	•	•
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements . . . . .	450,000	•	•
<b>TRÉSOR PUBLIC.</b>			
Droits de tonnage, de pilotage et de canal, perçus sous réserve de remboursement sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New-York, et Anvers et Rio de Janeiro. . . . .	49,500	•	•
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	825,000	2 juin 1856. (Mont. n° 156.)	800,000
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	55,000	•	•
Recettes accidentelles . . . . .	250,000	•	•
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier. . . . .	20,500	•	•
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	15,000	•	•
	151,698,540	•	1,264,000
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>			
Produits des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845. . .	1,000,000	•	•
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, appartenant au Trésor . . .	•	•	40,462 10
	1,000,000	•	40,462 10
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.	151,698,540	•	1,264,000
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.</b>	132,698,540	•	1,513,462 10



redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1856.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
°	150,402,940 »	158,681,804 29	476,667 87	51,916 66	°	159,106,555 50
2,000 »	112,000 »	1,606 09	°	°	1,606 09	155,256 58
110,000 »		151,480 44	150 05	°	151,650 49	
5,000 »	455,000 »	1,227,508 02	1,059 86	°	1,229,447 88	1,828,082 87
450,000 »		559,091 51	59,545 48	°	598,654 99	
49,500 »		°	°	°	°	
1,025,000 »		1,754,546 72	150,775 10	°	1,865,519 82	
55,000 »	1,092,600 »	27,981 20	°	°	27,981 20	2,416,024 76
950,000 »		499,541 77	°	°	499,541 77	
20,500 »		21,808 »	°	°	21,808 »	
15,000 »		1,575 88	°	°	1,575 88	
°	152,962,540 »	142,866,742 01	669,074 56	51,916 66	°	145,485,899 71
°	1,000,000 »	1,241,602 26	°	°	1,241,602 26	1,241,602 26
°	49,462 10	49,462 10	°	°	49,462 10	49,462 10
°	1,049,462 10	1,291,064 56	°	°	°	1,291,064 56
°	152,962,540 »	142,866,742 01	669,074 56	51,916 66	°	145,485,899 71
°			669,074 56	51,916 66	°	
°	154,012,002 10	144,157,806 57	617,157 70		°	144,774,964 07

(62)

( 6 3 )

# TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

---

TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICE ORDINAIRE</b>
		—
		CREDITS TRANSFÈRES DES EXERCICES ANTERIEURS,
		POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉS
		<b>Exercice 1852.</b>
		<i>Ponts et chaussées.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc . . . . . fr 4,555 54
Ministère des Travaux publics . . . . .	15 mai 1846 (art 50).	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur . . . . . 22,572 »
		<i>Chemin de fer.</i>
		Approvisionnements — Combustibles — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel — Redevances aux compagnies . . . . . 500 »
		<b>Exercice 1855.</b>
Dotations.	Id.	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale. . . . .
Ministère de l'Intérieur .	Id.	Beaux arts — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, pensions des lauréats . . . . .
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc</i>
		Plantations de routes . . . . . fr 200 »
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat . . . . . 2,280 57
Ministère des Travaux publics . . . . .	Id	Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Terwueren. 21,464 46
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur . . . . . 8,786 66
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel . . . . . 16,520 »
		Entretien et travaux d'amélioration du Moëvact . . . . . 3,374 17
		Plantations nouvelles le long des voies navigables . . . . . 875 75
Ministère de la Guerre. . . . .	Id.	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES ET PAR SUITE DE TRANSFERTS.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE DU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.
•	27,205 54	27,205 54	•	•	•	27,205 54
•	250,000 •	250,000 •	•	•	•	250,000 •
•	4,900 •	4,900 •	•	•	•	4,900 •
•	55,299 01	55,299 61	•	•	•	55,299 01
•	59,098 72	59,098 73	•	•	•	59,098 72
•	368,108 55	368,108 55	•	•	•	368,108 55

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>Exercice 1854.</b>
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	15 mai 1846. (art. 30).	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers. (Frais divers) . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .	Id.	Travaux d'hygiène . . . . .
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets . . . . . 16,121 79
		Plantations des routes . . . . . 1,968 67
Ministère des Travaux publics . . . . .	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur . . . . . 19,101 96
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Mons à Condé. . . . . 245 »
		Plantations nouvelles le long des voies navigables . . . . . 148 05
		<i>Dépenses concernant des exercices clos.</i>
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. . . . . 5,556 85
		<i>Enregistrement et domaines.</i>
Ministère des Finances . . . . .	Id.	Matériel. . . . .
		<b>Exercice 1855.</b>
		<i>Service de la dette.</i>
Dette publique. . . . .	Id.	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pour travaux d'utilité publique . . . . .
Ministère des Affaires Étrangères. . . . .	Id.	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers (Frais divers) . . . . . 75,020 »
		Établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil. . . . . 55,000 »
		Frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux . . . . . 8,799 98
		Mesures relatives au défrichement des terrains incultes . . . . . 658 50
		Observatoire royal. — Matériel et acquisitions . . . . . 5,600 »
Ministère de l'Intérieur . . . . .	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, etc.; publication du <i>Musée populaire de Belgique</i> , dépenses diverses; académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats . . . . . 1,000 »
		Deuxième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1853, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national. . . . . 55,020 82
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . . 2,000 »
		Dépenses restant dues pour l'exposition générale des beaux-arts qui a eu lieu à Bruxelles, en 1854 . . . . . 1,552 69
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
"	69,150 50	69,150 50	"	"	"	69,150 50
"	1,850 "	1,850 "	"	"	"	1,850 "
"	41,122 50	41,122 50	"	"	"	41,122 50
"	6,000 "	6,000 "	"	"	"	6,000 "
"	118,082 80	118,082 80	"	"	"	118,082 80
"	99,500 71	99,500 71	"	"	"	99,500 71
"	108,020 "	108,020 "	"	"	"	108,020 "
"	50,591 99	50,591 99	"	"	"	50,591 99
"	257,912 70	257,912 70	"	"	"	257,912 70

## Suite DU TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . fr.
		<b>Exercice 1853 (suite).</b>
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . 76,140 95
		Plantations des routes . . . . . 11,628 25
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . . 1,524 69
		Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien . . . . . 2,416 50
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . . 25,470 »
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut . . . . . 1,002 41
		— — de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur . . . . . 42,618 76
		— — de la Dendre. . . . . 1,997 57
		— — du Rupel . . . . . 29,526 54
		— — de la Dyle et du Demer. . . . . 12,049 50
Ministère des Travaux publics . . . . .	(15 mai 1846 art. 50.)	— des ouvrages d'art de la Senne et loyer d'une maison éclusière à Vilvorde . . . . . 600 »
		— et travaux d'amélioration du canal de Mons à Condé. . . . . 50,089 25
		— — du canal d'embranchement vers Turnhout. . . . . 51 10
		Construction de la quatrième et dernière section du canal de Selzacte à la mer du Nord (complément de la dépense) . . . . . 173,200 »
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures. . . . . 778 62
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . . 51,458 47
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale, travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale. . . . . 225,000 »
		<i>Ponts et chaussées.</i>
		Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. . . . . 5,854 05
Ministère de la Guerre . . . . .	Id.	Matériel de l'artillerie . . . . . 57,906 60
		Matériel du génie . . . . . 158,489 04
Ministère des Finances . . . . .	Id.	Matériel. (Administration des contributions directes, etc.) . . . . .



## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	257,912 70	257,912 70	.	.	.	257,912 70
.	689,226 02	689,226 02	.	.	.	689,226 02
.	176,395 64	176,395 64	.	"	.	176,395 64
.	8,604 70	8,604 70	.	"	.	8,604 70
.	1,152,139 06	1,152,139 06	.	.	.	1,152,139 06

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique . . . . .	28 mai 1855 . . . ( <i>Monit.</i> n° 150.)	Budget primitif . . . . .
	28 mai 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 152.)	Frais de confection et d'émission des nouveaux titres pour la conversion en un fonds à 4 1/2 p. 0/0, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en vertu de la loi du 20 décembre 1851 . . . . .
Dotations. . . . .	29 mai 1855 . . . ( <i>Monit.</i> n° 150.)	Budget primitif . . . . .
	14 mars 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 76.)	Dotation annuelle de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .
Ministère de la Justice . . . . .	27 décembre 1855 . . . ( <i>Monit.</i> n° 564.)	Budget primitif . . . . .
	2 juin 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 156.)	Paiement des dépenses concernant l'exercice clos de 1854 et les exercices antérieurs, devant être réparties, sous un chapitre XIII nouveau, entre les articles 64 à 75 du Budget . . . . .
	Id.	Augmentation, à titre d'avance, de l'art. 58, chapitre X. du Budget, afin de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation . . . . .
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	8 juin 1855 . . . ( <i>Monit.</i> n° 165.)	Budget primitif . . . . .
	50 mai 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 155.)	Augmentation du chapitre VIII, articles 44 et 47 du Budget . . . . .
	29 mars 1857 . . . ( <i>Monit.</i> n° 105.)	Augmentation de l'art. 47 du Budget . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .	15 mai 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 76.)	Budget primitif . . . . .
	50 décembre 1855 . . . ( <i>Monit.</i> n° 565.)	Mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières et indigentes, savoir : A, amélioration de la voirie vicinale; B, assainissement des villes et des parties agglomérées des communes rurales, et C, encouragements aux institutions de prévoyance et d'assistance, sur l'avis des administrations communales et à charge de leur en rendre compte . . . . .
	25 mai 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 145.)	Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi . . . . .
	2 juin 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 156.)	Dépenses diverses, devant former les articles 143, 144 et 145 du chapitre XXV, et augmentation de l'article 154 du Budget . . . . .
	2 juin 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 156.)	Frais du recensement général de la population du royaume . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	31 mars 1857 . . . ( <i>Monit.</i> n° 95.)	Augmentation du crédit ouvert par la loi du 25 mai 1856, pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi . . . . .
	28 mai 1856 . . . ( <i>Monit.</i> n° 152.)	Budget primitif . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	•	•	•	•	•	•
37,605,994 90	•	37,655,994 96	•	•	•	37,655,994 96
•	50,000 •	•	•	•	•	•
3,801,872 75	•	4,041,872 75	•	•	•	4,041,872 75
•	150,000 •	•	•	•	•	•
12,150,751 •	•	•	•	•	•	•
•	18,800 •	12,958,551 •	•	•	•	12,958,551 •
•	800,000 •	•	•	•	•	•
2,370,682 67	•	•	•	•	•	•
•	55,632 •	2,440,314 67	•	•	•	2,440,314 67
•	22,000 •	•	•	•	•	•
7,401,575 41	•	•	•	•	•	•
•	1,500,000 •	•	•	•	•	•
•	500,000 •	9,667,875 41	•	•	•	9,667,875 41
•	51,500 •	•	•	•	•	•
•	30,000 •	•	•	•	•	•
•	585,000 •	•	•	•	•	•
24,744,457 12	•	24,744,457 12	•	•	•	24,744,457 12
88,154,131 91	3,540,932 •	91,495,063 91	•	•	•	91,495,063 91

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère de la Guerre . . . . .	24 décembre 1855 . (Monit. n° 362.)	Budget primitif. . . . .
	8 mars 1856 . . . . (Monit. n° 71.)	Augmentation des articles 6 (litt. D), 7 (litt. E), 8 et 9 (litt. B), 12, 14, 15 et 34 (litt. A et B), et des articles 10, 22 et 35 du Budget . . . . .
	Id.	Paiement de créances se rapportant à des exercices clos et qui restent à liquider . . . . .
	Id.	Travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel du génie et de l'artillerie.
	11 mars 1856 . . . . (Monit. n° 75.)	Transfert à l'article 21 du Budget (Matériel du génie) d'une partie du crédit de 1,244,000 francs, alloué, par la loi du 4 juin 1855 . . . . .
	1 <sup>er</sup> août 1856 . . . . (Monit. n° 255.)	Partie rattachée au Budget du présent exercice du crédit de 1,460,000 francs, alloué, par la loi du 4 juin 1855, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie . . . . .
	Id.	Partie rattachée au Budget du présent exercice, par l'arrêté royal du 24 septembre 1856, <i>Moniteur</i> n° 285, du crédit de 2,500,000 francs alloué pour le matériel de l'artillerie . . . . .
	28 mai 1855 . . . . (Monit. n° 150.)	Budget primitif. . . . .
	27 mai 1856 . . . . (Monit. n° 151.)	Traitements des directeurs et agents du Trésor . . . . . 1,750 »
	Id.	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc. . . . . 500 »
Ministère des Finances . . . . .	Id.	Réduction à l'article 6 du Budget, d'une somme de 6,500 francs, et crédits nouveaux, savoir : 1 <sup>o</sup> Pour traitement du graveur des monnaies, poinçons de titre et de garantie, ainsi que pour traitement du chimiste attaché à l'hôtel des monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage (art. 5 <sup>bis</sup> ) . . . . . 5,600 » 2 <sup>o</sup> Pour frais d'appropriation de locaux à l'hôtel des monnaies, (art. 5 <sup>ter</sup> ) . . . . . 2,700 »
		ENSEMBLE. . . . . fr. 6,500 »
	Id.	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre . . . . .
	8 avril 1857 . . . . (Monit. n° 103.)	Augmentation des articles 27 à 41 du Budget (Administration de l'enregistrement et des domaines). . . . .
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	30 mars 1855 . . . . (Monit. n° 94.)	Budget primitif. . . . .
	8 avril 1857 . . . . (Monit. n° 105.)	Régularisation des écritures de la Trésorerie pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 1850 au 31 décembre 1849 . . . . .

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
88,154,151 91	5,540,952 "	91,495,065 01	"	"	"	91,405,065 01
52,209,885 "	"					
"	2,782,026 54					
"	40,546 29					
"	2,359,760 "					
"	77,570 "	58,502,057 65	"	"	"	58,502,057 65
"	74,900 "					
"	756,750 "					
10,982,600 "	"					
"	2,250 "					
"		11,445,054 81	"	"	"	11,445,054 81
"	pour mémoire.					
"	400,000 "					
"	58,184 81					
2,158,000 "	"					
"	129,422 54	2,287,422 54	"	"	"	2,287,422 54
135,484,616 91	10,022,941 98	145,507,558 89	"	"	"	145,507,558 89

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>
		—
		<b>CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1855,</b>
		EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	25 mars 1855 . . .	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège. . . . .
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de Selzaete, 1 <sup>re</sup> section . . . . .
	15 mai 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de la Campine . . . . .
	15 mai 1847. . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine . . . . .
	21 avril et 24 mai 1848. . . . .	Chemin de fer . . . . .
	18 juin 1846. . .	Écoulement des eaux du haut Escaut . . . . .
	4 juin 1850 . . .	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
	4 juin 1850 . . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		<i>A</i> , de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et <i>B</i> , d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. . . . .
	20 décembre 1851.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. . . . .
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .
		A REPORTER. . . fr.

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	845 03	845 03	»	»	»	845 03
»	275 00	275 00	»	»	»	275 00
»	121,370 47	121,370 47	»	»	»	121,370 47
»	5,835 58	5,835 58	»	»	»	5,835 58
»	118,083 54	118,083 54	»	»	»	118,083 54
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	5,000 »
»	60 51	60 51	»	»	»	60 51
»	11,181 93	11,181 93	»	»	»	11,181 93
»	944,614 72	944,614 72	»	»	»	944,614 72
»	3,227,180 18	3,227,180 18	»	»	»	3,227,180 18
»	1,085,041 53	1,085,041 53	»	»	»	1,085,041 53
»	9 46	9 46	»	»	»	9 46
»	172,595 84	172,595 84	»	»	»	172,595 84
»	1,357,875 60	1,357,875 60	»	»	»	1,357,875 60
»	358,458 32	358,458 32	»	»	»	358,458 32
»	7,407,034 57	7,407,034 57	»	»	»	7,407,034 57

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
	20 déc. 1851 (suite).	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . . Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . . Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies. . . . . Construction de prisons . . . . . Amélioration de la Dendre . . . . . Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État. . . . .
Ministère des Travaux publics (suite) . . . . .	25 avril 1855 . . .	Chemin de fer. } Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel . . . . . Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations. . . . . Maisons et loges de gardes-route. . . . . Extension du matériel des transports . . . . . Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet . . . . .
	7 avril 1854 . . .	Extension des lignes télégraphiques. . . . .
	21 mai 1854. . .	Chemin de fer . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .	4 juin 1855 . . .	Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858) . . . . .
	21 mai 1854. . .	Chemin de fer . . . . .
	6 juin 1854 . . .	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . . Amélioration des ports et côtes. . . . .
	7 juin 1855 . . .	Élargissement de la deuxième partie de la 1 <sup>re</sup> section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 <sup>re</sup> section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. . . . . Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques. . . . .



## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	7,407,034 57	7,407,034 57	»	»	»	7,407,034 57
»	144,141 76	144,141 76	»	»	»	144,141 76
»	130,707 72	130,707 72	»	»	»	130,707 72
»	46,950 »	46,950 »	»	»	»	46,950 »
»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »
»	191,267 04	191,267 04	»	»	»	191,267 04
»	565,026 10	565,026 10	»	»	»	565,026 10
»	952,069 67	952,069 67	»	»	»	952,069 67
»	45,127 26	45,127 26	»	»	»	45,127 26
»	87,704 42	87,704 42	»	»	»	87,704 42
»	540,568 70	540,568 76	»	»	»	540,568 76
»	540,522 98	540,522 98	»	»	»	540,522 98
»	17,000 »	17,000 »	»	»	»	17,000 »
»	915,874 35	915,874 35	»	»	»	915,874 35
»	230,852 07	230,852 07	»	»	»	230,852 07
»	299,800 »	299,800 »	»	»	»	299,800 »
»	120,000 »	120,000 »	»	»	»	120,000 »
»	13,250,426 70	13,250,426 70	»	»	»	13,250,426 70

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
	21 mai 1854. . . . .	Chemin de fer . . . . .
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .
		Amélioration des ports et côtes . . . . .
	12 mars 1856 . . . . .	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>m</sup> e écluse et la Sambre canalisée. . . . .
Ministère des Travaux publics. . . . .	31 décembre 1856.	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	Id.	Chemin de fer et lignes télégraphiques. { Matériel de transport . . . . . — de traction . . . . . Routes et doubles voies . . . . . Extension des lignes télégraphiques . . . . . Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	27 mai 1856. . . . .	1 <sup>o</sup> Paiement à faire par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'Etat par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Namur à Fiquelonne et d'un canal de Mons à la Sambre; 2 <sup>o</sup> Trimestre d'intérêts dû à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr 3,799,565 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre, et que l'Etat avait pris à sa charge, aux termes de l'article 1 <sup>er</sup> de la convention du 5 août 1855. . . . .

## èglement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	3,500,000 »	3,500,000 »	»	»	»	3,500,000 »
»	1,754,000 »	1,754,000 »	»	»	»	1,754,000 »
»	640,000 »	640,000 »	»	»	»	640,000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
»	214,000 »	214,000 »	»	»	»	214,000 »
»	100,000 »	100,000 »	»	»	»	100,000 »
»	3,000,000 »	3,000,000 »	»	»	»	3,000,000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
»	820,000 »	820,000 »	»	»	»	820,000 »
»	180,000 »	180,000 »	»	»	»	180,000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
»	390,000 »	390,000 »	»	»	»	390,000 »
»	15,598,000 »	15,598,000 »	»	»	»	15,598,000 »

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
		<b>RÉCAPITULATION.</b>	
			1852. 27,205 54
			1853. 568,198 55
		} Crédits transférés des exercices	1854. 118,082 80
			1855. 1,152,150 06
		} <i>Service ordinaire.</i>	— propres à l'exercice . . . . .
		} <i>Services spéciaux.</i>	— transférés de l'exercice 1855 . . . . .
			— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .

## règlement définitif du Budget de l'exercice 1856.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
°	1,645,625 55	1,645,625 55	°	°	°	1,645,625 55
155,484,616 91	10,022,041 98	145,507,558 89	°	°	°	145,507,558 89
°	13,250,426 70	13,250,426 70	°	°	°	13,250,426 70
°	15,598,000 °	15,598,000 °	°	°	°	15,598,000 °
155,484,616 91	58,516,904 21	172,001,611 12	°	°	°	172,001,611 12

( 82 )

(83)

**COMPTE DÉFINITIF**

**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.**



## BUDGET DE

## Compte des Recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
Litt. A.	IMPÔTS. . . . . { Contributions directes, douanes et accises . . . . .	67,400,940 »
— B.		Enregistrement et domaines . . . . .
— C.	PÉAGES . . . . . { Enregistrement et domaines . . . . .	5,150,000 »
— D.		Travaux publics . . . . .
— E.	Marine . . . . .	120,000 »
— F.		Travaux publics . . . . .
— G.	CAPITAUX ET REVENUS. { Enregistrement et domaines . . . . .	2,660,000 »
— H.		Trésor public . . . . .
— I.	RENDEMENTS . . . { Contributions directes . . . . .	112,000 »
— J.		Enregistrement et domaines . . . . .
— K.	Trésor public . . . . .	1,992,000 »
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>		
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845 . . . . .	1,000,000 »
	Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au Trésor . . . . .	49,462 10
		1,049,462 10
	REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.	152,962,540 »
		154,012,002 10
<b>RECETTE A L'EXERCICE 1856 :</b>		
	1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1855, sur l'exercice 1855, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 9,428,866 07 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 6,520,000 21 c reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1857. . . . .	3,108,865 86
	2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1851, conformément au compte d'apurement de cet exercice. . . . .	73,786 55
		137,104,654 49



## L'EXERCICE 1856.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT détaillé DU BUDGET.
	En 1856.	En 1857.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOUVREMENTS.	
69,093,283 41	66,059,137 04	2,105,308 70	69,064,463 74	28,817 07	•	1,054,525 74	69,064,463 74
29,880,855 91	29,556,065 52	156,037 87	29,695,501 19	187,554 72	•	4,425,301 19	29,695,501 19
4,979,095 65	4,975,725 08	5,015 98	4,978,757 06	558 59	151,262 94	•	4,978,757 06
4,500,512 96	4,514,582 75	284,950 25	4,509,512 96	•	•	209,312 96	4,509,512 96
119,611 52	119,611 52	•	119,611 52	•	588 48	•	119,611 52
25,468,811 04	22,690,600 90	679,281 91	25,575,882 81	92,928 23	•	505,882 81	25,575,882 81
3,803,674 99	3,658,019 24	54,437 87	3,692,457 11	201,217 88	•	1,052,457 11	3,692,457 11
5,071,930 02	2,250,184 37	812,745 65	3,071,930 02	•	•	558,950 02	5,071,930 02
155,256 58	126,526 10	6,710 48	155,256 58	•	•	21,256 58	155,256 58
1,898,082 87	515,418 50	105,117 11	620,535 41	1,207,547 46	•	165,535 41	620,535 41
2,416,024 76	1,727,595 06	688,651 70	2,416,024 76	•	•	425,424 76	2,416,024 76
145,485,899 71	156,880,079 66	4,878,815 50	141,765,495 16	1,718,404 55	151,651 42	8,954,606 58	141,765,495 16
1,241,602 26	1,149,767 77	91,834 49	1,241,602 26	•	•	241,002 26	1,241,602 26
49,462 10	49,462 10	•	49,462 10	•	•	•	49,462 10
1,291,064 36	1,199,229 87	91,834 49	1,291,064 36	•	•	241,002 26	1,291,064 36
145,485,899 71	156,880,079 66	4,878,815 50	141,765,495 16	1,718,404 55	151,651 42	8,954,606 58	141,765,495 16
144,774,964 07	158,083,909 53	4,970,640 99	143,056,559 52	1,718,404 55	151,651 42	9,196,208 84	143,056,559 52
0,044,557 42							
							5,108,865 86
							75,786 55
							146,239,211 91

## SUITE DU BUDGET DE

## Compte des Dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1856.	En 1857.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	<i>Exercice 1852.</i>					
Litt. R.	Ministère des Travaux publics. . . . .	27,205 54	26,705 54	14,582 »	12,525 54	26,705 54
	<i>Exercice 1853.</i>					
— IV.	Dotations. (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale). . . . .	250,000 »	»	»	»	»
— Q.	Ministère de l'Intérieur. . . . .	4,000 »	»	»	»	»
— R.	— des Travaux publics. . . . .	55,209 61	20,025 90	»	20,786 51	20,786 51
— S.	— de la Guerre . . . . .	59,998 72	»	»	»	»
		508,198 53	20,025 90	»	20,786 51	20,786 51
	<i>Exercice 1854.</i>					
— P.	Ministère des Affaires Étrangères. . . . .	60,130 50	»	»	»	»
— Q.	— de l'Intérieur . . . . .	1,850 »	1,850 »	»	1,850 »	1,850 »
— R.	— des Travaux publics. . . . .	41,122 50	54,267 59	»	29,657 53	29,657 53
— T.	— des Finances . . . . .	6,000 »	»	»	»	»
		118,082 80	56,097 59	»	31,467 53	31,467 53
	<i>Exercice 1855.</i>					
— M.	Dette publique . . . . .	99,500 71	99,500 71	»	99,500 71	99,500 71
— P.	Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	108,020 »	7,500 »	»	7,500 »	7,500 »
— Q.	— de l'Intérieur . . . . .	50,591 99	49,591 07	54,555 51	9,152 80	45,486 51
— R.	— des Travaux publics. . . . .	689,226 02	549,598 52	104,027 17	250,650 86	554,678 03
— S.	— de la Guerre . . . . .	176,595 64	176,595 64	65,900 14	108,556 20	172,256 34
— T.	— des Finances . . . . .	8,604 70	8,604 69	»	8,604 69	8,604 69
		1,152,159 06	690,990 45	202,280 82	465,745 26	606,026 08

## L'EXERCICE 1856.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 decem- bre 1856, et dont le transfert à l'ex. 1857 a eu lieu conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS de l'exercice 1856
•	•	500 »	•	•	500 »	•	•	26,705 54
•	•	250,000 »	•	•	•	250,000 »	•	•
•	•	4,000 »	•	•	•	4,000 »	•	•
9,157 50	•	23,575 71	•	•	•	23,575 71	•	29,923 90
•	•	59,998 72	•	•	59,998 72	•	•	•
9,157 50	•	338,274 43	•	•	59,998 72	278,275 71	•	29,923 90
•	•	69,150 50	•	•	•	69,150 50	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	1,850 •
4,650 06	•	6,854 71	•	•	6,011 97	842 74	•	34,267 50
•	•	6,000 »	•	•	6,000 »	•	•	•
4,650 06	•	81,985 21	•	•	12,011 97	69,973 24	•	26,007 50
•	•	•	•	•	•	•	•	99,500 71
•	•	100,520 »	•	•	•	100,520 »	•	7,500 »
5,004 76	•	1,000 92	•	•	92	1,000 »	•	49,591 07
14,020 20	•	359,627 70	•	•	8,211 80	351,415 90	•	549,598 52
4,150 50	•	•	•	•	•	•	•	176,395 64
•	•	01	•	•	01	•	•	8,604 69
24,964 55	•	441,148 63	•	•	8,212 75	432,935 90	•	699,999 45

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1856.	En 1857.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique. . . . .	57,055,094 90	57,574,855 54	25,682,575 51	11,801,440 01	57,485,822 52
	Liste civile. . . . .	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	»	2,751,522 75
	Dotation de l'héritier présomp- tif du Roi . . . . .	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»	500,000 »
— N.	Dotations. Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre. . . . .	150,000 »	150,000 »	150,000 »	»	150,000 »
	Sénat . . . . .	40,000 »	57,000 »	51,000 »	0,000 »	57,000 »
	Chambre des Représentants . . . . .	451,450 »	450,545 50	313,054 55	125,409 21	439,545 50
	Cour des comptes . . . . .	149,100 »	147,000 »	142,956 65	4,943 55	147,900 »
— O.	Ministère de la Justice . . . . .	12,058,551 »	12,057,158 46	8,197,697 82	4,511,707 47	12,509,405 29
— P.	— des Affaires Étrangères. . . . .	2,446,514 67	2,289,284 40	1,447,221 68	858,519 97	2,285,541 65
— Q.	— de l'Intérieur . . . . .	9,667,875 41	9,504,278 42	5,064,019 89	5,057,625 67	8,702,243 56
— R.	— des Travaux publics. . . . .	24,744,457 19	23,015,945 14	16,554,481 78	6,374,246 00	22,908,728 68
— S.	— de la Guerre . . . . .	58,502,057 65	57,191,854 25	19,079,666 27	17,875,066 26	56,952,752 55
— T.	— des Finances . . . . .	11,445,054 81	11,069,591 22	5,695,216 44	7,559,445 80	11,054,660 24
— U.	Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	2,267,422 54	2,750,742 21	652,471 09	2,101,926 56	2,754,597 05
		145,507,558 89	140,065,055 75	84,842,362 25	55,814,226 20	138,657,188 45

## SERVICES SPÉCIAUX.

*Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.*

## Ministère de l'Intérieur.

Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855) . . . . .

845 05

200 »

200 »

»

»

## Ministère des Travaux publics.

Canal de Selzaete, 1<sup>re</sup> section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) . . . . .

275 06

»

»

»

200 »

Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848) . . . . .

121,570 47

»

»

»

»

Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847) . . . . .

5,835 58

»

»

»

»

Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848) . . . . .

118,085 54

94,807 »

94,784 25

»

»

Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846) . . . . .

5,000 »

5,000 »

5,000 »

»

»

A REPORTER . . . . . fr.

252,009 68

100,097 »

99,984 25

»

99,984 25

## L'EXERCICE 1856.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1856, et dont le transfert à l'ex. 1857 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1856.
91,032 82	"	640,503 15	570,363 53	570,363 53	640,503 15	.	.	37,374,855 34
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,322 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 .
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 .
"	"	3,000 .	"	"	3,000 .	"	"	57,000 .
"	"	12,100 44	"	"	12,100 44	"	"	430,345 56
"	"	1,200 .	"	"	1,200 .	"	"	147,000 "
127,603 17	"	321,392 54	"	"	305,389 42	16,003 12	"	12,637,158 46
3,742 75	"	107,040 37	40,010 10	40,010 10	84,884 29	112,156 08	"	2,280,284 40
229,034 86	573,000 .	163,304 90	"	"	87,404 18	70,100 81	"	9,304,278 42
107,214 40	"	1,728,513 98	"	"	1,242,195 09	486,318 89	"	23,015,945 14
239,101 72	"	1,110,203 38	"	"	1,014,937 24	95,266 14	"	37,101,834 25
34,730 98	"	454,985 58	81,341 99	81,341 99	447,510 80	7,408 78	"	11,060,591 22
2,344 50	"	210,300 28	699,628 95	699,628 95	210,300 28	.	"	2,756,742 21
854,865 32	573,000 .	4,842,840 71	1,400,344 57	1,400,344 57	4,040,445 89	793,403 82	"	140,065,053 75
"	"	645 05	"	"	"	"	645 05	200 .
"	"	275 06	"	"	"	"	275 06	.
"	"	121,370 47	"	"	"	"	121,370 47	.
"	"	5,835 58	"	"	"	"	5,835 58	.
"	"	"	"	"	"	"	"	94,897 .
112 77	"	23,786 54	"	"	"	"	23,786 54	5,000 .
112 77	"	151,912 68	"	"	"	"	151,912 68	100,097 .

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS consignés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1856.	En 1857.	Total.
REPORT. . . . . fr.	252,009 68	100,097 »	99,984 23	•	99,984 23
<b>SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE.)</b>					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
<b>Ministère des Travaux publics. (Suite.)</b>					
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	69 51	69 51	69 51	•	69 51
Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	11,181 93	•	•	•	•
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	944,614 72	500,906 52	500,706 52	200 •	500,906 52
Travaux à la Meuse, ayant pour objet :					
a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	3,227,180 18	015,118 51	012,858 31	•	012,858 51
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	1,083,041 33	680,094 58	678,027 57	2,666 81	680,694 58
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst . . . . .	9 46	9 46	9 46	•	9 46
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende . . . . .	172,593 84	172,366 •	121,817 96	50,548 04	172,366 •
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . . . .	1,357,875 60	115,563 18	115,781 52	1,781 66	115,563 18
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .	558,458 52	15,268 85	15,211 85	57 •	15,268 85
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . .	144,141 76	115,607 73	109,254 27	1,690 25	110,944 50
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'Etat. . . . .	139,707 72	59 06	59 06	•	59 06
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies. . . . .	46,950 •	46,950 •	46,950 •	•	46,950 •
Construction de prisons . . . . .	1,200,000 •	268,173 15	265,585 60	2,589 55	268,173 15
Amélioration de la Dendre . . . . .	101,267 04	163,571 74	162,690 66	881 08	163,571 74
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'Etat. . . . .	565,026 10	118,507 49	118,507 49	•	118,507 49
A REPORTER. . . . . fr.	9,692,127 10	3,209,032 37	3,145,582 01	60,414 37	3,205,996 38

Loi du 20 décembre 1851.

## L'EXERCICE 1856.

*l'époque de la clôture de l'exercice.*

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédents des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1856, et dont le transfert à l'ex. 1857 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1856.
112 77	"	151,912 68	"	"	"	"	151,912 68	100,097 °
"	"	"	"	"	"	"	"	69 51
"	"	11,181 95	"	"	"	"	11,181 05	"
"	"	445,708 20	"	"	"	"	445,708 20	500,906 52
260 "	"	2,514,061 87	"	"	"	"	2,514,061 87	913,118 31
"	"	402,546 95	"	"	"	"	402,546 95	680,604 58
"	"	"	"	"	"	"	"	9 46
"	"	227 84	"	"	"	"	227 84	172,566 °
"	"	1,242,512 42	"	"	"	"	1,242,512 42	115,565 18
"	"	545,189 47	"	"	"	"	545,189 47	15,268 85
2,065 22	"	50,554 04	"	"	"	"	50,554 04	113,607 72
"	"	159,668 66	"	"	"	"	159,668 66	50 06
"	"	"	"	"	"	"	"	46,950 °
"	"	931,826 85	"	"	"	"	931,826 85	268,175 15
"	"	27,695 30	"	"	"	"	27,695 50	165,571 74
"	"	444,428 61	"	"	"	"	444,428 61	118,597 49
3,055 99	"	6,485,094 82	"	"	"	"	6,485,094 82	3,209,032 57

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnances au profit des trésoriers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1856	En 1857.	Total.	
Report . . . . . fr	0,002,127 19	5,200,052 57	5,145,582 01	60,414 57	5,205,996 58	
<b>SERVICES SPECIAUX (SUITE)</b>						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat</i>						
<b>Ministère des Travaux publics (Suite)</b>						
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852) . . . . .	"	"	"	"	"	
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853)	Hangars et remises pour abriter les marchandises et matériel . . . . .					
	Voies d'évitement, plates formes, excentriques dans les stations . . . . .					
	Maisons et loges de gardes routes . . . . .	952,069 07	575,451 90	575,065 56	2,586 54	575,451 90
	Extension du matériel des transports . . . . .					
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet . . . . .					
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854)	45,127 26	42,245 74	58,841 90	5,401 75	42,245 74	
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854) . . . . .	87,704 42	87,704 42	87,704 42	"	87,704 42	
<b>Ministère de l'Intérieur</b>						
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépense pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	549,568 76	504,810 56	112,544 60	104,158 75	210,485 35	
<b>Ministère des Travaux publics</b>						
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	540,522 98	540,522 98	540,522 98	"	540,522 98	
Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 6 juin 1854) . . . . .	17,000 "	"	"	"	"	
Loi du 7 juin 1855	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst . . . . .	915,874 55	900,106 69	898,755 40	1,511 57	900,046 07
	Amélioration des ports et côtes . . . . .	250,852 07	250,852 07	225,951 88	4,880 19	250,852 07
	Élargissement de la deuxième partie de la 1 <sup>re</sup> section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la 1 <sup>re</sup> section, élargissement de la tête d'écluse de Bocholt . . . . .	209,800 "	50,457 13	50,177 84	270 20	50,457 13
	Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des vapeurs transatlantiques . . . . .	120,000 "	26 50	26 50	"	26 50
	15,250,426 70	5,741,188 56	5,472,952 98	176,812 44	5,649,765 42	



## L'EXERCICE 1856.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1856, et dont le transfert à l'ex. 1857 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1856.
3,055 90	•	6,483,094 82	•	•	•	•	6,483,094 82	3,209,052 57
•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	376,617 77	•	•	•	•	376,617 77	575,451 90
•	•	2,885 52	•	•	•	•	2,885 52	42,243 74
•	•	•	•	•	•	•	•	87,704 42
88,527 23	•	244,558 20	•	•	•	•	244,558 20	504,810 56
•	•	•	•	•	•	•	•	340,522 98
•	•	17,000 •	•	•	•	•	17,000 •	•
59 72	•	15,767 66	•	•	•	•	15,767 66	900,106 69
•	•	•	•	•	•	•	•	250,852 07
•	•	240,542 87	•	•	•	•	240,542 87	50,457 15
•	•	110,075 50	•	•	•	•	110,075 50	26 50
91,422 04	•	7,509,258 54	•	•	•	•	7,509,258 54	3,741,188 56

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1856.	En 1857.	Total.
<b>SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE.)</b>					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854) . . . . .	3,500,000 »	2,730,780 48	2,655,640 44	75,140 04	2,730,780 48
Loi du 12 mars 1856.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. . . . .	1,754,000 »	•	•	•
	Amélioration des ports et côtes . . . . .	640,000 »	17,692 93	•	17,692 93
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. . . . .	1,000,000 »	•	•	•
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . .	214,000 »	•	•	•
Etablissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856). . . . .	100,000 »	•	•	•	•
Chemin de fer et lignes télégraphiques (loi du 31 décembre 1856).	Matériel de transport . . . . .	5,000,000 »	•	•	•
	Matériel de traction . . . . .	1,000,000 »	•	•	•
	Routes et doubles voies. . . . .	820,000 »	•	•	•
	Extension des lignes télégraphiques . . . . .	180,000 »	•	•	•
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes . . . . .	1,000,000 »	•	•	•
1 <sup>o</sup> Paiement à faire par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'État par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Erquelines et d'un canal de Mons à la Sambre; 2 <sup>o</sup> trimestre d'intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr. 3,799,365 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre et que l'État avait pris à sa charge, aux termes de l'art. 1 <sup>er</sup> de la convention au 3 août 1855 (loi du 27 mai 1856). . . . .	500,000 »	589,217 14	389,217 14	•	589,217 14
	15,598,000 »	3,137,690 55	3,044,857 58	92,832 97	3,137,690 55

## L'EXERCICE 1856.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS résultant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1856, et dont le transfert à l'ex. 1857 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS TOTALS de l'exercice 1856.
°	°	769,219 52	°	°	°	°	769,219 52	2,730,780 48
°	°	1,754,000 °	°	°	°	°	1,754,000 °	°
°	°	622,507 07	°	°	°	°	622,507 07	17,692 05
°	°	1,000,000 °	°	°	°	°	1,000,000 °	°
°	°	214,000 °	°	°	°	°	214,000 °	°
°	°	100,000 °	°	°	°	°	100,000 °	°
°	°	5,000,000 °	°	°	°	°	5,000,000 °	°
°	°	1,000,000 °	°	°	°	°	1,000,000 °	°
°	°	820,000 °	°	°	°	°	820,000 °	°
°	°	180,000 °	°	°	°	°	180,000 °	°
°	°	1,000,000 °	°	°	°	°	1,000,000 °	°
°	°	782 86	°	°	°	°	782 86	389,217 14
°	°	10,460,509 45	°	°	°	°	10,460,509 45	3,157,690 55

## SUITE DU BUDGET DE

## Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1856.	En 1857.	Total.
<b>RÉCAPITU</b>					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses arriérées de l'exercice 1852. . . . .	27,205 54	26,705 54	14,582 0	12,525 34	26,705 54
— — 1853. . . . .	568,198 53	20,025 90	•	20,786 31	20,786 31
— — 1854. . . . .	118,082 80	56,097 50	"	51,467 55	51,467 55
— — 1855. . . . .	1,132,159 06	600,990 43	202,280 82	465,745 26	666,026 08
— propres à l'exercice . . . . .	143,507,558 89	140,065,053 75	84,842,962 25	53,814,226 20	138,057,188 45
<i>Services spéciaux.</i>					
— sur les crédits transférés de l'exercice 1855. . .	15,250,426 70	5,741,188 50	5,472,952 98	176,812 44	5,049,765 42
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice. . . . .	15,598,000 "	5,157,090 55	3,044,857 58	92,852 97	5,157,690 55
	172,001,611 12	149,727,649 92	93,577,435 61	54,612,194 05	148,189,629 66
<b>Dépense à l'exercice 1856</b>					
de l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1855, conformément au projet de loi du règle- ment de cet exercice (état litt. V). . . . .	6,776,968 64	6,776,968 64			6,776,968 64
	178,778,579 76	156,504,618 56			154,966,598 30

## L'EXERCICE 1856.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1857, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allo- cations pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 déren- bre 1856, et dont le transfert à l'ex. 1857 a eu lieu conformém <sup>t</sup> à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1856.

## LATION.

		500			500			26,705 54
9,157 59		558,274 45			59,998 72	278,275 71		29,925 90
4,650 06		81,985 21			12,011 97	60,973 24		56,097 59
24,904 35		441,148 05			8,212 73	432,935 90		690,990 45
854,865 52	575,000	4,842,840 71	1,400,544 57	1,400,544 57	4,040,445 89	795,405 82		140,065,055 75
91,422 94		7,509,258 54					7,509,258 54	5,741,188 56
		10,460,509 45					10,460,509 45	5,157,690 55
965,020 26	575,000	25,674,505 77	1,400,544 57	1,400,544 57	4,150,169 31	1,574,588 07	17,969,547 79	140,727,640 92
1,558,020 26						25,674,505 77		
								22,275,961 20
								6,776,968 64
								156,504,618 56

(98)

(99)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.**

—

**RECETTES.**

—

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1856.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Foncier. . . . .	Principal. . . . . 15,944,527 »	18,386,300 »	15,944,527 »	18,177,692 22	
	5 centimes additionnels ordinaires . . . . . 478,535 »		478,535 81		
	2 centimes additionnels pour non-valeurs . . . . . 318,890 »		318,890 54		
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 1,504,452 »		1,504,452 70		
	5 c <sup>ts</sup> additionnels supplémentaires sur le tout. . . . . 550,086 »		550,086 05		
Personnel . . . . .	Principal . . . . . 8,750,000 »	9,605,000 »	8,787,127 65	8,945,117 52	
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 875,000 »		878,692 59		
	Amendes. . . . . »		2,682 55		
Patentes . . . . .	Principal. . . . . 3,500,000 »	5,650,000 »	3,569,191 06	5,402,665 58	
	Centimes additionnels extraordinaires . . . . . 550,000 »		556,915 15		
Redevances sur les mines.	Principal. . . . . 450,000 »	496,650 »	568,866 11	655,034 26	
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs . . . . . 45,000 »		56,886 62		
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception. . . . . 25,650 »		51,287 56		
Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .	900,000 »	905,615 25	905,615 25	844,505 15	
— des tabacs. . . . .	170,000 »	166,154 75	166,154 75	156,581 29	
Douanes . . . . .	Droits d'entrée (16 centimes additionnels) 11,000,000 »	11,595,000 »	11,101,865 50	11,101,865 50	
	— de sortie ( id. ) 25,000 »		75,508 51		
	— de transit ( id. ) 10,000 »		9,625 28		
	— de tonnage ( id. ) 525,000 »		704,125 98		
	Timbres . . . . . 55,000 »		54,477 04		
Accises. . . . .	Sel . . . . .	4,600,000 »	4,966,086 16	4,966,086 16	
	Eau de mer. . . . .		57,654 50		
	Vins étrangers. . . . .	2,150,000 »	2,124,567 24	2,124,567 24	2,124,444 48
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	170,000 »	244,026 40	244,026 40	244,026 40
	— indigènes . . . . .	4,800,000 »	4,475,894 94	4,475,894 94	4,445,275 01
	Bières . . . . .	6,400,000 »	6,456,905 68	6,445,882 09	6,456,904 45
	Vinaigres . . . . .		6,976 41		
	Sucres. . . . .	3,500,000 »	2,585,621 96	4,575,804 18	2,406,559 70
			de betterave . . . . .		
	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	5,000 »	5,099 78	5,099 78	5,099 78
	Timbres. . . . .	15,000 »	15,582 25	15,582 25	15,565 50
			sur les quittances. . . . .		
	1,000 »	846 48	846 48	846 48	
A REPORTER. . . . . fr.		66,919,640 »	68,620,527 50	68,620,527 50	66,529,071 53



## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVEREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	TOTAL			ARTICLES numérotés et sommes portées en sus et sans indulgence	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	mis à la charge des receveurs		à recouverts sur les débiteurs				
708,509 80	18,886,292 08	18,886,292 08	"	"	"	"	"	2 08	
720,702 72	9,665,820 24	9,668,502 59	"	"	"	"	"	05,502 50	
255 57	2,682 35								
503,458 65	3,706,104 21	3,706,104 21	"	"	"	"	"	76,104 21	
2,000 05	657,040 20	657,040 20	"	"	"	"	"	160,590 20	
61,508 12	905,613 25	905,613 25	"	"	"	"	"	5,613 25	
9,555 46	160,134 75	160,134 75	"	"	"	"	5,865 25	"	
"	11,101,865 50								
"	75,508 51								
"	9,623 28	11,025,506 31	"	"	"	"	"	350,506 31	
"	704,125 98								
"	54,477 04								
"	4,966,986 16	5,023,740 66	"	"	"	"	"	425,740 66	
"	57,654 50								
122 76	2,124,567 24	2,124,567 24	"	"	"	"	25,452 76	"	
"	244,026 40	244,026 40	"	"	"	"	"	74,026 40	
25,529 05	4,470,602 96	4,470,602 96	5,291 98	"	"	5,291 98	529,307 04	"	
1 25	6,456,905 68	6,445,882 09	"	"	"	"	"	45,882 09	
"	6,976 41								
155,556 57	2,562,096 27	4,350,278 40	25,525 69	"	"	25,525 69	"	850,278 40	
75,786 63	1,788,182 22								
"	5,000 78	3,000 78	"	"	"	"	"	90 78	
16 75	15,582 25	15,582 25	"	"	"	"	"	582 25	
"	846 48	846 48	"	"	"	"	153 52	"	
2,062,658 30	63,501,700 83	68,501,700 83	28,817 67	"	"	28,817 67	558,848 57	2,030,618 40	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1856.
REPORT. . . . . fr.	66,019,040	68,020,527 50	68,020,527 50	66,529,071 53
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	170,000	221,755 47	221,755 47	221,755 47
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. . . . .	280,000	209,950 58	209,950 58	167,578 65
Loyers de bâtiments . . . . .		2,794 17		2,794 17
Forcements en recette opérés par l'adminis- tration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs. . . . .		2,066 05		2,066 05
Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	40,000	25,751 19	41,069 86	25,751 19
Recettes extraordinaires (au profit du fonds de non-valeurs. extraordinaires de toute autre nature. . . . .		2,484 50		2,484 50
Contributions du territoire neutre de Moresnet.		898 47		600 »
TOTAL. . . . . fr.	67,409,040	69,095,285 41	69,095,285 41	66,959,157 04

## TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
2,002,658 50	68,591,709 85	68,591,709 85	28,817 07	"	"	28,817 07	358,848 57	2,050,018 40	
"	221,735 47	221,735 47	"	"	"	"	"	51,735 47	
42,571 93	209,950 58	209,950 58	"	"	"	"	70,040 42	"	
"	2,794 17								
"	2,966 05								
"	25,751 10	41,069 80	"	"	"	"	"	1,069 80	
"	2,484 30								
"	6,105 70								
208 47	898 47								
2,105,508 70	69,064,465 74	69,064,465 74	28,817 07	"	"	28,817 07	428,897 99	2,085,425 73	
							1,654,525 74		

Développement, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier . . . . .		1,628,815 05	5,521,402 42	2,825,842 70
Personnel. . . . .	{ Principal et additionnels. . . . .	1,555,888 00	2,501,065 45	1,186,575 01
	{ Amendes . . . . .	2,400 15	"	5 92
Patentes . . . . .		497,567 90	868,416 84	506,514 24
Redevances sur les mines . . . . .		"	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .		72,056 "	151,579 "	98,550 25
— des tabacs . . . . .		21,074 "	24,482 "	16,046 50
Douanes . . . . .	{ Droits d'entrée (16 centimes additionnels) . . . . .	5,584,601 91	2,559,858 85	478,589 29
	{ — de sortie ( id. ) . . . . .	7,578 91	5,110 89	11,625 58
	{ — de transit ( id. ) . . . . .	8,216 04	815 56	75 99
	{ — de tonnage ( id. ) . . . . .	624,149 47	10,218 60	34,642 12
	{ Timbres . . . . .	9,621 19	10,500 70	2,729 59
	Sel . . . . .	559,707 85	569,942 90	614,885 "
	Eau de mer . . . . .	41,656 70	"	16,017 80
	Vins étrangers . . . . .	406,476 41	641,298 70	157,005 85
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	67,094 15	101,464 06	14,952 65
	— indigènes . . . . .	614,565 99	1,259,015 28	550,480 44
Accises . . . . .	Bières . . . . .	647,558 48	1,745,707 55	755,000 49
	Vinaigres . . . . .	4,528 75	"	2,647 68
	Sucres de canne . . . . .	1,696,659 61	10,055 54	"
	— de betterave . . . . .	158,495 51	545,091 51	"
	glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	"	"	"
	Timbres sur les quittances . . . . .	2,241 50	2,877 50	2,104 75
	— sur les permis de circulation . . . . .	89 15	159 42	161 45
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .		45,920 60	110,706 56	15,920 09
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	207,262 05	"	"
Recettes diverses. . . . .	{ Loyers de bâtiments . . . . .	"	"	455 55
	{ Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	45 11	177 50	558 99
	{ Recettes accidentelles. . . . .	1,940 79	4,965 61	4,165 05
	{ Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs. . . . .	142 25	565 95	45 52
	{ de toute autre nature . . . . .	2,756 15	1,005 65	561 92
	Contributions du territoire neutre de Moresnet. . . . .	"	"	"
TOTALS. . . . .		14,925,744 51	14,404,951 54	6,854,241 94

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
5,159,910 79	5,208,658 74	1,871,688 86	820,461 69	664,691 65	1,184,822 18	18,886,292 08	18,886,292 08
1,070,641 86	1,296,122 05	908,090 61	205,857 75	151,584 90	595,495 15	9,665,820 24	9,668,502 59
"	42 40	255 88	"	"	"	2,682 55	
488,105 19	794,755 46	450,406 18	79,504 57	65,165 35	158,272 64	5,706,104 21	5,706,104 21
"	516,640 51	126,890 75	"	1,505 05	12,004 "	657,040 20	657,040 20
118,905 "	189,610 50	148,205 "	57,750 50	58,905 25	70,451 75	905,615 25	905,615 25
20,546 "	25,764 25	26,815 50	8,727 50	8,907 "	12,784 "	166,154 75	166,154 75
610,966 80	646,054 78	775,525 56	144,649 70	157,765 12	145,875 71	11,101,865 50	
22,264 09	6,569 75	5,520 68	106 70	18,451 60	270 75	75,508 51	
209 26	2 02	256 52	"	52 29	"	9,025 28	11,025,596 51
55,115 70	"	"	"	"	"	704,125 98	
1,722 87	4,171 54	5,570 74	548 58	1,154 09	457 15	54,477 04	
1,685,757 48	559,622 20	554,577 01	147,464 10	"	556,149 64	4,966,086 16	5,025,740 66
"	"	"	"	"	"	57,654 50	
227,559 48	346,951 48	277,585 06	13,554 94	25,600 "	48,059 54	2,124,567 24	2,124,567 24
18,621 12	15,779 54	25,858 66	1,574 52	2,115 95	806 21	244,026 40	244,026 40
704,261 64	148,848 58	564,509 79	788,544 96	26,517 62	54,060 86	4,470,602 96	4,470,602 96
1,066,265 76	1,401,949 51	245,602 19	199,157 06	79,552 65	298,554 21	6,456,005 68	6,445,882 09
"	"	"	"	"	"	6,976 41	
855,421 52	"	"	"	"	"	2,562,096 27	4,550,278 49
204,600 06	897,982 84	96,711 49	105,505 01	"	"	1,788,182 22	
"	5,099 78	"	"	"	"	5,099 78	5,099 78
2,546 "	2,455 25	1,688 "	715 25	516 "	660 "	15,582 25	15,582 25
58 "	78 "	99 50	149 50	10 50	41 "	846 48	846 48
11,780 89	5,525 52	27,708 50	2,541 77	4,708 68	1,113 46	221,755 47	221,755 47
"	2,688 55	"	"	"	"	209,950 58	209,950 58
"	504 17	500 "	1,050 "	120 "	166 67	2,794 17	
846 59	506 08	577 25	258 76	"	18 17	2,966 05	
8,170 15	2,709 50	5,546 77	191 46	55 52	190 54	25,751 19	41,069 86
1,208 44	540 22	271 46	109 06	5 01	2 65	2,484 50	
615 57	528 10	645 67	75 47	220 61	8 56	6,195 70	
"	"	898 47	"	"	"	898 47	
10,917,072 46	10,055,744 48	6,091,764 46	2,555,654 45	1,245,067 50	2,718,044 60	69,064,465 74	69,064,465 74

## Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1856.	1855.
Foncier . . . . .	18,886,292 08	18,886,292 21
Personnel . . . . .	9,665,820 24	9,589,054 16
{ Principal et additionnels . . . . .		
{ Amendes . . . . .	2,682 55	168 82
Patentes . . . . .	3,706,104 21	3,598,485 29
Redevances sur les mines . . . . .	857,040 20	542,665 47
Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .	905,613 25	878,405 "
— des tabacs . . . . .	166,134 75	165,211 25
Douanes . . . . .	11,101,863 50	11,117,548 72
{ Droits d'entrée (16 centimes additionnels) . . . . .		
{ — de sortie ( id. ) . . . . .	75,508 51	53,087 50
{ — de transit ( id. ) . . . . .	9,623 28	7,114 51
{ — de tonnage ( id. ) . . . . .	704,125 98	598,727 01
{ Timbres . . . . .	34,477 04	33,385 82
{ Sel . . . . .	4,966,086 16	4,881,952 19
{ Eau de mer . . . . .	57,654 50	40,454 50
{ Vins étrangers . . . . .	2,124,567 24	2,076,515 11
{ Eaux-de-vie étrangères . . . . .	244,026 40	227,583 87
{ — indigènes . . . . .	4,470,602 96	4,976,020 62
Accises . . . . .	6,458,905 68	6,019,178 25
{ Bières . . . . .		
{ Vinaigres . . . . .	6,976 41	5,124 96
{ Sucres de canne . . . . .	2,562,096 27	2,505,646 02
{ — de betterave . . . . .	1,788,182 22	1,532,274 69
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	3,099 78	200 60
{ Timbres sur les quittances . . . . .	15,382 25	14,909 "
{ — sur les permis de circulation . . . . .	846 48	1,100 08
Garantis . . . . .	221,735 47	195,266 88
{ Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .		
{ Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État . . . . .	209,950 58	258,161 54
Recettes diverses . . . . .	2,794 17	2,280 "
{ Recettes accidentelles . . . . .		
{ Loyers de bâtiments . . . . .		
{ Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	2,966 05	2,518 14
{ Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	25,751 19	25,254 07
{ Recettes extraordinaires . . . . .		
{ au profit du fonds de non-valeurs . . . . .	2,484 30	3,052 87
{ de toute autre nature . . . . .	6,195 70	6,587 11
{ Contributions du territoire neutre de Moresnet . . . . .	898 47	900 "
TOTAUX . . . . .	69,064,465 74	68,049,383 24

## DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS	
.	. 13	
75,806 08	"	Augmentation de la population
2,515 55	"	Cette augmentation est due principalement à une amende de plus de 2,000 francs, encourue par un contribuable qui n'avait pas voulu faire la déclaration prescrite par la loi.
107,620 02	"	Extension du commerce et de l'industrie
114,570 82	"	Développement de la production
27,208 25	"	Augmentation du nombre de débits
2,025 50	"	
"	15,485 22	La différence en moins doit être attribuée principalement à une diminution sur les importations de café
22,421 21	"	L'augmentation provient d'une exportation plus considérable d'étoupes et de charbons de bois
2 508 07	"	
105,506 07	"	L'augmentation est due à des transports plus considérables de quelques marchandises encombrantes, telles que les grains et graines, le coton, les cuirs, la laine, les résines, etc
1,001 22	"	
84,155 07	"	Accises — La fin de la crise alimentaire, après la récolte de 1856, est la cause générale de l'augmentation du produit des impôts de consommation. Si l'accise sur les eaux-de-vie indigènes fait exception, c'est parce que le long crédit accordé aux distillateurs a pour conséquence que les fluctuations dans la fabrication ne se font sentir que six mois après les recouvrements. C'est ainsi que la reprise des travaux a partir de septembre 1856, n'a seulement agi sur les recettes de 1857
11,220 20	"	
48,052 13	"	
16,042 53	"	
"	505,417 00	
417,727 45	"	
1,851 45	"	
50,449 35	"	
455,007 55	"	Quant aux sucres, l'augmentation provient de ce que la loi du 15 mars 1856, en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 1856, a élevé le minimum de la recette trimestrielle de 875,000 à 1,125,000 francs, pour le second semestre
2,899 18	"	
473 25	"	
"	255 60	
20,468 59	"	Accroissement du nombre d'objets d'or et d'argent soumis au poinçonnement
"	48,210 76	Conséquence de la diminution des opérations commerciales par voie d'entrepôt
514 17		
447 80		
476 22		
"	568 57	
"	101 41	
"	1 56	
1,585,211 38	570,128 88	Nota — Les différences qui ne sont pas expliquées tiennent à des causes trop peu importantes pour être mentionnées.
1,015,082 50		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1856.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Enregistre- ment.</i> . . . . . (50 centimes addi- tionnels.)	11,400,000	Actes civils publics . . . . .	12,002,205 36	12,001,971 36
— sous seing privé . . . . .		460,440 98	321,039 38	
— judiciaires . . . . .		428,054 54	428,054 54	
— d'huissiers . . . . .		581,582 19	581,382 10	
Lettres de noblesse . . . . .		5,858 40	3,858 40	
Permis de changer de nom de famille . . . . .				
<i>Greffe</i> . . . . . (30 centim. addit.)	275,000	Misc au rôle . . . . .	38,855 55	38,855 55
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .		220,709 87	220,709 87	
<i>Hypothèques.</i> . . . . . (25 centim. addit.)	1,950,000	Droits d'inscription . . . . .	78,682 72	78,682 72
Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .		2,545,571 20	2,545,571 20	
<i>Successions.</i> . . . . . (20 centim. addit.)	6,500,000	Droits de succession . . . . .	7,957,714 92	7,882,977 90
— de mutation par décès . . . . .		581,044 50	381,583 25	
— de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .		1,517,161 27	1,514,378 65	
— dus par les époux survivants . . . . .		127,753 71	127,680 71	
<i>Débite.</i>		Timbres fixes { Passe-ports { à l'intérieur . . . . .	2,152 "	2,150 "
		à l'étranger . . . . .	50,144 "	50,136 "
		Permis de port d'armes de chasse . . . . .	270,816 "	270,816 "
		Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	277,618 50	277,600 "
		— de dimension . . . . .	1,610,199 25	1,610,199 20
<i>Visa.</i>		Timbres proportionnels . . . . .	84,950 05	84,950 05
		Timbres de dimension { autres que les journaux étrangers . . . . .	19,188 61	19,188 61
			des journaux étrangers . . . . .	4,907 41
		Timbres fixes { Warrants . . . . .		
Feuilles de patente . . . . .	3,200,000	3,449,213 10		
<i>Extraor- dinaire.</i>		Timbres proportionnels { Effets de commerce . . . . .	556,454 25	556,454 25
		Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	91,169 50	91,169 50
		Effets, récipissés, obligations, etc. . . . .		
		Coupures . . . . .	12,102 40	12,102 40
		Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	575,758 55	550,424 55
		Timbres de dimension { Affiches . . . . .	135,055 45	135,055 45
Annonces et avis . . . . .	62,571 62	62,571 62		
A REPORTER . . . . . fr.	25,005,000	20,575,948 20	20,573,948 20	20,250,496 06



## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.		APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	TOTAL.		ARTICLES annulés et sommes portées en surplément indéfini.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		à recouvrer sur les débiteurs.					
254	12,002,205 50								
"	521,050 58								
"	428,054 54								
"	581,582 19	15,357,750 87	158,801 60	"	"	158,801 60	"	1,957,750 87	
"	3,858 40								
"	"								
"	58,855 35	259,565 22	"	"	"	"	15,454 78	"	
"	220,700 87								
"	78,682 72	2,424,053 92	"	"	"	"	"	404,053 92	
"	2,345,571 20								
45,704 02	7,926,772 01	8,508,716 51	10,942 91	5,156 58	"	5,786 53	"	1,808,716 51	
561 27	581,944 50								
2,782 04	1,517,161 27	1,517,161 27	"	"	"	"	52,838 75	"	
64	127,753 71	127,753 71	"	"	"	"	22,246 20	"	
2	2,132								
8	50,144								
"	270,816								
18 50	277,618 50								
" 05	1,610,190 25								
"	84,050 05								
"	19,188 61								
"	4,007 41								
"	"	5,411,747 59	57,465 80	57,465 80	"	"	"	211,747 39	
80,419 95	117,518 40								
"	556,454 25								
"	91,169 50								
"	"								
"	12,102 40								
8,557 40	558,981 95								
"	133,055 45								
"	62,571 62								
156,241 85	29,586,757 89	29,586,757 89	187,210 51	42,622 58	"	144,587 93	70,510 80	4,452,257 60	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1856.	
REPORT. . . . .	25,005,000 »	20,575,948 20	20,575,948 20	29,250,406 08	
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire. . . . .	5,000 »	5,500 »	5,500 »	5,500 »	
{ — de grande naturalisation . . . . .				»	»
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> {	140,000 »	12,524 64	170,442 52	57,276 56	
				Enregistrement . . . . .	5 98
				Greffe . . . . .	12,524 64
				Hypothèques . . . . .	92,579 22
				Successions . . . . .	10,337 67
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> {	120,000 »	15,746 11	121,945 59	97,820 88	
				Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor . . . . .	15,746 11
				Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État . . . . .	8,578 40
TOTAUX. . . . . fr.	25,270,000 »	29,880,855 91	29,880,855 91	29,556,663 52	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus l'année Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
136,241 83	29,386,737 89	29,386,737 89	187,210 51	42,622 38	°	144,587 93	70,519 80	4,452,257 60	
°	5,500 °	5,500 °	°	°	°	°	°	500 °	
50 °	57,506 36								
°	5 98								
°	12,524 84	170,117 91	324 41	12 87	°	311 34	°	39,117 91	
366 04	92,945 26								
°	16,337 67								
°	97,820 88								
°	15,746 11	121,945 59	°	°	°	°	°	1,945 39	
°	8,378 40								
136,637 87	29,693,301 19	29,693,301 19	187,534 72	42,655 25	°	144,809 47	70,519 80	4,493,820 99	
							4,423,301 19		

Developpement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT	FLANDRE OCCIDENTALE	
Enregistrement (50 centime addition)	Actes civils publics	1,140,401 48	2,912,529 54	1,519,825 29	
	— sous seing privé	27,620 22	75,468 78	48,554 41	
	— judiciaires	61,972 42	102,045 88	42,562 44	
	— d'huissiers.	144,912 90	144,864 91	15,879 05	
	Lettres de noblesse	"	5,878 40	"	
	Permis de changer de nom de famille	"	"	"	
Greffes (50 centime addition)	Mise au rôle	5,509 58	11,641 80	2,468 09	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	22,140 54	58,415 41	15,785 70	
Hypothèques (25 centime addition)	Droits d'inscription	7,445 50	20,719 08	6,485 77	
	Droits de transcription d'actes de mutation	225,985 54	559,579	272,585 09	
Successions (50 centime addition)	Droits de succession	88,092 16	1,818,582 26	1,059,688 12	
	— de mutation par décès	5,211 11	9,540 18	88,405 89	
	— — sur les successions en ligne directe	156,542 86	255,957 94	176,465 61	
	— dus par les époux survivants	12,079 95	20,214 50	8,170 85	
Débite	Timbres fixes	Passes ports { a l'intérieur	206 "	992 "	118 "
		{ à l'étranger	704 "	22,452 "	2,256 "
		Permis de port d'armes de chasse	19,840 "	51,488 "	22,752 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	18,817 65	88,729 80	20,025 00	
	— de dimension	145,864 75	551,258 50	152,866 20	
Timbres (sans additionnels)	Visa	Timbres proportionnels	48,597 50	2,669 85	5,746 40
		Timbres de dimension	1,440 "	2,206 65	4,674 55
	Timbres fixes	Autres que les journaux étrangers	1,457 86	2,519 22	184 80
		Des journaux étrangers	"	"	"
	Extra ordinaires	Timbres proportionnels	Warrants	"	"
Feuilles de patente			15,567 25	17,995 05	15,855 50
Timbres de dimension		Effets de commerce	50,707 "	151,185 50	5,784 50
		Bons de caisse, billets au porteur etc	"	91,169 50	"
		Effets, récépissés, obligations, etc	"	"	"
Coupons	"	12,102 40	"		
Papiers blancs pour actes etc	62,856 65	92,546 95	45,095 50		
Affiches	15,775 89	49,927 55	15,826 54		
Annonces et avis	10,787 48	26,480 45	5,565 48		
A REPORTER		5,059,158 60	6,906,559 46	5,571,065 44	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFICITAIRE DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
1,544,505 91	1,935,314 70	1,225,706 07	383,525 05	515,005 08	1,004,419 64	12,002,205 56	
25,068 97	59,800 51	32,025 45	10,952 08	25,867 06	16,105 90	521,659 58	
40,519 59	64,018 40	54,112 50	11,115 44	10,287 62	24,222 25	428,654 54	
61,955 91	62,551 56	61,157 48	11,799 41	22,768 65	35,452 52	581,582 10	15,557,750 87
"	"	"	"	"	"	5,858 40	
"	"	"	"	"	"	"	
4,556 55	5,680 18	6,819 74	681 17	1,652 05	2,046 41	58,855 55	
25,726 25	55,052 57	56,277 06	5,805 39	10,103 65	10,525 50	220,700 87	259,565 22
9,144 06	15,754 52	9,881 82	2,555 30	2,678 80	6,064 07	75,682 72	
500,761 95	581,834 40	230,156 55	78,486 75	116,515 76	192,800 58	2,345,371 20	2,424,055 92
1,520,759 54	1,013,745 34	925,552 60	220,480 51	67,401 01	406,005 47	7,026,772 01	
5,325 80	187,475 98	23,205 51	26,755 28	16,501 49	25,405 46	581,944 50	8,508,716 51
282,255 25	503,155 29	165,206 20	35,228 29	29,846 58	150,955 45	1,517,161 27	1,517,161 27
26,675 04	26,182 92	9,122 51	5,685 57	1,902 45	10,722 54	127,755 71	127,755 71
108 "	444 "	56 "	50 "	54 "	124 "	2,152 "	
4,152 "	5,504 "	6,872 "	720 "	704 "	1,800 "	50,144 "	
23,328 "	54,464 "	37,512 "	14,176 "	15,552 "	51,004 "	270,816 "	
50,990 95	56,182 10	29,499 40	5,176 05	4,927 75	15,259 "	277,618 50	
208,926 95	285,670 50	195,555 40	72,512 85	107,811 50	115,954 80	1,610,199 25	
2,218 95	10,119 25	14,144 15	71 50	252 65	5,110 20	84,050 05	
959 57	4,124 72	1,687 50	692 51	2,459 65	844 28	19,188 61	
282 15	87 25	452 11	56 52	58 61	28 91	4,907 41	
"	"	"	"	"	"	"	5,411,747 59
18,670 50	24,251 60	15,754 90	4,266 "	4,110 75	7,286 85	117,518 40	
53,026 95	41,097 50	46,647 85	176 55	3,050 20	7,271 60	556,454 25	
"	"	"	"	"	"	91,160 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	12,102 40	
45,285 45	25,424 15	51,097 10	5,766 55	2,959 80	16,172 20	358,981 95	
15,965 49	16,029 42	10,514 25	2,796 02	876 94	8,625 57	155,055 45	
5,821 55	6,546 40	6,870 75	272 24	504 46	2,520 01	62,571 62	
4,241,975 89	4,655,919 10	5,108,262 88	902,744 71	972,709 51	2,008,182 41	29,586,757 89	29,586,757 89

## IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. . . . . fr.	3,059,538 69	6,908,339 46	3,371,005 44	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	500 .	3,000 .	.	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	.	.	.	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement . . . . .	4,377 88	8,674 16	5,789 70	
	Greffe . . . . .	.	.	.	
	Hypothèques. . . . .	465 01	5,074 87	1,472 46	
	Successions . . . . .	7,109 80	16,997 95	12,709 16	
	Timbre . . . . .	2,387 11	5,905 04	1,526 62	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor . . . . .	en totalité . . . . .	7,727 55	18,880 01	11,873 74
		en partie . . . . .	953 38	2,001 06	1,325 54
	Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État. . . . .	62 50	5,925 .	60 .	
	TOTAUX. . . . . fr.	3,083,121 92	6,973,700 23	3,405,826 46	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,241,975 89	4,635,919 10	5,198,262 88	902,744 71	972,709 31	2,098,182 41	26,586,737 89	29,586,737 89
"	1,000 "	"	"	500 "	500 "	5,500 "	5,500 "
"	"	"	"	"	"	"	
9,195 60	11,811 88	3,781 87	1,722 23	4,533 29	7,419 75	37,306 36	179,117 91
3 98	"	"	"	"	"	3 98	
847 23	963 03	1,040 84	972 "	1,115 56	573 04	12,524 64	
11,343 57	28,146 98	9,256 81	1,632 09	2,031 66	3,737 26	92,945 26	
474 91	1,948 12	2,264 74	571 69	363 27	895 27	16,337 07	121,945 39
10,519 55	27,207 51	8,630 46	2,540 25	4,489 96	6,150 97	97,820 88	
2,403 94	5,052 62	804 77	711 50	415 28	1,089 32	15,746 11	
778 40	147 50	1,365 "	"	35 "	5 "	8,378 40	
4,277,545 07	4,712,196 74	5,225,477 37	910,894 45	986,193 55	2,118,555 02	29,693,501 19	29,693,501 19

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1856.	1855.		
Enregistrement . . . (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics . . . . .	12,002,205 56	11,861,585 56		
	— sous seing privé . . . . .	521,659 58	417,757 49		
	— judiciaires . . . . .	428,654 54	456,449 59		
	— d'huissiers . . . . .	581,582 19	551,950 79		
	Lettres de noblesse . . . . .	3,858 40	•		
	Permis de changer de nom de famille . . . . .	•	689 •		
Greffe . . . . . (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle . . . . .	58,855 35	57,982 24		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	220,709 87	227,665 68		
Hypothèques . . . . . (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription . . . . .	78,682 72	75,427 61		
	— de transcription d'actes de mutation . . . . .	2,345,371 20	2,240,491 14		
Successions . . . . . (50 centimes additionnels.)	Droits de succession . . . . .	7,926,772 01	8,522,556 80		
	— de mutation par décès . . . . .	581,944 50	458,124 64		
	— de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .	1,517,161 27	1,586,126 58		
	— dus par les époux survivants . . . . .	127,755 71	146,771 92		
Débite . . . . .	Timbres fixes. {	Passe-ports { à l'intérieur . . . . .	2,152 •	2,214 •	
		{ à l'étranger . . . . .	50,144 •	84,608 •	
		Permis de port d'armes de chasse . . . . .	270,816 •	262,880 •	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	277,618 50	242,575 35		
	Timbres de dimension . . . . .	1,610,199 25	1,575,219 40		
	Visa . . . . .	Timbres proportionnels . . . . .	84,950 05	82,569 87	
		Timbres de dimension {	autres que les journaux étrangers . . . . .	19,188 61	21,421 29
			des journaux étrangers . . . . .	4,907 41	4,688 51
	Timbres . . . . . (sans additionnels.)	Timbres fixes. {	Warrants . . . . .	•	•
			Feuilles de patente . . . . .	117,518 40	100,785 60
Timbres proportionnels. {		Effets de commerce . . . . .	356,454 25	307,625 10	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	91,169 50	127,460 09	
		Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	•	7,470 •	
Extraordinaire . . . . .	Timbres de dimension. {	Coupures . . . . .	12,102 40	7,902 •	
		Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	358,981 95	317,484 97	
		Affiches . . . . .	155,055 45	124,140 51	
	Aunonees et avis . . . . .	62,571 62	54,521 77		
A REPORTER . . . . . fr.		29,586,737 89	29,706,480 99		



## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET.  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
140,610 80	•	<p>Les causes de la diminution de fr. 511,363 84 et qui présente l'ensemble des produits de l'année 1856, ne sauraient être précisées avec quelque exactitude. Les droits de succession, impôt essentiellement variable, présentent une diminution de 660,000 francs environ, en partie compensée par les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de timbre, mais dans une trop faible proportion pour pouvoir être exactement expliquée.</p>
•	96,098 11	
•	27,794 85	
20,451 40	•	
5,858 40	•	
•	689 •	
875 11	•	
•	6,055 81	
3,255 11	•	
104,880 06	•	
•	505,504 88	
•	76,180 14	
•	68,905 51	
•	19,018 21	
•	82 •	
•	34,464 •	
7,956 •	•	
35,045 15	•	
34,970 85	•	
2,560 18	•	
•	2,252 08	
210 10	•	
•	•	
16,752 80	•	
28,811 15	•	
•	56,200 59	
•	7,470 •	
4,200 40	•	
21,406 98	•	
8,895 14	•	
8,240 85	•	
452,062 48	771,805 58	

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1886.	1883.	
REPORT. . . . . fr.		29,580,737 89	29,706,480 99	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	5,500 "	1,000 "	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	" "	" "	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement . . . . .	57,506 56	55,826 67	
	Greffe. . . . .	5 98	15 "	
	Hypothèques . . . . .	12,524 64	8,790 22	
	Successions . . . . .	92,045 26	86,558 40	
	Timbre . . . . .	16,557 67	14,509 71	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts } attribués au trésor . . . . .	en totalité . . . . .	97,820 88	104,508 95
		en partie . . . . .	15,746 11	21,061 09
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État . . . . .	8,378 40	8,465 "	
TOTAL. . . . . fr.		20,695,501 19	30,004,746 05	

## ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
452,062 48	771,805 58	
4,500 »	»	
»	»	
5,479 09	»	
»	11 02	
3,754 42	»	
0,606 86	»	
1,967 06	»	
»	6,578 07	
»	5,514 98	
»	86 60	
472,551 41	785,706 25	
511,444 84		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS de RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1856.
<b>DOMAINES.</b>				
Escaut . . . . .		74,475 60		74,475 60
Meuse . . . . .		72,125 55		72,125 55
Lys . . . . .		55,800 64		55,412 64
Dendre . . . . .		17,545 57		17,545 57
Sambre canalisée . . . . .		641,922 85		641,884 57
Canal de Charleroy . . . . .		1,452,190 66		1,452,190 66
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	— de Mons à Condé . . . . .	257,292 77		257,292 77
	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	210,549 .		210,549 .
	— de la Campine . . . . .	27,217 04		27,217 04
Petite Nèthe canalisée . . . . .		17,816 95		17,816 95
Canal de Gand à Ostende . . . . .	5,400,000 .	28,589 55	5,292,212 76	28,560 55
— de Terneuzen . . . . .		16,242 51		16,242 51
— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .		51,555 62		51,277 79
Autres voies navigables . . . . .		154,111 05		154,065 21
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .		42,219 12		41,601 75
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .		45,279 90		45,279 90
— — — d'Anvers à Tamise . . . . .		.		.
Vente d'arbres, plantations et herbages . . . . .		61,569 47		61,100 47
— de terrains provenant d'emprises . . . . .		40,115 90		48,914 87
Location de terrains provenant d'emprises . . . . .		8,712 75		7,795 10
Droits de pêche . . . . .		55,105 56		52,405 16
— de péage consignés revirés au profit du Trésor . . . . .		17,115 54		17,115 54
1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .		667,892 62		667,054 44
2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .		924,204 22		925,111 18
Routes appartenant à l'État.	Terrains provenant d'emprises.	Vente . . . . .	15,122 84	15,122 84
		Location . . . . .	1,750,000 .	575 07
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	79,288 14		79,257 19
	Redevance annuelle pour droits d'usage . . . . .	.		.
	Indemnités pour détérioration de routes . . . . .	.		.
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>5,150,000 .</b>	<b>4,979,095 65</b>	<b>4,979,095 65</b>	<b>4,975,725 08</b>

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1857.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie	DROITS réportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs.				
•	74,475 00								
•	72,125 35								
478 •	55,800 64								
•	17,545 37								
58 48	641,922 85								
•	1,452,190 66								
•	257,292 77								
•	210,540 •								
•	27,217 04								
•	17,816 95								
29 •	28,589 55								
•	16,242 51	5,292,011 73	201 05	•	•	201 05	107,988 27	•	
55 85	51,555 62								
45 82	154,111 05								
527 59	42,210 12								
•	45,279 90								
•	•								
370 •	61,569 47								
•	48,914 87								
917 65	8,712 75								
698 20	55,105 56								
•	17,115 54								
858 18	667,892 02								
955 48	924,046 66								
•	15,122 84								
•	575 07	1,686,725 53	157 56	157 56	•	•	43,274 67	•	
50 05	70,288 14								
•	•								
•	•								
5,013 98	4,978,757 06	4,978,757 06	358 59	157 56	•	201 05	151,262 94	•	

## PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<b>DOMAINES.</b>					
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut. . . . .	"	"	16,416 50	
	Meuse. . . . .	"	"	"	
	Lys. . . . .	"	"	21,056 16	
	Dendre . . . . .	"	"	"	
	Sambre canalisée . . . . .	"	"	"	
	Canal de Charleroy. . . . .	"	363,381 49	"	
	— de Mons à Condé . . . . .	"	"	"	
	— de Pommerœul à Antoing. . . . .	"	"	"	
	— de la Campine . . . . .	7,705 32	"	"	
	Petite Nèthe canalisée. . . . .	17,816 95	"	"	
	Canal de Gand à Ostende. . . . .	"	"	24,756 48	
	— de Terneuzen . . . . .	"	"	"	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	"	"	"	
	Autres voies navigables . . . . .	4,901 06	4,641 18	46,569 88	
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	1,785 72	08 "	470 14		
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	40,155 "	5,124 90	"		
— — d'Anvers à Tamise . . . . .	"	"	"		
Vente d'arbres, plantations et herbages . . . . .	1,554 55	345 "	6,970 "		
— de terrains provenant d'emprises . . . . .	8,441 10	"	"		
Location de terrains provenant d'emprises. . . . .	1,055 75	1,298 50	770 90		
Droits de pêche. . . . .	4,546 "	580 "	2,571 "		
Droits de péage consignés revirés au profit du Trésor . . . . .	226 65	54 31	795 97		
1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	46,880 "	155,159 88	70,990 20		
2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	42,825 48	128,550 65	89,445 56		
Routes appartenant à l'État.	Terrains provenant d'emprises. {	Vente . . . . .	175 80	750 02	2,469 06
		Location . . . . .	4 "	"	98 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	1,720 67	7,209 21	27,472 11	
	Redevance annuelle pour droit d'usage. . . . .	"	"	"	
	Indemnités pour détérioration de routes . . . . .	"	"	"	
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		<b>170,352 05</b>	<b>646,950 14</b>	<b>310,658 76</b>	

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
20,107 76	57,040 54	"	"	"	"	74,475 00	
"	"	42,118 91	"	"	50,006 44	72,125 35	
52,854 48	"	"	"	"	"	53,800 64	
15,672 01	1,871 86	"	"	"	"	17,545 57	
"	557,478 22	"	"	"	284,444 03	641,922 85	
"	1,088,800.17	"	"	"	"	1,452,190 66	
"	257,202 77	"	"	"	"	257,202 77	
"	210,549 "	"	"	"	"	210,549 "	
"	"	"	10,511 72	"	"	27,217 04	
"	"	"	"	"	"	17,810 95	
5,855 05	"	"	"	"	"	28,589 55	
16,242 51	"	"	"	"	"	16,242 51	3,292,011 73
"	"	"	51,335 02	"	"	51,335 02	
9,880 05	"	51,808 72	56,509 56	"	"	134,111 05	
15,143 57	848 17	20,542 "	1,705 35	"	1,640 17	42,219 12	
"	"	"	"	"	"	45,279 90	
"	"	"	"	"	"	"	
17,100 11	15,924 80	665 "	4,436 02	"	16,795 "	61,560 47	
23,284 15	4,878 15	4,865 "	4,095 88	36 25	2,416 34	48,914 87	
"	5,778 03	796 66	62 "	"	970 91	8,712 75	
7,707 "	5,702 "	6,100 "	1,547 56	1,456 "	5,125 "	53,105 56	
679 54	9,525 50	1,090 51	3,522 08	"	1,425 18	17,115 34	
70,790 97	119,165 11	45,466 03	32,290 "	64,800 "	82,300 83	667,802 62	
60,360 "	240,414 34	160,568 51	48,703 04	47,795 28	105,694 "	924,046 66	
54 60	448 50	3,275 04	2,332 87	75 28	5,640 07	15,122 84	
"	"	197 80	12 35	55 32	29 60	375 07	1,686,725 33
6,942 35	27,746 69	989 80	990 77	2,557 58	3,658 06	70,288 14	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
300,660 95	2,578,000 04	318,575 28	187,741 52	116,733 71	540,215 05	4,078,737 06	4,978,737 06

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1856.	1855.	
<b>DOMAINES.</b>				
Rivières et canaux.	Escaut. . . . .	74,475 60	79,745 29	
	Meuse . . . . .	72,125 55	95,515 61	
	Lys. . . . .	55,800 64	49,652 54	
	Dendre. . . . .	17,545 57	17,640 19	
	Sambre canalisée. . . . .	641,922 85	744,785 25	
	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Canal de Charleroy . . . . .	1,452,100 66	1,522,625 18
		— de Mons à Condé. . . . .	257,202 77	281,454 88
		— de Pommerœul à Antoing . . . . .	210,540 *	216,804 85
		— de la Campine . . . . .	27,217 04	51,422 19
		Petite Nèthe canalisée . . . . .	17,816 95	23,981 26
	Canal de Gand à Ostende . . . . .	28,580 55	27,115 58	
	— de Terneuzen. . . . .	16,242 51	15,549 52	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	51,555 62	27,611 96	
	Autres voies navigables. . . . .	154,111 05	98,025 52	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	42,210 12	40,554 92	
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	45,270 00	50,912 85		
— — d'Anvers à Tamise. . . . .	"	"		
Vente d'arbres, plantations et herbages. . . . .	61,569 47	87,235 54		
— de terrains provenant d'emprises. . . . .	48,914 87	55,950 54		
Location de terrains provenant d'emprises. . . . .	8,712 75	7,989 74		
Droits de pêche . . . . .	55,105 56	55,519 05		
Droits de péage consignés revirés au profit du Trésor . . . . .	17,115 54	20,045 44		
1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	667,892 62	689,411 84		
2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie. . . . .	924,046 66	956,486 80		
Routes appartenant à l'Etat.	Terrains provenant d'emprises. {	Vente . . . . .	15,122 84	5,815 68
		Location . . . . .	575 07	155 35
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	79,288 14	64,075 59	
	Redevance annuelle pour droit d'usage . . . . .	"	"	
Indemnités pour détérioration de routes . . . . .	"	422 70		
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		<b>4,978,757 06</b>	<b>4,981,145 62</b>	



## MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENT  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1856		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1856
EN PLUS	EN MOINS	
	5,269 09	Cette diminution n'a pas d'autre cause connue que les fluctuations qu'éprouve parfois le mouvement de la navigation. En 1856 il y a eu une augmentation de fr. 1,318 90 <sup>cs</sup> qui s'était soulevée en 1855.
	21,500 26	Le produit de 1855 est exceptionnellement de fr. 93,513,61 <sup>cs</sup> . Il n'avait été en 1855 que de fr. 82,777,98 <sup>cs</sup> et en 1854, de 83,674,91 <sup>cs</sup> . Si l'on passe en 1856 à fr. 72,125,32 <sup>cs</sup> , il faut remarquer que l'état de <i>autres voies navigables</i> dans lequel est compris le canal latéral à la Meuse, a donné, pendant la même année, une augmentation de fr. 36,085 71 <sup>cs</sup> .
4,238 30	"	En 1854, il y avait eu une diminution de 6,062 fr.
"	96 82	Différence insignifiante.
"	102,860 58	Cette diminution est la conséquence d'une réduction du péage au taux actuel de location par hect. et par tonne, accordée par arrêté du 26 septembre 1855.
120,565 48	"	Cette augmentation est due à une plus grande activité de la navigation.
"	24,162 11	Il y avait eu augmentation de fr. 28,133,92 <sup>cs</sup> en 1854 et de fr. 19,407 <sup>cs</sup> en 1855. Le produit réduit de 1856 est encore supérieur de fr. 23,379 54 <sup>cs</sup> à celui de 1855.
"	6,455 85	Les différences en moins que présentent ces produits n'ont pas d'autre cause que le mouvement moins actif de la navigation sur ces eaux pendant l'année 1856, comparé à celui de l'année 1855.
"	4,905 15	
"	6,104 31	
1,474 15	"	Sur ces trois canaux, au contraire, le mouvement de la navigation a continué à suivre une marche ascendante.
895 19	"	
5,721 66	"	
56,085 71	"	L'augmentation de ce produit, due principalement à la recette faite sur le canal latéral à la Meuse, est compensée en partie par la diminution des produits de cette rivière.
1,684 20	"	Augmentation insignifiante due au résultat plus favorable de quelques adjudications.
14,367 05	"	En 1854 et 1855, il y avait eu des diminutions assez notables sur ce produit. En 1856 il faut l'attribuer à la plus grande circulation qui s'est établie, pendant cette année, sur le chemin de fer du pays de Wares.
"	"	
"	25,666 07	Le produit de 1855 avait été exceptionnel. Celui de 1856 est encore bien supérieur aux sommes perçues de ce chef en 1855 et 1854, qui ne se sont élevées qu'à fr. 22,756 09 <sup>cs</sup> et fr. 39,894 04 <sup>cs</sup> .
14,075 53	"	Ces produits sont accidentels. Ils dépendent du plus ou moins grand nombre et du plus ou moins de valeur des parcelles que le Département des Travaux publics remet chaque année à celui des Finances.
725 01	"	Différence insignifiante.
"	415 67	Idem.
"	2,950 10	Cette diminution provient de ce qu'il n'a plus été fait de nouvelles consignations en 1855 et 1856, en vertu de la loi du 30 juin 1842, dont les effets ont cessé en 1855.
"	21,549 23	Ces diminutions ne peuvent être attribuées qu'à la plus grande circulation par les voies ferrées.
"	12,440 14	
9,507 16	"	Ces terrains sont vendus ou loués au fur et à mesure qu'ils sont remis à l'administration des Domaines.
241 72	"	
14,312 75	"	Cette augmentation provient de l'importance des ventes d'arbres qui ont eu lieu en 1856. On comprend que les plantations de routes n'étant pas soumises à un entretien régulier, ces produits sont très variables.
"	"	
"	422 70	Produit tout à fait accidentel.
231,589 91	255,998 47	
2,408 56		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECVTTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées . . . . .	5,425,000	1,058,472 22	3,556,061 02
		— — affranchies et chargées contre espèces.		184,210 10	
		— de la vente des timbres-poste . . . . .		2,515,569 70	
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis . . . . .	500,000	318,270 05	593,155 41
		— imprimés — . . . . .		74,885 36	
	Articles d'argent . . . . .	Droit . . . . .	45,000	42,560 60	44,169 74
		Périmés . . . . .		1,009 14	
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre . . . . .	450,000	132,988 01	527,942 59
		— des Pays-Bas. . . . .		57,559 54	
		— de Luxembourg. . . . .		1,788 74	
— de Prusse . . . . .		326,418 47			
— de la Tour-et-Taxis. . . . .		4,650 12			
— de Suisse . . . . .		2,769 86			
— de Sardaigne. . . . .	1,967 45				
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .		80,000	77,984 20	77,984 20	
TOTALS. . . . . fr.		4,300,000	4,599,512 96	4,599,512 96	

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	En 1857.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,058,472 22	•	1,058,472 22					
184,210 10	•	184,210 10	3,556,061 02	•	•	151,061 02	
2,513,369 70	•	2,513,369 70					
318,270 05	•	318,270 05					
74,885 50	•	74,885 50	503,155 41	•	•	93,155 41	
42,500 60	•	42,500 60					
1,609 14	•	1,609 14	44,169 74	•	830 20	•	
58,724 18	74,264 43	132,988 61					
26,650 01	30,700 35	57,350 34					
980 51	808 43	1,788 74					
140,010 55	170,400 14	326,418 47	527,942 59	•	•	77,042 59	
3,251 75	1,418 50	4,650 12					
2,184 33	585 53	2,769 80					
1,513 47	655 98	1,067 45					
77,084 20	•	77,084 20	77,084 20	•	2,015 80	•	
4,514,582 73	284,950 23	4,509,312 96	4,509,312 96	•	2,846 08	502,150 02	
						292,512 96	

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées . . . . .	242,474 21	534,575 42	66,980 01
	— des lettres affranchies et chargées . . . . .	52,713 50	58,555 70	9,247 80
	— de la vente des timbres-poste. . . . .	247,765 *	506,804 80	208,875 10
Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis . . . . .	15,455 58	250,775 21	6,921 48
	— des imprimés — . . . . .	11,152 40	52,642 21	2,815 06
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .		8,675 58	52,385 85	2,335 87
Postes.	Droits sur les articles d'argent . . . . .	3,898 20	7,228 50	4,654 00
	Articles d'argent périmés . . . . .	*	1,000 14	"
Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre . . . . .	"	152,088 01	"
	— des Pays-Bas . . . . .	"	57,550 34	"
	— de Luxembourg . . . . .	"	1,788 74	"
	— de Prusse . . . . .	"	526,418 47	"
	— de la Tour-et-Taxis . . . . .	"	4,650 12	"
	— de Suisse . . . . .	"	2,769 86	"
	— de Sardaigne . . . . .	"	1,967 45	"
TOTALS. . . . . fr.		582,112 27	1,862,095 22	501,876 82

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
86,482 95	122,861 02	129,615 55	17,002 92	20,885 44	57,795 74	1,058,472 22	5,556,061 02
12,810 80	15,757 50	22,293 50	2,477 50	4,310 20	6,274 60	184,219 10	
270,554 40	599,189 90	501,045 10	57,219 20	71,769 40	160,175 80	2,515,569 70	
15,926 80	8,954 57	15,704 10	1,017 65	1,022 70	5,911 89	518,270 05	595,155 41
9,718 65	6,080 99	7,457 17	925 67	1,546 96	2,748 27	74,885 56	
4,080 95	5,532 80	4,955 77	212 45	806 54	1,064 52	77,984 20	77,984 20
4,698 50	8,009 50	4,841 40	2,807 80	2,579 10	5,842 90	42,560 60	44,169 74
•	•	•	•	•	•	1,600 14	
•	•	•	•	•	•	152,988 01	327,942 59
•	•	•	•	•	•	57,559 54	
•	•	•	•	•	•	1,788 74	327,942 59
•	•	•	•	•	•	526,418 47	
•	•	•	•	•	•	4,650 12	327,942 59
•	•	•	•	•	•	2,769 86	
•	•	•	•	•	•	1,967 45	
402,252 99	564,186 97	485,910 46	81,661 17	103,407 54	215,809 72	4,599,512 96	4,599,512 96

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1886.	1885.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées . . . . .	1,058,472 22	1,040,151 09
		— — affranchies et chargées contre espèces . . . . .	184,219 10	168,600 60
		— de la vente des timbres-poste . . . . .	2,513,569 70	2,124,211 20
	Port des journaux et imprimés	Produit des journaux affranchis . . . . .	518,270 05	275,886 15
		— des imprimés — . . . . .	74,885 56	65,567 74
	Articles d'argent.	Droit . . . . .	42,560 60	40,652 30
		Périmés . . . . .	1,609 14	1,200 68
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre . . . . .	132,088 61	142,829 56
		— des Pays-Bas . . . . .	57,350 54	51,980 47
		— de Luxembourg . . . . .	1,788 74	1,695 88
		— de Prusse . . . . .	526,418 47	529,944 84
		— de la Tour-et-Taxis . . . . .	4,050 12	5,145 05
		— de Suisse . . . . .	2,769 86	2,335 14
		— de Sardaigne . . . . .	1,967 45	2,298 84
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . . .		77,084 20	76,921 91
<b>TOTAL.</b> . . . . . fr.		<b>4,590,312 96</b>	<b>4,538,460 55</b>	

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
9,520 25	"	L'augmentation de la taxe des lettres, en 1856, est de fr. 214,037 25 c, et dépasse notablement la majoration normale des années précédentes. Il faut attribuer cette circonstance à ce que le public a acheté un grand nombre de timbres-poste, en vue de les faire servir au paiement d'articles de librairie et autres.
15,558 50	"	
180,158 50	"	
42,583 90	"	Augmentation normale.
9,517 02	"	Sans cause appréciable.
1,028 50	"	Augmentation normale.
408 40	"	
"	9,840 95	
5,378 87	"	
92 80	"	
"	3,520 57	Le produit des remboursements des offices étrangers semble se fixer sous l'empire des conventions en vigueur. Il serait difficile, sinon impossible, d'en assigner la cause.
"	402 93	
454 72	"	
"	551 39	
1,002 29	"	Cette augmentation, minime du reste, n'a pas de motif appréciable.
275,044 25	14,191 64	
260,852 61		

*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	120,000	•	119,611 52



## MARINE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DE RECETTES  
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	En 1857.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
119,611 52	"	"	119,611 52	"	588 48	"	

*Comparaison des recouvrements effec*

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1856.	1855.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	119,011 52	110,779 16

**MARINE.**

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*tués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,832 36	*	L'augmentation ou l'abaissement de ce produit dépend d'éventualités qui ne comportent aucune explication.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Voyageurs . . . . .		9,475,560 38	
Bagages . . . . .		608,902 17	
Équipages . . . . .		24,056 27	
<i>Chemin de fer . . . . .</i>			
Chevaux et bestiaux . . . . .	22,500,000	242,150 45	25,154,116 48
Marchandises . . . . .		12,448,621 44	
Produits extraordinaires . . . . .		542,854 29	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer . . . . .		15,882 50	
	22,500,000	25,154,116 48	25,154,116 48
Télégraphes . . . . .	280,000	314,694 56	b) 514,694 56
TOTAUX . . . . . fr.	22,780,000	25,468,811 04	25,468,811 04

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	En 1857.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,453,177 81	608,010 44	23,061,188 25	•	a) 92,928 25	•	561,188 25	a) Cette somme a été versée en mai 1858.
22,453,177 81	608,010 44	23,061,188 25	•	92,928 25	•	561,188 25	b) Les produits des télégraphes pour l'exercice 1856, s'élevaient réellement à fr. 359,379 86 c. Ils ont été réduits de fr. 44,885 39 c., par suite du transfert, opéré au profit des offices étrangers, de recettes attribuées au Trésor en 1855, et qui ont été ultérieurement reconnues leur appartenir.
245,425 09	71,271 47	314,604 56	•	•	•	34,604 56	
22,696,600 90	679,281 91	23,375,882 81	•	92,928 25	•	595,882 81	

## CAPITAUX ET REVENUS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1856.	1855.
	Voyageurs . . . . .	9,473,360 58
Bagages . . . . .	608,902 17	658,774 76
<i>Chemin de fer . . . . .</i> Équipages . . . . .	24,056 27	25,457 06
Chevaux et bestiaux . . . . .	242,459 45	282,875 50
Marchandises . . . . .	12,448,621 44	12,601,080 02
Produits extraordinaires . . . . .	542,854 29	287,807 51
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer. . . . .	13,882 50	12,555 .
	a) 25,154,116 48	b) 23,508,678 00
<i>Télégraphes . . . . .</i>	c) 359,579 95	d) 265,939 67
TOTAUX. . . . . fr.	25,515,696 45	23,574,618 66

(a) Y compris fr. 92,928 25 c<sup>s</sup>, appartenant à l'exercice 1856, mais recouverts seulement en 1858.

(b) Id. fr. 77,955 24 c<sup>s</sup>, id. 1855, mais recouverts seulement en 1857.

(c) Id. fr. 44,885 59 c<sup>s</sup>, transférés des recettes de 1856, au profit des offices étrangers, du chef de pareille somme attribuée indûment à l'État en 1855.

(d) Non compris les fr. 44,885 59 c<sup>s</sup>, mentionnés ci-dessus, et y compris fr. 25,100 81 c<sup>s</sup>, transférés des recettes de 1855, au profit des offices étrangers, du chef de pareille somme indûment attribuée à l'État en 1854.

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
125,322 03	"	Cette augmentation doit être attribuée aux fêtes du 25 <sup>me</sup> anniversaire de l'inauguration du Roi; elle eût, selon toute probabilité, été supérieure, si l'ouverture du chemin de fer du Grand-Luxembourg et l'exploitation pendant toute l'année de la ligne directe de Paris à la frontière d'Allemagne, par Erquelinnes et Namur, n'étaient venues, d'un autre côté, nous constituer en perte.
"	49,872 50	Cette diminution provient du détournement des voyageurs de France vers l'Allemagne.
"	1,400 70	Les transports des équipages continuent à diminuer en raison du développement des voies ferrées.
"	40,416 16	Cette diminution paraît due à cette circonstance que la remonte de la cavalerie, sur une grande échelle, a cessé dans presque tous les pays.
"	242,459 48	L'exploitation des chemins de fer du Grand-Luxembourg et de la ligne de Paris aux frontières d'Allemagne (par Erquelinnes) sont les causes déterminantes de cette réduction.
54,956 08	"	Cette majoration provient de redevances payées par de nouvelles sociétés de chemin de fer.
1,327 50	"	Les variations dans ce produit ne peuvent être déterminées.
179,586 57	354,149 02	
154,502 51		
95,640 28	"	Cette augmentation est due à un accroissement considérable dans le nombre de dépêches par suite de réduction dans les tarifs et de l'ouverture de plusieurs lignes nouvelles.
"	60,022 23	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		RE
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	En 1856.
Loi du 27 mai 1837. . . . .		3,324 87		3,324 87
— du 50 juin 1840 . . . . .		6,715 80		6,715 80
— du 5-6 juin 1850 . . . . .		"		"
— du 25 août 1851 . . . . .		"		"
— du 11 juin 1855. . . . .		709,469 51		709,071 64
— du 14 mars 1854 . . . . .		8,100 "		8,100 "
Autres aliénations. . . . .		12,705 18		10,041 62
Produits { des successions en déshérence. . . . .		16,655 81		16,655 81
{ nets des épaves . . . . .		191 50		191 50
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		5,254 28		5,254 28
provenant du Département des Finances . . . . .		10,980 79		10,980 79
— — de la Guerre . . . . .		72,959 70		72,959 70
— — de la Justice . . . . .	850,000 "	16,681 85	1,556,194 54	7,486 85
— — des Travaux publics . . . . .		25,050 28		25,650 28
— — de l'Intérieur . . . . .		1,727 44		1,727 44
— — des Affaires Etrangères. . . . .		6,000 "		6,690 "
du fonds de l'industrie nationale . . . . .		115,268 10		51,920 24
Remboursement de capitaux { de créances ordinaires . . . . .		504,496 54		242,461 51
{ divers . . . . .		"		"
Rachat et transfert de rentes . . . . .		1,885 54		1,885 54
Transactions en matière domaniale . . . . .		4 41		4 41
Domages-intérêts pour inexécution de conventions . . . . .		16,702 81		14,274 74
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		1,558 95		1,558 95
Parts du trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		1,506 66		1,506 66
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		1,819 15		1,819 15
A REPORTER. . . . . fr.	850,000 "	1,330,194 54	1,556,194 54	1,175,559 45

Domaines.  
(Valeurs capitales)



## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
•	5,324 87								
•	6,715 80								
•	•								
•	•								
597 67	709,469 51								
•	8,100 •								
555 89	10,595 51								
•	10,655 81								
•	191 59								
•	5,254 28								
•	10,980 79								
•	72,959 70								
•	7,486 85	1,188,224 99	147,969 55	10,915 64	•	137,055 71	•	558,224 99	
•	25,650 28								
•	1,727 44								
•	6,690 •								
•	51,220 24								
9,616 21	252,077 72								
•	•								
•	1,885 54								
•	4 41								
2,517 77	16,792 51								
•	1,558 95								
•	1,506 66								
•	1,819 15								
12,865 54	1,188,224 99	1,188,224 99	147,969 55	10,915 64	•	137,055 71	•	558,224 99	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1856.
Report. . . . . fr.	850,000	1,356,194 34	1,356,194 34	1,175,539 45
Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . . . .		945,385 89		951,525 29
— de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .		70,421 88		70,675 44
— d'objets saisis et confisqués . . . . .		148 10		148 10
— de glandée, panage, foin et herbages . . . . .		7,074		6,412 50
Forêts . . . . . Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	500,000	3,452 75	1,064,119 06	1,847 25
— du droit de classe . . . . .		5,581 78		5,581 78
— du droit de pêche (baux et licences) . . . . .		2,050 40		2,807 90
Concession de tourbières, carrières, sablières, minéral.		14,745 50		14,745 50
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		7,194 46		7,194 46
Indemnités pour carbonisation . . . . .		386 50		386 50
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . . . .		10,428 92		10,155 27
— de cafés-restaurants . . . . .		28,256 65		28,256 65
— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .		12,508 15		12,508 15
— de vidanges . . . . .		855		855
Dépendances des chemins de fer. Argent non réclamé . . . . .	60,000	615 75	125,066 57	615 75
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .		6,585 50		6,585 50
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .		14,526 40		14,526 40
— d'objets non réclamés . . . . .		1,156 20		1,156 20
— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		51,189 50		51,189 50
Locations de maisons . . . . .		86 50		86 50
École militaire. — Pensions des élèves . . . . .		67,991 72		67,991 72
École vétérinaire. Pensions des élèves . . . . .		26,688 89		20,009 72
— d'animaux malades . . . . .		5,289 13		5,289 13
Produits consommés en nature . . . . .				
— des ventes d'objets divers . . . . .		2,912 51		2,912 51
Établissements de Ruysselede et de Beernem . . . . .		528,669 95		276,848 85
Établissements et services régis par l'État. Haras. Produit de la vente des chevaux réformés . . . . .	200,000	1,990	475,656 55	1,990
— des saillies des étalons au dépôt central . . . . .		240		240
— d'objets divers . . . . .				
Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .		9,202 54		9,202 54
Abonnement au Recueil des lois et arrêtés . . . . .		15,110		15,104
— au Bulletin du Musée de l'industrie . . . . .		1,800		1,800
— au Recueil spécial des brevets d'invention . . . . .		117		117
Produit du Moniteur . . . . .		15,624 85		15,624 85
A REPORTER. . . . . fr.	2,010,000	5,001,946 52	5,001,916 52	2,757,065 19

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1857.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrésance Indéfinir	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
12,885 54	1,188,224 00	1,188,224 00	147,069 35	10,915 04	•	157,055 71	•	538,224 00	
2,054 10	953,379 50								
131 47	70,804 91								
"	148 10								
601 50	7,074 •								
1,585 50	5,452 75	1,043,495 59	20,025 47	68 27	•	20,555 20	•	145,495 59	
"	5,581 78								
142 50	2,950 40								
"	14,745 50								
"	7,194 46								
"	580 50								
178 55	10,515 02								
"	28,256 65								
"	12,508 15								
"	855 •								
"	615 75	125,851 27	115 50	115 50	•	•	•	65,851 27	
"	6,585 50								
"	14,526 40								
"	1,156 20								
"	51,180 50								
"	86 50								
"	67,991 72								
6,679 17	26,688 89								
"	5,289 13								
"	•								
"	2,912 51								
21,936 58	208,785 25								
"	1,990 •	445,751 85	29,884 70	72 80	•	29,811 90	•	245,751 85	
"	240 •								
"	•								
"	9,202 54								
6 •	15,110 •								
"	1,800 •								
"	117 •								
"	15,624 85								
46,260 51	2,805,523 70	2,805,523 70	198,592 82	11,170 01	•	187,422 81	•	795,523 70	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1856.
REPORT. . . . .	2,010,000 »	5,001,916 52	5,001,916 52	2,757,065 19
Produits des examens et visa des diplômes . . . . .		6,079 58		6,079 58
— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .		950 »		950 »
— des brevets d'invention . . . . .		56,055 50		56,055 50
— des jeux de Spa . . . . .		257,652 48		257,652 48
— du quart des salaires sur transcriptions . . . . .		57,446 78		57,446 78
Restitutions volontaires. . . . .		55 »		55 »
Indemnités pour remplacement . . . . .		81,570 46		81,570 46
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	400,000 »	5,174 60	584,956 51	5,174 60
— pour construction d'usines . . . . .		1,975 »		1,975 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .		89 95		89 95
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .		89 41		89 41
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication. . . . .		157,295 48		157,295 48
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .		155 51		155 51
Musée populaire de Belgique . . . . .		2,276 56		479 50
De toute autre nature . . . . .		94 »		94 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments . . . . .		47,512 54		44,628 04
— de la pêche . . . . .		»		»
Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments. . . . .		80,101 »		76,922 41
{ Vente d'herbages et d'arbres . . . . .		36,604 85		36,604 85
{ Recettes diverses (pêche et chasse). . . . .		4,045 50		4,045 50
Arrérages de rentes . . . . .	250,000 »	5,447 80	506,802 16	5,075 90
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .		474 27		474 27
— diverses. . . . .		»		»
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale. . . . .		35,184 66		34,784 66
— de créances ordinaires . . . . .		80,603 70		78,715 75
Produits de la calamine. . . . .		7,508 25		7,507 70
— des sablières et mines . . . . .		11,521 59		11,041 92
TOTAUX. . . . . fr.	2,660,000 »	5,893,674 99	5,893,674 99	5,658,019 24

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON - des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
46,260 51	2,805,525 70	2,805,523 70	198,592 32	11,170 01	"	187,422 81	"	795,525 70	
"	6,079 58								
"	950 "								
"	56,055 50								
"	257,652 48								
"	57,446 78								
"	55 "								
"	81,570 46								
"	5,174 60	584,956 51	"	"	"	"	"	184,956 51	
"	1,975 "								
"	89 95								
"	89 41								
"	157,205 48								
"	155 51								
1,797 26	2,276 56								
"	94 "								
1,874 16	46,502 20								
"	"								
5,178 59	80,101 "								
"	56,604 85								
"	4,045 50								
571 90	5,447 80	504,177 10	2,625 06	1,095 50	"	1,529 56	"	54,177 10	
"	474 27								
"	"								
"	54,784 66								
760 59	79,474 14								
"	55								
194 51	11,256 45								
54,457 87	5,602,457 11	5,602,457 11	201,217 88	12,265 51	"	188,952 57	"	1,052,457 11	

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	Loi du 27 mai 1857 . . . . .	"	"	"
	— du 30 juin 1840 . . . . .	"	"	764 "
	— des 5-6 juin 1850 . . . . .	"	"	"
Prix de vente de biens immeubles.	— du 25 août 1851 . . . . .	"	"	"
	— du 11 juin 1855 . . . . .	"	"	655,074 65
	— du 14 mars 1854 . . . . .	"	"	8,100 "
	Autres aliénations . . . . .	60 "	926 55	469 20
	Produits { des successions en déshérence . . . . .	"	12,292 02	"
	{ nets des épaves . . . . .	"	"	191 59
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .	"	5,234 28	"
	provenant du Département des Finances . . . . .	1,455 85	7,066 14	35 "
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— — de la Guerre . . . . .	7,088 68	13,628 69	9,009 87
	— — de la Justice . . . . .	8 60	3,509 09	"
	— — des Travaux publics . . . . .	8,547 50	840 46	1,419 60
	— — de l'Intérieur . . . . .	"	761 50	"
	— — des Affaires Étrangères . . . . .	890 "	"	5,800 "
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	4,000 "	10,077 40	1,900 "
	de créances ordinaires . . . . .	5,846 56	98,040 55	5,558 48
	divers . . . . .	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes . . . . .	250 40	141 60	"
	Transactions en matière domaniale . . . . .	"	"	"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions . . . . .	15 01	6,851 85	"
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux). . . . .	"	"	"
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .	5 07	"	92 26
	Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .	55 10	108 10	261 45
A REPORTER. . . . . fr.		28,609 77	157,519 00	687,745 86

Domaines.  
(Valeurs capitales.)

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,800 "	"	"	"	"	454 87	5,324 87	
5,951 80	"	"	"	"	"	0,715 80	
"	"	"	"	"	"	"	
"	50,750 "	"	"	"	19,044 68	709,469 51	
"	"	"	"	"	"	8,100 "	
1,104 78	1,560 17	4,146 15	253 28	"	1,895 40	10,595 51	
1,252 10	"	2,659 79	76 "	500 "	95 "	16,655 81	
"	"	"	"	"	"	101 59	
"	"	"	"	"	"	5,254 28	
"	987 50	956 50	"	145 75	556 25	10,980 70	
8,827 40	7,251 79	19,865 "	2,285 90	8 80	5,725 57	72,959 70	
5,146 24	"	51 "	"	167 65	824 25	7,486 85	
5,794 "	4,945 00	1,150 "	2,908 55	198 95	45 62	25,650 28	1,188,224 99
855 44	"	"	40 "	50 "	22 50	1,727 44	
"	"	"	"	"	"	6,690 "	
"	15,242 84	"	"	"	"	51,220 24	
15,527 76	"	124,867 79	1,518 68	"	1,157 92	252,077 72	
"	"	"	"	"	"	"	
"	471 60	"	679 78	65 80	287 16	1,885 54	
"	"	4 41	"	"	"	4 41	
7,542 52	1,872 25	607 69	55 41	"	"	16,792 51	
51 "	"	802 95	"	"	625 "	1,558 95	
"	"	987 55	"	"	221 98	1,506 66	
6 75	368 44	749 45	122 75	46 70	60 45	1,819 15	
50,527 57	69,429 99	156,978 00	7,898 35	985 65	28,752 65	1,188,224 99	1,188,224 99

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . . . fr.	28,609 77	157,519 09	687,745 86
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . . . .	"	494,550 40	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .	"	67,525 69	"
	— d'objets saisis et confisqués . . . . .	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages . . . . .	"	2 "	"
	Fermage des propriétés dépendantes des forêts. . . . .	"	5,505 75	"
	— du droit de chass. . . . .	"	"	"
	— — de pêche (baux et licences) . . . . .	"	900 "	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .	"	185 25	"
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage . . . . .	"	"	"
	Indemnités pour carbonisation . . . . .	"	"	"
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	2,876 57	880 70	1,458 "
	— de cafés-restaurants . . . . .	5,950 60	2,510 "	1,600 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	545 "	855 "	5,160 80
	— de vidanges . . . . .	622 "	"	56 "
	Argent non réclamé . . . . .	"	613 75	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	4 04	61 46	"
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	12,526 40	"	"
	— d'objets non réclamés . . . . .	"	1,156 20	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc . . . . .	"	48,115 "	1,011 "
	Locations de maisons . . . . .	"	36 50	"
Établisse- ments et services regis par l'État	Ecole militaire — Pensions des élèves . . . . .	5,200 "	59,850 96	6,000 "
	— Pensions des élèves . . . . .	"	26,688 89	"
	Ecole vétérinaire — d'animaux malades . . . . .	"	5,289 15	"
	— Produits consommés en nature . . . . .	"	"	"
	— des ventes d'objets divers . . . . .	"	2,912 51	"
Établisse- ments et services regis par l'État	Établissements de Ruysselede et de Beernem. . . . .	1,826 "	16,057 91	247,264 51
	Haras . . . . .	"	1,990 "	"
	— des saillies des étalons . . . . .	"	210 "	"
	— d'objets divers . . . . .	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons. . . . .	"	"	"
Établisse- ments et services regis par l'État	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	654 "	2,228 "	1,488 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	"	1,800 "	"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .	"	117 "	"
	Produit du <i>Moniteur</i> . . . . .	"	15,624 85	"
	A REPORTER. . . . . fr.	54,614 58	890,610 02	940,784 17



## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
50,527 57	69,429 99	150,078 06	7,898 55	983 65	28,752 65	1,188,224 99	1,188,224 99
"	"	70,344 16	"	245,893 57	124,701 26	953,379 59	
"	"	1,849 52	"	1,451 70	"	70,804 91	
"	"	"	"	148 10	"	148 10	
"	"	6,056 "	"	116 "	"	7,074 "	
"	"	2 "	"	125 "	"	3,432 75	
"	"	904 78	"	1,255 "	1,184 "	5,581 78	1,045,495 59
"	65 "	"	"	1,625 40	360 "	2,950 40	
"	"	1,853 07	"	460 40	12,246 58	14,743 30	
"	"	"	"	7,134 46	60 "	7,194 46	
"	"	"	"	586 50	"	586 50	
2,607 88	805 17	1,555 75	241 55	"	"	10,513 02	
5,050 "	4,621 05	12,505 "	"	"	"	28,256 65	
1,500 "	5,040 "	715 85	585 50	"	710 "	12,508 15	
125 "	20 "	10 "	"	"	"	855 "	
"	"	"	"	"	"	615 75	
617 57	2,800 54	2,901 89	"	"	"	6,385 50	125,851 27
"	"	2,000 "	"	"	"	14,526 40	
"	"	"	"	"	"	1,156 20	
71 "	279 "	1,565 "	352 50	"	"	51,189 50	
"	"	"	"	"	50 "	86 50	
2,800 "	9,482 08	2,666 04	1,000 "	800 "	2,192 64	67,991 72	
"	"	"	"	"	"	26,688 80	
"	"	"	"	"	"	5,280 15	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2,912 51	
11,897 80	8,807 05	7,534 40	1,268 40	1,216 12	2,913 06	208,785 25	
"	"	"	"	"	"	1,900 "	
"	"	"	"	"	"	240 "	445,751 85
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	9,202 54	"	"	"	9,202 54	
1,710 "	2,568 "	1,992 "	1,218 "	1,176 "	2,076 "	15,110 "	
"	"	"	"	"	"	1,400 "	
"	"	"	"	"	"	117 "	
"	"	"	"	"	"	15,624 83	
74,706 82	104,005 86	281,194 06	12,562 30	260,729 90	175,516 19	2,805,323 70	2,805,323 70

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. . . . . fr.		54,614 58	890,610 02	949,784 17	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes . . . . .	509 41	1,011 95	701 48	
	— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .	»	950 »	»	
	— des brevets d'invention . . . . .	1,940 84	59,407 82	540 »	
	— des jeux de Spa. . . . .	»	»	»	
	— du quart des salaires sur transcriptions . . . . .	2,860 25	7,243 01	4,455 27	
	Restitutions volontaires . . . . .	»	53 »	»	
	Indemnités pour remplacement. . . . .	5,450 »	10,204 »	5,201 »	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant . . . . .	»	»	517 46	
	— pour construction d'usines . . . . .	»	575 »	»	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	»	1 19	»	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées. . . . .	17 81	15 54	»	
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication. . . . .	6,114 02	27,062 71	10,051 »	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .	»	»	»	
	Musée populaire de Belgique . . . . .	»	2,270 50	»	
	De toute autre nature. . . . .	»	»	»	
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermeages de biens-fonds et bâtiments . . . . .	5,295 16	18,280 51	8,884 60	
	— de la pêche . . . . .	»	»	»	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et bâtiments . . . . .	25,579 46	1,911 62	10,471 75
		Vente d'herbages et d'arbres . . . . .	2,254 50	»	21,530 90
		Recettes diverses (pêche et chasse) . . . . .	1,457 »	»	880 »
	Arrérages de rentes . . . . .	245 17	250 71	»	
	Redevances pour concession de prises d'eau . . . . .	»	1 »	»	
	— diverses . . . . .	»	»	»	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale. . . . .	945 78	11,540 35	265 33	
	— de créances ordinaires. . . . .	855 11	9,455 16	»	
Produits de la calamine. . . . .	»	»	»		
— des sablières et mines. . . . .	»	»	»		
TOTAUX. . . . . fr.		107,767 89	1,020,618 05	1,012,862 96	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
74,706 82	104,005 86	281,194 06	12,302 30	260,729 90	175,316 19	2,803,325 70	2,803,325 70
553 05	1,460 13	1,047 24	332 07	256 50	345 95	6,079 58	
"	"	"	"	"	"	950 "	
1,170 "	5,130 84	6,876 "	110 "	50 "	850 "	56,055 50	
"	"	237,652 48	"	"	"	257,652 48	
5,755 17	5,162 90	4,228 05	2,095 51	3,060 92	2,584 82	57,446 78	
"	"	"	"	"	"	55 "	
7,117 "	24,252 40	11,601 "	5,690 "	2,552 "	11,305 "	81,570 46	
"	1,004 76	952 58	"	"	"	3,174 60	584,956 51
"	650 "	950 "	"	"	"	1,975 "	
11 87	5 02	0 02	15	32 54	50 16	89 95	
"	25 30	35 25	"	"	1 42	89 41	
8,007 77	22,010 18	15,475 51	3,275 18	10,054 88	37,264 25	137,295 48	
"	"	126 52	"	20 19	"	155 51	
"	"	"	"	"	"	2,276 56	
"	"	"	"	94 "	"	94 "	
1,151 16	2,580 48	2,159 84	941 82	404 75	6,805 88	46,502 20	
"	"	"	"	"	"	"	
6,939 13	20,255 75	1,600 56	50 "	"	4,425 75	80,101 "	
4,854 "	5,617 "	"	2,422 45	"	166 "	56,604 85	
500 "	1,214 "	"	"	"	12 50	4,045 50	
1 71	578 26	49 10	1,577 75	497 20	467 90	5,447 80	
"	295 27	"	"	"	180 "	474 27	304,177 10
"	"	"	"	"	"	"	
1,650 80	4,152 92	16,220 48	"	"	"	54,784 66	
301 41	720 "	68,162 46	"	"	"	79,474 14	
"	"	7,500 "	"	8 25	"	7,508 25	
"	1,587 05	9,440 81	"	"	208 59	11,256 45	
112,700 79	210,415 25	665,547 54	26,858 13	277,750 13	240,158 57	3,692,457 11	3,692,457 11

## Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1856.	1855.
<i>Domaines.</i> (Valeurs capitales.)	Loi du 27 mai 1857 . . . . .	3,524 67	2,300 25
	— du 30 juin 1850 . . . . .	6,715 80	1,400 »
	— des 3-6 juin 1850. . . . .	»	»
	Prix de vente de biens immeubles. — du 25 août 1851 . . . . .	»	»
	— du 11 juin 1855 . . . . .	700,469 51	60,172 27
	— du 24 mars 1854 . . . . .	8,100 »	»
	Autres aliénations . . . . .	10,595 51	71,865 55
	Produits de successions en déshérence. . . . .	16,655 81	10,515 13
	— nets des épaves. . . . .	101 59	1,169 67
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .	3,254 98	»
	— provenant du Département des Finances . . . . .	10,980 70	0,418 24
	— — de la Guerre . . . . .	72,959 70	125,602 70
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — de la Justice . . . . .	7,486 85	8,080 85
	— des Travaux publics. . . . .	25,650 98	12,555 10
	— de l'Intérieur. . . . .	1,727 44	2,165 20
	— des Affaires Étrangères. . . . .	6,600 »	2,512 »
	Remboursement de capitaux — du fonds de l'industrie nationale . . . . .	51,220 94	300,255 27
	— de créances ordinaires . . . . .	252,077 72	260,519 24
	— divers. . . . .	»	»
	Rachat et transfert de rentes. . . . .	1,835 54	7,614 63
Transactions en matière domaniale. . . . .	4 41	1,050 46	
Domages-intérêts pour inexécution de conventions . . . . .	16,792 51	18,449 64	
Refouissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux). . . . .	1,558 95	1,185 51	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis. . . . .	1,506 66	1,541 28	
Produits d'objets saisis et confisqués . . . . .	1,810 15	1,086 55	
A REPORTER. . . . . fr.		1,188,224 09	875,815 32

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,015 62	"	Ces différences n'ont pas d'autre cause que la valeur plus grande des biens auxquels il a été fait application, en 1856, des lois des 27 mai 1837 et 30 juin 1840.
5,515 80	"	
"	"	
"	"	La plus grande partie des biens faisant l'objet de la loi du 11 juin 1853 n'ont été mis en vente que dans le courant de l'année 1856.
640,207 04	"	
8,100 "	"	On voit qu'aucune vente de l'espèce n'avait été opérée en 1855.
"	61,468 04	Le produit de 1855 était exceptionnel.
6,140 08	"	La nature tout à fait accidentelle de ces produits est la seule explication qu'on puisse donner de leurs variations.
"	978 28	
5,254 28	"	En déduisant les différences en plus des différences en moins, on trouve sur l'ensemble une réduction qui ne s'élève qu'à fr. 31,993 75 et.
1,562 55	"	
"	50,045 "	
"	1,205 "	
11,115 18	"	Le produit de 1855 était tout à fait extraordinaire, et il est resté d'autant moins à payer en 1856.
"	457 76	
4,578 "	"	Les remboursements successifs doivent faire diminuer ces produits.
"	258,015 05	
"	17,441 52	Ces remboursements dépendent de la volonté des débirentiers.
"	"	
"	5,729 29	Produit éventuel.
"	1,026 05	
"	1,657 15	Même observation qu'à l'article précédent.
555 64	"	Produits insignifiants et éventuels.
"	254 62	
732 60	"	
691,245 59	378,855 72	

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES FABRICCS		
		1856.	1855.	
	REPORT. . . . . fr.	1,188,224 99	875,815 52	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . . . .	955,579 50	812,215 16	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages. . . . .	70,804 91	57,858 71	
	— d'objets saisis et confisqués. . . . .	148 10	97 50	
	— de glandée, panage, foins et herbages. . . . .	7,074 »	5,455 45	
	Fermages des propriétés dépendant des forêts . . . . .	5,452 75	4,191 »	
	— du droit de chasse. . . . .	5,581 78	5,411 78	
	— — de pêche (baux et licences) . . . . .	2,950 40	2,912 55	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .	14,745 50	21,677 82	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage . . . . .	7,194 46	5,911 25	
	Indemnités pour carbonisation . . . . .	586 50	1,580 »	
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . . . .	10,515 62	9,028 14	
	— de cafés-restaurants . . . . .	28,256 65	28,256 65	
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	12,508 15	10,591 15	
	— de vidanges . . . . .	855 »	647 50	
Dépendances des chemins de fer.	Argent non réclamé . . . . .	615 75	»	
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	6,385 50	9,150 50	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	14,526 40	4,962 50	
	— d'objets non réclamés . . . . .	1,156 20	5,705 40	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	51,189 50	47,557 25	
	Locations de maisons . . . . .	86 50	»	
	École militaire. — Pensions des élèves . . . . .	67,991 72	85,272 50	
	École vétérinaire.	Pensions des élèves . . . . .	26,688 89	25,699 99
		— d'animaux malades . . . . .	5,280 15	6,122 58
		Produits consommés en nature . . . . .	»	»
	— de vente d'objets divers . . . . .	2,912 51	4,505 50	
Établissements et services régis par l'État.	Établissements de Ruysselede et de Beernem . . . . .	298,785 25	161,194 56	
	Haras . . . . .	Produit de la vente des chevaux réformés . . . . .	1,900 »	5,720 »
		— des saillies des étalons au dépôt central . . . . .	240 »	555 »
		— d'objets divers . . . . .	»	1,496 »
	Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .	9,202 54	55,401 56	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	15,110 »	15,448 »	
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	1,800 »	2,005 40	
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .	117 »	504 »	
	Produit du <i>Moniteur</i> . . . . .	15,624 85	18,097 20	
	— des examens universitaires. . . . .	»	72,770 »	
A REPORTER. . . . . fr.		2,803,525 70	2,556,910 90	

## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
691,245 50	578,853 72	
121,166 25	"	Augmentation due au prix plus élevé du bois.
12,966 20	"	Même observation qu'à l'article précédent.
50 60	"	Produit accidentel.
1,618 55	"	Ce produit est plus ou moins éventuel; en 1853, il a été de fr. 9,300 45 c <sup>s</sup> et est tombé, en 1854, à fr. 5,690 30 c <sup>s</sup> .
"	758 25	Différence insignifiante.
"	30 "	Idem.
58 05	"	Idem.
"	6,954 52	Cette diminution provient d'une moins grande activité dans l'extraction du minerai de fer.
1,285 25	"	Ce produit est essentiellement éventuel.
"	993 50	Idem.
1,285 48	"	Augmentation provenant de nouveaux terrains réunis au domaine pour être loués.
"	"	Idem. idem.
2,117 "	"	Même observation que pour les terrains.
185 50	"	Article insignifiant.
615 75	"	Produit tout à fait accidentel.
"	2,744 80	Ce produit dépend du nombre et de la valeur des parcelles remises au domaine pour être vendues.
9,565 90	"	Ce produit, fort éventuel, dépend de l'importance des objets mis chaque année au rebut.
"	2,549 20	Produit tout à fait accidentel.
5,652 25	"	Ce produit est très-éventuel; il n'était élevé, en 1853, qu'à 3,090 francs, et, en 1854, à fr. 4,947 60 c <sup>s</sup> .
86 50	"	Article ouvert exceptionnellement en 1856.
"	17,280 58	Admission d'un moins grand nombre d'élèves en 1856.
988 90	"	Différence insignifiante.
"	853 45	Idem.
"	"	
"	1,392 09	Produit accidentel.
157,590 87	"	Des arriérés dus par les communes ont été recouverts en 1856.
"	1,730 "	Produit accidentel.
"	95 "	Article insignifiant.
"	1,496 "	Article accidentel.
"	26,198 82	Des commandes importantes, faites par les gouvernements étrangers, ont été terminées et liquidées en 1856.
"	358 "	Différence insignifiante.
"	205 40	Idem.
"	587 "	Produit insignifiant et éventuel.
"	2,472 37	Sans explication.
"	72,770 "	
984,454 40	518,041 60	

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		REGETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1856.	1855.	
REPORT. . . . . fr.		2,803,323 70	2,556,910 90	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes . . . . .	6,079 58	7,745 "	
	— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .	950 "	1,295 "	
	— des brevets d'invention. . . . .	56,053 50	48,011 11	
	— des jeux de Spa . . . . .	257,652 48	171,391 54	
	— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .	57,446 78	57,504 26	
	Restitutions volontaires . . . . .	55 "	182 "	
	Indemnités pour remplacement . . . . .	81,570 46	79,476 75	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant. . . . .	3,174 60	3,269 50	
	— pour construction d'usines. . . . .	1,975 "	1,050 "	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	80 95	50 10	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	89 41	115 85	
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication . . . . .	157,205 48	76,658 56	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor . . . . .	155 51	577 10	
	Musée populaire de Belgique. . . . .	2,276 56	2,225 44	
	De toute autre nature . . . . .	94 "	"	
Taxe perçue conformément à l'art. 3 de la convention littéraire faite avec la France. . . . .	"	961 "		
Subsides pour construction de routes . . . . .	"	96 27		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermeages de biens-fonds et bâtiments. . . . .	46,502 20	48,570 98	
	— de la pêche . . . . .	"	"	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et bâtiments . . . . .	80,101 "	60,595 99
		Vente d'herbages et d'arbres. . . . .	56,604 85	54,955 25
		Recettes diverses (pêche et chasse). . . . .	4,045 50	5,551 55
	Arrérages de rentes. . . . .	5,447 80	5,882 21	
	Relevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	474 27	457 08	
	— diverses . . . . .	"	"	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	54,784 66	49,069 86	
	— de créances ordinaires . . . . .	79,474 14	77,040 95	
Produits de la calamine. . . . .	7,508 25	7,500 "		
— des sablières et mines . . . . .	11,236 45	69 80		
TOTALS. . . . . fr.		5,692,457 11	5,057,967 88	



## GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
981,454 40	518,041 60	
"	1,605 42	} Sans explication.
"	545 "	
8,042 59	"	Plus grand nombre de brevets délivrés.
86,260 94	"	
142 52	"	
"	120 "	
2,093 73	"	
"	5,094 90	
925 "	"	
50 76	"	} Sans explication, à cause de la nature éventuelle et essentiellement variable de ces produits.
"	24 44	
60,657 12	"	
"	421 50	
55 12	"	
94 "	"	
"	961 "	
"	96 27	
"	2,077 78	Le produit de 1855 était beaucoup plus élevé que ceux des deux années antérieures, qui n'ont été que de fr. 42,358 30 c <sup>s</sup> et de 44,262 81 c <sup>s</sup> .
"	"	
19,505 01	"	Augmentation de la valeur locative, et plus grand nombre d'articles loués.
1,649 62	"	Différence insignifiante.
511 95	"	Idem.
"	454 41	Différence résultant de remboursements effectués.
57 19	"	Différence insignifiante.
"	"	Idem.
"	14,285 20	Cette différence provient de la réduction des sommes dues, par suite des remboursements opérés.
2,455 21	"	Des sommes pour lesquelles des délais avaient été accordés ont été payées en 1856.
8 25	"	Idem. Idem.
11,166 63	"	Minerai de fer extrait sous des routes appartenant à l'État.
1,178,065 84	545,576 61	
654,489 23		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	120,000 »	»	254,072 00
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations . . . . .	675,000 »	»	706,703 94
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	50,000 »	»	50,040 25
— des droits de chancellerie . . . . .	50,000 »	»	57,281 25
— — de pilotage . . . . .	515,000 »	»	596,613 61
— — de fanal . . . . .	75,000 »	»	100,080 40
— de la fabrication des monnaies de cuivre . . . . .	580,000 »	»	510,252 52
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises . . . . .	250,000 »	»	262,280 85
Chemin de fer rhénon. — Dividendes . . . . .	200,000 »	»	252,801 87
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	240,000 »	»	521,105 66
TOTAUX. . . . . fr.	2,755,000 »	»	5,071,930 02

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	En 1857.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
181,745 75	72,926 85	»	254,672 60	»	»	154,672 60	
706,705 94	»	»	706,705 94	»	»	35,705 94	
50,040 25	»	»	50,040 25	»	»	40 25	
55,696 75	1,584 50	»	57,281 25	»	»	7,281 25	
596,613 61	»	»	596,613 61	»	»	81,613 61	
100,080 49	»	»	100,080 49	»	»	25,080 49	
542,126 02	168,126 50	»	510,252 52	»	60,747 48	»	a) L'évaluation fixée par la loi du Budget des Voies et Moyens est de 116,000 francs, basée sur un crédit de 100,000 francs alloué au Budget du Ministère des Finances du même exercice, pour achat de matière et frais de fabrication de monnaies de cuivre. La loi du 27 mai 1856, <i>Mouiteur</i> n° 151, ayant accordé un crédit supplémentaire de 400,000 francs pour le même objet, le produit présumé de la fabrication a été augmenté d'une somme proportionnelle de 464,000 fr., ce qui porte aujourd'hui l'évaluation à 580,000 francs.
246,177 56	16,112 27	»	262,289 83	»	»	12,289 83	
»	232,801 87	»	232,801 87	»	»	32,801 87	
»	321,105 66	»	321,105 66	»	»	81,105 66	
2,259,184 57	812,745 05	»	5,071,950 02	»	60,747 48	408,677 50	
						338,950 02	

## CAPITAUX ET REVENUS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1856.	1855.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	254,072 60	204,631 28
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations . . . . .	706,705 94	675,054 54
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	50,040 25	46,545 24
— des droits de chancellerie . . . . .	57,281 25	52,520 50
— — de pilotage . . . . .	596,615 61	525,898 50
— de fanal . . . . .	100,080 49	81,269 05
— de la fabrication des monnaies de cuivre . . . . .	510,252 52	125,794 70
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises . . . . .	262,289 85	260,142 97
Chemin de fer rhénan. — Dividendes . . . . .	952,891 87	932,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	521,105 66	275,179 14
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	5,071,950 02	2,455,515 70

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
50,041 52	•	Produits variables.
53,609 40	•	Cette augmentation résulte de nouveaux placements opérés en 1856.
5,097 01	•	Produits variables.
4,700 75	•	Même explication.
70,715 51	•	} Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
18,811 40	•	
384,457 82	•	Le produit de 1855 est basé sur un crédit de 100,000 francs alloué au Budget du Ministère des Finances pour achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre. Celui de 1856 dérive de crédits, s'élevant ensemble à 500,000 francs, alloué par la loi du budget et par une loi spéciale du 27 mai 1856.
2,146 86	•	Ce produit varie selon l'importance des traitements et remises soumis à la retenue.
591 87	•	L'État possède 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital nominal de 1,000,000 de thalers. Le dividende de 1855 a été de 6 1/4 p. % négocié au taux de fr. 5 72 c <sup>5</sup> par thaler. Le dividende pour 1856 a été le même, mais la négociation des thalers reçus en paiement a eu lieu au taux de fr. 5 75 c <sup>5</sup> , ce qui explique l'augmentation de produit constatée ci-dessus.
47,924 52	•	Cette différence en faveur de l'exercice 1856 est la conséquence de l'accroissement successif de la propriété de la Banque nationale depuis son institution.
616,616 52	•	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . . . . .	2,000 »	1,606 09	1,606 09
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	110,000 »	59,747 46	131,650 49
— — communaux . . . . .		71,885 05	
TOTAUX. . . . . fr.	112,000 »	133,256 58	133,256 58

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1856.	En 1857.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,606 09	•	1,606 09	1,606 09	•	393 01	»	
56,891 72	5,055 74	58,747 46	131,650 49	•	•	21,650 49	
68,228 20	3,654 74	71,883 03					
126,526 10	6,710 48	133,236 58	133,256 58	•	393 01	21,630 49	
					21,256 58		

## REMBOURSEMENTS. — CON

*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANYERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions. . .	1,220 »	75 16	40 »
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	4,454 52	11,065 50	5,716 15
— — communaux . . . . .	6,805 45	10,040 »	9,216 60
Totaux. . . . . fr.	12,468 95	31,078 46	14,972 75



## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
18 50	95 49	99 12	45 85	4 66	2 55	1,606 09	1,606 09
6,679 58	15,681 79	9,304 56	2,018 10	3,059 25	2,798 21	59,747 46	151,650 49
10,078 15	8,511 22	8,502 56	2,657 40	3,285 61	4,008 28	71,885 03	
16,776 21	22,286 50	17,796 04	4,701 55	6,547 52	6,808 82	133,256 58	133,256 58

## REMBOURSEMENTS. — CON

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1885.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . . . . .	1,606 00	3,111 47
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	59,747 46	59,510 59
— — communaux . . . . .	71,885 05	66,190 68
TOTAUX. . . . . fr.	133,250 58	128,812 74

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
°	1,505 38	Cette différence provient de ce qu'en 1856 il a été fourni aux employés moins d'instruments qu'en 1855.
256 87	°	} Ces augmentations sont la conséquence de l'accroissement des recettes.
5,092 35	°	
5,020 22	1,505 38	
4,425 84		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		RE	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	En 1856.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes</i>	Débets des comptables.	Forcements en recette. . . . .	5,025 42	1,220,447 88	94 25	
			Recouvrements divers . . . . .		4,622 14	10 80
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires . . . . .		5,000 "		105 57	
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .				715 40	
<i>Deficits des comptables</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .		518,650 62		51,521 09	
	— divers . . . . .		702,295 75		"	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements . . . . .</i>	Ministère des Finances	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	1,045 66		1,945 66	
		Frais de surveillance de bois appartenant	{ aux communes et hospices . . . . .	175,810 84		99,750 50
			{ aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	5,564 20		1,758 50
		Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .		5,022 82		5,022 82
		5 p. % sur les recettes pour ordre (trais de régie)		10,282 14		10,282 08
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux . . . . .		6,205 76		6,205 76
		Lrais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %		"		"
		Remboursement de frais d'impression des procès verbaux des coupes usagées . . . . .		5 "		5 "
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .		111,818 57	598,654 09	111,818 57
		Frais de justice en matière de simple police . . . . .		87,102 46		87,102 46
		— militaire . . . . .		546 41		546 41
		Frais d'entretien de mendiants . . . . .		"		"
		— de remplacement de mendiants . . . . .		"		"
		Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .		5,795 25	
Remboursement de subsides . . . . .			7,200 "		7,200 "	
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine.	{ Annuités des propriétaires riverains . . . . .	"		"	
		{ Rachat des annuités . . . . .	"		"	
	Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .		95,809 85		56,552 68	
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées) . . . . .		75,112 56		49,785 92	
Frais d'entretien de routes concédées . . . . .		20,529 69		20,529 69		
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		455,000 "	1,828,082 87	1,828,082 87	515,418 50	

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1857.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
"	04 25								
"	10 80								
"	105 57								
"	745 40	55,475 11	1,175,974 77	707,578 57	•	466,396 20	•	50,475 11	
"	54,521 09								
"	"								
"	1,045 06								
65,188 15	164,918 72								
1,825 00	5,564 20								
"	5,022 82								
" 06	10,282 14								
"	6,295 76								
"	"								
"	5 "								
"	111,818 57								
"	87,102 46	565,062 50	55,572 00	11,610 35	•	21,062 54	•	115,062 50	
"	546 41								
"	"								
"	"								
"	3,705 25								
"	7,200 "								
"	"								
"	"								
19,710 •	76,062 68								
18,595 02	68,178 94								
"	20,529 69								
105,117 11	620,555 41	620,555 41	1,207,547 46	719,188 92	•	488,568 54	•	165,555 41	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. {	Forcements en recette . . . . .	25 40	38 60	2 28	
		Recouvrements divers . . . . .	»	9 17	»	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires . . . . .	»	»	»		
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	255 34	»	1 10		
<i>Déficits des comptables.</i>	{	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	52,285 25	»	»	
		— divers . . . . .	»	»	»	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	10 70	470 75	382 53	
		Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices . . . . .	1,284 20	3,157 84	1,458 70
			aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	»	»	1,825 90
		Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	150 25	»	»	
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie). . . . .	907 51	1,476 82	460 35	
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux . . . . .	710 60	1,498 14	1,456 37	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. % . . . . .	»	»	»	
		Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	»	»	»	
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	9,155 62	22,845 41	11,150 10
			— en matière de simple police . . . . .	7,659 69	18,907 67	5,360 79
			— militaire . . . . .	16 32	132 01	107 87
		Ministère de l'Intérieur.	Frais d'entretien de mendiants . . . . .	»	»	»
			— de remplacement de mendiants . . . . .	»	»	»
			Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	722 70	832 56	88 50
		Ministère des Travaux publics.	Remboursement de subsides . . . . .	»	200 »	»
Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains . . . . .		»	»	»	
	Rachat des annuités . . . . .		»	»	»	
Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .	4,100 »		31,500 »	1,000 »		
Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées) . . . . .	7,600 »	11,553 70	7,955 35			
Frais d'entretien de routes concédées . . . . .	»	»	»			
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>		<b>84,863 58</b>	<b>92,651 67</b>	<b>31,187 82</b>		

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
45	4 73	5 41	10 06	2 51	4 45	94 25	55,475 11
"	"	"	"	"	1 65	10 80	
35	100 "	5 18	"	"	" 04	105 57	
"	466 80	"	"	20 16	"	745 40	
"	"	2,255 84	"	"	"	54,521 09	
"	"	"	"	"	"	"	
"	597 24	108 27	"	522 30	42 87	1,945 66	
2,700 09	25,787 20	19,790 60	568 16	50,549 54	59,815 59	164,918 72	
"	"	"	"	626 16	1,112 14	5,564 20	
"	"	"	124 95	1,180 58	1,587 26	3,022 82	
352 79	2,084 74	2,783 87	270 59	754 56	990 91	10,282 14	565,062 50
585 92	"	"	"	371 90	1,604 74	6,295 76	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	5 "	"	5 "	
10,219 93	22,875 50	10,091 52	5,487 57	8,550 09	11,665 05	111,818 57	
5,475 "	22,116 87	11,625 91	5,676 80	2,644 16	9,657 48	87,102 46	
25 65	155 65	25 85	15 98	1 35	87 75	546 41	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
187 55	269 25	1,507 27	20 14	14 50	151 "	3,795 25	
"	"	7,000 "	"	"	"	7,200 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
5,220 "	51,872 68	970 "	"	"	1,400 "	76,962 68	
8,416 00	5,535 54	5,180 "	5,755 54	10,028 57	9,500 "	68,178 94	
"	"	20,520 69	"	"	"	20,520 69	
33,380 15	109,450 98	81,660 21	13,908 26	75,769 07	97,668 67	620,555 41	620,555 41

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES				
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES				
		1836.	1835.			
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. {	Forcements en recette. . . . .	94 25	528 50		
		Recouvrements divers . . . . .	10 80	2 04		
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires . . . . .		105 57	10,097 69		
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .		743 40	6,257 78		
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .		54,521 00	12,146 .		
	— divers. . . . .		"	1,857 84		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	1,943 66	2,553 20		
		Frais de surveillance de la coupe de bois appartenant {	aux communes et aux hospices . . . . .	164,918 72	155,921 66	
			aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	3,564 20	2,716 02	
		Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .		3,022 82	510 71	
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie) . . . . .		10,282 14	11,165 69	
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux. . . . .		6,205 76	6,492 58	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. % . . . . .		"	"	
		Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .		5 .	50 42	
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .		111,818 57	97,541 60	
		— — de simple police . . . . .		87,102 46	68,474 79	
		— — militaire. . . . .		546 41	455 15	
		Frais d'entretien de mendiants . . . . .		"	85 75	
		— de remplacement de mendiants . . . . .		"	"	
		Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .		3,705 25	2,712 10
			Remboursement de subsides . . . . .		7,200 .	"
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine {	Annuités des propriétaires riverains . . . . .	"	"
Rachat des annuités . . . . .	"			"		
Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .			76,062 68	74,582 67		
Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées) . . . . .		68,178 94	62,960 95			
Frais d'entretien de routes concédées . . . . .		20,529 69	20,567 50			
TOTAUX. . . . . fr.		620,555 41	515,956 22			



## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	454 05	Les produits ci-contre sont d'une nature tellement variable qu'il est impossible d'expliquer les causes des différences constatées.
8 76	"	
	10,894 12	L'augmentation de 50,997 francs de frais de surveillance des bois des communes et établissements publics est due à la nouvelle répartition qui en a été faite en exécution des dispositions sur le régime forestiers, prises pendant ces dernières années.
	5,514 58	
42,375 09	"	
	1,857 84	
	409 54	
50,997 06	"	
848 18	"	
2,512 11	"	
	881 55	
	106 62	
	"	
"	27 42	
14,376 97	"	
18,627 67	"	
115 26	"	
	85 75	
	"	
1,081 15	"	
7,200 "	"	
"	"	
"	"	
1,680 01	"	
5,217 09	"	
"	57 81	
124,958 25	20,359 06	
104,599 19		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Droits de tonnage, de pilotage et de fanal perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New-York et Anvers de Rio de Janeiro.	49,300 »	»	»
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	a) 1,625,000 »	»	1,865,319 82
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	55,000 »	»	27,981 29
Recettes accidentelles. . . . .	250,000 »	»	499,541 77
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	20,300 »	»	21,808 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . . .	13,000 »	»	1,375 88
TOTAUX. . . . . fr.	1,992,600 »	»	2,416,024 76

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1856.	En 1857.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
.	.	.	.	.	49,300 .	.	
1,188,446 .	676,875 82	.	1,865,319 82	.	.	240,519 82	a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs; elle a été augmentée de 800,000 francs par la loi du 2 juin 1856, <i>Mouleur</i> n° 156, qui a accordé un crédit supplémentaire de pareille somme, à l'effet de poursuivre et de développer, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
27,081 29	.	.	27,081 29	.	7,018 71	.	
490,541 77	.	.	400,541 77	.	.	249,541 77	
11,424 .	10,384 .	.	21,808 .	.	.	1,508 .	
.	1,575 88	.	1,575 88	.	11,826 12	.	
1,727,505 06	688,651 70	.	2,416,024 76	.	67,044 85	491,369 59	
					.	425,424 70	

## Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires . . . . .		5,171 94	
Solde du compte du banc d'épreuves des câbles à Gosselies. Exercice 1855. . . . .		650 »	
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger . . . . .		6,155 50	
Restitutions de traitements, salaires, pensions, rations de fourrages, etc., indûment perçus, et remboursements divers . . . . .		1,752 80	
Restitutions pour objets perdus ou trouvés en moins (Guerre) . . . . .		797 58	
Remboursement par le directeur de la fabrication des monnaies, des frais de surveillance des travaux d'affinage à l'hôtel des monnaies pendant les 2 <sup>es</sup> et 3 <sup>es</sup> trimestre de 1856. . . . .		750 »	
Produit de la retenue de $\frac{1}{2}$ p. % sur les pensions des veuves et orphelins des officiers de l'armée, pour la fourniture de médicaments . . . . .		1,752 52	
Remboursement en vertu de la transaction relative à des travaux exécutés à Courtrai, par le sieur Hancq de Malines . . . . .		4,000 »	
Indemnité prélevée sur le cautionnement d'un entrepreneur de travaux publics en défaut de remplir ses engagements . . . . .		565 84	
Restitutions anonymes . . . . .		4,465 06	
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :			
1 <sup>o</sup> Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, échéances des 1 <sup>er</sup> janvier et 1 <sup>er</sup> juillet 1851. . . . . fr.	1,866 04		
2 <sup>o</sup> " à 4 p. %, mêmes échéances . . . . .	60 »		
3 <sup>o</sup> " à 5 p. %, échéances de février et août 1851 (y compris la commission de payement) . . . . .	242 40		
4 <sup>o</sup> " à 5 p. %, 1852. — Coupons des échéances de novembre 1845, mai et novembre 1844, manquants aux titres soumis à la conversion et dont la contre-valeur avait été versée au Trésor. . . . .	100 80		
5 <sup>o</sup> " à 5 p. %, 1840. — Échéances de mai et novembre 1851 (y compris la commission de payement) . . . . .	1,745 46		
6 <sup>o</sup> " à 5 p. %, 1842. — Échéance de novembre 1851 (y compris la commission de payement) . . . . .	2,725 56		
7 <sup>o</sup> " à 5 p. %, 1848. — Échéance de novembre 1851 . . . . .	1,854 50		
8 <sup>o</sup> " à 4 $\frac{1}{2}$ p. % (conversion 1844). — Même échéance . . . . .	845 75		
9 <sup>o</sup> " à 4 $\frac{1}{2}$ p. % (emprunt 1844). — Échéances de mai et novembre 1851 . . . . .	2,545 62		
		11,750 95	
Restitution au Trésor, par application de l'art. 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847 sur le service des dépenses de l'État, des retenues opérées sur traitements, etc., en faveur des caisses de pensions des veuves et orphelins. . . . .		220 45	
Restitution au Trésor, pour cause de non-paiement dans le délai de cinq ans, de retenues opérées par suite de saisies-arrêts . . . . .		6 98	
Sommes transférées au profit du Trésor pour régularisation de la comptabilité . . . . .		256 01	
			58,980 21
REPORTER. . . . . fr.			58,980 21

## — TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

à titre de recettes accidentelles.

	REPORT. . . . . fr.	
		38,080 21
<b>PRODUITS DIVERS.</b>		
—		
Produit de la vente de vieille paille de couchage par l'administration de l'armée. . . . .	856 65	
— de la vente de taureaux de Durham . . . . .	292 50	
— de la fabrication d'un canon . . . . .	640 10	
— de la vente d'un passe-port délivré sur papier libre, par la légation belge à Paris. . . . .	8 "	
Excédant du produit de la réalisation des titres des emprunts à 5 p. 100 de 1840, 1842 et 1848, acquis pour le compte du Trésor, lors de la mise à exécution de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852, relative à la conversion de ces emprunts. . . . .	255,568 25	
Produit de la cession faite à M. L.-R. Bisschoffsheim, banquier à Anvers, du droit de priorité de l'État, en sa qualité de possesseur de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, pour l'obtention d'un pareil nombre de nouvelles actions à émettre conformément aux résolutions prises en assemblée générale des actionnaires, le 14 décembre 1855, et à l'avis publié à Cologne, le 4 janvier 1856, par la direction de la société. . . . .	37,500 "	
Intérêts de capitaux de la dette publique appartenant au Trésor, S <sup>avoir</sup> :		
1 <sup>o</sup> Semestre échu le 1 <sup>er</sup> janvier 1856, du capital de fr. 252,928 40 c., à 2 1/2 p. 100, provenant de la caisse du pilotage (Arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851) . . . . .	2,911 60	
2 <sup>o</sup> Semestre échu le 1 <sup>er</sup> juillet 1856, du capital de fr. 175,528 40 c., à 2 1/2 p. 100, même origine . . . . .	2,169 10	
3 <sup>o</sup> Semestres échus le 1 <sup>er</sup> janvier et le 1 <sup>er</sup> juillet 1856, du capital de fr. 25,076 47 c., à 2 1/2 p. 100, restant disponible du fonds de liquidation mentionné à l'article 64 du traité du 3 novembre 1842 . . . . .	626 00	
4 <sup>o</sup> Restant disponible au 31 décembre 1856, des intérêts à 2 1/2 p. 100, provenant dudit fonds de liquidation et attribués au Trésor pour cause de déchéance des créances à l'acquittement desquels ces intérêts étaient destinés . . . . .	159,524 48	
5 <sup>o</sup> Semestres échus le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> novembre 1856, du capital de 41,500 francs à 4 1/2 p. 100, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . .	1,867 50	
6 <sup>o</sup> Semestres échus le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> novembre 1856, du capital de 55,700 francs à 4 1/2 p. 100, acquis au Trésor par suite de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852. . . . .	1,516 50	
	168,616 08	
		461,461 56
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>		499,541 77

## REMBOURSEMENTS.

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886	1885.
Droits de tonnage, de pilotage et de canal perçus, sous réserve de remboursement, sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New York et Anvers et Rio de Janeiro . . . . .	.	.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,865,319 82	1,224,314 06
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	27,981 29	28,300 19
Recettes accidentelles	490,541 77	74,484 71
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les maisons d'arrêt et de justice. achat et entretien de leur mobilier . . . . .	21,808 .	21,808 .
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	1,375 88	2,398 67
TOTAL . . . . . fr.	2,416,024 76	1,351,595 63

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES à L'EXERCICE 1856		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1856																																								
EN PLUS.	EN MOINS																																									
a) 641,005 76		a) Les recettes mentionnées ci-contre se forment du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons au moyen de l'allocation ordinaire portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, et de crédits extraordinaires alloués pour la fabrication de toiles destinées à l'exportation. Ces produits varient nécessairement, suivant l'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.																																								
" "	b) 408 90	b) Les remboursements de cette nature exigés à partir de 1849, n'ont figuré pour la première fois au Budget des Voies et Moyens qu'en 1854, les recouvrements opérés pendant les années antérieures ont été portés en compte à titre de recettes accidentelles. Il est à remarquer toutefois que les recettes mentionnées ci-contre pour les exercices 1855 et 1856 ne se composent que de créances se rapportant à des exercices antérieurs, par la raison que le règlement des créances de l'espèce ne peut avoir lieu qu'après la clôture de l'exercice et que, dès lors, il est impossible aux personnes d'en faire opérer la liquidation au profit du Trésor en temps utile.																																								
c) 425,057 06	"	Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte se sont élevées pour 1849 à fr. 53,557 58 c., pour 1850, à fr. 52,575 94 c., pour 1851, à fr. 55,122 94 c., pour 1852, à fr. 51,507 84 c., pour 1855, à fr. 28,088 53 c.; pour 1854, à fr. 28,194 58 c., pour 1855, à fr. 28,045 44 c., et pour 1856, à fr. 25,775 66 c.																																								
d) "		c) La dénomination de ces recettes, qui en indique suffisamment le caractère incertain, dispense de toute explication sur la différence qui est constatée entre les produits des années 1855 et 1856. On peut toutefois se rendre compte de l'augmentation importante du produit de cette dernière année, par les indications fournies dans l'état de développement qui précède le présent tableau.																																								
"	e) 1,024 79	d) Ces produits, qui ont été les mêmes pour les deux exercices, se décomposent ainsi qu'il suit, savoir :																																								
1,066,062 82	1,435 69	<table><tr><td>Abonnement de la province d'Anvers</td><td>fr.</td><td>2,720</td><td>»</td></tr><tr><td>" " de Brabant</td><td></td><td>5,524</td><td>»</td></tr><tr><td>" " de la Flandre occidentale</td><td></td><td>2,500</td><td>»</td></tr><tr><td>" " " orientale</td><td></td><td>1,000</td><td>»</td></tr><tr><td>" " de Hainaut</td><td></td><td>3,264</td><td>»</td></tr><tr><td>" " de Liège</td><td></td><td>1,200</td><td>»</td></tr><tr><td>" " de Limbourg</td><td></td><td>1,000</td><td>»</td></tr><tr><td>" " de Luxembourg</td><td></td><td>1,500</td><td>»</td></tr><tr><td>" " de Namur</td><td></td><td>2,500</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td>Fr.</td><td><u>21,808</u></td><td>»</td></tr></table>	Abonnement de la province d'Anvers	fr.	2,720	»	" " de Brabant		5,524	»	" " de la Flandre occidentale		2,500	»	" " " orientale		1,000	»	" " de Hainaut		3,264	»	" " de Liège		1,200	»	" " de Limbourg		1,000	»	" " de Luxembourg		1,500	»	" " de Namur		2,500	»		Fr.	<u>21,808</u>	»
Abonnement de la province d'Anvers	fr.	2,720	»																																							
" " de Brabant		5,524	»																																							
" " de la Flandre occidentale		2,500	»																																							
" " " orientale		1,000	»																																							
" " de Hainaut		3,264	»																																							
" " de Liège		1,200	»																																							
" " de Limbourg		1,000	»																																							
" " de Luxembourg		1,500	»																																							
" " de Namur		2,500	»																																							
	Fr.	<u>21,808</u>	»																																							
	1,064,029 15	e) Ces produits se forment de retenues pour frais de gestion sur les versements opérés pour l'acquisition de rentes, ils varient suivant l'importance de ces versements.																																								

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produit de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845) . . . . .	1,000,000	1,241,602 26	1,241,602 26



**CIALES.—ENREGISTREMENT ET DOMAINES.**
**DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.**
*recouvrements effectués, par année et par nature de perception.*

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1856.	En 1857.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
1,140,767 77	91,854 49	1,241,602 26	1,241,602 95	"	"	241,602 26	

## RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1843) . . . . .	2,408 45	•	187,451 97

**CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.**

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
20,173 22	2,004 98	.	.	274,552 25	754,971 41	1,241,602 26	1,241,602 26

## RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1856.	1855.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1843) . . . . .	1,241,602 26	855,784 05

## CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1856.																										
EN PLUS.	EN MOINS.																											
585,817 51	.	<p>La loi du 5 février 1845 a ordonné l'aliénation de biens domaniaux jusqu'à concurrence d'une somme de dix millions de francs.</p> <p>Diverses lois spéciales, des 17 avril 1845, 18 juillet 1846, 16 mai 1847, 25 mai 1848, 6 juin 1850, 25 août 1851, 14 décembre 1852, 14 mars 1854 et 31 mai 1855, ont désigné les biens à vendre en exécution de ladite loi du 5 février 1845 et les ont évalués à une somme de 9,438,178 francs.</p> <p>Les produits portés dans les comptes à titre de ressources extraordinaires et spéciales, du chef des ventes opérées, se sont élevés comme il suit, Savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>En 1845, à . . . . .</td> <td>fr. 491,530 76</td> </tr> <tr> <td>— 1846, à . . . . .</td> <td>504,476 30</td> </tr> <tr> <td>— 1847, à . . . . .</td> <td>454,603 79</td> </tr> <tr> <td>— 1848, à . . . . .</td> <td>278,486 92</td> </tr> <tr> <td>— 1849, à . . . . .</td> <td>326,706 03</td> </tr> <tr> <td>— 1850, à . . . . .</td> <td>450,910 87</td> </tr> <tr> <td>— 1851, à . . . . .</td> <td>682,287 09</td> </tr> <tr> <td>— 1852, à . . . . .</td> <td>1,016,931 15</td> </tr> <tr> <td>— 1853, à . . . . .</td> <td>953,530 49</td> </tr> <tr> <td>— 1854, à . . . . .</td> <td>524,927 24</td> </tr> <tr> <td>— 1855, à . . . . .</td> <td>855,784 95</td> </tr> <tr> <td>— 1856, à . . . . .</td> <td>1,241,602 26</td> </tr> <tr> <td>TOTAL . . . . .</td> <td>7,746,626 85</td> </tr> </table> <p>Les différences qui se remarquent entre les produits de ces diverses années proviennent du plus ou moins d'importance des ventes opérées, suivant les circonstances.</p>	En 1845, à . . . . .	fr. 491,530 76	— 1846, à . . . . .	504,476 30	— 1847, à . . . . .	454,603 79	— 1848, à . . . . .	278,486 92	— 1849, à . . . . .	326,706 03	— 1850, à . . . . .	450,910 87	— 1851, à . . . . .	682,287 09	— 1852, à . . . . .	1,016,931 15	— 1853, à . . . . .	953,530 49	— 1854, à . . . . .	524,927 24	— 1855, à . . . . .	855,784 95	— 1856, à . . . . .	1,241,602 26	TOTAL . . . . .	7,746,626 85
En 1845, à . . . . .	fr. 491,530 76																											
— 1846, à . . . . .	504,476 30																											
— 1847, à . . . . .	454,603 79																											
— 1848, à . . . . .	278,486 92																											
— 1849, à . . . . .	326,706 03																											
— 1850, à . . . . .	450,910 87																											
— 1851, à . . . . .	682,287 09																											
— 1852, à . . . . .	1,016,931 15																											
— 1853, à . . . . .	953,530 49																											
— 1854, à . . . . .	524,927 24																											
— 1855, à . . . . .	855,784 95																											
— 1856, à . . . . .	1,241,602 26																											
TOTAL . . . . .	7,746,626 85																											

186

187

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.**

—

**DÉPENSES.**

—

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1855.</b>						
<i>Report conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes . . . . .	I.	17	a) 99,500 71	99,500 71	"	99,500 71
Totaux . . . . .			99,500 71	99,500 71	"	99,500 71
<b>EXERCICE 1856.</b>						
<b>Service de la dette.</b>						
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	"	1	500,000 "	500,000 "	150,000 "	150,000 "
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 3 novembre 1842 . . . . .	"	2	846,560 "	846,560 "	425,280 "	425,280 "
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité . . . . .	"	5	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,520 50	2,751,520 50
Frais relatifs à cette dette . . . . .	"	4	1,500 "	1,048 25	454 50	615 75
Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856. 1,200,000 "	" rowspan="2">	5	1,500,000 "	1,500,000 "	750,000 "	750,000 "
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 "						
Frais relatifs au même emprunt . . . . .	"	6	2,000 "	1,280 24	55 16	1,247 08
Intérêts de l'emprunt de 50.850.800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624.000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1856) . . . . . 1,754,244 "	" rowspan="2">	7	2,558,992 "	2,558,992 "	2,558,992 "	"
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) . . . . . 584,748 "						
Frais relatifs aux mêmes dettes . . . . .	"	8	52,000 "	25,705 55	17,812 95	7,890 60
Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 95.442.852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856) . . . . . 4,294,927 44	" rowspan="2">	9	5,249,555 76	5,249,555 76	5,249,555 76	"
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) . . . . . 954,428 52						
Frais relatifs à la même dette . . . . .	"	10	15,000 "	10,700 45	708 63	9,001 82
A REPORTER . . . . .			15,788,018 54	15,770,281 01	11,682,027 57	4,094,253 64



## PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
99,500 71	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 7 no- vembre 1856.
99,500 71	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
846,560 "	"	"	"	"	"	
5,502,640 73	"	"	"	"	"	
1,048 25	"	"	451 73	"	"	
1,500,000 "	"	"	"	"	"	
1,280 24	"	"	719 76	"	"	
2,558,992 "	"	"	"	"	"	
23,705 55	"	"	6,296 47	"	"	
5,249,555 76	"	"	"	"	"	
10,700 45	"	"	4,299 55	"	"	
15,776,281 01	"	"	11,767 53	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			15,788,048 54	15,770,281 01	11,682,027 57	4,094,255 64
<b>Service de la dette (suite).</b>	<b>I</b> (suite).					
Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> no- vembre 1856) . . . . .			5,809,520 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . .		11	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,800 "	"
Frais relatifs audit emprunt . . . . .		12	15,000 "	7,741 50	546 96	4,013 54
Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> no- vembre 1856) . . . . .			1,500,000 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital . . . . .		15	1,560,000 "	1,560,000 "	1,560,000 "	"
Frais relatifs au même emprunt . . . . .		14	4,500 "	2,994 79	151 59	2,845 20
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1856) . . . . .			7,092,688 50			
Dotation de l'amortissement de cette dette, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres) . . . . .		15	7,880,765 "	7,880,765 "	7,880,765 "	"
Frais relatifs à la même dette . . . . .		16	28,000 "	12,065 75	459 51	11,626 24
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pour- ront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des enga- gements résultant de ces lois) . . . . .			600,000 "	1,179,565 55	135,000 "	1,005,049 29
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.		18	4,500 "	3,000 "	3,000 "	"
Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .		19	950,000 "	476,469 68	1,040 "	475,429 68
Rentes viagères . . . . .		20	5,794 47	2,404 55	"	2,215 89
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 84 c. . . . .		21	515 87	515 87	515 87	"
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépen- dances . . . . .		22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de banal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .		23	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
<b>A REPORTER. . . . .</b>			<b>31,192,908 "</b>	<b>31,261,585 80</b>	<b>25,516,086 50</b>	<b>5,725,515 60</b>

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité.		
15,776,281 01	"	"	11,767 55	"	"	
4,252,800 "	"	"	"	"	"	
4,500 50	3,581 "	"	5,258 50	"	"	
1,560,000 "	"	"	"	"	"	
2,094 79	"	"	1,505 21	"	"	
7,880,765 "	"	"	"	"	"	
12,065 75	"	"	15,064 25	"	"	
1,160,949 29	18,414 24	"	"	"	579,365 55	
5,000 "	"	"	1,500 "	"	"	
476,469 68	"	"	475,550 52	"	"	
2,215 89	188 06	"	1,389 92	"	"	
515 87	"	"	"	"	"	
105,820 10	"	"	"	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	
31,250,401 90	21,983 90	"	510,885 73	"	579,365 55	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			51,102,908 »	51,261,585 80	25,510,086 50	5,725,515 60
<b>Rémunérations.</b>	II.					
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées . . . . .						
— civiles et autres accordées avant 1850 . . . . .						
— civiques . . . . .						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite . . . . .						
— militaires . . . . .						
— de l'ordre de Léopold . . . . .						
<i>Pensions civiles.</i>						
Affaires Étrangères. { Marine . . . . .						
{ Affaires Étrangères . . . . .						
Justice . . . . . { Ecclesiastiques . . . . .		24	5,841,000 »	5,741,784 52	15,800 97	5,670,877 95
{ Civiles . . . . .						
Intérieur . . . . .						
Travaux publics . . . . .						
Guerre . . . . .						
Finances . . . . .						
Cour des comptes . . . . .						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .						
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i> . . . . .						
Arriérés de pensions de toute nature . . . . .						
Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ). . . . .						
— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .		25	20,086 96	22,757 68	»	22,757 68
Secours annuels ( <i>jaartijksche onderstanden</i> ). . . . .						
A REPORTER. . . . .			57,069,004 96	57,023,908 »	25,531,977 27	11,416,951 25

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	
51,259,401 90	21,085 90	"	510,885 75	"	579,363 55	
5,686,768 92	55,015 60	"	99,215 48	"	"	
22,757 68	"	"	6,349 28	"	"	
56,948,908 50	76,909 50	"	616,450 49	"	579,363 55	

## DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			37,062,994 90	37,025,908 "	25,531,977 27	11,416,951 25
<b>Fonds de dépôt.</b>	III.					
Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . . 420,000 "						
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 "		26	425,000 "	419,484 16	147,570 49	265,054 60
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . .		27	120,000 "	99,465 18	"	99,465 18
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
Frais de confection et d'émission des nouveaux titres 4½, de la conversion de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. % . . . . .		28	a) 50,000 "	50,000 "	2,825 75	20,000 "
<b>TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.</b> . . . .			<b>37,635,994 96</b>	<b>37,574,855 34</b>	<b>25,682,375 51</b>	<b>11,801,440 01</b>

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
56,948,908 50	76,990 50	.	616,450 49	.	579,365 55	
412,625 09	6,859 07	"	5,515 84	"	"	
99,405 18	"	"	20,556 82	"	"	
22,825 75	7,174 25	"	.	.	.	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 28 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 152.
57,485,822 52	91,032 82	"	640,505 15	.	579,365 55	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 28 mai 1855, *Moniteur* n° 150, à . . . . . fr. 57,605,994 96

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 50,000 "

TOTAL. . . . . fr. 57,655,994 96

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
<i>Report conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.	I.	1 <sup>er</sup> .	a) 250,000 "	"	"	"
TOTAUX.			250,000 "	"	"	"
EXERCICE 1856.						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution. par la loi du 28 février 1852)	I.	1	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"
Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853).	"	2	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	"	2 <sup>is</sup> .	b) 150,000 "	150,000 "	150,000 "	"
Sénat . . . . .	°II.	5	40,000 "	37,000 "	51,000 "	6,000 "
Chambre des Représentants . . . . .	III.	4	451,450 "	450,545 56	515,054 55	125,409 21
Cour des comptes.						
Traitement des membres de la Cour. . . . .	"	5	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
— du personnel des bureaux . . . . .	"	6	81,000 "	81,000 "	76,056 65	4,945 55
Matériel et dépenses diverses. . . . .	"	7	16,900 "	16,900 "	16,900 "	"
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	"	8	1,200 "	"	"	"
TOTAUX.			4,041,872 75	4,025,566 51	3,880,215 75	156,552 56



TIONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1836.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
"	"	"	"	250,000 "	"	a) Décision de la Cour des comptes du 7 novembre 1836.
"	"	"	"	250,000 "	"	
2,751,522 75	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
150,000 "	"	"	"	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 13 mars 1836, <i>Moniteur</i> n° 76.
57,000 "	"	"	3,000 "	"	"	
439,543 56	"	"	12,106 44	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
81,000 "	"	"	"	"	"	
16,900 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	1,200 "	"	"	
4,025,566 51	"	"	16,506 44	"	"	

Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 29 mai 1835, *Moniteur* n° 150, à . . . . . fr. 5,891,872 75

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 150,000 "

TOTAL. . . . . fr. 4,041,872 75

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857. jusqu'an 31 octob.
<b>Administration centrale.</b>						
Traitement du Ministre . . . . .	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	190,550 "	190,550 "	189,086 95	1,465 07
Matériel . . . . .	"	3	25,000 "	22,997 57	15,972 78	7,024 59
Frais d'impression de recueils statistiques . . . . .	"	4	6,000 "	5,940 85	2,810 55	3,150 28
Frais de route et de séjour . . . . .	"	5	6,000 "	4,260 50	1,655 "	2,605 50
<b>Ordre judiciaire.</b>						
Cour de cassation ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	"	6	220,500 "	220,512 50	220,512 50	"
— ( <i>Matériel</i> ) . . . . .	"	7	5,250 "	5,135 "	5,135 "	"
Cours d'appel ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	"	8	577,100 "	569,175 "	565,575 "	205,600 "
— ( <i>Matériel</i> ) . . . . .	"	9	18,000 "	17,050 "	17,050 "	"
Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	"	10	1,040,511 "	1,029,427 42	929,957 85	99,522 91
Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	"	11	554,170 "	551,895 "	419,175 19	152,559 80
<b>Justice militaire.</b>						
Cour militaire ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	"	12	20,505 "	20,502 99	20,502 99	"
— ( <i>Matériel</i> ) . . . . .	"	15	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	"	14	50,051 "	29,898 25	29,898 25	"
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	"	15	5,540 "	5,540 "	1,770 "	1,770 "
<b>Frais de justice.</b>						
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	"	16	570,000 "	569,454 10	152,786 94	416,667 16
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .	"	17	26,215 "	25,551 85	25,091 85	240 "
<b>Palais de justice.</b>						
Constructions, réparations et entretien de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .	"	18	75,000 "	55,880 79	25,979 14	14,601 65
<b>A REPORTER.</b>			5,588,970 "	5,542,151 58	2,441,517 95	884,784 96

## LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000 "	"	"	"	"	"	
190,550 "	"	"	"	"	"	
22,097 67	"	"	2 63	"	"	
5,940 85	"	"	59 17	"	"	
4,260 50	"	"	1,739 50	"	"	
220,512 50	"	"	187 50	"	"	
5,155 "	"	"	115 "	"	"	
569,175 "	"	"	7,925 "	"	"	
17,050 "	"	"	970 "	"	"	
1,029,260 76	166 66	"	10,885 58	"	"	
551,532 99	502 01	"	2,275 "	"	"	
20,502 99	"	"	" 01	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
20,898 25	"	"	152 77	"	"	
5,540 "	"	"	"	"	"	
569,454 10	"	"	545 90	"	"	
25,551 85	"	"	885 15	"	"	
58,580 79	15,500 "	"	21,119 21	"	"	
5,326,302 91	15,828 67	"	46,858 42	"	"	

DESIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordes PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES resultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés et au profit des receveurs de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES	
					En 1856	En 1857 jusqu'au 31 octob.
<b>REPOUT</b>			5,386,970	5,542,151 58	2,441,517 95	884,784 96
<b>Publications officielles</b>	VI					
Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré		19	116,000	115,956 52	115,881 52	75
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>		20	5,000	2,720	2,720	
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795, impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs		21	15,500	15,299 79	14,608 05	691 74
Entretiens d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois nommés par le Gouvernement	"	22	2,700	2,700	2,700	
<b>Pensions et secours</b>	VII					
Pensions civiles	"	23	10,000	5,277 96	3,756 97	1,520 99
Secours à des magistrats et à des employés près des cours et des tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse		24	11,500	11,500	11,500	
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou à des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	"	25	2,000	2,000	1,800	200
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus		26	5,000	2,985	2,220	705
<b>Cultes</b>	VIII					
Clergé supérieur du culte catholique personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires à l'exception de celui de Liège		27	511,700	510,655 55	252,975	77,658 55
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires à l'exception de celui de Liège		28	62,010	62,010	50,846 45	51,163 57
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs pour revenus de cures		29	5,565,171	5,565,171	2,252,028 50	1,110,258 25
Subsides aux provinces aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo		50	420,000	420,000	524,401 61	85,598 50
<b>A REPORTER</b>			7,709,351	7,656,535 18	5,456,055 85	2,192,456 21

## JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
5,526,502 91	15,828 07	"	46,858 42	"	"	
115,956 52	"	"	43 48	"	"	
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
13,299 79	"	"	" 21	"	"	
2,700 "	"	"	"	"	"	
5,277 96	"	"	4,722 04	"	"	
11,500 "	"	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
2,925 "	60 "	"	13 "	"	"	
310,655 53	"	"	1,066 67	"	"	
62,010 "	"	"	"	"	"	
3,362,266 53	904 47	"	"	"	"	
409,800 "	10,200 "	"	"	"	"	
7,620,592 04	26,993 14	"	52,965 82	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES réalisées SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT			7,709,551	7,656,585 18	5,456,055 85	2,192,456 21
<b>Cultes (suite)</b>	VIII (suite)					
Monument à ériger en commémoration de la reine Louise Marie (troisième cinquième du crédit de 450,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855)		30 <sup>bis</sup>	90,000	90,000	25,912 12	56,241 19
Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> )		31	50,376	48,376	56,282	12,004
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses		32	7,524	6,812 67	3,554 60	3,257 98
Culte israélite ( <i>Personnel</i> )		55	9,200	9,200	6,900	2,500
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues		54	500	500	225	75
Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand livre)		53	8,000	5,194 64	2,588 57	1,914 41
Secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses		56	18,000	19,000	17,219	151
<b>Etablissements de bienfaisance</b>	IX					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu		37	100,000	99,560	27,515 55	71,160 52
Subsides 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés, 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents dans le cas de l'art 151, n° 17, de la loi communale, 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre		58	1,800,000	1,476,652 75	44,415 58	74,417 17
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents ophthalmiques, etc., des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés, traitement du secrétaire de la commission spéciale de l'établissement de Ghel		59	10,000	9,995 15	1,175 21	4,791 54
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers		40	2,000	191 55	28	165 50
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces		41	146,000	118,655		88,050
Subsides pour le patronage des condamnés libérés		42	20,000	19,990 25	15,057 25	4,935
Etablissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans		45	220,000	213,878 46	90,560 92	122,517 54
<b>A RAPPORTER</b>			8,537,751	8,447,575 22	5,717,565 50	2,614,618 11

## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1850.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
7,629,592 04	26,995 14	"	52,965 82	"	"	
62,155 31	27,846 69	"	"	"	"	
48,576 "	"	"	2,000 "	"	"	
0,812 67	"	"	711 33	"	"	
9,200 "	"	"	"	"	"	
500 "	"	"	"	"	"	
4,552 98	661 06	"	2,805 56	"	"	
17,050 "	550 "	"	"	"	"	
98,678 85	1,286 72	"	54 45	"	"	
118,852 75	28,800 "	"	567 25	"	"	
9,964 75	28 40	"	6 85	"	"	
191 55	"	"	1,808 45	"	"	
88,050 "	50,625 "	"	26,545 "	"	"	
19,990 25	"	"	9 75	"	"	
212,878 46	"	"	7,121 54	"	"	
8,526,083 61	116,591 61	"	94,175 78	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			8,537,751	8,443,575 22	5,712,365 50	2,614,618 11
<b>Prisons.</b>	X.					
<i>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service domestique.</i>						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus . . . . .	"	44	1,600,000	1,599,940 00	1,206,199 53	393,674 61
Gratifications aux détenus employés au service domestique. . . . .	"	45	34,000	31,145 41	29,955 05	1,100 56
Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants. . . . .	"	46	20,000	19,067 81	5,352 47	15,610 92
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements . . . . .	"	47	11,000	9,247 20	5,016 20	5,177 40
Traitement des employés attachés au service domestique. . . . .	"	48	441,000	440,210 45	423,641 74	16,568 71
Frais d'impression et de bureau . . . . .	"	49	10,000	7,545 "	4,184 18	3,158 82
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	"	50	100,000	174,348 28	23,686 46	149,184 28
Prison cellulaire de Courtrai. — Complément des travaux de construction . . . . .	"	51	20,000	19,250 15	"	19,250 15
Prison cellulaire d'Anvers. — Continuation des travaux de construction . . . . .	"	52	250,000	250,000 "	182,403 15	67,504 85
Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation. . . . .	"	53	00,000	25,540 63	"	25,540 63
Prison cellulaire de Hasselt. — Premiers travaux de construction . . . . .	"	54	50,000	50,000 "	50,000 "	"
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .	"	55	22,000	21,972 24	13,857 06	8,115 18
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons . . . . .	"	56	6,000	5,981 60	5,547 95	433 65
Achat et entretien du mobilier dans les prisons. . . . .	"	57	35,000	24,288 92	4,725 19	19,418 73
<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	"	58	1,500,000	1,199,661 22	248,200 67	951,460 55
Gratifications aux détenus . . . . .	"	59	170,000	167,311 01	163,300 "	4,011 01
Frais d'impression et de bureau . . . . .	"	60	5,000	2,024 84	1,828 26	196 58
Traitements et tantièmes des employés . . . . .	"	61	85,000	85,000 "	74,151 51	3,055 42
<b>Frais de police.</b>						
Mesures de sûreté publique . . . . .	"	62	58,000	58,000 "	48,000 "	10,000 "
A REPORTER. . . . .			12,934,751	12,615,817 56	8,181,406 92	4,307,176 94



## LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,526,985 61	116,501 61	•	04,175 78	•	•	
	•	•		•	•	
1,599,874 14	66 46	•	59 40	•	•	
51,145 41	•	•	2,854 50	•	•	
18,965 59	1,004 42	•	32 19	•	•	
9,095 60	155 60	•	1,752 80	•	•	
440,210 45	•	•	789 55	•	•	
7,545 •	•	•	2,657 •	•	•	
172,870 74	1,477 54	•	11,467 99	4,185 75	•	
19,250 15	•	•	749 87	•	•	
250,000 •	•	•	•	•	•	
25,549 65	•	•	55,755 98	10,694 59	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
21,972 24	•	•	27 76	•	•	
5,981 60	•	•	18 40	•	•	
24,145 92	• 145 •	•	29,586 08	1,125 •	•	
1,199,661 22	•	•	100,558 78	•	•	
167,511 01	•	•	2,688 99	•	•	
2,024 84	•	•	2,975 16	•	•	
77,204 93	7,795 07	•	•	•	•	
58,000 •	•	•	•	•	•	
12,489,243 86	127,253 70	•	503,950 52	16,005 12	•	

a) Le credit primitif a été augmenté de 800,000 francs, par la loi du 2 juin 1856, *Moniteur* n° 136.

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
Report. . . . .			12,954,751	12,615,817 56	8,181,406 02	4,507,176 94
Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	XII.	65	5,000	4,589 07	2,844 71	1,744 96
Dépenses concernant les exercices clos.	XIII.	a)				
§ 1 <sup>er</sup> . — Administration centrale.						
Matériel . . . . .	"	64	432 47	432 47	432 47	"
Frais de route et de séjour. . . . .	"	65	157 "	157 "	157 "	"
§ 2. — Frais de justice.						
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police . . . . .	"	66	2,000 "	966 47	845 00	53 16
§ 3. — Établissements de bienfaisance.						
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu . . . . .	"	67	6,800 "	6,795 17	4,207 75	2,587 44
Impressions, achats d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance et frais divers . . . . .	"	68	2,681 "	2,681 "	2,681 "	"
§ 4. — Prisons.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus . . . . .	"	69	1,064 49	1,064 49	1,064 49	"
Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants. . . . .	"	70	112 96	112 96	112 96	"
Traitements des employés attachés au service domestique.	"	71	53 50	53 50	53 50	"
Frais d'impression et de bureau . . . . .	"	72	168 84	168 84	168 84	"
Constructions nouvelles et réparations . . . . .	"	73	2,193 32	2,193 32	2,193 32	"
Honoraires et indemnités de route aux architectes. . . . .	"	74	605 94	605 94	605 94	"
Entretien du mobilier dans les prisons et achats nouveaux.	"	75	207 97	207 97	207 97	"
§ 5. — Dépenses diverses.						
Dépenses diverses, mais antérieures à 1855. . . . .	"	76	2,324 51	2,514 10	719 37	1,252 97
TOTAUX. . . . .			12,958,551	12,657,158 46	8,197,697 82	4,511,797 47

## LA JUSTICE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RISTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉFENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en v. r. de l'art. 30 de la loi sur le conp- tabilité		
12,489,245 86	127,255 70		305,950 52	16,005 12		
4,589 07			410 35			
452 47						
157						
598 76	67 71		1,055 53			
6,795 17			4 83			
2,681						
1,064 49						
112 96						
55 50						
168 84						
2,195 52						
605 94						
207 97						
1,952 54	561 76		10 41			
12,509,495 20	127,665 17		505,389 42	16,005 12		

a) Les crédits formant le chapitre XIII ont été  
ouverts par la loi du 25 juin 1856, *Moniteur*  
n° 156

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 30 décembre 1855, *Moniteur* n° 364, à

fr 12,139,751

Les crédits supplémentaires s'élevaient à

818,800

TOTAL

fr 12,958,551

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPLAISÉS résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857 Jusqu'au 31 octob.
<b>EXERCICE 1854</b>						
<i>Report conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité</i>						
<b>Commerce — Navigation — Pêche</b>						
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1854, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn Frais divers	VII	31	a) 60,150 50			
<b>TOTAUX</b>			60,150 50			
<b>EXERCICE 1855</b>						
<i>Report de l'exercice 1855 à 1856</i>						
<b>Commerce — Navigation — Pêche</b>						
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1855, et sans que les crédits puissent excéder 40 000 francs par service Frais divers	VII	31	b) 75,020	7,500		7,500
Etablissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil			c) 55,000			
<b>TOTAUX</b>			108,020	7,500		7,500
<b>EXERCICE 1856 (COMPTÉ DÉFINITIF)</b>						
<b>Administration centrale</b>						
Traitement du Ministre		1	21,000	21,000	21,000	
— du personnel des bureaux		2	108,491	108,491	105,641 08	4,849 92
Premier terme des pensions à accorder éventuellement		3	3,500	29 17		29 17
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse		4	1,000	670	553	117
Matériel		5	57,600	57,600	28,956 55	8,593 47
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles		6	8,000	7,999 94	7,999 94	
<b>A REPORTER</b>			179,591	175,700 11	102,150 35	13,580 56

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	
				09,150 50		a) Decision de la Cour des comptes du 7 novembre 1856
				69,150 50		
7,500 "				65,520 "		b) Decision de la Cour des comptes du 7 novembre 1856
				55,000 "		c) Decision de la Cour des comptes du 7 novembre 1856
7,500 "				100,520 "		
21,000 "						
108,491 "						
29 17			3,470 85			
670 "			350 "			
37,550 "	50 "					
7,999 04			" 06			
273,740 11	50 "		3,800 89			

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts - Droits constatés et ordonnances —

DESIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 octob
REPORT			179,591	175,790 11	162,150 55	15,589 56
<b>Traitement des agents politiques</b>	II					
Missions en Allemagne	•	7	101,000	101,000	101,000	•
France	•	8	45,000	45,000	45,000	•
Grande Bretagne	•	9	62,000	62,000	62,000	•
Italie	•	10	57,000	51,249 98	51,249 98	•
Pays-Bas	•	11	59,000	59,000	59,000	•
Russie	•	12	62,000	62,000	62,000	•
Brésil	•	15	18,000	18,000	18,000	•
Danemark, Suède et Hambourg	•	14	15,000	15,000	15,000	•
Espagne	•	15	15,000	15,000	15,000	•
États Unis	•	16	18,000	18,000	18,000	•
Portugal	•	17	15,000	15,000	15,000	•
Turquie	•	18	27,000	27,000	27,000	•
Indemnités à quelques secrétaires et attaches de légation	•	19	12,000	12,000	4,000	8,000
<b>Consulats</b>	III					
Fraitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non retribues	•	20	82,600	82,600	70,249 89	12,350 11
<b>Frais de voyage</b>	IV					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale frais de courriers estafettes, courses diverses	•	21	70,500	67,805 80	55,416 42	32,389 38
<b>Frais à rembourser aux agents du service extérieur</b>	V					
Indemnités pour un drogman, sept cavasses employées dans diverses résidences en Orient et pour un capou oglan	•	22	6,550	6,550	5,542 50	1,187 50
Frais divers	•	23	75,470	60,880 62	27,205 86	33,424 89
<b>Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues</b>	VI					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité	•	24	56,000	54,000	51,666 60	2,553 40
Dépenses imprévues non libellées au Budget	•	25	4,000	4,000	2,564 20	1,465 80
<b>A REPORTER</b>			<b>918,891</b>	<b>891,856 51</b>	<b>786,856</b>	<b>104,710 64</b>

## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856

Paiements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
275,740 11	50 »	»	3,800 80	»	»	
101,000 »	»	»	»	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
62,000 »	»	»	»	»	»	
51,249 98	»	»	5,750 02	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
62,000 »	»	»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
27,000 »	»	»	»	»	»	
12,000 »	»	»	»	»	»	
82,600 »	»	»	»	»	»	
67,805 80	»	»	»	2,694 20	»	
6,530 »	»	»	»	»	»	
60,650 75	249 87	»	»	12,589 58	»	
54,000 »	»	»	2,000 »	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
891,556 64	299 87	»	11,550 91	15,285 58	»	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts — Droux constatés et ordonnancés —

DESIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857 jusqu'au 31 décembre
REPORT			918,691	891,856 51	786,856	104,710 64
<b>Commerce — Navigation — Pêche</b>		VII				
Ecoles de navigation Personnel		26	16,420	16,420	15,845	2,575
— Frais divers		27	7 260	7,254	5,055	1,519
Chambres de commerce		28	12,000	11,950 62	5,965 51	5,965 51
Frais divers et encouragements au commerce		29	15,200	12,212 61	4,526 89	7,685 72
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1856 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service		30	1,050	700	700	
		31	115,500	21,477 50	6,702 50	14,725
Service de navigation à vapeur entre Anvers et New York, subside accordé en vertu du n° 1 de l'art. 10 de la convention du 29 mai 1855		32	28 800			
Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854		33	49,500	2,400		2,400
		34	20,500			
Pêche maritime Personnel		35	7,900	6,750	5,665 49	1,086 51
— Primes		36	92,050	92,047 87	99 54	88,505 65
Coutume à Lamm, chef des Nalous pour l'exercice 1855		37	5,000			
<b>Marine</b>		VIII				
<i>Pilotage</i>						
Personnel		38	170,850	170,849 97	66,812 82	104,037 15
Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (crédit non limitatif)		39	200,610	257,573 05	55,562 94	182,210 11
<i>Passage, d'eau</i>						
Personnel		40	11,850	11,850	11,975	575
<i>Police maritime</i>						
Personnel		41	25 400	25,400	22,764 82	2,655 18
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)		42	4,000	7,047 05	1,220 61	5,826 44
REPORT			1,651,001	1,515,769 18	987,769 72	524,250 71



## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
891,556 64	299 87	"	11,550 91	15,285 58	"	
10,420 "	"	"	"	"	"	
7,254 "	"	"	26 "	"	"	
11,930 62	"	"	69 38	"	"	
12,212 61	"	"	2,087 59	"	"	
700 "	"	"	550 "	"	"	
21,477 50	"	"	"	91,872 50	"	
2,400 "	"	"	46,900 "	"	"	
6,750 "	"	"	1,200 "	"	"	
88,604 00	5,442 88	"	2 13	"	"	
"	"	"	"	5,000 "	"	
170,849 97	"	"	" 03	"	"	
257,575 05	"	"	"	"	36,965 05	
11,850 "	"	"	"	"	"	
25,400 "	"	"	"	"	"	
7,047 05	"	"	"	"	3,047 05	
1,512,026 41	3,742 75	"	63,085 84	112,156 08	40,010 10	

## MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857. jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			1,651,001	1,515,769 18	987,769 72	524,256 71
<b>Marine (suite).</b>	<b>VIII</b>					
<i>Sauvetage.</i>	(suite).					
Personnel. . . . .	"	41	14,500	12,548 50	9,178 25	5,370 25
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.</i>						
Traitements des courriers et agents . . . . .	"	42	14,350	12,280 96	9,522 49	2,767 47
<i>Bâtiments de l'État.</i>						
Personnel. . . . .	"	45	255,851 67	218,055 85	54,555 72	165,698 15
Vivres . . . . .	"	44	a) 110,752	110,750 67	65,088 61	45,642 06
Secours aux marins blessés, à leurs veuves, etc., et médica- ments . . . . .	"	45	4,000	4,000 "	1,597 50	2,602 50
Magasin . . . . .	"	46	2,000	1,792 55	1,579 55	415 "
Matériel des divers services. . . . .	"	47	b) 406,000	405,999 91	310,450 06	95,569 85
Établissement d'une station de sauvetage à l'est d'Ostende.	"	48	5,100	5,100 "	5,100 "	"
<b>Perception des droits de chancellerie à Paris.</b>	<b>IX.</b>					
Personnel. . . . .	"	49	5,000	5,000 "	5,000 "	"
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			<b>2,446,514 67</b>	<b>2,289,284 40</b>	<b>1,447,221 68</b>	<b>858,319 97</b>

## ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES crédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
1,512,026 41	5,742 75	"	65,085 84	112,156 08	40,010 10	
12,548 50	"	"	1,751 50	"	"	
12,289 06	"	"	2,060 04	"	"	
218,053 85	"	"	17,777 82	"	"	
110,750 67	"	"	1 55	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 22,132 francs par la loi du 30 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 135, et de 22,000 francs par la loi du 29 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 103.
4,000 "	"	"	"	"	"	
1,792 35	"	"	207 67	"	"	
405,990 91	"	"	" 09	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 31,300 francs, par la loi du 30 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 135.
5,100 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
2,285,541 65	5,742 75	"	84,884 20	112,156 08	40,010 10	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 8 juin 1856, *Moniteur* n° 165, à . . . . . fr. 2,370,682 67

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 75,632 "

TOTAL. . . . . fr. 2,446,314 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAIMS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857. jusqu'au 31 octob
<b>EXERCICE 1853</b>						
<i>Report effectué conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité</i>						
<b>Beaux-arts</b>						
Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique; académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers, concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, pensions des lauréats						
		XIX.				
		105	a) 4,900 "			
<b>TOTAUX</b>			4,900 "	"		
<b>EXERCICE 1854</b>						
<i>Report de l'exercice 1854 à 1856</i>						
Travaux d'hygiène publique ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière						
		121 <sup>a</sup>	b) 1,850 "	1,850 "		1,850 "
<b>TOTAUX</b>			1,850 "	1,850 "		1,850 "
<b>EXERCICE 1855</b>						
<i>Report de l'exercice 1855 à 1856</i>						
<b>Agriculture.</b>						
Frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux au service de l'Etat.						
		54 <sup>bu</sup>	c) 8,790 98	8,790 00		2,891 50
Mesures relatives au défrichement des terrains incultes						
		65	638 50	638 50		638 50
<b>Lettres et sciences</b>						
Observatoire royal — Matériel et acquisitions						
		XVIII				
		110	3,600 "	3,600 "		3,600 "
<b>A REPORTER</b>			13,038 48	13,037 50		7,152 80

## DE L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
				4,900		a) Décision de la Cour des comptes du 16 novembre 1856.
				4,900		
1,850						b) Décision de la Cour des comptes du 11 novembre 1856.
1,850						
2,894 50	5,904 76		92			c) Décision de la Cour des comptes du 11 novembre 1856.
658 50						
5,600						
7,132 80	5,904 76		92			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			15,058 48	15,057 56	"	7,152 80
<b>Beaux-arts.</b>	<b>XIX.</b>					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin; encouragements à la gravure en taille douce; à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; souscriptions; musée populaire; subsides aux sociétés musicales; aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.; commandes et acquisitions d'œuvres d'art; dépenses diverses; académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. . . . .	"	122	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
Deuxième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national. . . . .	"	152	55,020 82	55,020 82	55,020 82	"
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	"	155	2,000 "	1,000 "	"	1,000 "
Dépenses restant dues pour l'exposition générale des beaux-arts qui a eu lieu à Bruxelles en 1854. . . . .	XXVI.	154	1,552 69	1,552 69	1,552 69	"
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			<b>50,591 99</b>	<b>40,391 07</b>	<b>34,555 51</b>	<b>9,152 80</b>
<b>EXERCICE 1856 (COMPTE DÉFINITIF).</b>						
<b>Administration centrale.</b>	<b>I.</b>					
<i>Personnel.</i>						
Traitement du Ministre . . . . .	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	201,750 "	201,749 42	182,864 22	18,856 45
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses et loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux . . . . .	"	3	45,000 "	44,999 15	41,825 49	5,168 66
<i>Frais de déplacement.</i>						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .	"	4	4,500 "	5,765 45	3,539 45	424 "
<b>A REPORTER.</b> . . . . .			<b>272,050 "</b>	<b>271,512 02</b>	<b>240,029 16</b>	<b>22,429 11</b>

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
7,132 80	5,904 76	"	" 92	.	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
55,020 82	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	1,000	"	
1,552 69	"	"	"	"	"	
45,486 51	5,904 76	"	" 92	1,000 "	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
201,700 67	48 75	"	" 58	"	"	
44,994 15	5 "	"	" 85	"	"	
5,763 45	"	"	556 55	"	"	
271,458 27	55 75	"	557 08	"	"	

## MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			272,050	271,512 02	249,029 10	22,429 11
<b>Pensions et secours.</b>	II.					
Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	"	5	6,000	5,687 47	1,891 93	1,795 52
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves . . . . .	"	6	5,000	4,907 34	5,115 98	1,795 56
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	"	7	7,000	7,000	6,905	95
<b>Statistique générale.</b>	III.					
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	"	8	9,000	8,484 94	5,259 96	5,255 98
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales . . . . .	"	9	5,500	5,286 10	"	5,286 10
Frais de recensement . . . . .	"	9 <sup>bis</sup> a)	50,000	29,999 48	20,479 66	9,591 58
<b>Frais de l'administration dans les provinces.</b>	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	"	10	57,700	57,700	57,700	"
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	11	41,000	41,000	40,994	6
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	12	18,500	18,298 59	15,575 46	4,722 95
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	"	13	57,700	57,450	57,450	"
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	14	49,575	49,575	49,050	525
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	15	18,700	18,700	11,285 75	7,416 27
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . .	"	16	57,700	57,700	28,275	9,425
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	17	44,500	44,500	44,500	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	18	19,250	19,195 67	14,774 49	4,421 18
A REPORTER. . . . .			658,575	654,796 41	564,075 30	70,541 05



## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
271,458 27	55 75	"	557 98	"	"	
5,687 47	"	"	2,312 53	"	"	
4,907 54	"	"	92 66	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
8,484 94	"	"	515 06	"	"	
5,286 10	"	"	15 90	"	"	
29,871 24	128 24	"	52	"	"	a) Ce credit a ete ouvert par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 159.
57,700 "	"	"	"	"	"	
41,000 "	"	"	"	"	"	
18,298 59	"	"	1 61	"	"	
57,450 "	"	"	250 "	"	"	
49,575 "	"	"	"	"	"	
18,700 "	"	"	"	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
44,500 "	"	"	"	"	"	
19,195 67	"	"	54 53	"	"	
654,614 42	181 99	"	5,778 59	"	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC PT JUSTIFIÉS	
					Lit 1856	En 1857, jusqu'au 31 octob
REPORT . . . . .			658,575	654,796 41	564,075 59	70,541 05
<b>Frais de l'administration dans les provinces (suite).</b>	<b>IV</b>	<b>(suite)</b>				
<i>Province de la Flandre orientale</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	"	19	37,700	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	20	48,150 "	48,154 92	48,154 92	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	21	18,500 "	18,499 76	15,262 50	5,257 46
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	"	22	37,700	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	23	52,840 "	52,840 "	52,654 55	185 45
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	24	18,950 "	18,927 52	7,572 76	11,554 76
<i>Province de Liege</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	"	25	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	26	43,800 "	43,800 "	43,500 "	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	27	18,690 "	18,690 "	16,035 91	2,654 09
<i>Province de Limbourg</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	"	28	37,700 "	37,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	29	55,500 "	55,500 "	53,273 64	226 56
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	30	12,497 "	12,497 "	12,071 95	425 07
<i>Province de Luxembourg</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	"	31	37,700 "	36,450 "	36,450 "	"
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	32	31,800 "	31,800 "	31,558 57	241 65
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	33	15,200 "	14,744 66	5,867 01	8,877 65
<i>Province de Namur</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial . . . . .	"	34	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service . . . . .	"	35	36,000 "	35,999 89	35,859 89	160 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues . . . . .	"	36	14,700 "	14,681 18	6,500 07	8,581 11
Supplément des crédits affectés au traitement des employés et gens de service, à répartir entre les provinces . . . . .	"	37	52,000 "	51,045 "	51,551 52	584 66
A REPORTER . . . . .			1,243,582	1,237,804 54	1,119,501 26	118,294 27

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
654,614 42	181 09	"	3,778 50	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
48,154 02	"	"	15 08	"	"	
18,499 76	"	"	" 24	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
52,840 "	"	"	"	"	"	
18,027 52	"	"	2 48	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
45,800 "	"	"	"	"	"	
18,690 "	"	"	"	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
55,500 "	"	"	"	"	"	
12,407 "	"	"	"	"	"	
56,450 "	"	"	1,250 "	"	"	
51,800 "	"	"	"	"	"	
14,744 66	"	"	455 54	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
55,999 89	"	"	" 11	"	"	
14,681 18	"	"	18 82	"	"	
51,916 18	26 82	"	57 "	"	"	
1,237,595 53	208 81	"	5,577 66	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			1,245,382 "	1,257,804 54	1,119,501 26	118,294 27
<b>Frais de l'administration dans les arrondissements.</b>	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement . . . . .	"	38	167,565 "	167,565 "	151,890 "	15,675 "
Émoluments pour frais de bureau. . . . .	"	39	81,200 "	81,200 "	75,625 "	7,575 "
Frais de route et de tournées . . . . .	"	40	26,000 "	20,151 40	727 "	19,072 "
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1845 . . . . .	"	41	500 "	111 40	64 15	42 20
<b>Milice.</b>	VI.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires . . . . .	"	42	65,000 "	55,252 19	25,588 51	29,567 69
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849) . . . . .	"	45	2,100 "	1,677 65	4 90	1,670 50
<b>Garde civique.</b>	VII.					
Inspecteur général et commandants supérieurs; frais de tournées, etc. . . . .	"	44	a) 3,285 "	2,947 60	2,175 "	689 "
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipé- ment, magasin central, etc. (une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45. . . . .	"	45	b) 15,000 "	12,617 52	9,922 07	2,675 07
Personnel du magasin central. . . . .	"	46	3,115 "	3,052 95	2,471 "	561 95
<b>Fêtes nationales.</b>	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	"	47	40,000 "	58,990 50	35,150 "	3,556 60
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inaugura- tion du Roi. . . . .	"	47 <sup>bis</sup>	c) 685,000 "	685,000 "	112,000 "	"
<b>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</b>	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment, de courage et d'humanité; impression et calligra- phie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	"	48	8,000 "	8,000 "	5,976 20	1,474 25
A REPORTER. . . . .			2,356,747 "	2,512,550 55	1,554,804 89	200,651 55

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,257,505 53	208 81	"	5,577 06	"	"	
167,505 "	"	"	"	"	"	
81,200 "	"	"	"	"	"	
19,799 "	552 40	"	5,848 60	"	"	
106 35	5 05	"	588 60	"	"	
55,156 "	76 19	"	9,707 81	"	"	
1,675 40	2 25	"	422 55	"	"	
2,864 "	85 60	"	537 40	"	"	
12,595 14	22 58	"	982 48	"	"	a et b) L'arrête royal du 10 novembre 1856 a transféré une somme de 5,600 francs de l'article 44 à l'article 45.
5,052 95	"	"	82 05	"	"	
56,486 60	2,503 90	"	1,009 50	"	"	
112,000 "	"	573,000 "	"	"	"	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 23 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 145, et augmenté de 535,000 francs par la loi du 31 mars 1857, <i>Moniteur</i> n° 93.
7,450 45	540 35	"	"	"	"	
1,755,526 42	5,804 15	573,000 "	24,416 45	"	"	

## MINISTÈRE DE

## Credits ouverts      Droits constatés et ordonnances

DESIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accorlés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES REÇUS — Droits constatés et ordonnances au jeu des exercices de 1856	PAYEMENTS EFFIC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 oct.
REPORT			2,536,747	2,512,550 55	1,554,894 89	200,651 55
<b>Légion d'honneur et Croix de fer</b>	X					
Pension de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune, subsides à leurs veuves ou orphelins	"	49	155,000	154,999 97	95,921 64	38,490 82
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles	"	59	22,000	22,000	22,000	
<b>Agriculture</b>	XI					
Indemnités pour bestiaux abattus	"	1	150,000	149,961 76	76,925 07	72,215 69
Service vétérinaire	"	52	50,000	49,917 79	25,038 38	26,555 21
Traitement et indemnités du personnel des haras	"	53	36,000	55,991 67	34,091 67	1,900
Traitement et indemnité de disponibilité	"	54	1,600	1,518 56	1,409 36	109 80
Matériel du haras et achat d'étalons	"	55	102,000	101,962 16	42,846 79	50,104 65
Amélioration de la race chevaline indigène, exécution des règlements provinciaux sur la matière, exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine, amélioration des espèces bovine, ovine et porcine	"	56	98,500	95,077 16	58,986 80	47,381 56
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture, subsides pour concours et expositions, encouragements aux sociétés et aux comices agricoles, achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués par l'entremise des commissions d'agriculture, dépenses diverses	"	57	88,000	87 685 81	60,601 80	25,998 61
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture, traitements de disponibilité	"	58	84,000	85,985 50	69,985 10	14,002 40
Service des défrichements en Campine	"	59	22,400	22,590 60	17,674 16	4,716 14
— du drainage	"	60	9,000	8,991 85	8 991 85	
Mesures relatives aux défrichement des terrains incultes	"	61	90,000	18,550	9,514 16	6 555 89
Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat	"	62	55,800	55,798 75	52,645 47	3,155 28
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, travaux d'entretien, de réparation et de construction, jury vétérinaire	"	63	72,700	72,699 90	47,988 78	24,711 12
Subside à la Société royale d'Horticulture de Bruxelles	"	64	24,000	24,000	12,000	12,000
<b>A REPORTER</b>			<b>5,327,747</b>	<b>5,295,936 81</b>	<b>2,140,556 60</b>	<b>548,506 50</b>

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,755,526 42	5,804 15	575,000 "	24,416 45	"	"	
151,412 46	587 51	"	" 05	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
149,141 76	820 "	"	58 24	"	"	
49,591 79	426 "	"	182 21	"	"	
55,991 67	"	"	8 55	"	"	
1,518 56	"	"	81 64	"	"	
92,951 44	9,010 72	"	37 84	"	"	
86,572 16	6,500 "	"	5,427 84	"	"	
86,600 41	1,285 40	"	114 19	"	"	
85,985 50	"	"	14 50	"	"	
22,500 60	"	"	9 40	"	"	
8,991 85	"	"	8 17	"	"	
15,870 05	2,659 95	"	855 01	614 99	"	
55,798 75	"	"	1 25	"	"	
72,699 90	"	"	" 10	"	"	
24,000 "	"	"	"	"	"	
2,697,845 10	25,095 71	575,000 "	51,195 20	614 99	"	

DESIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES réf. ant. des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES	
					In 1856	In 1857 jusqu'au 31 <sup>e</sup> oct.
<b>Report</b>			5,527,747	5,295,956 81	2,149,556 60	548,506 50
<b>Vente vicinale</b>		<b>XII</b>				
Encouragements pour l'amélioration de la vente vicinale		65	69,000	694,999 26	515,581	502,944 26
Salaires des agents temporaires attachés à ce service confection de plans, impressions et travaux spéciaux		66	5,000	4,977 00	5,574 92	1,402 17
Inspection des chemins vicinaux des cours d'eau et de l'agriculture		67	15,000	11,102 45	9,579 75	1,522 70
<b>Industrie</b>		<b>XIII</b>				
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie		68	7,600	7,599 96	7,599 96	
Enseignement industriel		69	54,850	54,851 06	45,000	11,551 06
Achat de modèles et de métiers perfectionnés frais d'expertise des machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée, voyages et missions, publications utiles, prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle, subsides en faveur d'industries nouvelles, caisses de prévoyance		70	21,000	20,995 45	13,198 20	7,445 16
Subside en faveur de l'industrie lainière et de la classe des tisserands et des filateurs, distribution de métiers, etc		71	80,000	80,000	7,455 12	55,694 25
Impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>		72	7,000	6,978 50	4,262 40	2,716 10
Personnel du bureau de la librairie		75	6,600	6,600	5,866 63	755 57
Matériel du bureau de la librairie		74	5,000	2,969 95	2,751 80	258 15
<b>Musée de l'industrie</b>						
Traitement du personnel		75	17,748	17,747 04	15,077 57	2,542 67
Matériel et frais divers		76	10,252	10,251 51	7,610 17	2,641 14
<b>Poids et mesures</b>		<b>XIV</b>				
Traitement des vérificateurs et d'un aspirant vérificateur des poids et mesures		77	55,400	51,541 04	50,657 75	685 51
Frais de bureau et de tournées		78	18,000	17,400	16,762 50	657 50
Frais de tournée extraordinaire pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang		79	7,000	5,250		5,250
Matériel		80	2,000	1,064 11	1,964 11	
Frais extraordinaires de matériel occasionnés par l'exécution de la loi du 1 <sup>er</sup> octobre 1855		81	25,000	2,820	1,705	1,115
<b>A REPORTER</b>			4,554,197	4,293,762 05	2,654,065 55	945,015 82



## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,697,845 10	25,095 71	575,000 "	51,195 20	614 09	"	
616,535 20	78,664 "	"	" 74	"	"	
4,977 09	"	"	22 01	"	"	
11,102 45	"	"	1,897 55	"	"	
7,599 96	"	"	" 04	"	"	
54,851 06	"	"	18 04	"	"	
20,643 45	350 "	"	6 55	"	"	
63,149 85	10,850 15	"	"	"	"	
6,978 50	"	"	21 50	"	"	
6,600 "	"	"	"	"	"	
2,060 95	"	"	50 05	"	"	
17,620 04	127 "	"	" 96	"	"	
10,251 51	"	"	" 69	"	"	
51,541 04	"	"	2,058 96	"	"	
17,400 "	"	"	600 "	"	"	
5,250 "	"	"	"	1,750 "	"	
1,064 11	"	"	55 89	"	"	
2,820 "	"	"	"	22,180 "	"	
3,500,677. 17	121,084 86	575,000 "	55,880 08	24,544 99	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857. jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			4,534,197	4,293,762 05	2,654,065 55	945,615 82
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>						
<b>Enseignement supérieur.</b>		<b>XV.</b>				
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .	"	82	4,000	2,878 70	848	2,050 70
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . . .	"	85	580,700	580,611 65	423,955 85	156,675 82
Bourses; matériel des universités . . . . .	"	84	118,210	114,586 29	46,754 09	66,585 75
Frais de route et de séjour des membres des jury d'examen pour les grades académiques, et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaires des huissiers des jurys et matériel . . . . .	"	83	52,000	50,857 18	46,560 65	4,465 55
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités belges . . . . .	"	86	10,000	4,468 40	3,537 40	454 44
<b>Enseignement moyen.</b>		<b>XVI.</b>				
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen . . . . .	"	87	5,000	2,491 80	1,885 60	608 20
Inspections des établissements d'instruction moyenne (Personnel). . . . .	"	88	17,500	17,500	17,500	"
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . . . .	"	89	7,000	6,443 20	5,016 90	1,502 60
Frais de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour des établissements d'instruction moyenne (bourses) (article 58, § 5 de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). . . . .	"	90	47,500	58,587 18	50,155 16	8,250 02
Dotation des athénées royaux (article 20, § 2 de la même loi) . . . . .	"	91	500,000	500,000	500,000	"
— des écoles moyennes (art. 25, § 1 <sup>er</sup> de la même loi). . . . .	"	92	200,000	200,000	195,850	2,650
Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . .	"	93	15,000	15,000	7,425	7,200
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne . . . . .	"	94	107,000	105,900	105,500	400
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne . . . . .	"	95	17,000	16,857 50	15,552 20	3,205 10
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi. . . . .	"	96	13,978	12,904 67	12,000 67	614
Traitements de disponibilité . . . . .	"	97	5,000	2,875	2,500	575
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats. . . . .	"	98	8,000	6,140 50	5,407	2,755 50
<b>A REPORTER.</b> . . . .			<b>5,859,075</b>	<b>5,771,863 90</b>	<b>3,870,177 85</b>	<b>1,205,162 26</b>

## L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
5,599,677 17	121,084 86	575,000 »	55,889 98	24,544 99	»	
2,878 70	»	»	1,121 50	»	»	
580,611 65	»	»	178 55	»	»	
115,557 82	1,248 47	»	5,025 71	»	»	
50,825 98	51 20	»	1,142 82	»	»	
5,991 84	476 56	»	5,551 60	»	»	
2,491 80	»	»	2,508 20	»	»	
17,500 »	»	»	»	»	»	
6,519 50	125 70	»	556 80	»	»	
58,405 18	184 »	»	8,712 82	»	»	
500,000 »	»	»	»	»	»	
198,500 »	1,500 »	»	»	»	»	
14,625 »	575 »	»	»	»	»	
105,900 »	»	»	1,100 »	»	»	
16,557 50	500 »	»	142 70	»	»	
12,704 67	200 »	»	1,075 55	»	»	
2,875 »	»	»	125 »	»	»	
6,140 50	»	»	1,859 50	»	»	
5,075,540 11	125,525 70	575,000 »	65,566 11	24,544 99	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accorlés PAR LE BUDGET primitif et pout des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits ouverts	PAYEMENTS EFFECTUES ET JONCTIFS	
					En 1856	En 1857 jusqu'au 31 octobre
REPORT			5,859,975	5,771,865 90	5,870,177 85	1,205,162 26
<b>Enseignement primaire</b>		XVII				
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent — Personnel		99	54,000	54,000	29,500	4,500
Ecoles normales de l'Etat, à Liège et à Nivelles — Personnel		100	66,700	57,012 50	41,581 25	15,451 25
Traitement de disponibilité pour les professeurs des écoles normales de l'Etat		101	5,500	5,500	5,500	150
Depenses variables de l'inspection et frais d'administration, commission centrale, matériel et dépenses diverses des écoles normales de l'Etat, écoles normales adoptées, service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, subsides aux communes, constructions réparations et ameublement de maisons d'école, encouragements (subsidés et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs), récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions, subsides aux caisses provinciales de prévoyance, encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire, subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire, secours à d'anciens instituteurs (art 54 du règlement du 10 décembre 1852), frais des conférences agricoles des instituteurs primaires, subsides à des établissements spéciaux, salles d'asile et écoles d'adultes, etc		102	1,226,879 25	1,226,879 25	475,915 08	750,564 17
Subsidés en faveur d'établissements de sourds muets et d'aveugles		103	16,000	16,000	14,000	2,000
<b>Lettres et sciences</b>		XVIII				
Encouragements souscriptions achats, subsides aux dames veuves Weustenardt et Van Ryswyck, subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , table chronologique des chartes diplômes lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, publication de documents rapportés d'Espagne, exécution et publication de la carte géologique		104	84,000	85,978 08	67,994 52	15,867 16
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire — Personnel		105	5,000	5,000	5,000	
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays		106	47,000	42,000	21,000	21,000
Observatoire royal — Personnel		107	17,500	17,796 66	16,706 66	100
— — Matériel et acquisitions		108	6,200	6,191 90	859 92	5,249 11
<b>A REPORTER</b>			8,565,014 25	7,262,222 20	4,542,065 28	2,014,025 95

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,075,340 11	123,523 79	575,000 "	63,566 11	24,544 99	"	
34,000 "	"	"	"	"	"	
57,012 50	"	"	9,687 50	"	"	
3,500 "	"	"	"	"	"	
1,224,470 25	2,400 "	"	"	"	"	
16,000 "	"	"	"	"	"	
81,861 68	2,118 40	"	21 92	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
42,000 "	"	"	5,000 "	"	"	
16,806 66	990 "	"	5 54	"	"	
4,089 05	2,102 87	"	8 10	"	"	
6,556,089 25	155,133 06	575,000 "	78,286 97	24,544 99	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
Report . . . . .			8,565,054 25	7,262,222 99	4,542,065 28	2,014,023 95
<b>Lettres et sciences (suite).</b>	<b>XVIII</b>					
	(suite)					
Bibliothèque royale. — Personnel . . . . .		109	26,680 "	26,680 "	26,680 "	"
— — Matériel et acquisitions . . . . .		110	40,520 "	40,518 95	52,769 56	7,552 02
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel . . . . .		111	10,000 "	9,999 80	9,299 80	700 "
— — Matériel et acquisitions . . . . .		112	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i> . . . . .		115	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel . . . . .		114	26,050 "	26,055 "	26,055 "	"
— — Matériel . . . . .		115	2,600 "	2,599 89	840 56	1,759 55
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel . . . . .		116	16,725 "	16,725 "	16,091 65	655 57
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les pro- vinces; subsides pour le classement et pour la publica- tion des inventaires des archives aux provinces, aux com- munes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives . . . . .		117	17,000 "	16,989 59	6,925 90	6,756 75
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .		118	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
<b>Beaux-arts.</b>	<b>XIX.</b>					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles; aux publications rela- tives aux beaux-arts; souscriptions; musée populaire; subsides aux sociétés musicales; aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.; commandes, acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux administrations pour aider à la com- mande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; dépenses di- verses; Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; encouragements pour la composi- tion musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats . . . . .		119	129,000 "	128,974 55	102,980 54	24,880 81
Académie royale d'Anvers . . . . .		120	20,250 "	20,250 "	20,250 "	"
Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandisse- ment et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de trente mille francs. 2 <sup>me</sup> tiers . . . . .		121	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
<b>A REPORTER</b> . . . . .			<b>7,688,679 25</b>	<b>7,585,794 85</b>	<b>4,818,957 67</b>	<b>2,056,086 41</b>

## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
6,556,089 25	155,155 06	575,000 "	78,286 07	24,544 90	"	
26,080 "	"	"	"	"	"	
40,101 58	217 55	"	1 07	"	"	
9,909 80	"	"	20	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
26,035 "	"	"	15 "	"	"	
2,509 80	"	"	11	"	"	
16,725 "	"	"	"	"	"	
15,682 63	5,506 90	"	10 41	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
127,861 15	1,113 20	"	25 65	"	"	
29,250 "	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
6,875,024 08	157,770 77	575,000 "	78,330 41	24,544 90	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS ( Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC PT JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT . . . . .	. . .	. . .	7,688,679 25	7,585,794 85	4,818,937 07	2,056,086 41
<b>Beaux-arts (suite).</b>	<b>XIX</b>					
Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . . .	"	122	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
— — — de Liege . . . . .	"	125	24,000 "	24,000 "	24,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture — Personnel . . . . .	"	124	6,500 "	6,499 68	6,499 68	"
— — — Matériel et acquisitions — Frais d'impression et de vente du catalogue . . . . .	"	125	25,400 "	25,400 "	25,400 "	"
Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel . . . . .	"	126	4,800 "	4,699 97	4,399 97	500 "
— — — Matériel et acquisitions — Frais d'impression et de vente du catalogue . . . . .	"	127	8,000 "	7,999 21	6,899 16	1,109 05
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des garçons . . . . .	"	128	2,000 "	1,855 05	1,642 "	215 05
Troisième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national . . . . .	"	120	105,600 "	81,854 18	"	75,854 18
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	"	150	10,000 "	4,050 "	3,000 "	1,000 "
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport; subsides pour la restauration et pour la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	"	151	40,000 "	59,100 "	55,250 "	4,750 "
Commission royale des monuments. — Personnel; frais de copie . . . . .	"	152	2,000 "	2,000 "	1,700 04	299 06
— — — Matériel et frais de déplacement . . . . .	"	153	5,400 "	5,587 75	2,158 26	5,249 49
<b>Service de sante</b>	<b>XX</b>					
Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et des travaux relatifs à cette inspection; frais de l'enquête instituée pour l'examen des questions se rattachant à la fabrication des produits chimiques, au point de vue de l'agriculture et de l'hygiène . . . . .	"	154	a) 27,000 "	26,908 51	19,699 58	7,109 75
Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies . . . . .	"	155	45,000 "	45,775 60	476 70	41,162 70
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes, subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides en cas d'épidémie; impressions et dépenses diverses . . . . .	"	156	26,500 "	25,026 75	10,046 56	14,055 59
Académie royale de médecine . . . . .	"	157	20,000 "	20,000 "	14,918 90	5,081 10
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau . . . . .	"	158	4,200 "	4,194 20	3,919 "	275 20
<b>A REPORTER.</b>	. . .	. . .	8,000,879 25	7,956,545 75	5,024,968 12	2,209,457 24



## L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,873,024 08	157,770 77	573,000 "	78,330 41	24,344 99	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
24,000 "	"	"	"	"	"	
6,499 68	"	"	" 32	"	"	
23,400 "	"	"	"	"	"	
4,699 97	"	"	100 05	"	"	
7,999 21	"	"	" 79	"	"	
1,855 03	"	"	144 97	"	"	
73,854 18	8,000 "	"	"	21,745 82	"	
4,050 "	"	"	5,950 "	"	"	
58,000 "	1,100 "	"	"	900 "	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
5,587 75	"	"	42 25	"	"	
26,800 11	108 40	"	91 40	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 13,000 francs, par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156.
41,659 40	2,136 20	"	1,224 40	"	"	
25,001 75	25 "	"	1,273 25	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
4,194 20	"	"	5 80	"	"	
7,224,405 86	149,140 37	573,000 "	87,142 71	47,190 81	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			8,000,879 25	7,956,545 75	5,024,968 12	2,209,457 24
<b>Eaux de Spa.</b>	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa . . . . .	"	159	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
<b>Traitements de disponibilité.</b>	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité . . . . .	"	140	10,594 16	10,594 16	9,711 55	882 81
<b>Dépenses imprévues.</b>	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	"	141	9,000 "	9,658 55	1,451 17	7,755 17
Mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières et indigentes . . . . .	XIV.	142	a) 500,000 "	1,500,000 "	603,009 25	819,550 45
Ouvres d'art commandées à différents artistes. . . . .	XXV.	145	b) 25,000 "	4,000 "	2,000 "	"
Tableau commandé à feu le peintre Odevaere . . . . .	"	144	5,500 "	5,500 "	5,500 "	"
Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden . . . . .	"	145	8,000 "	"	"	"
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			9,667,875 41	9,504,278 42	5,864,619 89	5,057,625 67

## L'INTÉRIEUR (SUITE)

DEVELOPPÉMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856

Payements effectués, par année et par article du Budget.

MOIS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité	
	7,254,405 56	140,140 57	575,000	87,142 71	47,190 81	.
	20,000 "	.	.	.	.	.
	10,594 16	.	.	.	.	.
	0,184 54	454 19	.	261 47	.	.
	1,422,559 70	77,440 30	.	.	.	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 363
	2,000	2,000	.	.	21,000	b) Les crédits formant le chapitre XXV ont été ouverts par la loi du 2 juin 1856, <i>Moniteur</i> n° 156
	5,500	.	.	.	8,000 "	.
	8,702,245 56	220,054 86	575,000 "	87,404 18	76,190 81	.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 15 mars 1856, *Moniteur* n° 76, à  
Les crédits supplémentaires s'élèvent à

fr 7,401,575 41  
2,266,500

TOTAL

fr 9,667,875 41

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1852						
<i>Report de l'exercice 1855 à 1856, conformément à l'art 30 de la loi sur la comptabilité a)</i>						
<b>Ponts et chaussées — Bâtimens civils, etc</b>	II					
SECTION 1 <sup>re</sup> — PONTS ET CHAUSSÉES						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc	5		4,535 54	4,535 54	•	4,535 54
SECTION 3 — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC						
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liege et de Namur</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	19		22,572 •	22,372 •	11,382	7,900 •
<b>Chemin de fer — Postes — Télégraphes</b>	IV					
Approvisionnements, combustibles, objets de consommation, objets nécessaires pour l'entretien du matériel; redevances aux compagnies	67		500		•	•
<b>TOTAL</b>			27,205 54	26,705 54	14,382 •	12,523 54
EXERCICE 1855						
<i>Report de 1855 à 1856 b)</i>						
<b>Ponts et chaussées — Bâtimens civils, etc</b>	II					
SECTION 1 <sup>re</sup> — PONTS ET CHAUSSÉES						
Plantations des routes, etc	7		200 •	200	•	200
SECTION 2 — BÂTIMENS CIVILS						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat	8		2,280 57	2,280 57	•	2,280 57
Frais de restauration et de grosses réparations à faire au palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren	8 <sup>1/2</sup>		21,464 46	14,408 75	•	5,271 16
<b>A REPORTER.</b>			25,045 03	16,889 52	•	7,751 75

## TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	
						a) Décision de la Cour des comptes du 3 décembre 1856.
4,555 54	"	"	"	"	"	
22,372 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	500 "	"	"	
26,705 54	"	"	500 "	"	"	
200 "	"	"	"	"	"	b) Décision de la Cour des comptes du 3 décembre 1856.
2,280 57	"	"	"	"	"	
5,271 16	9,157 59	"	"	7,055 71	"	
7,751 73	9,157 59	"	"	7,055 71	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFIC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob
REPORT. . . . .			25,945 03	16,889 52		7,751 75
<b>Ponts et chaussées, etc. (suite).</b>		II (suite).				
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	"	18	8,786 66	8,786 66	"	8,786 66
Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel. . . . .	"	21	16,520 "	"	"	"
Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. . . . .	"	20	5,574 17	5,574 17	"	5,574 17
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	55	875 75	875 75	"	875 75
TOTAUX. . . . .			55,200 61	29,925 90	"	20,786 51
<b>EXERCICE 1854.</b>						
<i>Report de 1855 à 1856. a)</i>						
<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils</b>		II.				
SECTION 1 <sup>re</sup> — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc . . . . .	"	6	16,121 70	15,177 56	"	8,547 50
Plantations des routes . . . . .	"	7	1,968 67	1,275 98	"	1,275 98
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur . . . . .	"	18	19,101 96	18,054 22	"	18,054 22
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Mons à Condé . . . . .	"	25	245 "	245 "	"	245 "
Plantations nouvelles le long des voies navigables . . . . .	"	54	148 05	"	"	"
<b>Dépenses concernant les exercices clos.</b>		VIII.				
Service du Moervaert . . . . .	"	98	5,556 85	1,556 85	"	1,556 85
TOTAUX. . . . .			41,122 30	34,267 50	"	20,657 53

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	excédant LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
7,751 73	9,137 39	"	"	7,035 71	"	
8,786 66	"	"	"	"	"	
3,374 17	"	"	"	10,320 "	"	
873 75	"	"	"	"	"	
20,786 51	9,137 39	"	"	25,375 71	"	
8,547 50	4,630 06	"	2,044 25	"	"	
1,273 98	"	"	"	694 69	"	
18,054 22	"	"	1,067 74	"	"	
245 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	148 05	"	
1,556 83	"	"	2,000 "	"	"	
29,637 53	4,630 06	"	6,011 97	842 74	"	

n Décision de la Cour des comptes du 5 décembre 1856.

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855						
<i>Report de l'exercice 1855 à 1856.</i>						
<b>Ponts et chaussées — Bâtimens civils</b>						
II.						
SECTION 1 <sup>re</sup> — PONTS ET CHAUSSÉES						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.		7	76,140 05	72,862 05	14,128 65	55,705 82
Plantations des routes .		8	11,628 25	2,625 12	•	2,625 12
SECTION 2 — BÂTIMENS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monumens appartenant à l'Etat		9	1,524 69	1,524 69	•	1,524 69
Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien		10	2,416 50	2,416 50	•	2,416 50
SECTION 3 — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc .		15	25,470 •	22,471 25	•	22,471 25
<i>Escaut</i> — Entretien et travaux d'amélioration . . .		18	1,062 41	495 •	•	495 •
<i>Meuse dans les provinces de Liege et de Namur.</i> — Entretien et travaux d'amélioration . . . . .		21	42,618 76	52,467 14	•	27,958 61
<i>Dendre.</i> — Entretien et travaux d'amélioration . . . . .		25	1,997 57	1,997 57	•	1,997 57
<i>Rupel</i> — Entretien et travaux d'amélioration. . . . .		24	29,526 54	29,526 54	•	25,588 60
<i>Dyle et Demer</i> — Entretien et travaux d'amélioration . . . . .		25	12,049 50	12,049 50	•	12,049 50
<i>Senne</i> — Entretien des ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde . . . . .		26	600 •	600 •	•	600
<i>Canal de Mons à Conde</i> — Entretien et travaux d'amélioration . . . . .		28	50,089 25	49,800 •	41,500 •	8,500 •
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout</i> — Entretien et travaux d'amélioration . . . . .		30	51 10	51 10	•	•
<i>Canal de Zelzate à la Mer du Nord</i> — Construction de la 4 <sup>e</sup> et dernière section. Complément de la dépense . . . . .		56	175,200 •	44,400 •	44,400 •	•
A REPORTER . . . . .			428,154 90	275,065 84	100,028 65	150,550 26



## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la com- ptabilité		
69,852 47	5,029 56	»	»	5,278 92	»	
2,625 12	»	»	»	9,005 11	»	
1,524 60	»	»	»	»	»	
2,416 50	»	»	»	»	»	
22,471 25	»	»	2,998 75	»	»	
495 »	»	»	»	567 41	»	
27,958 61	4,508 55	»	2,977 55	7,174 09	»	
1,997 57	»	»	»	»	»	
25,588 60	5,937 74	»	»	»	»	
12,049 50	»	»	»	»	»	
600 »	»	»	»	»	»	
49,800 »	»	»	289 25	»	»	
»	51 10	»	»	»	»	
44,400 »	»	»	»	128,800 »	»	
250,558 91	13,506 93	»	6,265 53	148,825 53	»	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DEPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857 jusqu'au 31 octob.
REPORT			428,154 90	275,065 84	100,028 65	159,530 26
<b>Chemins de fer, postes, etc.</b>	<b>IV</b>					
SECTION 1 <sup>re</sup> — VOIES ET TRAVAUX						
Travaux et fournitures	"	64	778 62	224 62	"	224 62
SECTION 2 — TRACTION ET ARSENAL						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	"	69	51,458 47	29,512 20	"	29,512 20
Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducalé, travaux extraordinaires aux bâtiments de l'en- trepôt général de commerce d'Anvers, agrandissement de locaux occupés par la bibliothèque royale	VIII	95	225,000 "	42,961 65	5,998 32	57,549 75
Service de la Muse dans les provinces de Liège et de Namur	"	95	5,854 05	5,854 05		5,854 05
<b>TOTALX</b>			<b>689,226 02</b>	<b>549,598 52</b>	<b>104,027 17</b>	<b>250,670 86</b>
<b>EXERCICE 1856 (COMPTÉ DÉFINITIF)</b>						
<b>Administration centrale</b>	<b>I</b>					
Fraissement du Ministre	"	1	21,000	21,000	21,000	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	548,600	548,598 15	497,567 78	51,050 57
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	"	3	55,100	29,777 10	20,046	9,751 10
Salaires des hommes de peine, des ouvriers etc	"	4	26,400	24,642 70	24,259 70	585
Matériel — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage éclairage et autres dépenses	"	5	50,000	49,998 85	44,782 45	5,216 42
Honoraires des avocats du Département	"	6	50,000	29,999	22,500	7,499
<b>Ponts et chaussées — Bâtimens civils</b>	<b>II</b>					
SECTION 1 <sup>re</sup> — PONTS ET CHAUSSÉES						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc	"	7	5,041,286 65	2,745,417 59	1,514,797 78	1,205,907
Plantations des routes	"	8	41,000	30,280 61	6,854 99	23,425 62
<b>A REPORTER</b>			<b>5,791,586 65</b>	<b>5,479,714</b>	<b>2,151,808 68</b>	<b>1,505,192 51</b>

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1876

Payements effectués. par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCEDANT LES DEPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
250,558 01	15,506 05	"	6,265 55	148,825 55	"	
224 62	"	"		554		
20,512 20	"	"	1,946 27	"		
41,548 27	1,415 36	"		182,058 57		
5,854 05	"	"		"		
554,678 05	14,920 29		8,211 80	551,415 90		
21,000 "						
548,598 15			1 85	"		
29,777 10			5,522 90	"		
21,642 70	"		1,757 30			
40,998 85			1 15			
20,099		"	1 "	"		
2,720 704 78	24,712 81	"	"	295,869 06		
20,280 61	"	"	120 84	10,588 55		
5,455,001 19	24,712 81	"	5,215 04	506,457 61	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHIFFRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés jusqu'au 31 octob. de 1857.	PAIEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1856	En 1857 jusqu'au 31 octob.
REPORT			5,791,586 65	5,479,714	2,151,808 68	1,503,192 51
<b>Ponts et chaussées, etc (suite)</b>		<b>II (suite)</b>				
<b>SECTION 2 — BÂTIMENTS CIVILS</b>						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat	"	9	100,000	99,000 02	68,485 66	50,120 97
Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles	"	10	10,000	9,050 14		9,050 14
<b>SECTION 7 — SERVICE DES CANAUX ET FIVIERES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDRS</b>						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		11	55,695	29,212 54	15,817 17	15,595 17
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		12	165,511	160,127 51	82,215 62	77,915 69
<i>Canal de Pommerœul à Antoing</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		15	81,800	81,800	55,407 40	48,592 55
<i>Sambre canalisée dans les provinces de Hainaut et de Namur</i>						
Entretien et travaux de draguage		14	107,000	107,000	55,619 45	55,580 55
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		15	99,000	91,275 91	61,978 55	20,054 08
<i>Escaut</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		16	51,068	50,508 20	24,651 50	5,876 70
<i>Lys dans les deux Flandres</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	78,660	58,691 17	40,100 48	18,580 60
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	18	245,100	172,606 92	49,177 57	106,561 82
<i>Meuse dans la province de Limbourg</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		19	102,000	100,987 70	58,579 16	42,608 54
<i>Dendre</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		20	119,246 56	106,115 20	27,541 61	52,441 59
<b>A REPORTER</b>			4,962,267 21	4,526,084 91	2,667,158 68	1,790,578 50

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS PRÉCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement		
5,455,001 19	24,712 81	"	5,215 01	506,457 61		
98,605 95	596 09	"	"	990 98	"	
9,050 14	"	"	54 86	895 "	"	
29,212 54	"	"	5,568 76	915 90	"	
160,127 51	"	"	5,075 17	110 52	"	
81,800 "	"	"	"	"	"	
107,000 "	"	"	"	"	"	
91,052 41	241 50	"	7,451 09	275 "	"	
50,508 20	"	"	"	559 80	"	
58,691 17	"	"	5,158 85	16,810 "	"	
155,559 59	17,007 58	"	515 90	70,177 18	"	
100,987 70	"	"	"	1,012 50	"	
79,985 20	26,150 "	"	"	13,155 56	"	
4,457,556 98	68,547 95	"	24,857 65	411,544 65	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés

DESIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CREDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPLAIS résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFIC ET JUSTIFIES	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 octob
REPORT			4,962,267 21	4,326,084 91	2,667,158 68	1,700,578 50
<b>Ponts et chaussées, etc (suite)</b>	<b>II</b>					
<i>Rupel</i>	(suite)					
Entretien et travaux d'amélioration		21	116,500	11,788 56	24,527 25	20,461 11
<i>Dyle et Demer</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		22	95,500	35,511 05	16,552 05	18,529 50
<i>Senu</i>						
Entretien et travaux d'amélioration, loyer d'une maison éclusiers à Vilvoorde		23	8,200	7,267 26	520 18	6,938 08
<i>Canal de Gand à Ostende</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		24	48,005	43,776 21	20,121 58	23,054 65
<i>Canal de Mons à Conde</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		25	27,980	27,985	2,406 25	24,268 94
<i>Canal de la Campine dans les provinces de Limbourg et d'Anvers</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		26	95,600	82,374 28	20,280 96	52,708 27
<i>Canal d'embranchement vers Linnich et</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		27	12,800	11,664 15	10,497 40	1,106 75
<i>Petite Nèthe canalisées</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		28	25,500	25,500	25,500	.
<i>Moirvaert</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		29	11,695	11,174 02	4,888 52	6,285 50
<i>Canal de Deynze au canal de Bruges</i>						
Travaux d'entretien		30	7,140	4,640	5,254 50	1,594 70
<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges</i>						
Travaux d'entretien		31	9,000	7,055 69	4,792	2,265 69
<i>Canal de Liege à Maestricht</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		32	58,297 16	57,941 05	21,925 55	56,017 50
<i>Grande Nèthe</i>						
Travaux d'entretien		33	3,000	3,000	1,500	1,500
<b>A REPORTER</b>			5,477,546 57	4,888,770 96	2,832,601 70	1,984,746 97

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,457,556 98	68,547 95	"	24,857 65	411,544 65	"	
44,788 56	"	"	71,711 64	"	"	
54,861 55	649 50	"	57,988 97	"	"	
7,267 26	"	"	952 75	749 99	"	
45,156 21	620 "	"	3,548 89	877 90	"	
26,765 19	1,219 81	"	"	"	"	
81,989 25	585 05	"	4,599 85	6,825 89	"	
11,664 15	"	"	1,155 85	"	"	
25,500 "	"	"	"	"	"	
11,174 02	"	"	250 61	290 57	"	
4,649 "	"	"	2,500 "	"	"	
7,055 69	"	"	1,944 51	"	"	
57,941 05	"	"	356 11	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
4,817,548 67	71,422 29	"	168,686 61	420,088 80	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés ou produit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 octob
REPORT.			5,477,546 57	4,888,770 96	2,852,001 70	1,984,746 97
<b>Ponts et chaussées, etc (suite)</b>	II (suite.)					
<i>Yse</i>						
Travaux d'entretien. . . . .		34	17,600 "	17,600 "	598 78	17,001 22
<i>Canal de Plassendaete.</i>						
Travaux d'entretien. . . . .		35	20,500 "	20,500 "	.	20,500 "
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles le long des voies navigables		36	25,000 "	8,516 55	1,489 75	7,026 60
<i>Frais d'études</i>						
Frais d'études et de levée de plans		37	7,000 "	3,038 55	2,056 10	982 45
<i>Bacs et bateaux de passage</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . .	38	27,000 "	19,517 95	5,551 15	15,966 78	
<b>SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.</b>						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration	39	187,545 "	175,874 11	87,365 46	88,508 65	
— — Construction d'un phare de premier ordre — 1 <sup>re</sup> moitié de la dépense	40	112,500 "	"	.	"	
Port de Dieuport . . . . .	41	24,000 "	22,850 00	10,820 74	12,010 16	
Côte de Blanckenberghc . . . . .	42	127,200 "	127,200 "	85,324 86	41,875 14	
Phares et fanaux . . . . .	43	2,200 "	1,924 "	.	1,924 "	
<b>SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES</b>						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	44	605,609 98	605,609 56	531,184 01	72,505 55	
Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées	45	401,052 44	403,838 80	527,295 11	76,505 48	
Frais des jurys d'examen et voyages des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil. . . . .	46	12,000 "	4,207 60	1,592 "	2,815 60	
<b>Mines</b>	III.					
Personnel du conseil des mines — Traitement		47	41,700 "	41,700 "	41,700 "	"
— — Frais de route		48	600 "	506 40	"	306 40
— — Matériel . . . . .	49	2,000 "	1,999 00	1,078 42	921 48	
A REPORTER. . . . .			7,092,053 79	6,341,435 06	5,926,456 08	2,545,391 48



## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,817,548 67	71,422 29	"	168,686 61	420,088 80	"	
17,600 "	"	"	"	"	"	
20,500 "	"	"	"	"	"	
8,516 55	"	"	16,045 25	458 40	"	
5,058 55	"	"	5,061 45	"	"	
19,517 95	"	"	6,529 07	955 "	"	
175,874 11	"	"	5,775 66	7,805 25	"	
"	"	"	112,500 "	"	"	
22,850 90	"	"	192 85	976 27	"	
127,200 "	"	"	"	"	"	
1,924 "	"	"	276 "	"	"	
605,484 56	125 "	"	" 42	"	"	
405,798 59	40 21	"	215 64	"	"	
4,207 60	"	"	7,792 40	"	"	
41,700 "	"	"	"	"	"	
506 40	"	"	293 60	"	"	
1,999 90	"	"	" 10	"	"	
6,260,847 56	71,587 50	"	520,267 05	450,551 70	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			7,092,055 79	6,311,455 00	5,926,456 08	2,345,501 48
<b>Mines (suite).</b>	<b>III</b>					
(suite).						
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement. . . . .	"	50	45,000 "	44,999 60	047 "	45,536 60
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. . . . .	"	51	7,000 "	6,098 "	6,098 "	"
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines . . . . .	"	52	150,055 55	149,650 65	115,491 27	35,902 88
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines . . . . .	"	55	6,000 "	5,509 50	477 70	2,831 80
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>						
Frais de route et de séjour. . . . .	"	54	600 "	243 50	146 10	97 60
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .	"	55	1,400 "	8 45	"	8 45
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>						
Frais de route et de séjour. . . . .	"	56	1,100 "	978 60	426 "	552 60
Publication du recueil; frais de bureau, etc. . . . .	"	57	5,000 "	5,811 "	5,756 "	75 "
<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.</b>	<b>IV.</b>					
(Services d'exécution)						
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — VOIES ET TRAVAUX.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	"	58	189,260 "	184,549 85	165,950 92	20,618 91
Salaires des agents payés à la journée . . . . .	"	59	1,475,500 "	1,409,955 04	942,400 82	467,462 22
Matériel. (Billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles.) . . . . .	"	60	1,695,500 "	1,695,521 25	1,655,167 94	60,155 29
Travaux et fournitures . . . . .	"	61	585,000 "	580,925 59	297,055 99	279,954 31
<b>SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.</b>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	"	62	155,860 "	129,658 14	115,705 51	15,954 65
Salaires des agents payés à la journée . . . . .	"	65	1,927,700 "	1,826,210 96	1,221,719 49	604,491 47
Primes d'économie et de régularité . . . . .	"	64	82,000 "	81,095 15	26,740 57	55,252 76
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois. . . . .	"	65	2,809,400 "	2,501,205 51	2,052,046 82	559,156 49
Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	"	66	2,852,900 "	2,759,739 58	1,880,868 59	870,086 18
Redevances aux compagnies . . . . .	"	67	275,000 "	145,585 98	"	145,585 98
<b>A REPORTER.</b> . . . .			19,329,007 12	17,752,572 95	12,584,100 40	5,285,090 65

## VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES. excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6,260,847 50	71,587 50	"	320,267 05	430,351 70	"	
44,185 60	816 "	"	" 40	"	"	
6,998 "	"	"	2 "	"	"	
140,594 15	256 50	"	382 68	"	"	
5,509 50	"	"	2,690 50	"	"	
243 50	"	"	356 50	"	"	
8 45	"	"	1,391 55	"	"	
078 60	"	"	121 40	"	"	
5,811 "	"	"	89 "	"	"	
184,549 85	"	"	4,710 17	"	"	
1,409,955 04	"	"	65,546 96	"	"	
1,693,521 23	"	"	2 50	2,176 27	"	
576,988 50	5,956 89	"	1,142 20	932 52	"	
129,658 14	"	"	4,201 86	"	"	
1,826,210 96	"	"	101,489 04	"	"	
81,093 15	"	"	6 87	"	"	
2,591,205 31	"	"	418,196 60	"	"	
2,750,954 57	8,785 01	"	54,582 22	58,778 20	"	
145,583 98	"	"	181,416 02	"	"	
17,667,191 05	85,581 90	"	1,104,195 68	472,258 49	"	

## MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857. Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			10,329,007 12	17,752,572 05	12,584,100 40	5,285,000 05
<b>Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).</b>	IV (suite).					
SECTION 3. — MOUVEMENT ET TRAFIC.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.		68	940,000	916,230 94	807,175 21	108,907 75
Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres.		69	1,541,000	1,505,550 22	884,854 67	420,495 55
Frais d'exploitation . . . . .		70	401,000	401,000	514,025 20	87,508 05
Camionnage . . . . .		71	294,000	294,000	94,425 75	199,574 25
Pertes et avaries . . . . .		72	60,000	58,055 75	6,114 11	40,123 88
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.		73	85,000	82,000 17	75,454 54	9,544 85
Salaires des agents payés à la journée . . . . .		74	20,000	20,000	18,942 57	1,057 45
Entretien . . . . .		75	20,000	19,990 84	17,091 51	2,908 55
SECTION 5. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins de fer et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.		76	51,550	51,514 28	25,680 96	5,855 32
Salaires des agents payés à la journée . . . . .		77	25,800	25,725 50	17,051 50	8,692
Matériel et fournitures de bureau. . . . .		78	211,500	208,061 92	154,866 74	46,836 68
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .		79	10,000	10,000	10,000	
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.		80	56,500	56,495 96	55,981 96	2,514
Frais de bureau et de loyer . . . . .		81	5,500	5,498 31	986 44	1,011 87
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.		82	560,000	559,766 55	525,485 96	54,282 50
— — des facteurs et autres agents su- balternes . . . . .		85	795,000	755,562 69	752,442 69	1,120
Transport des dépêches. . . . .		84	365,000	516,664 08	240,180 64	76,303 87
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	85	187,000	187,000	163,116 75	25,883 25	
A REPORTER. . . . .			24,712,457 12	22,084,615 94	16,523,955	6,555,688 48

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
17,667,101 05	85,581 90	"	1,104,195 68	472,258 49	"	
916,080 94	170 "	"	25,749 06	"	"	
1,505,550 22	"	"	55,649 78	"	"	
401,555 25	66 75	"	"	"	"	
204,000 "	"	"	"	"	"	
46,257 99	12,417 74	"	1,544 27	"	"	
82,999 17	"	"	" 85	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
19,999 84	"	"	" 16	"	"	
51,514 28	"	"	35 72	"	"	
25,725 50	"	"	76 70	"	"	
201,765 42	7,258 50	"	57 68	2,480 40	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
56,495 96	"	"	4 04	"	"	
1,998 51	1,500 "	"	1 69	"	"	
559,766 55	"	"	253 45	"	"	
755,562 69	"	"	59,457 51	"	"	
516,484 51	179 57	"	56,753 92	11,600 "	"	
187,000 "	"	"	"	"	"	
22,877,641 48	106,974 46	"	1,241,522 20	486,518 89	"	

## MINISTÈRE DES TRAVAUX

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnances —

DÉSIGNATION DES DEPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLE DU BUDGET	CREDITS accordes PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFIC ET JUSTIFIES	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 octobre
Report			24,712,457 12	22,984,615 04	16,525,955	6,555,688 48
<i>Pensions</i>	V	86	7,000	6,967 69	3,624 57	3,343 12
<i>Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension</i>	VI	87	7,000	6,975	4,095	1,980
<i>Depenses imprévues non libellées au Budget</i>	VII	88	18,000	17,584 51	1,909 21	13,255 30
TOTAL			24,744,457 12	25,015,945 15	16,534,481 78	6,374,246 90

## VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

*Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
22,877,641 48	106,974 46	"	1,241,522 29	486,518 89	"	
6,967 69	"	"	32 51	"	"	
6,975 "	"	"	25 "	"	"	
17,144 51	240 "	"	615 49	"	"	
22,908,728 68	107,214 46	"	1,242,195 09	486,518 89	"	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 28 mai 1856, *Moniteur* n° 152, à la somme de fr. 24,744,457 12

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
<i>Report de 1855 à 1856; conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité. a)</i>						
<b>Pain, fourrages et autres allocations.</b>						
Renouvellement de la buffetterie et du harnachement . . . . .	VIII.	25	59,098 72	"	"	"
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			59,098 72	"	"	"
EXERCICE 1855. b)						
<b>Établissements et matériel de l'artillerie.</b>						
Matériel de l'artillerie . . . . .	VI.	20	37,906 60	37,906 60	"	37,906 60
<b>Matériel du génie.</b>						
Matériel du génie. . . . .	VII.	21	158,489 04	158,489 04	65,900 14	70,449 60
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			176,595 64	176,595 64	65,900 14	108,556 20
EXERCICE 1856 (COMpte DÉFINITIF). c)						
<b>Administration centrale.</b>						
Traitement du Ministre. . . . .	I.	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés civils . . . . .		2	151,000 "	150,999 90	150,999 90	"
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre. . . . .		3	14,925 "	14,211 58	8,429 07	5,782 51
Matériel . . . . .		4	45,000 "	45,000 "	58,505 77	6,696 25
Dépôt de la guerre . . . . .		5	64,000 "	64,000 "	57,497 40	6,502 60
<b>A REPORTER.</b> . . . . .			295,225 "	295,211 48	276,950 14	18,081 54



## LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

RÉSUMÉ	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RACÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	
						a) Decision de la Cour des comptes du 11 novembre 1856
			50,998 72			
			50,998 72			
						b) Decision de la Cour des comptes du 11 novembre 1856
57,906 60						
154,549 74	4,159 50					
172,250 54	4,159 50					
						c) Pour les modifications apportées à la loi Budgetaire par des lois et des arrêtés royaux, voir la note placée à la suite du Budget de la Guerre
21,000						
150,999 90			10			
14,211 58			15 42			
45,000						
64,000						
205,211 48			15 52			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS par le trésor public et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857 jusqu'au 31 octobre
<b>REPORT</b>			293,227	293,911 48	276,250 14	18,981 54
<b>Etats-majors</b>	II					
Traitement de l'état-major général		6	815,056 10	801,718 60	555,005 45	467,855 17
— — des provinces et des places		7	295,089 20	281,510 18	112,095 84	168,511 54
— du service de l'intendance		8	155,493 50	148,752 87	61,546 95	87,205 92
<b>Service de sante des hôpitaux</b>	III					
Traitement du service de sante des hôpitaux		9	218,485 75	206,895 05	85,199 21	125,695 84
Nourriture et habillement des malades, entretien des hôpitaux		10	784,740	652,895 75	259,188 47	595,705 26
Service pharmaceutique		11	100,000	99,950 08	98,404 62	1,545 46
<b>Solde des troupes</b>	IV					
Traitement et solde de l'infanterie (Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être remis et transférés par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de militaires qui appartiennent à la réserve.)		12	12,578,911 18	11,959,157 54	5,499,541 88	6,459,476 94
Traitement et solde de la cavalerie		13	5,579,550	5,571,298 24	1,667,957 41	1,905,540 80
— — de l'artillerie		14	5,025,447 44	5,022,400 28	1,405,565 45	1,619,052 41
— — du génie		15	811 579 80	799,276 48	557,255 85	455,020 65
— — des compagnies d'administration		16	265,000	252,652 05	117,879 80	154,772 25
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
<b>Ecole militaire</b>	V					
Etat major corps enseignant et solde des élèves		17	175,417 60	167,940 49	82,700	85,240 49
Dépenses d'administration		18	58,650 90	58,449 89	14,095 20	25,501 59
<b>Etablissements et matériel de l'artillerie</b>	VI					
Traitement du personnel des établissements		19	57,000	53,481 13	14,795 85	20,685 50
Matériel de l'artillerie		20	2,494,750	2,456,189 76	959,281 75	1,544,519 05
<b>A RÉCAPITULER</b>			25,461,976 47	24,722,815 65	11,502,141 84	15,266,688 77

## LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
205,211 48	"	"	15 52	"	"	
801,758 60	"	"	11,277 50	"	"	
281,510 18	"	"	11,579 02	"	"	
148,752 87	"	"	4,740 65	"	"	
208,803 05	"	"	9,592 70	"	"	
652,805 75	"	"	151,846 27	"	"	
99,950 08	"	"	40 92	"	"	
11,058,818 82	558 52	"	459,655 84	"	"	
5,571,298 24	"	"	8,251 70	"	"	
5,022,595 86	4 42	"	1,047 10	"	"	
700,276 48	"	"	21,105 52	"	"	
252,652 05	"	"	12,547 95	"	"	
167,940 49	"	"	7,477 11	"	"	
57,596 79	1,055 10	"	1 01	"	"	
55,481 15	"	"	1,518 87	"	"	
2,285,600 76	152,580	"	25,544 46	53,015 78	"	
24,568,830 61	155,985 04	"	706,045 04	53,015 78	"	

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857. Jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			25,461,876 47	24,722,313 65	11,502,141 84	13,266,688 77
<b>Matériel du génie.</b>	VII.					
Matériel du génie . . . . .	"	21	2,177,250 "	2,098,565 "	1,364,350 55	655,456 55
<b>Pain, fourrages et autres allocations.</b>	VIII.					
Pain . . . . .	"	22	2,655,584 84	2,592,195 53	1,594,976 61	1,197,218 92
Fourrages en nature . . . . .	"	25	4,025,000 "	5,020,128 61	2,782,558 31	1,146,590 30
Casernement des hommes . . . . .	"	24	653,000 "	580,516 88	562,211 50	227,105 49
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	"	25	100,000 "	92,801 18	7,282 60	81,575 54
Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	"	26	94,750 "	94,700 40	14,573 17	80,507 61
Transports généraux . . . . .	"	27	85,000 "	72,488 84	56,550 49	16,052 55
Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	"	28	70,250 "	70,241 07	49,801 07	20,440 "
Remonte . . . . .	"	29	558,540 "	558,285 60	554,521 40	5,764 20
<b>Traitements divers et honoraires.</b>	IX.					
Traitements divers et honoraires . . . . .	"	50	156,700 "	155,510 82	50,951 65	34,327 10
Frais de représentation . . . . .	"	51	30,000 "	18,650 92	35 12	18,595 80
<b>Pensions et secours.</b>	X.					
Pensions et secours . . . . .	"	52	95,605 18	95,441 40	40,650 55	54,752 84
<b>Dépenses imprévues.</b>	XI.					
Dépenses imprévues . . . . .	"	53	345 25	191 55	167 85	25 50
<small>(La partie disponible du crédit porté à l'art. 53 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.)</small>						
<b>Gendarmerie.</b>	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie . . . . .	"	54	2,158,009 60	2,081,521 66	1,059,401 01	1,022,120 65
<i>Payement de créances qui se rapportent à des exercices clos . . . . .</i>	XIII.	55	40,546 29	40,199 56	59,052 70	266 66
<b>TOTAUX.</b> . . . . .			58,502,037 65	57,191,854 25	19,079,666 27	17,873,066 26

## LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
21,568,850 61	155,985 04	"	706,045 01	55,015 78	"	
2,017,807 10	80,757 90	"	16,414 64	62,250 56	"	
2,592,195 55	"	"	45,189 51	"	"	
5,929,128 61	"	"	95,871 59	"	"	
589,316 88	"	"	45,085 12	"	"	
88,068 14	4,145 04	"	7,198 82	"	"	
94,680 78	19 62	"	49 60	"	"	
72,402 82	86 02	"	12,511 16	"	"	
70,241 07	"	"	8 95	"	"	
558,285 60	"	"	54 40	"	"	
155,278 75	52 07	"	21,589 18	"	"	
18,659 92	"	"	11,569 08	"	"	
95,565 57	78 03	"	165 78	"	"	
191 55	"	"	155 92	"	"	
2,081,521 66	"	"	56,487 94	"	"	
40,199 56	"	"	546 95	"	"	
56,052,752 55	259,101 72	"	1,014,937 24	95,266 14	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 28 décembre 1855, *Moniteur* n° 562, à la somme de fr. 52,209,885  
Les crédits supplémentaires s'élevaient à . . . . . fr. 6,092,152 65

TOTAL fr. 58,502,037 65

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1854.						
<i>Report de l'exercice 1855 à 1856, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité. a)</i>						
Administration de l'enregistrement, etc. IV.						
Matériel . . . . .	"	51	6,000 "	"	"	"
TOTAUX. . . . .			6,000 "	"	"	"
EXERCICE 1855. b)						
Administration des contributions, etc. III.						
Matériel . . . . .	"	24	8,604 70	8,604 69	"	8,604 69
TOTAUX. . . . .			8,604 70	8,604 69	"	8,604 69
EXERCICE 1856 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale. I.						
Traitement du Ministre. . . . .	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	487,200 "	487,199 71	476,407 86	10,701 85
Honoraires des avocats et avoués du Département; frais de procédures, etc. . . . .	"	5	85,500 "	70,164 49	36,800 76	51,045 75
Frais de tournées . . . . .	"	4	7,000 "	6,160 85	4,542 95	1,817 90
Matériel . . . . .	"	5	46,000 "	45,996 98	28,851 61	17,142 87
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre ' et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage . . . . .	"	5 <sup>bis</sup>	c) 3,600 "	3,599 96	3,599 96	"
Frais d'appropriation de locaux à l'hôtel des monnaies . . . . .	"	5 <sup>ter</sup>	d) 2,700 "	2,659 25	"	2,639 25
A REPORTER. . . . .			655,000 "	656,761 22	571,095 14	63,547 60

## FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOTAL.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.		
			6,000 "			4) Décision de la Cour des comptes du 7 novembre 1856.
			6,000 "			
8,604 69			" 01			5) Decision de la Cour des comptes du 7 novembre 1856.
8,604 69			" 01			
21,000 "						
487,109 71			" 20			
67,846 51	2,517 98		15,555 51			
6,160 85	"		850 15			
45,994 48	2 50		5 02			
3,599 96	"		" 04			
2,659 25	"		60 77			c et d) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 481.
654,440 74	2,320 48		16,258 78			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT. . . . .			653,000 "	656,761 22	571,005 14	63,547 60
<b>Administration centrale (suite).</b>	<b>I</b>					
Service de la monnaie . . . . .	"	6	55,700 "	17,779 17	5,186 36	12,592 81
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre. . . . .	"	7 a)	500,000 "	558,566 56	192,605 94	163,760 62
Magasin général des papiers . . . . .	"	8	110,000 "	100,592 46	88,080 71	12,511 75
Documents statistiques . . . . .	"	9	19,500 "	19,487 85	14,662 75	4,825 08
<b>Administration du trésor dans les provinces:</b>	<b>II.</b>					
Traitements des directeurs et agents du trésor. . . . .	"	10 b)	124,750 "	123,680 "	123,015 26	666 74
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc. des directeurs et agents . . . . .	"	11 c)	25,800 "	25,700 "	25,150 "	550 "
Caissier général de l'État . . . . .	"	12	200,000 "	100,000 "	.	100,000 "
<b>Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>	<b>III.</b>					
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif) . . . . .	"	16	1,445,200 "	1,471,478 03	.	1,471,478 03
Surveillance générale. — Traitements . . . . .	"	15	554,900 "	531,748 79	137,716 56	194,032 25
Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	"	14	504,700 "	505,297 44	125,298 06	170,098 48
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes . . . . .	"	15	1,211,600 "	1,208,409 52	500,252 47	708,177 05
Service des douanes et de la recherche maritime . . . . .	"	17	5,975,950 "	5,882,805 22	1,602,054 52	2,280,750 90
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . . . . .	"	18	47,900 "	47,448 06	19,770 40	27,678 56
Suppléments de traitements . . . . .	"	19	25,000 "	61,855 26	25,606 76	56,807 50
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés. . . . .	"	20	40,000 "	32,420 25	14,667 52	17,761 03
(Les crédits portés aux articles 15, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)						
A REPORTER. . . . .			9,052,000 "	8,723,617 71	5,443,138 95	5,276,739 28



## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
634,440 74	2,520 48	"	16,238 78	"	"	
17,770 17	"	"	17,020 85	"	"	
358,506 56	"	"	141,055 44	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 500,000 francs, par la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 151.
100,592 46	"	"	9,607 54	"	"	
19,487 83	"	"	12 17	"	"	
123,680 "	"	"	1,070 "	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 1,750 francs, par la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 151.
25,700 "	"	"	100 "	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de 500 francs, par la loi du 27 mai 1856, <i>Moniteur</i> n° 151.
100,000 "	"	"	100,000 "	"	"	
1,471,478 05	"	"	"	"	28,278 03	
351,748 79	"	"				
505,297 44	"	"				
1,208,400 52	"	"				
5,882,805 22	"	"	70,077 56	"	"	
47,448 96	"	"				
60,414 26	1,419 "	"				
32,420 25	"	"				
8,710,878 25	3,750 48	"	556,600 32	"	28,278 03	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS notés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉFASIS résultat des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au 31 oct. des exercices de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856	En 1857, jusqu'au 31 octob.
REPORT			9,052,000	8,725,617 71	5,413,158 95	5,976,759 28
<b>Administration des contributions directes, etc (suite)</b>	III (suite)					
Frais de bureau et de tournées		21	68,840	67,696 10	44,254	95,444 10
Indemnités primes et dépenses diverses		22	284,200	262,715 87	70,866 25	101,596 62
Police douanière		23	5,000	1,572 56	1,000	572 56
Matériel		24	117,600	104,099	51,494 28	52,604 72
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers		25	19,450	15,748 17	9,556 27	6,191 90
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines</b>	IV					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre. (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pour le timbre transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 francs, à l'art 51, III C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)		26	592,580	592,541 95	1,150	591,191 25
Traitement du personnel du domaine		27	a) 110,664	109,661 01	1,959 96	107,501 05
— — forestier		28	b) 277,806	277,719 91	882	270,667 01
Remises des receveurs, frais de perception (crédit non limitatif)		29	850,000	905,065 96	.	905,065 96
Remises des greffiers (crédit non limitatif)		30	45,000	41,963 20		41,963 20
Matériel		31	52,620	46,682 55	59,072 11	7,610 22
Dépenses du domaine		32	100,000	74,258 50	6,185 91	56,267 15
<b>Administration de la caisse générale de retraite</b>	V					
Administration centrale — Traitements — Frais de route et de séjour		33	7,400	5,150	2,900	250
Administration centrale — Matériel		34	1,500			
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif)		35	3,500	471 52		471 52
<b>Pensions et secours</b>	VI					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement		36	17,500	17,474 51	15,528 81	5,947 70
Secours à des employés veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse		37	7,500	7,475	6,865	610
<b>A REPORTER</b>			11,413,160	11,049,512 40	5,602,849 54	7,554,492 94

## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
8,719,878 25	5,759 48	"	556,080 32	"	28,278 05	
67,698 10	"	"	1,141 90	"	"	
262,462 87	255 "	"	21,484 15	"	"	
1,572 56	"	"	5,027 44	"	"	
104,090 "	"	"	15,701 "	"	"	
15,748 17	"	"	3,701 85	"	"	
392,541 25	"	"	58 75	"	"	
109,461 01	200 "	"	1,002 99	"	"	
271,549 01	6,170 "	"	86 09	"	"	
905,065 96	"	"	"	"	53,063 96	
41,965 20	"	"	5,056 80	"	"	
46,682 53	"	"	5,957 67	"	"	
62,451 06	11,807 44	"	10,209 50	0,442 "	"	
5,150 "	"	"	4,250 "	"	"	
"	"	"	1,500 "	"	"	
471 52	"	"	3,028 68	"	"	
17,474 51	"	"	25 49	"	"	
7,475 "	"	"	25 "	"	"	
11,027,542 48	22,160 02	"	458,547 59	0,442 "	81,341 99	

a) Le crédit primitif a été augmenté de 4,404 francs par la loi du 8 avril 1857, Moniteur n° 105.  
b) Le crédit primitif a été augmenté de 33,906 francs par la loi du 8 avril 1857, Moniteur n° 105.

## MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. / —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob
REPORT. . . . .			11,413,160 "	11,049,512 40	3,602,849 54	7,354,492 94
<b>Dépenses imprévues.</b>	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .		58	12,000 "	3,652 90	2,366 90	1,266 "
Instance contre la ville d'Ath et le Collège du Pape à Louvain. . . . .		59	a) 13,550 68	12,323 90	"	"
Instance concernant la forêt de Bonlieu. . . . .		40	b) 4,515 15	3,915 02	"	3,675 80
Menues dépenses faites pour la perception de la taxe d'une barrière tenue en régie . . . . .		41	c) 9 "	9 "	"	9 "
TOTALS. . . . .			11,445,054 81	11,009,501 22	3,605,216 44	7,350,443 80

## FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS*		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
11,027,542 48	22,169 92	"	438,547 50	6,442 "	81,541 99	
3,652 90	"	"	8,367 10	"	"	
"	12,525 90	"	"	1,026 78	"	a, b, c) Les crédits formant les articles 39 à 41, ont été ouverts par la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 103.
3,675 86	237 16	"	602 11	"	"	
9 "	"	"	"	"	"	
11,034,660 24	34,750 98	"	447,516 80	7,468 78	81,541 99	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé, par la loi du 28 mai 1855, *Moniteur* n° 150, à la somme de . . . fr. 10,982,600 .

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 460,454 81

TOTAL . . . . . fr. 11,443,054 81

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1856.	En 1857, jusqu'au 31 octob.		
<b>Non - Valeurs.</b>								
I.								
Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .	"	1	510,000 "	228,190 82	49,044 48	178,877 50		
— " — personnelle . . . . .	"	2	400,000 "	509,065 17	42 50	509,020 67		
— sur le droit de patente . . . . .	"	3	80,000 "	81,261 27	99 25	81,162 02		
— sur les redevances des mines. . . . .	"	4	5,000 "	445 71	"	445 71		
— sur le droit de débit des boissons alcooliques. . . . .	"	5	25,000 "	19,555 44	185 75	19,371 69		
— sur le droit de débit des tabacs . . . . .	"	6	5,000 "	2,528 95	22 50	2,506 45		
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. . . . .	"	7	10,000 "	6,102 84	"	4,515 72		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)								
<b>Remboursements.</b>								
II.								
Contributions directes, douanes et accises.	}	Restitution de droits perçus abusivement et remboursement de prix d'instruments ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	"	8	55,000 "	25,514 07	15,766 20	9,747 87
		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . . .	"	9	1,000 "	896 "	295 75	600 25
		Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .	"	10	900,000 "	1,499,519 58	554,085 76	945,455 62
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . .	"	11	250,000 "	255,266 88	1,025 24	255,068 62		
Trésor public. — Remboursements divers . . . . .	"	12	1,000 "	128 86	117 18	"		
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers. . . . .	"	13	110,000 "	145,262 46	51,790 58	111,472 08		
Déficit des divers comptables de l'État . . . . .	"	14	10,000 "	75,585 84	"	75,585 84		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)								
Régularisation des écritures de la trésorerie pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 1850 au 31 décembre 1849 . . . . .	"	15	a) 120,422 54	120,422 54	"	120,422 54		
<b>TOTAUX.</b>			2,267,422 54	2,750,742 21	652,471 09	2,101,926 56		

## REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TCÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
227,021 98	268 84	"	81,809 18	"	"	
509,065 17	"	"	90,956 85	"	"	
81,261 27	"	"	"	"	1,261 27	
445 71	"	"	2,556 29	"	"	
19,555 44	"	"	5,444 56	"	"	
2,528 95	"	"	2,471 07	"	"	
4,515 72	1,789 12	"	3,807 16	"	"	
25,514 07	"	"	9,485 95	"	"	
806	"	"	104	"	"	
1,499,519 58	"	"	"	"	599,519 58	
254,991 90	274 92	"	14,755 12	"	"	
117 18	11 68	"	871 14	"	"	
145,262 46	"	"	"	"	55,262 46	
75,585 84	"	"	"	"	65,585 84	
129,422 54	"	"	"	"	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 105.
2,754,597 65	2,544 56	"	210,509 28	"	609,628 95	

Le Budget des Non-Valcurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 30 mars 1855, *Moniteur* n° 94, a. . . fr. 2,158,000 »  
Les crédits supplémentaires s'élevaient à . . . . . fr. 129,422 54

TOTAL . . . . . fr. 2,267,422 54

## COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1856, avec celles de l'exercice antérieur:

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1856.	
	1856.	1855.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dettes publiques . . . . .	37,574,855 54	36,704,592 21	780,465 15	"
Dotations . . . . .	4,025,566 51	3,877,740 61	147,825 70	"
Ministère de la Justice . . . . .	12,657,158 46	13,417,195 75	"	780,035 29
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,289,284 40	2,309,011 29	"	10,726 80
— de l'Intérieur . . . . .	9,504,278 42	7,464,658 20	2,059,640 13	"
— des Travaux publics . . . . .	23,015,045 14	21,657,946 11	1,357,997 05	"
— de la Guerre . . . . .	37,191,854 25	36,018,741 73	1,173,092 52	"
— des Finances . . . . .	11,060,591 22	11,452,644 85	"	385,255 63
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	2,756,742 21	2,681,092 95	75,649 26	"
TOTAUX . . . . . fr.	140,065,053 75	135,673,401 70	5,574,667 77	1,185,015 81
			4,301,051 96	



# **TABLEAU**

DES

**RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS**

DE 1850 A 1855 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU Litt. F.

TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				TOTAL.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	
1850 (4 <sup>m</sup> e trimestre).	26,502,221 50				26,502,221 50
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59		113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80		152,464,505 97
1853	86,057,982		54,603 48		86,092,585 48
1854	84,279,758		521,259 55	10,000,000	94,600,817 55
1855	85,142,519	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000	91,851,559 62
1856	84,557,151		1,444,796 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700		2,508,656 25	10,000,000	98,220,356 25
1858	94,606,526		44,855 50	25,778,053 70	120,429,195
1859	104,095,551		151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569		5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841	101,464,464		59,052 92		101,505,516 92
1842	105,850,612	50,000	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843	109,650,055	50,000	16,556,755 56	1,699,765 61	172,916,571 97
1844	109,581,084		5,728,820 54	34,656,000	197,965,904 54
1845	111,158,170		10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070		489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847	115,475,650		85,703 12	100,000	115,857,555 12
1848	118,411,250	200,000	57,014,121 10	165,016 91	155,882,288 01
1849	116,797,020	300,000		24,300 06	117,021,520 06
1850	115,910,820	2,000,000	16,547,668 69		154,258,488 69
1851	117,552,550	450,000	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250		2,882,950 97	1,210,201 02	122,455,500 99
1853	124,224,250	550,000	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1854	126,002,150	500,000	15,915,253 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,590	950,000	143,142 01	4,990,791 12	135,680,565 13
	2,650,600,714 59	131,202,967 60			
	2,761,803,682 19		110,517,578 54	274,467,577 74	3,155,788,658 27

exercices clos de 1830 à 1855 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. — Certificats de rentes remboursables (domaine des rentes), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
26,502,221 56	a) 5,504,928 02	"	"	a) Y compris fr. 599,551 65 c <sup>t</sup> perçus pour le compte de tiers.
115,225,815 03	b) 6,799,645 18	"	"	b) Y compris fr. 884,857 49 c <sup>t</sup> pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions.
152,461,505 07	5,151,679 55	"	"	
88,058,515 92	5,292,105 42	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,073,225 70	2,818,851 58	756,553 92	"	
102,652,652 59	5,587,446 47	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,494,915 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	96,806 25	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	92,697 66	1,506,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	"	
126,766,956 55	10,015 87	1,542,114 90	"	
125,280,847 48	195,298 18	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	"	252,966 72	
115,528,065 84	"	2,129,289 28	"	
146,117,386 55	"	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	"	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,543,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	"	8,821,605 50	
		29,814,272 60	40,087,594 49	
5,166,061,960 16	55,258,647 07		10,275,321 89	

TABLEAU LIII / (SUITE)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	PRÉVISIONS						
	SERVICE ORDINAIRE						RESTE, ou credits affectés à l'exercice
	CREDITS accordés par la loi du Budget primitif	CREDITS supplémentaires et extraor. in areas accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédits	CREDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets	CREDITS transférés des exercices antérieurs en vertu de l'art 50 de la loi de comptabilité	TOTAL	CREDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi de comptabilité	
1830	27,981,168 79				27,981,168 79		27,981,168 79
1 <sup>er</sup> trimestre 1831	113,806,830 60				113,806,830 60		113,806,830 60
1832	151,703,175 28	12,802,226 53			164,505,401 81		164,505,401 81
1833	91,149,835 53				91,149,835 53		91,149,835 53
1834	83,272,610 32	5,601,500 11			88,874,000 43		88,874,000 43
1835	86,569,303 77	1,609,740 01			88,069,354 28		88,069,354 28
1836	83,058,557 45	1,167,450 59			86,225,788 04		86,225,788 04
1837	91,048,102 16	4,177,701 33			95,226,103 69		95,226,103 69
1838	94,947,052 10	1,849,906 98			96,796,959 08		96,796,959 08
1839	104,599,097 35	7,705,917 90			112,695,015 45		112,695,015 45
1840	99,150,300 94	6,454,034 64			105,584,425 58		105,584,425 58
1841	103,791,847 38	13,617,439 14	58,142 25		117,467,425 97		117,467,425 97
1842	105,566,962 81	3,022,447 65			109,089,410 44		109,089,410 44
1843	108,835 572 01	11,168,433 71	285,920 25		120,289,725 95		120,289,725 95
1844	110,123,706 67	6,659,130 39	12,775 60		116,795,700 66		116,795,700 66
1845	110,371,365 49	4,169,479 23	331,474 01		114,872,358 75		114,872,358 75
1846	112,904,215 11	5,615,455 66	370,517 46		118,895,188 23		118,895,188 23
1847	116,412,576 58	8,200,513 39	565,643 10		125,216,752 87		125,216,752 87
1848	118,195,670 63	13,155,307 64	270,427 52		131,652,865 81		131,652,865 81
1849	111,633,105 51	3,366,093 66	334,233 64		115,333,431 11	530,533 60	114,997,093 51
1850	114,677 172 09	4,404,408 49	655,069 63	336,335 60	120,031,045 83	320,362 56	119,730,485 27
1851	115,436 050 16	4,797,743 12	169,024 04	320,362 56	120,723,588 88	327,436 21	120,195,952 67
1852	110,021,706 95	17,626,170 49	413,351 83	397,406 21	134,091,885 48	2,023,149 23	131,468,736 25
1853	123,613,269 51	7,934,423 77	424,391 17	2,093,149 23	134,591,255 50	2,127,599 31	132,466,654 19
1854	123,949,037 07	3,219,434 95	810,352 10	2,127,599 31	130,406,665 43	1,449,181 73	134,957,481 68
1855	127,900,347 24	10,214,028 72	672,043 61	1,449,181 73	140,256,101 52	1,645,623 33	138,500,478 79
	2,704,460 231 67	164,311,718 78	5,318,764 21	7,384,984 68	2,951,018,999 34	9,029,910 21	2,922,460,089 13

exercices clos de 1850 à 1855 inclusivement.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

SIES.		FAITS RÉALISÉS.		Excedants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
SERVICES SPÉCIAUX — CRÉDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits.	DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaines luxembourgeois), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement		
	27,981,168 79	27,981,168 79	a) 5,504,928 62	"	a) Y compris fr. 599,554 65 c <sup>s</sup> payés pour le compte de tiers
	115,806,550 65	112,415,965 51	b) 6,799,645 18	5,592,867 14	b) Y compris fr. 884,887 49 c <sup>s</sup> pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins
	164,595,401 81	158,500,918 95	5,151,679 55	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,510 74 c <sup>s</sup> pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues
	94,149,855 55	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,860 59	
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 96	4,150,969 99	2,560,599 47	
d) 1,400,000	89,539,554 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,529 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
e) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	5,587,146 47	2,071,465 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
10,000,000	105,226,105 69	105,551,751 64	2,772,515 85	1,894,572 05	
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 34	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,595,404 54	f) Non compris fr. 405,102 60 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique)
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,697 66	2,744,512 26	
	117,467,425 97	114,976,586 11	201 64	2,490,857 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,999 88	19,015 87	2,994,495 75	
g) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	"	6,266,045 57	
h) 21,552,566 85	159,224,705 56	154,589,549 89	"	1,855,555 67	h) Y compris fr. 114,682 68 c <sup>s</sup> , même objet que ci-dessus.
5,221,700 03	124,116,888 52	122,752,999 29	"	1,565,889 05	
i) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	"	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	"	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	"	5,677,004 28	
2,539,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	"	k) 5,559,511 80	k) Non compris fr. 22,656 54 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux
1,106,145 11	121,592,077 78	118,627,460 84	"	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 57 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	"	1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	"	m) 2,925,554 54	m) Non compris fr. » 81 c <sup>s</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	"	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	"	2,025,585 85	
522,455,986 78	5,244,945,075 71	5,172,858,928 80	55,258,647 07	72,106,146 91	

TABLEAU LITT. V. (SUITE.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

<b>RÉSULTATS</b>				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4 <sup>me</sup> trimestre) . . . . .	20,502,221 56	27,981,168 79	"	1,478,947 45
1851. . . . .	115,225,815 05	112,415,065 51	811,851 52	"
1852. . . . .	152,464,505 97	158,500,018 05	"	6,036,412 08
1853. . . . .	88,058,515 92	91,904,074 04	"	3,846,661 02
1854. . . . .	96,701,557 76	96,513,000 96	187,756 80	"
1855. . . . .	91,075,225 70	87,104,004 96	5,971,220 74	"
1836. . . . .	102,652,652 50	99,528,487 96	3,104,144 45	"
1837. . . . .	101,715,250 24	103,551,751 64	"	1,016,481 40
1838. . . . .	125,509,914 81	120,198,578 44	5,311,550 37	"
1839. . . . .	115,837,428 97	124,196,508 51	"	8,359,079 54
1840. . . . .	160,570,255 86	165,914,570 95	5,401,882 91	"
1841. . . . .	101,342,826 17	114,970,586 11	"	13,655,759 94
1842. . . . .	126,766,956 55	129,575,909 88	"	2,006,953 55
1845. . . . .	123,280,847 48	119,855,950 55	5,455,897 15	"
1844. . . . .	108,810,508 75	105,185,657 29	5,624,851 44	"
1845. . . . .	129,855,951 97	154,589,549 80	"	4,555,597 92
1846. . . . .	114,064,045 57	122,752,999 20	"	8,688,955 92
1847. . . . .	115,528,065 84	127,572,374 99	"	14,044,511 15
1848. . . . .	146,117,886 55	135,060,595 57	11,057,291 18	"
1849. . . . .	115,871,457 58	112,267,069 15	1,604,568 45	"
1850. . . . .	152,877,187 86	118,730,904 76	14,146,285 10	"
1851. . . . .	119,545,651 94	118,627,460 84	716,191 10	"
1852. . . . .	128,451,208 79	151,848,564 93	"	5,597,556 14
1853. . . . .	159,468,270 19	154,510,907 41	4,957,562 78	"
1854. . . . .	152,675,052 50	145,172,277 02	9,500,775 48	"
1855. . . . .	144,502,166 05	146,926,211 95	"	2,424,045 52
			63,889,595 45	70,666,562 09
	3,166,061,960 16	3,172,858,928 80	6,776,068 64	

*exercices clos de 1850 à 1855 inclusivement.*

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1856.

**GÉNÉRAUX.**

*OBSERVATIONS.*

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 26 mai 1858.

Idem.

idem.

idem.

Le compte définitif en a été présenté à la Législature

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL  
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à . . . . . fr.	143,056,559 52
Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur (y compris le produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1851), à . . . . .	3,182,632 59
ENSEMBLE. . . . . fr.	146,259,211 91
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice montent à . . . . . fr.	
Et les dépenses pour des services spéciaux à . . . . .	8,878,878 91
ENSEMBLE. . . . . fr.	149,727,649 92
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de . . . . . fr.	3,488,458 01
Mais comme l'exercice 1855 présente un excédant de dépense de fr. 6,776,968 64 c <sup>s</sup> qui, d'après les règles de la comptabilité, doit être reporté à l'exercice suivant, ci . . . . .	6,776,968 64
l'exercice 1856 offre finalement un déficit de . . . . . fr.	10,265,406 65



## COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1856.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1856, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de . . . . .	5,096,997 22
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate une insuffisance de . . . . .	10,265,406 65
DIFFÉRENCE à la situation définitive de . . . . . fr.	5,168,409 43

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

## 1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Impôts . . . . .	Contributions directes, douanes et accises . . . . .	569,872 17	"	
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	142,168 55	
Péages . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	885 58	"	
	Travaux publics . . . . .	"	"	
Capitaux et revenus . . . . .	Travaux publics . . . . .	"	157,815 62	
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	191,181 05	
Remboursements . . . . .	Trésor public . . . . .	14,299 57	"	
	Contributions directes, etc. . . . .	150 05	"	
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	1,146,064 12	
	Trésor public . . . . .	150,775 10	"	
		515,980 47	1,617,227 52	
RESTE en diminution de recette. . . . . fr.				1,101,246 85

## 2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.				
Dettes publiques . . . . .		579,565 53	"	
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .		62,010 10	"	
— de l'Intérieur . . . . .		585,000 "	"	
— des Finances . . . . .		159,526 80	"	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .		829,051 49	"	
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évaluées dans la situation provisoire, à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 4,150,169 51 et; par conséquent, une diminution de dépense de . . . . .		"	3,150,169 51	
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1855 à 1855, et dont le transfert à l'exercice 1856 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à . . . . .		"	1,574,588 67	
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.				
Report de l'excédant de dépenses de l'exercice 1855 . . . . .		6,776,968 64	"	
		8,771,920 56	4,704,757 98	
RESTE en augmentation de dépense. . . . . fr.				4,067,162 58

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1856. . . . .	5,168,409 43
---	--------------

286

287

**COMPTE PROVISOIRE**

**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.**



## NOTE

## SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1857, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1857, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

## PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1857 ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

<i>Recette.</i>	{	Ressources ordinaires . . . . . fr.	158,604,990	»	159,604,990	»
		Fonds spécial . . . . .	1,000,000	»		
<i>Dépense</i>					155,036,047	56
		EXCÉDANT DE RECETTE.			4,568,942	44

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr.	159,604,990	»
ont été augmentées du produit des ventes opérées, en 1857, de titres de la dette publique, à 2 1/2 p. 0/0, mis à la disposition du trésor par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques . . . . .	451,47	82

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1857 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . fr.	159,648,157	82
---	-------------	----

SAVOIR :

Services ordinaires. . . . . fr.	158,604,990	»	159,648,157	82
— spéciaux . . . . .	1,043,147	82		

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à . . . . . fr. 135,036,047 56

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à . . . . . 1,862,390 24

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à 1,325,000 francs, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 704,889 65 c<sup>s</sup>, restée disponible au 31 décembre 1857, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1857. . . . . 620,410 55

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1853, 1854, 1855 et 1856, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité. . . . . 1,574,588 67

4° De la portion rattachée au Budget de 1857, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 17,969,547 79 c<sup>s</sup>, et le transfert à 1858 de fr. 9,697,750 54 c<sup>s</sup>, la portion afférente à 1857 est de . . . . . 8,271,797 45

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1857 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de . . . . . fr. 147,564,954 27

SAVOIR :

Services ordinaires . . . . . fr.	138,473,026 47	} 147,564,954 27
— spéciaux . . . . .	8,891,907 80	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1857, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes . . . . . fr.	139,648,157 82
Dépenses . . . . .	147,564,954 27

EXCÉDANT DE DÉPENSE. . . . . fr. 7,716,796 45

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1856, sur l'exercice 1856, et dont le transfert avec la même affectation a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 6,320,000 21 c<sup>s</sup>, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de 4,035,008 francs 13 c<sup>s</sup>, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1858, ci . . . . . fr. 2,284,992 08

A REPORTER. . . . . fr.	2,284,992 08	7,716,796 45
-------------------------	--------------	--------------

REPORT. . . . . fr.	2,284,992 08	7,716,796 45
2° Du montant des ordonnances de l'exercice 1852, non acquittées à l'époque du 1 <sup>er</sup> janvier 1857, et auxquelles la prescription de l'article 36 de la loi de comptabilité a été appliquée, ci . . . . .	54,342 02	
ENSEMBLE. . . . . fr.		<u>2,319,334 10</u>
On ne prévoyait, en définitive, qu'un excédant de dépense de . . . . .		<u><u>5,397,462 35</u></u>

## COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1857, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1858.

## RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1857 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à . . . . . fr.	139,648,137 82
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à . . . . .	145,832,023 78
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1857, sont de . . . . .	139,766,524 56
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1858, il restait à recouvrer . . . . . fr.	<u>6,065,499 22</u>

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci . . . . . fr.	<u>145,832,023 78</u>
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations de . . . . .	<u><u>6,183,885 96</u></u>

## DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . fr.	147,364,934 27
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1858, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à . . . . fr.	146,364,934 27
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1857 n'ont été que de . . . . .	84,578,070 69
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1 <sup>er</sup> janvier 1858. . . . . fr.	<u>61,986,863 58</u>

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1857, ci . . . . . fr.	<u>146,364,934 27</u>
--	-----------------------

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de . . . . . fr.	<u><u>1,000,000 00</u></u>
--	----------------------------

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1857, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

D'après ce qui vient d'être exposé, les opérations consommées de l'exercice 1857 offrent la situation suivante,

Savoir :

Recouvrements effectués sur les droits constatés . . . . . fr.	139,766,524 56
Payements effectués et justifiés . . . . .	84,378,070 69
	<hr/>
Excédant des recouvrements . . . . .	55,388,453 87
En y ajoutant les fonds reportés des exercices antérieurs, ci. . . . .	2,319,534 10
	<hr/>
Le solde actif de l'exercice 1857, à l'époque du 1 <sup>er</sup> janvier 1858, était de. . . . . fr.	57,707,787 97
	<hr/> <hr/>

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

## DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1857, d'après les faits connus et appréciés au 1<sup>er</sup> janvier 1858, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés des exercices antérieurs . . fr.	148,151,557 88
Dépenses. . . . .	146,564,934 27
	<hr/>
Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice . . fr.	1,786,425 61
	<hr/> <hr/>

292



**TABLEAU**  
**DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS**

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857, présentant la comparaison de ces droits  
avec les évaluations et les recouvrements effectués.



*TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables  
présentant la comparaison de ces droits avec*

DESIGNATION DES PRODUITS.	EVALUATIONS DES RECETTES			
	D'APRES LE BUDGET les Voies et Moyens (Loi du 20 déc. 1886 Moniteur n° 266)	D'APRES DES LOIS SPECIALES		Total
		Dates des lois	Montant	
<b>IMPOTS</b>				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES				
<i>Foncier</i>	Principal	13,944,527		13,944,527
	3 centimes additionnels ordinaires	478,535		478,535
	2 — — pour non valeurs	518,890	"	518,890
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"	1,594,452
	3 — — supplémentaire sur le tout	550,086	"	550,086
<i>Personnel</i>	Principal	8,818,000		8,818,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	882,000		882,000
<i>Patentes</i>	Principal	3,563,600		3,563,600
	10 centimes additionnels extraordinaires	556,400		556,400
<i>Redevances sur les mines</i>	Principal	520,000		520,000
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	52,000	"	52,000
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	28,600	"	28,600
Droit de débit des boissons alcooliques		875,000	"	875,000
— des tabacs		165,000		165,000
<i>Douanes</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,100,000		11,100,000
	— de sortie ( — )	50,000		50,000
	— de transit ( — )	10,000	"	10,000
	— de tonnage ( — )	650,000	"	650,000
Timbres		55,000		55,000
Sel		4,950,000	"	4,950,000
Vins étrangers		2,100,000	"	2,100,000
Eaux de-vie étrangères		225,000	"	225,000
— indigènes		4,900,000	"	4,900,000
<i>Accises</i>	Bieres et vinaigres	6,400,000	"	6,400,000
	Sucres de canne et de betterave	4,500,000	"	4,500,000
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	5,000	"	5,000
	Timbres sur les quittances	15,000	"	15,000
	— sur les permis de circulation	1,000	"	1,000
<i>Garantie</i> — Droits de marque des matières d'or et d'argent		200,000		200,000
<i>Recettes de verses</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat	280,000		280,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000	"	40,000
A REPORTER		fr 69,585,800	"	69,585,800

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857,  
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES DEDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVRES pendant l'année 1857.	DROITS restant à recouvrer ou 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 00	18,201,295 44	684,996 65	"	2 00	
9,806,865 71	9,102,155 28	704,728 45	"	106,865 71	
5,707,859 05	5,514,828 58	175,010 45	"	7,859 05	
665,472 47	597,598 70	68,075 77	"	64,872 47	
945,151 75	892,564 26	52,787 49	"	70,151 75	
167,855 "	159,705 88	8,149 12	"	2,855 "	
12,256,802 05	12,256,802 05	"	"	1,156,602 05	
116,562 95	116,562 95	"	"	66,562 95	
2,809 97	2,809 97	"	7,100 05	"	
682,866 75	682,866 75	"	"	52,866 75	
58,091 95	58,091 95	"	"	5,091 95	
5,074,707 70	5,074,167 70	600 "	"	124,707 70	
2,245,246 54	2,245,246 54	"	"	145,246 54	
218,975 75	218,975 75	"	6,024 25	"	
5,875,185 94	5,859,510 91	55,675 05	"	975,185 94	
7,255,651 52	7,255,567 80	65 72	"	855,651 52	
a) 4,525,525 00	4,048,148 68	475,577 01	"	25,525 60	
17,794 05	17,794 05	"	"	4,071,674 57	
15,819 "	16,819 "	"	"	451,831 52	
1,125 15	1,125 15	"	"	819 "	
240,992 42	240,992 42	"	"	125 15	
150,565 58	150,565 58	"	420,636 42	40,992 42	
50,980 04	50,980 04	"	19 90	"	
72,955,755 08	70,712,295 41	2,221,859 67	142,470 66	5,690,755 74	

a) Les droits constatés au 31 décembre 1857 pour l'accise sur les sucres, ne s'élevaient qu'à . . . fr. 4,071,674 57  
A cette somme il a été ajouté celle de . . . fr. 451,831 52  
perçue en 1858 pour parfaire le minimum de 4,500,000 francs, fixé par l'art. 4, § 1<sup>er</sup> de la loi du 15 mars 1856.

De sorte que les droits constatés sont portés, en définitive, au chiffre indiqué ci-contre de . . . fr. 4,525,525 60

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des  
présentant la comparaison de ces droits avec*

DESIGNATION DES PRODUITS.	EVALUATIONS DES RECETTES			
	D'APRES LE BUDGET des Voies et Moyens (loi du 20 dec 1856, Moniteur n° 356)	D'APRES DES LOIS SPECIALES		Total.
		Dites des lois	Montant	
REPORT	fr	69,585,890		69,585,890
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES</b>				
Enregistrement (principal et 50 c <sup>e</sup> additionnels)		12,800,000		12,800,000
Greffe ( — 50 — )		275,000		275,000
Hypothèques ( — 26 — )		2,200,000		2,200,000
Successions ( — 50 — )		8,500,000		8,500,000
<i>Droits, additionnels et amendes</i> Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c <sup>e</sup> additionnels)		1,600,000		1,600,000
Droit du par les époux survivants (principal et 50 c <sup>e</sup> additionnels)		125,000		125,000
Timbre		3,250,000		3,250,000
Naturalisations		5,000		5,000
Amendes en matière d'impôts		150,000		150,000
Amendes de condamnation en matières diverses		150,000		150,000
<b>PLAGES</b>				29,055,000
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES</b>				
<i>Domaines</i> { Rivières et canaux		3,100,000		3,100,000
{ Routes appartenant à l'État		1,720,000		1,720,000
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>				4,820,000
<i>Postes</i> { Taxe des lettres et affranchissements		4,250,000		4,250,000
{ Ports des journaux et imprimés		520,000		520,000
{ Droits sur les articles d'argent		45,000		45,000
{ Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		85,000		85,000
{ Recettes diverses				
<b>MARINE</b>				4,700,000
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		110,000		110,000
<b>CAPITAUX ET REVENUS</b>				
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>				
Chemin de fer		25,500,000		25,500,000
Télégraphes électriques		280,000		280,000
<b>A REPORTER</b>				25,780,000
	fr	151,850,890		151,850,890

*redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857, les évaluations et les recouvrements effectués.*

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1857.	DROITS restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
72,955,753 08	70,712,995 41	2,221,459 67	142,870 06	5,690,755 74	
15,060,486 02	12,921,597 58	158,888 44	.	260,486 02	
257,941 21	257,941 21	"	17,058 79	.	
2,590,441 59	2,590,506 57	137 82	.	100,444 59	
8,022,188 50	7,971,855 87	50,352 45	477,811 70	.	
1,575,807 66	1,575,556 51	2,251 15	24,192 54	.	
154,575 57	154,581 55	192 02	.	9,575 57	
5,475,221 44	5,441,920 54	51,500 90	.	225,221 44	
2,500 "	2,500 "	.	2,500 "	.	
157,761 "	157,076 51	684 69	.	7,761 "	
160,117 76	160,117 76	"	"	50,117 76	
20,255,041 55	20,011,255 90	225,807 45	521,562 85	721,604 18	
5,171,475 49	5,167,586 25	5,885 24	"	71,475 49	
1,586,618 24	1,584,064 88	1,655 56	155,581 76	"	
4,758,091 73	4,752,553 13	5,558 60	155,581 76	71,475 49	
4,271,605 84	3,061,555 55	510,272 31	"	21,605 84	
458,818 51	458,818 51	"	"	118,818 51	
47,729 56	47,729 56	"	"	2,729 56	
75,819 25	75,819 25	"	9,180 75	"	
22,484 94	22,484 94	"	"	22,484 94	
4,856,457 90	4,546,185 59	510,272 31	9,180 75	165,658 65	
110,290 55	110,290 55	"	"	290 55	
24,067,555 75	23,061,950 54	1,005,625 21	"	567,555 75	
407,011 67	511,584 40	95,427 27	"	127,011 67	
24,474,567 42	23,573,514 94	1,101,052 48	"	694,567 42	
156,568,202 03	152,506,071 52	5,862,130 51	806,996 "	5,544,508 03	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des  
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	EVALUATIONS DES RECETTES			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens (loi du 30 déc. 1890, Moniteur n° 566)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES		Total.
		Dates des lois	Montant	
REPORT.	fr. 131,830,890			131,830,890
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES</b>				
Domaines (valeurs capitales).	900,000			900,000
Forêts	950,000			950,000
Dépendances des chemins de fer	60,000			60,000
Établissements et services régis par l'État	200,000			200,000
Produits divers et accidentels	400,000			400,000
Revenus des domaines	250,000			250,000
				<b>2,760,000</b>
<b>TRAFIC PUBLIC</b>				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	140,000			140,000
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	735,000			735,000
— des actes des commissariats maritimes	50,000			50,000
— des droits de chancellerie	50,000			50,000
— des droits de pilotage	525,000			525,000
— des droits de fanal	80,000			80,000
— de la fabrication de monnaies de cuivre	120,000			120,000
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	250,000			250,000
Chemin de fer rhénan — Dividendes	252,500			252,500
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	270,000			270,000
				<b>2,452,500</b>
<b>REMBOURSEMENTS</b>				
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.</b>				
Prix d'instruments fournis par l'administrateur des contributions, etc	5,000			5,000
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000			125,000
				<b>128,000</b>
<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES</b>				
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes — Déficit des comptables)	20,000			20,000
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	400,000			400,000
				<b>420,000</b>
<b>A REPORTER</b>	fr. 137,571,390			137,571,390

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constat.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1857.	DROITS restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
156,568,202 05	152,500,071 52	5,802,150 51	800,906 "	5,544,508 05	
1,545,795 55	1,577,858 90	165,956 57	"	645,795 55	
1,048,851 52	1,025,188 12	25,645 20	"	98,851 52	
100,706 58	100,518 25	188 55	"	40,706 58	
262,109 10	212,537 11	49,572 08	"	62,109 10	
680,266 52	680,266 52	"	"	280,266 52	
279,759 10	274,015 11	5,725 99	"	29,759 10	
5,915,448 04	5,670,564 05	245,085 99	"	1,155,448 04	
140,295 31	114,566 55	25,726 96	"	295 31	
756,598 15	756,598 15	"	"	21,598 15	
54,911 17	54,911 17	"	"	4,911 17	
56,756 50	54,968 "	1,768 50	"	6,756 50	
654,655 75	654,655 75	"	"	109,655 75	
106,891 97	106,891 97	"	"	26,891 97	
121,528 64	48,559 54	72,769 50	"	1,528 64	
a) 50,521 09	50,521 09	"	199,478 91	"	a) L'article 5 de la loi du 8 avril 1857 a supprimé, à partir du 1 <sup>er</sup> janvier de cette année, la retenue de 1 % perçue en vertu de la loi du 17 février 1849, sur les traitements et pensions. La somme de 50,521 francs 09 est portée en recette, en regard de l'évaluation, représente les retenues opérées au moment de la suppression, et dont la restitution a eu lieu sur le Budget des Non-Values et Remboursements de l'exercice courant.
225,550 "	"	225,550 "	9,150 "	"	
405,852 27	"	405,852 27	"	155,852 27	
2,528,916 83	1,801,469 80	727,447 05	208,628 91	505,045 74	
1,500 52	1,500 52	"	1,609 68	"	
157,899 85	151,045 60	6,854 25	"	12,899 85	
159,290 15	152,455 92	6,854 25	1,609 68	12,899 85	
510,584 41	55,837 95	476,546 48	"	490,584 41	
522,426 62	466,245 55	56,181 09	"	122,426 62	
1,052,811 05	500,085 46	552,727 57	"	612,811 05	
145,984,668 08	138,610,424 75	5,374,243 55	1,017,254 59	7,450,512 67	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des  
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1835, Moniteur n° 366.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. . . . fr.	137,571,590 "	"	"	137,571,590 "
<b>TRÉSOR PUBLIC.</b>				
Droits de tonnage, de pilotage et de fanal, perçus sous réserve de remboursement sur les navires à vapeur faisant le service entre Anvers et New-York, le Levant et le Brésil . . . . .	49,500 "	"	"	49,500 "
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. . . . .	765,000 "	"	"	765,000 "
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle . . . . .	29,000 "	"	"	29,000 "
Recettes accidentelles . . . . .	100,000 "	"	"	100,000 "
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	65,000 "	"	"	65,000 "
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier. . .	21,800 "	"	"	21,800 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	5,500 "	"	"	5,500 "
				1,053,600 "
	138,604,990 "	"	"	138,604,990 "
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>				
Produits des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845. . . . .	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "
Produit de la réalisation de titres de la dette publique, appartenant au trésor . . . . .	"	"	45,147 82	45,147 82
	1,000,000 "	"	45,147 82	1,045,147 82
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	138,604,990 "	"	"	138,604,990 "
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	139,604,990 "	"	45,147 82	139,648,137 82



redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1857.	DROITS restant à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
145,984,668 08	158,610,424 75	5,574,245 55	1,017,254 50	7,450,512 67	
			40,500 "	"	
a) 765,000 "	197,596 70	567,405 50	"	"	a) Le montant des droits constatés n'ayant pu être établi d'une manière exacte, on se borne ici à reproduire l'évaluation du Budget.
28,482 25	28,482 25	"	517 77	"	
41,861 59	41,861 59	"	58,158 41	"	
60,469 40	47,100 74	22,269 75	"	4,469 49	
24,508 "	14,524 "	9,784 "	"	2,508 "	
1,182 55	"	1,182 55	2,317 45	"	
950,505 86	520,664 26	600,659 60	110,275 65	6,077 49	
144,914,971 94	158,940,089 01	5,974,882 95	1,127,508 22	7,457,490 16	
875,904 02	785,287 75	90,616 29	126,095 98	"	
45,147 82	45,147 82	"	"	"	
917,051 84	826,435 55	90,616 29	126,095 98	"	
144,914,971 94	158,940,089 01	5,974,882 95	1,127,508 22	7,457,490 16	
145,852,025 78	159,766,524 56	6,065,499 22	1,255,604 20	7,457,490 16	
			6,185,885 96		

302

# TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857.



## TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICE ORDINAIRE.</b> — <b>CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS,</b> POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES. <b>Exercice 1855.</b>
Dotations . . . . .	15 mai 1846. (art. 30.)	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale. . . . .
Ministère de l'Intérieur . . .	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats . . . . .
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
Ministère des Travaux publics . . . . .	Id.	Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren. . . . . 7,055 71
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel. . . . . 16,520 »
		<b>Exercice 1854.</b>
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	Id.	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1854, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn; frais divers . . . . .
		<i>Ponts et chaussées.</i>
Ministère des Travaux publics . . . . .	Id.	Plantations des routes . . . . . 694 69
		Plantations nouvelles le long des voies navigables . . . . . 148 05

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	4,900 "	4,900 "	"	"	"	4,900 "
"	23,575 71	23,575 71	"	"	"	23,575 71
"	278,275 71	278,275 71	"	"	"	278,275 71
"	69,150 50	69,150 50	"	"	"	69,150 50
"	842 74	842 74	"	"	"	842 74
"	69,975 24	69,975 24	"	"	"	69,975 24

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>Exercice 1855.</b>
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	15 mai 1846 (art. 50)	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1855, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service. — Frais divers . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .	Id.	Établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil. . . . .  Beaux-arts. — Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables. . . . .  <i>Ponts et chaussées, bdtiments civils, etc.</i>  Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . 5,278 92 Plantations de routes . . . . . 9,005 11 Escaut. — Entretien et travaux d'amélioration . . . . . 567 41 Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur . . . . . 7,174 00
Ministère des Travaux publics . . . . .	Id.	Canal de Selzaete à la mer du Nord, construction de la quatrième et dernière section. — Complément de la dépense. . . 128,800 »  <i>Chemins de fer, postes, etc.</i>  Travaux et fournitures. . . . . 554 » Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale, travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale. . . . . 182,058 37
		<b>Exercice 1856.</b>
		<i>Prisons.</i>
Ministère de la Justice . . . . .	Id.	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . . 4,183 75 Continuation des travaux d'appropriation de la prison de Bruges. . . . . 10,604 59 Achat et entretien du mobilier dans les prisons . . . . . 1,125 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	65,520	65,520				65,520
	35,000	35,000				35,000
	1,000	1,000				1,000
	551,415 90	551,415 90				551,415 90
	452,935 90	452,935 90				452,935 90

	16,005 12	16,005 12				16,005 12
	16,005 12	16,005 12				16,005 12

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
		<b>Exercice 1886 (suite).</b>
		Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers; estafettes, courses diverses. . . . . 2,694 20
		Frais à rembourser aux agents du service extérieur, frais divers. . . . . 12,589 58
Ministère des Affaires Étrangères. . . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1850, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service; frais divers. . . . . 91,872 50
		Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1855. . . . . 5,000 "
		Mesures relatives au défrichement des terrains incultes . . . . . 614 00
		Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang . . . . . 1,750 "
		Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 <sup>er</sup> octobre 1855 . . . . . 22,180 "
		Troisième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1853, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national. . . . . 21,745 82
Ministère de l'Intérieur . . . . .	Id.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport; subsides pour la restauration et pour la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . . 900 "
		Œuvres d'art commandées à différents artistes . . . . . 21,000 "
		Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden . . . . . 8,000 "
		A REPORTER. . . . . fr.



## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	16,003 12	16,003 12	"	"	"	16,003 12
	112,156 08	112,156 08	"	"	"	112,156 08
	76,190 81	76,190 81	"	"	"	76,190 81
	204,350 01	204,350 01	"	"	"	204,350 01

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
		<b>Exercice 1856 (suite).</b>
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . fr. 205,869 06
		Plantations de routes . . . . . 10,588 55
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . . 999 98
		Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles . . . . . 895 »
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand. . . . . 915 90
		— — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . . 110 52
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles . . . . . 275 »
		— — de l'Escaut . . . . . 559 80
		— — de la Lys dans les Flandres. . . . . 16,810 »
		— — de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur . . . . . 70,177 18
		— — de la Meuse dans la province de Limbourg . . . . . 1,012 50
		— — de la Dendre. . . . . 15,155 56
		— — de la Senne, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde . . . . . 749 99
		— — du canal de Gand à Ostende. . . . . 877 90
		— — du canal de la Campine dans les provinces de Limbourg et d'Anvers. . . . . 6,825 89
		— — du Moervaert . . . . . 290 57
		Plantations nouvelles le long des voies navigables. . . . . 458 40
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. . . . . 953 »
		Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration. . . . . 7,895 23
		Port de Nieuport . . . . . 976 27
		<i>Chemin de fer, postes, etc</i>
		Matériel (billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles). . . . . 2,176 27
		Travaux et fournitures. . . . . 952 52
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . . 38,778 20
		Matériel et fournitures de bureau . . . . . 2,480 40
		Transport des dépêches . . . . . 11,600 »
		A REPORTER. . . . . fr.
Ministère des Travaux publics . . . . .	(15 mai 1846 art. 30.)	

*règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.*

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	204,350 01	204,350 01	"	"	"	204,350 01
"	486,518 89	486,518 89	"	"	"	486,518 89
"	690,668 90	690,668 90	"	"	"	690,668 90

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	REPORT. . . . . fr.
			<b>Exercice 1856 (suite).</b>
Ministère de la Guerre . . . . .	15 mai 1846. (art. 50).	Matériel de l'artillerie . . . . .	35,015 78
		Matériel du génie . . . . .	62,250 56
Ministère des Finances . . . . .	Id.	Dépenses du domaine . . . . .	6,442 »
		Instances contre la ville d'Ath et le Collège du Pape à Louvain.	1,026 78
			<b>CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.</b>
Dette publique . . . . .	25 mai 1856. (Monit. n° 146.)	Budget primitif . . . . .	
Dotations . . . . .	22 mai 1856. (Monit. n° 146.)	Budget primitif . . . . .	
	8 avril 1857. (Monit. n° 102.)	Partie du crédit de 1,149,000 francs, destiné à augmenter les traitements des employés de l'État inférieurs à 1,600 francs, rattachée aux chapitres II, III et IV, articles 4, 5 et 6 du présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi . . . . .	
Ministère de la Justice . . . . .	15 avril 1857. (Monit. n° 15.)	Budget primitif . . . . .	
	8 avril 1857. (Monit. n° 102.)	Partie du crédit précité de 1,149,000 francs, rattachée aux chapitres I, II, III, IV, VI et X, articles 2, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 17, 22, 49 et 62 du présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi par l'arrêté royal du 25 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 118 . . . . .	
	27 mai 1856. (Monit. n° 157.)	Budget primitif . . . . .	
	29 décembre 1856, <i>Monit.</i> du 8 janvier 1857, n° 8.	Augmentation des articles du Budget ci-après, savoir :	
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .		Article 40. Personnel des paquebots à vapeur de l'Escaut et d'autres bâtiments de l'État et personnel à terre . . . . .	Traitements. 155,125 67
		— 41. . . . .	Vivres. . . . . 52,100 »
		— 47. Matériel et Frais divers . . . . .	50,000 »
		— 47 <sup>ter</sup> . Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc. . . . .	4,000 »
	26 mars 1857. (Monit. n° 105.)	Prime due pour un service à voiles qui a été effectué entre Anvers et Istapa de Guatemala, dans le courant du mois de novembre 1854 . . . . .	
	8 avril 1857. (Monit. n° 102.)	Partie du crédit précité de 1,149,000 francs, rattachée aux chapitres I, VII et VIII, articles 2, 26, 36, 40, 42, 45, 44 et 46 du Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi par l'arrêté royal du 11 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 113 . . . . .	
	10 avril 1857. (Monit. n° 115.)	Augmentation des articles du Budget ci-après, savoir :	
		Article 41. Vivres . . . . .	7,000 »
		— 47. Matériel . . . . .	68,305 »
		— 47 <sup>ter</sup> . Construction d'une coque de bateau pilote destinée à la station d'Ostende . . . . .	21,000 »
			<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	690,668 90	690,668 90	"	"	"	690,668 90
	95,266 14	95,266 14	"	"	"	95,266 14
	7,468 78	7,468 78	"	"	"	7,468 78
	795,405 82	795,405 82	"	"	"	795,405 82
57,715,551 08	"	57,715,551 08	"	"	"	57,715,551 08
4,042,022 75	"	4,046,102 75	"	"	"	4,046,102 75
"	4,080 "	"	"	"	"	"
12,211,882 "	"	12,278,842 "	"	"	"	12,278,842 "
"	66,960 "	"	"	"	"	"
2,153,851 "	"	"	"	"	"	"
"	241,225 67	"	"	"	"	"
"	"	2,516,597 67	"	"	"	2,516,597 67
"	5,696 "	"	"	"	"	"
"	19,520 "	"	"	"	"	"
"	96,505 "	"	"	"	"	"
56,125,106 85	451,586 67	56,556,693 50	"	"	"	56,556,693 50

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTRES ET SERVICES.	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		R P P O R T      fr.
Ministère de l'Intérieur	31 mai 1857 ( <i>Monit</i> n° 94)	Budget primitif
	8 avril 1857 ( <i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit précité de 4,140,000 francs, rattachée aux chapitres I, XI, XIII, XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, articles 2, 54, 60, 65, 75, 76, 83, 88, 90, 91 <sup>bis</sup> , 92 <sup>bis</sup> , 100, 108, 109, 112, 115, 123, 124, 125, 127 et 130 du Budget, par suite de la répartition faite, en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 127
Ministère des Travaux publics	30 mai 1857 ( <i>Monit</i> n° 94)	Budget primitif
	8 avril 1857 ( <i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée aux chapitres I, II, III, et IV, articles 2, 4, 49, 56, 62, 66, 72, 77, 80, 84, 86 et 87 du Budget, par suite de la répartition faite, en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 1 <sup>er</sup> mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 155
Ministère de la Guerre	25 mai 1857 ( <i>Monit</i> n° 83)	Budget primitif
	8 avril 1857 ( <i>Monit</i> n° 102)	Partie du crédit précité de 1,140,000 francs, rattachée aux articles 2, 7, 14, 15, 16 et 19 du Budget, par suite de la répartition faite, en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 28 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 127
	4 juin 1855 ( <i>Monit</i> n° 157)	Portions rattachées au présent exercice, savoir
		1 <sup>o</sup> Sur le crédit de 2,500,000 francs, alloué par l'article 1 <sup>er</sup> de ladite loi, pour le matériel de l'artillerie (arrêté royal du 24 septembre 1857, <i>Moniteur</i> n° 302) 201,925
	2 <sup>o</sup> Sur le crédit de 1,460,000 francs, alloué par l'article 2, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie	
	Arrêté royal du 31 mai 1857, <i>Moniteur</i> n° 156	20,500
	— du 1 <sup>er</sup> juillet suivant, <i>Moniteur</i> n° 197	1,357 86
	— du 11 décembre suivant, <i>Moniteur</i> n° 331	4,279
		26,156 86
		A R P P O R T E R      fr.

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
56,125,100 85	431,586 67	50,550,693 50	"	"	"	50,550,693 50
7,750,111 70	"	7,820,701 70	"	"	"	7,820,701 70
"	61,680 "	"	"	"	"	"
24,489,585 96	"	24,796,785 96	"	"	"	24,796,785 96
"	507,200 "	"	"	"	"	"
55,586,720 07	"	"	"	"	"	"
"	22,080 "	"	"	"	"	"
"	"	55,896,861 95	"	"	"	55,896,861 95
"	288,061 86	"	"	"	"	"
121,960,522 56	1,110,608 55	125,071,151 09	"	"	"	125,071,151 09

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère des Finances	22 mai 1856. . . . ( <i>Monit.</i> n° 146.)	Budget primitif. . . . .
	8 avril 1857. . . . ( <i>Monit.</i> n° 102.)	Partie du crédit précité de 1,149,000 francs, rattachée au chapitre I, article 2, ( <i>Administration centrale</i> ); chapitre III, articles 14, 15, 16, 18 et 19 ( <i>Administration des contributions directes, douanes et accises</i> ); chapitre IV, articles 27 et 28 ( <i>Administration de l'enregistrement et des domaines</i> ) du présent Budget, par suite de la répartition faite, en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 24 avril 1857, <i>Moniteur</i> n° 120.
	8 avril 1857. . . . ( <i>Monit.</i> n° 103.)	Augmentation du chapitre II du Budget, savoir :  Article 1 <sup>er</sup> . Traitement des directeurs et agents du trésor. . . . . 5,500  — 2. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents du trésor . . . . . 1,000
Non- Valeurs et Remboursements . . . . .	25 mai 1856. . . . ( <i>Monit.</i> n° 146)	Budget primitif. . . . .
	8 avril 1857. . . . ( <i>Monit.</i> n° 105.)	Frais résultant de la levée du séquestre apposé sur les biens du Comte de Woesten-Raedt. . . . .



## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
121,960,522 56	1,110,608 55	125,071,131 09				125,071,131 09
10,927,525 "	"					
"	667,680 "	11,599,705 "				11,599,705 "
"	4,500 "					
2,148,000 "	"	2,227,601 71				2,227,601 71
"	79,601 71					
155,056,047 56	1,862,590 24	156,898,457 80				156,898,457 80

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1856, EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . . . .	25 mars 1855 . . . . .	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège. . . . .
	4 juin 1855 . . . . .	Construction et aménagement d'écoles (partie restée disponible à la clôture de l'exercice 1856, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858) . . . . .
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . . . .	Canal de Selzacte, 1 <sup>re</sup> section . . . . .
	15 mai 1847 et 17 avril 1848 . . . . .	Canal de la Campine . . . . .
	15 mai 1847 . . . . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine . . . . .
	21 avril et 24 mai 1848 . . . . .	Chemin de fer . . . . .
Ministère des Travaux publics . . . . .	4 juin 1850 . . . . .	Canal de Selzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme . . . . .
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet : <i>A</i> , de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et <i>B</i> , d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. . . . .
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. . . . .
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. . . . .
	20 décembre 1851 . . . . .	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée. . . . .
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .
		Construction de prisons . . . . .
	Amélioration de la Dendre . . . . .	
	Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État. . . . .	
	A REPORTER. . . . . fr.	

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	645 03	645 03	"	"	"	645 03
"	244,558 20	244,558 20	"	"	"	244,558 20
"	275 06	275 06	"	"	"	275 00
"	121,370 47	121,370 47	"	"	"	121,370 47
"	5,835 58	5,835 58	"	"	"	5,835 58
"	25,786 54	25,786 54	"	"	"	25,786 54
"	11,181 03	11,181 03	"	"	"	11,181 03
"	443,708 20	443,708 20	"	"	"	443,708 20
"	2,314,061 87	2,314,061 87	"	"	"	2,314,061 87
"	402,346 95	402,346 95	"	"	"	402,346 95
"	227 84	227 84	"	"	"	227 84
"	1,242,312 42	1,242,312 42	"	"	"	1,242,312 42
"	343,189 47	343,189 47	"	"	"	343,189 47
"	30,534 04	30,534 04	"	"	"	30,534 04
"	139,668 66	139,668 66	"	"	"	139,668 66
"	931,826 85	931,826 85	"	"	"	931,826 85
"	27,695 30	27,695 30	"	"	"	27,695 30
"	444,428 61	444,428 61	"	"	"	444,428 61
"	6,727,653 02	6,727,653 02	"	"	"	6,727,653 02

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS OUVERTS	
	DATES DES LOIS	OBJET
Ministère des Travaux publics (suite)		RUBRIC
		fr
	25 avril 1855	Chemin de fer { Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel Voies d'évitement, plates formes, excentriques dans les stations Maisons et loges de guides route Extension du matériel des transports Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet
	7 avril 1854	Extension des lignes télégraphiques
	21 mai 1854	Chemin de fer
	6 juin 1855	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine
	7 juin 1855	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst
	7 juin 1855	Élargissement de la deuxième partie de la 1 <sup>re</sup> section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 <sup>re</sup> section — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt
	7 juin 1855	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques.
	12 mars 1856	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst
	12 mars 1856	Amélioration des ports et côtes
	12 mars 1856	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende
	12 mars 1856	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>me</sup> écluse et la Sambre canalisée
	31 décembre 1856	Etablissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Wres
31 décembre 1856	Chemin de fer et lignes télégraphiques { Matériel de transport de traction Routes et doubles voies Extension des lignes télégraphiques Stations et dépendances, maisons et loges de gardes	
27 mai 1856	1 <sup>o</sup> Paiement à faire, par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856 dans la procédure intentée à l'Etat par MM Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Liquehines et d'un canal de Mons à la Sambre, 2 <sup>o</sup> Trimestre d'intérêts dû à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr 3,799 365 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre et que l'Etat avait pris à sa charge, aux termes de l'article 1 <sup>er</sup> de la convention du 5 août 1855	

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	6,727,655 02	6,727,655 02	"	"	"	6,727,655 02
	576,617 77	576,617 77	"	"	"	576,617 77
"	2,885 52	2,885 52	"	"	"	2,885 52
"	769,219 52	769,219 52	"	"	"	769,219 52
"	17,000 "	17,000 "	"	"	"	17,000 "
"	15,767 66	15,767 66	"	"	"	15,767 66
"	249,342 87	249,342 87	"	"	"	249,342 87
"	119,973 50	119,973 50	"	"	"	119,973 50
"	1,754,000 "	1,754,000 "	"	"	"	1,754,000 "
"	622,307 07	622,307 07	"	"	"	622,307 07
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	214,000 "	214,000 "	"	"	"	214,000 "
"	100,000 "	100,000 "	"	"	"	100,000 "
"	5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	820,000 "	820,000 "	"	"	"	820,000 "
"	180,000 "	180,000 "	"	"	"	180,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	782 86	782 86	"	"	"	782 86
"	17,969,547 79	17,969,547 79	"	"	"	17,969,547 79

## Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		<b>CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES</b>
		DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère des Travaux publics	21 mai 1854 . . .	Chemin de fer . . . . .
	50 mars 1857 . . .	Chemin de fer. { Travaux faits sur la ligne de S <sup>t</sup> -Trond à Hasselt. . . . . fr. 5,036 04
		Chemin de fer. { Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1850, article 3) . . . . . fr. 64,963 96
10 décembre 1857 .	Chemin de fer. — Créances diverses . . . . .	
		<b>RÉCAPITULATION.</b>
		1855. 278,275 71
		1854. 60,973 24
	Crédits transférés des exercices	1855. 432,935 00
	<i>Service ordinaire.</i> {	1856. 793,403 82
	— propres à l'exercice . . . . .	
	<i>Services spéciaux.</i> {	— transférés de l'exercice 1856 . . . . .
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	

## règlement provisoire du Budget de l'exercice 1857.


			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	70,000 "	70,000 "	"	"	"	70,000 "
"	255,000 "	255,000 "	"	"	"	255,000 "
"	1,525,000 "	1,525,000 "	"	"	"	1,525,000 "
"	1,574,588 67	1,574,588 67	"	"	"	1,574,588 67
135,056,047 56	1,862,590 24	136,898,437 80	"	"	"	136,898,437 80
"	17,969,547 79	17,969,547 79	"	"	"	17,969,547 79
"	1,525,000 "	1,525,000 "	"	"	"	1,525,000 "
135,056,047 56	22,731,526 70	157,767,574 26	"	"	"	157,767,574 26

324



325

**COMPTE PROVISoire**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857,**  
**AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858.**



## BUDGET DE

## Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
IMPÔYS.	{ Contributions directes, douanes et accises . . . . .	69,585,800 "
	{ Enregistrement et domaines . . . . .	20,055,000 "
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines . . . . .	4,820,000 "
	{ Travaux publics . . . . .	4,700,000 "
	{ Marine . . . . .	110,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Travaux publics . . . . .	25,780,000 "
	{ Enregistrement et domaines . . . . .	2,760,000 "
	{ Trésor public . . . . .	2,452,500 "
REMBOURSEMENTS . . . . .	{ Contributions directes, etc. . . . .	128,000 "
	{ Enregistrement et domaines . . . . .	420,000 "
	{ Trésor public . . . . .	1,055,600 "
		158,604,990 "
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.</b>		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845 . . . . .		1,000,000 "
Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant au trésor. . . . .		45,147 82
		1,045,147 82
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . . fr.		158,604,990 "
		159,648,157 82
<b>RECETTES A L'EXERCICE 1857 :</b>		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1856, sur l'exercice 1856, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 6,520,000 21 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 4,055,008 15 c reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1858. . . . .		2,284,992 08
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1852, conformément au compte d'apurement de cet exercice.		34,342 02
		141,967,471 92

## L'EXERCICE 1857.

Recettes, au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des imputations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoirement POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1857.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
72,053,755 08	70,712,293 41	2,321,459 67	"	3,547,863 08	72,053,755 08	
29,235,041 35	29,011,233 90	223,807 45	"	200,041 35	29,235,041 35	
4,758,091 75	4,752,553 13	5,538 60	61,908 27	"	4,758,091 75	
4,856,457 90	4,546,185 59	310,272 31	"	156,457 90	4,856,457 90	
110,290 55	110,290 55	"	"	290 55	110,290 55	
24,474,567 42	25,373,514 04	1,101,052 48	"	604,567 42	24,474,567 42	
3,015,448 04	3,670,364 05	245,083 99	"	1,153,448 04	3,015,448 04	
2,528,016 83	1,801,400 80	727,447 03	"	96,416 83	2,528,016 83	
139,290 15	132,435 92	6,854 23	"	11,290 15	139,290 15	
1,032,811 03	500,083 46	532,727 57	"	612,811 03	1,032,811 03	
930,303 86	529,664 26	600,630 60	103,296 14	"	930,303 86	
144,914,971 94	138,940,089 01	5,974,882 93	165,204 41	6,475,186 35	144,914,971 94	

873,904 02	783,287 73	90,616 29	126,095 98	"	873,904 02
43,147 82	43,147 82	"	"	"	43,147 82
917,051 84	826,435 55	90,616 29	126,095 98	"	917,051 84
144,914,971 94	138,940,089 01	5,974,882 93	165,204 41	6,475,186 35	144,914,971 94
145,832,023 78	139,766,524 56	6,065,499 22	291,300 30	6,475,186 35	145,832,023 78
6,183,885 96					
					2,264,092 08
					34,342 02
					148,151,337 88

## MINISTÈRES ET SERVICES

## SERVICE ORDINAIRE

## DEPENSES ARRIÈRES DES EXERCICES ANTERIEURS,

TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT

## Exercice 1855

Dotations (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale)

Ministère de l'Intérieur

— des Travaux publics

## Exercice 1854

Ministère des Affaires Etrangères

— des Travaux publics

## Exercice 1853

Ministère des Affaires Etrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

## Exercice 1856

Ministère de la Justice

— des Affaires Etrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

## DEPENSES PROPRES A L'EXERCICE

Dette publique

Dotations	}	Liste civile
		Dotation de l'héritier présomptif du Roi
		— de Son Altesse Royale le Comte de Flandre
		Senat
		Chambre des Représentants
		Coût des comptes

Ministère de la Justice

— des Affaires Etrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

Non Valeurs et Remboursements

## DE L'EXERCICE 1857.

Dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS, EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	FACÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations
250,000 4,900 25,575 71				250,000 " 4,900 " 25,575 71		
278,275 71				278,275 71		
69,150 50 842 74				69,150 50 842 74		
69,975 24				69,975 24		
100,520 " 1,000 " 551,415 90				100,520 " 1,000 " 524,682 31		
452,955 90	6,755 59	157 04	6,576 55	426,202 51		
16,005 12 112,156 08 76,190 81 486,518 89 95,266 14 7,468 78	2,469 72 4,514 54 " 120,454 01 25,505 " 2,225 "	2,469 72 2,762 55 " 105,862 25 25,505 " 2,225 "	 1,752 19 " 16,591 76 " "	15,555 40 107,641 54 76,190 81 565,864 88 69,961 14 5,245 78		
795,405 82	154,066 27	156,622 52	18,545 95	658,457 55		
57,715,551 08 2,751,522 75 500,000 " 150,000 " 40,840 " 452,920 " 151,020 " 12,278,842 2,516,597 67 7,820,791 70 24,796,785 96 55,896,861 95 11,599,705 " 2,227,601 71	50,242,741 75 2,751,522 75 500,000 " 150,000 " 26,000 " 589,151 11 145,841 95 9,754,498 74 2,094,784 05 6,764,815 58 19,492,960 08 52,291,862 80 5,295,265 87 752,684 06	25,467,640 26 2,751,522 75 500,000 " 150,000 " 26,000 " 297,092 51 137,282 04 7,708,150 85 1,524,770 99 5,554,161 28 16,068,846 56 11,895,019 21 5,252,509 01 703,996 22	4,775,101 47 " " " " 92,058 60 6,559 80 2,046,547 89 770,015 06 1,450,654 10 5,424,115 72 20,596,845 68 42,956 86 28,687 84	7,472,609 55 " " " 14,840 " 65,768 89 7,178 07 2,524,545 26 421,615 62 1,055,976 52 5,503,825 88 1,604,999 04 8,504,459 15 1,494,917 65		
156,898,457 80	108,640,928 59	75,656,591 48	33,015,537 11	28,248,509 21		

## MINISTÈRES ET SERVICES

## SERVICES SPÉCIAUX

## DEPENSES SUR LES CRÉDITS RESTES DISPONIBLES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1856,

ET TRAVAILLES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT

Mesures relatives au défrichement des provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 20 mars 1855)

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Construction et embellissement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855), du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858

Canal de Scherpenberg, 1<sup>re</sup> section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)

Canal de la Camme (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)

Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Lunbout en communication avec le canal de la Campine (loi du 10 mai 1847)

Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)

Canal de Scherpenberg et de la mer du Nord, entre S. Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)

Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut

Travaux à la Meuse, ayant pour objet

a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut

Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende

Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut

Loi du  
20 décembre 1851

Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur

Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroi, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée

Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État

Construction de prisons

Amélioration de la Dendre

Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Sienne de l'Yser et des Nettes, non reprises par l'État

Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel

Voies d'évitement, plates formes, excentriques dans les stations

Chemin de fer  
Loi du 25 avril 1855

Maisons et loges de gardes-route

Extension du matériel des transports

Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet

## DE L'EXERCICE 1857.

Dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS — RETOURÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité	Observations.
645 05		"		645 05	645 05	
244,558 20	215,379 26	84,844 82	198,534 44	31,178 94	31,178 94	
275 06		"	"	275 06	275 06	
121,570 47	76 91	76 91		121,295 56	121,295 56	
5,855 58	"	"	"	5,855 58	5,855 58	
25,786 54	25,786 54	25,786 54		"	"	
11,181 95	"	"	"	11,181 95	11,181 95	
445,708 20	145,701 71	145,218 67	485 04	298,006 49	298,006 49	
2,514,061 87	740,774 17	730,766 91	19,007 26	1,564,287 70	1,564,287 70	
402,346 95	401,717 95	401,465 45	252 50	629	629	
227 84	227 84	227 84	"	"	"	
1,242,312 42	80,512 28	80,227 28	285 "	1,152,800 14	1,152,800 14	
343,189 47	36,542 88	36,542 88	"	306,646 59	306,646 59	
50,554 04	50,554 04	50,554 04	"	"	"	
159,868 66	35,968 46	35,319 46	649 "	105,700 20	105,700 20	
951,826 85	725,151 01	674,431 01	50,700 "	206,695 84	206,695 84	
27,695 50	27,695 50	27,695 50	"	"	"	
444,428 61	42,186 44	42,186 44	"	402,242 17	402,242 17	
376,617 77	297,758 25	296,958 25	800 "	78,879 54	78,879 54	
7,104,270 79	2,819,975 02	2,619,261 78	200,711 24	4,284,297 77	4,284,297 77	

## MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr

## SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

*Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.*

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS  
(suite).

Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854) . . . . .	
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854) . . . . .	
Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 7 juin 1855) . . . . .	
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (loi du 6 juin 1855) . . . . .	
Élargissement de la deuxième partie de la première section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la première section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt (loi du 6 juin 1855) . . . . .	
Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855) . . . . .	
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (loi du 12 mars 1856) . . . . .	
Amélioration des ports et côtes (loi du 12 mars 1856) . . . . .	
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende (loi du 12 mars 1856) . . . . .	
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856) . . . . .	
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre à Waes (loi du 31 décembre 1856) . . . . .	
	Matériel de transport . . . . .
	Matériel de traction . . . . .
	Routes et doubles voies . . . . .
	Extension des lignes télégraphiques . . . . .
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes . . . . .
1 <sup>o</sup> Paiement à faire, par suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles, sous la date du 8 mars 1856, dans la procédure intentée à l'État par MM. Bischoffsheim et Oppenheim, à l'occasion de la concession provisoire d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes et d'un canal de Mons à la Sambre; 2 <sup>o</sup> Trimestre d'intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, sur le capital de fr. 5,790,565 08 c, avancé par elle aux concessionnaires de la canalisation de la Sambre et que l'État avait pris à sa charge, aux termes de l'article 1 <sup>er</sup> de la convention du 3 août 1855 (loi du 27 mai 1856) . . . . .	

## DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS.

Chemin de fer (loi du 21 mai 1854) . . . . .	
— Loi du 30 mars 1857. { Travaux faits sur la ligne de Saint-Trond à Hasselt . . fr. 5,056 04	}
{ Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3) . . . . . 64,965 96	
Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857) . . . . .	



## DE L'EXERCICE 1857.

Dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
7,104,270 79	2,819,975 02	2,619,261 78	200,711 24	4,284,297 77	4,284,297 77	
2,885 52	2,885 52	2,885 52	"	"	"	
709,219 52	757,977 59	757,977 59	"	11,242 15	11,242 15	
17,000 "	17,000 "	17,000 "	"	"	"	
15,767 66	15,767 66	15,767 66	"	"	"	
249,542 87	157,955 24	157,824 74	108 50	91,409 65	91,409 65	
119,973 50	"	"	"	119,973 50	119,973 50	
1,754,000 "	1,066,445 48	1,064,273 37	2,172 11	687,554 52	687,554 52	
622,507 07	251,447 98	251,550 48	97 50	370,859 09	370,859 09	
1,000,000 "	422,345 05	422,091 16	251 87	577,656 97	577,656 97	
214,000 "	106,182 56	94,254 50	11,948 06	107,817 44	107,817 44	
100,000 "	51,456 50	51,456 50	"	68,543 50	68,543 50	
5,000,000 "	1,289,661 95	1,250,018 96	59,642 97	1,710,338 07	1,710,338 07	
1,000,000 "	145,086 50	145,086 50	"	856,915 70	856,915 70	
820,000 "	764,586 70	764,586 70	"	55,413 30	55,413 30	
180,000 "	101,440 48	101,408 58	40 90	78,550 52	78,550 52	
1,000,000 "	522,819 80	515,850 87	8,068 95	677,180 20	677,180 20	
782 86	782 86	782 86	"	"	"	
17,969,547 79	8,271,797 45	7,967,855 37	285,042 08	9,697,750 54	9,697,750 54	
1,000,000 "	615,074 31	611,808 44	3,265 87	584,925 69	584,925 69	
70,000 "	5,056 04	5,056 04	"	64,965 96	64,965 96	
255,000 "	"	"	"	255,000 "	255,000 "	
1,325,000 "	620,110 55	616,844 48	3,265 87	704,889 65	704,889 65	

## MINISTÈRES ET SERVICES.

## RÉCAPITULATION.

		Dépenses arriérées de l'exercice 1855 . . . . .	
		— — 1854 . . . . .	
SERVICE ORDINAIRE.	{	— — 1855 . . . . .	
		— — 1856 . . . . .	
		— propres à l'exercice . . . . .	
SERVICES SPÉCIAUX.	{	— sur les crédits transférés de l'exercice 1856 . . . . .	
		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	

## DE L'EXERCICE 1857.

Dépenses, au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS  EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1858, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	Observations.
278,275 71	.	.	.	278,275 71	.	
69,975 24	.	.	.	69,975 24	.	
452,953 00	6,733 59	157 04	6,576 55	426,202 51	.	
793,405 82	154,960 27	150,622 32	18,543 05	658,457 55	.	
156,898,457 80	108,049,928 50	75,656,501 48	33,013,357 11	28,248,509 21	.	
17,969,547 70	8,271,797 45	7,987,855 37	285,942 08	9,697,750 54	9,697,750 54	
1,525,000 "	620,110 35	610,844 48	5,265 87	704,889 65	704,889 65	
157,767,574 26	117,703,356 25	84,378,070 09	33,325,465 56	40,064,058 01	10,402,630 99	

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

## DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1857,

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1857, les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . . . fr.	145,852,025 78
et les besoins probables, à . . . . .	146,564,954 27
Excédant présumé de dépenses . . . . . fr.	552,910 49

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1 <sup>o</sup> De la portion y afférente des fonds affectés à des dépenses spéciales, et qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1856, ci . . . . . fr.	2,284,992 08
2 <sup>o</sup> Du montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1852, en vertu de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État . . . . .	54,542 02
ENSEMBLE. . . . . fr.	2,519,554 10
L'exercice 1857 présente, en définitive, un excédant probable de ressources de . . . . . fr.	1,786,425 61

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1857, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées : . . . . . fr.	139,766,524 56
Fonds reportés des exercices antérieurs . . . . .	2,519,554 10
	<u>142,085,858 66</u>
Payements effectués et justifiés . . . . .	84,578,070 69
Solde actif, au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . .	57,707,787 97
Restes à recouvrer sur les droits constatés . . . . fr.	6,065,499 22
Restes à payer pour solder les dépenses de l'exercice . . . . .	61,986,863 58
	<u>55,921,564 56</u>
Excédant de recettes sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus . . . . . fr.	1,786,425 61

337

# COMPTÉ

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1852 A 1856.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1842 A 1846.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, a déterminé d'une manière définitive et permanente la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

*Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.*

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à  
» l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits  
» régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au  
» moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de  
» la loi, déclaré obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1848, par l'arrêté royal du 27 décembre  
» 1847.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées  
» en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28  
» de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement  
» n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement :  
» le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui  
» donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai  
» de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite  
» au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de  
» saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier  
» 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de  
» paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et con-  
» signations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entière-  
» ment le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 57 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède.)

» ART. 250. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 251. — Annuellement, il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1<sup>o</sup> Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2<sup>o</sup> Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition ;

» 3<sup>o</sup> Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1852 à 1856, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1857, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1856, et, d'autre part, la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1858 des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

### EXERCICE 1852.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1856, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 251 précité, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit, s'élevaient à . . . . . fr. 719,788 26

D'autre part, il a été payé, en atténuation de ces créances, pendant les années 1855 à 1856 . . . . . 684,245 88

Il a été versé, en 1857, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition . . . . . \* 1,200 36

A REPORTER. . . . . fr. 685,446 24

REPORT. . . . . fr. 685,446 24

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1857, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor. . . . . fr. 54,342 02

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice . . . . . fr. 719,788 26

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1852, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 579,528 22 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à . . . . . fr. 41,775 45

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à . . . . . fr. 567,554 77

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 579,528 22

### EXERCICE 1853.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1857, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1854). fr. 892,128 68  
 Paiements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1854 à 1857 . . . . . fr. 862,940 67

Ordonnances restant à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1858 . . . . . fr. 29,188 01

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1853, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,350,955 78 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . . . fr. 49,435 47

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour . . . . . fr. 1,331,520 61

TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 1,350,955 78



## EXERCICE 1854.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1858, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1855). fr.	1,196,804 21
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1855 à 1857 . . . . .	1,109,260 97
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . . fr.	87,545 24
	<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1854, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,501,924 59<sup>c</sup>.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . . . fr.	57,054 85
2 <sup>o</sup> Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour . . . . .	1,244,869 76
	<hr/>
TOTAL ÉGAL . . . . . fr.	1,501,924 59
	<hr/> <hr/>

## EXERCICE 1855.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1859, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1856). fr.	1,121,915 79
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1856 et 1857. . . . .	1,024,345 75
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . . fr.	97,570 04
	<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1855, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,295,985 12<sup>c</sup>.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 <sup>o</sup> Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . . . fr.	279,241 65
2 <sup>o</sup> Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour . . . . .	1,016,745 47
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	1,295,985 12
	<hr/> <hr/>

## EXERCICE 1856.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1860, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge du Budget du Ministère de l'Intérieur, ci. . . . . fr.	1,558,020 26
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1857 . . . . .	529,478 57
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . . fr.	1,008,541 69
	<hr/> <hr/>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1856, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,718,404 55 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 <sup>o</sup> Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. . . . . fr.	774,247 24
2 <sup>o</sup> Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour . . . . .	944,157 51
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	1,718,404 55
	<hr/> <hr/>

**EXERCICE PÉRIMÉ DE 1852.**

---

**COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer  
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

---



RIMÉ DE 1852.

à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1857.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1857).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES frappées de salsic - arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1857.	TOTAL, égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	
				<i>De la recette opérée sur l'exercice périmé.</i>
				D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante :
				1 <sup>o</sup> Les droits reconnus irrecevables sont annulés, ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouverts.
				2 <sup>o</sup> Les droits non recouverts par le fait des comptables, sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant.
				3 <sup>o</sup> Les droits susceptibles d'être recouverts sur les red- evables sont reportés à l'exercice suivant.
				Par application de ces règles, la somme de fr. 579,328 22 es, renseignée par le compte définitif de l'exercice 1852, comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, a été l'objet des dispositions ci-après, Savoir :
				A. Droits annulés et portés en surséance indé- finie, ensemble pour . . . . . fr. 11,773 45
				B. Droits transférés à l'exercice suivant pour y être portés immédiatement en recette ou être recouverts ultérieurement sur les rede- vables, ensemble pour . . . . . 567,554 77
				SOMME ÉGALE. . . fr. 579,328 22
				Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 567,554 77 es, comme elle comprend nécessairement des droits non recouverts et encore recouvrables sur cette somme, sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants auxquels ils ont été successive- ment reportés, il a paru inutile de les rappeler ici.
				On a cru, d'autant plus, pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprécier les motifs du non-recouvrement, au moyen des états détaillés qui sont joints, à cette fin, aux comptes de gestion des comptables, à partir de l'exercice 1854.
22,488 58	1,200 56	21,288 02	22,488 58	
1,526 27	"	1,526 27	1,526 27	
794 86	"	794 86	794 86	
5,480 "	"	5,480 "	5,480 "	
5,547 "	"	5,547 "	5,547 "	
885 10	"	885 10	885 10	
559 17	"	559 17	559 17	
885 60	"	885 60	885 60	
"	"	"	"	
55,542 58	1,200 56	54,342 02	55,542 58	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
35,542 58	1,200 56	34,342 02	35,542 58	
"	"	"	"	
35,542 58	1,200 56	34,342 02	35,542 58	

346

## EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1855 A 1856.



Situation des créances restant à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1858.



## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1854).	PAYEMENTS		
		EN 1854 (novemb. et déc.).	EN 1855.	
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>				
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>				
<b>Exercice 1850.</b>				
Ministère des Travaux publics . . . . .	6,059 83	6,050 83	"	
<b>Exercice 1851.</b>				
Ministère des Travaux publics . . . . .	80 "	80 "	"	
<b>Exercice 1852.</b>				
Ministère de la Justice . . . . .	518 75	518 75	"	
— des Travaux publics . . . . .	4,122 "	4,122 "	"	
— de la Guerre . . . . .	152,225 55	152,225 55	"	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique . . . . .	96,859 42	16,410 56	57,782 24	
Dotations. { Chambre des Représentants . . . . .	1,140 88	717 60	"	
{ Cour des Comptes . . . . .	142 73	"	"	
Ministère de la Justice . . . . .	41,738 91	16,126 54	21,090 03	
— des Affaires Étrangères. . . . .	7,722 55	6,060 98	1,337 87	
— de l'Intérieur. . . . .	227,619 52	79,350 72	96,187 88	
— des Travaux publics. . . . .	175,249 93	154,153 17	21,747 40	
— de la Guerre . . . . .	146,487 35	119,751 50	26,329 50	
— des Finances . . . . .	6,077 25	2,845 45	155 38	
Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	906 64	92 53	685 51	
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>				
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>				
Mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851). . . . .	2 "	"	"	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>				
Canal de Selzaete, 1 <sup>re</sup> section (loi du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848). . . . .	24,000 "	"	24,000 "	
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850) . . . . .	10 "	"	10 "	
Loi du 20 décembre 1851. {	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	496 17	"	459 15
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .	180 "	"	154 56
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .	2,422 46	"	"
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
Service ordinaire. {	Exercice 1850. . . . . fr. 6,059 83	163,004 11	163,004 11	"
	{ Dépenses arriérées. { — 1851. . . . . 80 "			
	{ — 1852. . . . . 156,864 28			
	{ Dépenses sur les crédits propres à l'exercice . . . . .	702,004 94	575,488 65	225,515 61
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité. . . . .		27,119 65	"	24,603 51
		892,128 68	558,492 76	249,919 12



1853.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	OBSERVATIONS.																																												
EN 1856.	EN 1857.	TOTAL.																																														
		6,059 85		<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1853, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr. 1,350,935 78 c.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en sur-séance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement s'il y a lieu,</p> <p style="text-align: center;">SAVOIR :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Impôts . . . . .</td> <td>—</td> <td>Enreg. et domaines. fr.</td> <td>8,178 76</td> </tr> <tr> <td>Péages . . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>2,209 44</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>9,044 92</td> </tr> <tr> <td>Remboursements. . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>2 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">19,435 17</td> </tr> </table> <p>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p style="text-align: center;">SAVOIR :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Impôts . . . . .</td> <td>—</td> <td>Accises. . . . . fr.</td> <td>190,788 35</td> </tr> <tr> <td>— . . . . .</td> <td>—</td> <td>Enreg. et domaines. . . . .</td> <td>140,527 80</td> </tr> <tr> <td>Péages. . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>1,036 12</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>98,539 01</td> </tr> <tr> <td>Remboursements. . . . .</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>900,689 53</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,551,520 61</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,350,935 78</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,551,520 61 c., aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1852, qui se trouve joint au présent compte général.</p>	Impôts . . . . .	—	Enreg. et domaines. fr.	8,178 76	Péages . . . . .	—	—	2,209 44	Capitaux et revenus. . . . .	—	—	9,044 92	Remboursements. . . . .	—	—	2 75				19,435 17	Impôts . . . . .	—	Accises. . . . . fr.	190,788 35	— . . . . .	—	Enreg. et domaines. . . . .	140,527 80	Péages. . . . .	—	—	1,036 12	Capitaux et revenus. . . . .	—	—	98,539 01	Remboursements. . . . .	—	—	900,689 53				1,551,520 61
Impôts . . . . .	—	Enreg. et domaines. fr.	8,178 76																																													
Péages . . . . .	—	—	2,209 44																																													
Capitaux et revenus. . . . .	—	—	9,044 92																																													
Remboursements. . . . .	—	—	2 75																																													
			19,435 17																																													
Impôts . . . . .	—	Accises. . . . . fr.	190,788 35																																													
— . . . . .	—	Enreg. et domaines. . . . .	140,527 80																																													
Péages. . . . .	—	—	1,036 12																																													
Capitaux et revenus. . . . .	—	—	98,539 01																																													
Remboursements. . . . .	—	—	900,689 53																																													
			1,551,520 61																																													
		80 "	"																																													
		518 75	"																																													
		4,112 "	"																																													
		152,225 55	"																																													
		156,864 28	"																																													
1,244 56	608 26	76,155 42	20,724 "																																													
425 28	"	1,140 88	"																																													
"	"	"	142 75																																													
1,052 "	2,650 "	40,808 57	840 54																																													
"	525 68	7,722 55	"																																													
51,609 60	19,056 70	226,184 00	1,454 42																																													
15,226 02	1,046 65	170,155 24	5,096 69																																													
141 11	20 55	146,242 64	244 71																																													
5,001 40	"	6,002 25	75 "																																													
75 "	"	852 64	114 "																																													
50,752 97	23,775 82	675,555 05	26,671 80																																													
"	"	"	2 "																																													
"	"	24,000 "	"																																													
"	"	10 "	"																																													
"	"	459 15	57 02																																													
"	"	154 56	54 64																																													
"	"	"	2,422 46																																													
"	"	24,605 51	2,516 12																																													
"	"	163,004 11	"																																													
50,752 97	23,775 82	675,555 05	26,671 80																																													
"	"	24,605 51	2,516 12																																													
50,752 97	23,775 82	862,940 67	29,188 01																																													

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1855 (novemb. et déc.).	EN 1856.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics. { Exercice 1851 . . . . .	5,545 98	5,240 "	"
— 1852 . . . . .	4,746 10	4,746 10	"
— 1853 . . . . .	309 90	309 90	"
— de la Guerre — 1855 . . . . .	5,024 14	5,024 14	"
	15,426 12	15,520 14	"
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .	114,760 01	96,057 90	5,510 95
Dotations. — Chambre des Représentants . . . . .	425 28	"	"
Ministère de la Justice . . . . .	93,814 05	85,064 28	8,867 07
— des Affaires Étrangères . . . . .	7,675 20	5,578 06	1,525 19
— de l'Intérieur . . . . .	662,477 56	192,049 95	278,768 64
— des Travaux publics . . . . .	165,157 15	137,450 47	21,095 75
— de la Guerre . . . . .	129,962 72	120,512 26	9,525 25
— des Finances . . . . .	6,209 25	5,888 15	91 25
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,321 20	20 "	1,112 52
	1,179,809 54	640,610 07	326,091 50
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Loi du 20 décembre 1851. { Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	1,097 05	"	1,097 05
— Continuation du canal de Deynze à la Mer du Nord vers Heyst . . . . .	15 50	"	"
— Amélioration de la Dendre . . . . .	450 "	"	"
Loi du 25 avril 1855. — Divers travaux d'utilité publique . . . . .	8 "	"	"
	1,568 55	"	1,097 05
<b>RÉCAPITULATION.</b>			
Service ordinaire. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs . . . . .	15,426 12	15,520 14	"
— sur les crédits propres à l'exercice . . . . .	1,179,809 54	640,610 07	526,091 50
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1855 . . . . .	1,568 55	"	1,097 05
	1,190,804 21	655,630 21	327,188 55

1854.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

TUES ET JUSTIFIES		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858	OBSERVATIONS.
FN 1857.	TOTAL		
			<i>De la recette operée sur l'exercice en cours d'apurement</i>
	5,240	105 98	D'après le compte définitif de l'exercice 1855, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr. 1,501,924 59 c <sup>t</sup> . L'apurement de ce restant a recouvrer a eu lieu de la manière suivante
	4,746 10	"	A Annulation de droits reconnus irrecevables et droits portés en surseance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu
	509 90	"	
	5,024 14	"	SAVOIR
			Impôts — Enregistrement et domaines fr. 8,982 50
			Peages — — — 252 17
			Capitaux et revenus — — — 53,961 99
			Remboursements — — — 5,857 78
	15,520 14	105 98	57,054 57
1,952 77	105,501 62	11,267 59	B Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'article 28 de la même loi,
"	"	425 28	
1,055 42	92,967 67	846 56	SAVOIR
41 95	6,945 18	752 11	Impôts — Accises fr. 40,631 15
121,604 74	592,425 55	70,054 23	— Enregistrement et domaines 110,705 66
1,480 29	160,015 51	5,145 62	Peages — — — 492 77
14 06	120,849 55	115 17	Capitaux et revenus — — — 79,629 59
24 "	6,005 40	205 83	Remboursements — — — 985,510 71
"	1,141 52	179 77	1,244,869 76
126,133 21	1,092,845 78	86,965 76	SOMME EGALE fr. 1,501,924 59
			On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,244,869 76 c <sup>t</sup> , aux explications données dans le compte de l'exercice perimé de 1852, qui se trouve joint au présent compte général
"	1,097 05	"	
"	"	15 50	
"	"	450 "	
"	"	8 "	
"	1,097 05	471 50	
	15,520 14	105 98	
126,133 21	1,092,845 78	86,965 76	
"	1,097 05	471 50	
126,133 21	1,109,260 97	87,545 24	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES		ORDONNANCES	PAYEMENTS
		en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856)	EX 1856 (novembre et décembre)
<b>SERVICE ORDINAIRE</b>			
<i>Depenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité</i>			
Ministère des Travaux publics	Exercice 1855	12,600 »	12,600
	— 1854	24,477 85	24,477 85
<i>Depenses propres à l'exercice</i>		37,077 85	37,077 85
Dette publique		290,807 75	249,550 10
Dotations — Chambre des Représentants		7,082 40	7,082 40
Ministère de la Justice		559,701 59	543,515 98
— des Affaires Étrangères		25,425 19	24,519 00
— de l'Intérieur		258,228 17	81,019 »
— des Travaux publics		61,717 77	55,862 48
— de la Guerre		78,661 72	78,250 49
— des Finances		15,311 55	15,728 58
Non-Valeurs et Remboursements		5,502 45	1,187
<b>SERVICES SPECIAUX</b>		1,080,256 19	854,401 88
<i>Depenses sur les crédits restes disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité</i>			
<b>Ministère des Travaux publics</b>			
Loi du 20 décembre 1851	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,170 50	
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée	1,022 27	
<i>Depenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</i>		4,201 77	
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>			
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)		400 »	
<b>RECAPITULATION</b>			
Service ordinaire	Depenses arriérées des exercices antérieurs	37,077 85	37,077 85
	— sur les crédits propres à l'exercice	1,080,256 19	854,401 88
Services spéciaux	— sur les crédits transférés de l'exercice 1854	4,201 77	
	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	400 »	
		1,121,915 70	891,479 71

1855.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858	OBSERVATIONS.																														
EN 1857	TOTAL																																
	12,000 .		<p><i>De la recette operée sur l'exercice en cours d'apurement</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1855, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr 1,295,985 12 c<sup>3</sup></p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante</p> <p>4 Annulations de droits reconnus irrécouvrables et droits portés en sur-sance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p>SAYOIR</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Enregistrement et domaines fr</td> <td>5,954 84</td> </tr> <tr> <td>Pénalités</td> <td>—</td> <td>85 78</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td>1,832 23</td> </tr> <tr> <td>Remboursement</td> <td>—</td> <td>275,568 80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>279,241 65</td> </tr> </table> <p>B Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p>SAYOIR</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Accises fr</td> <td>51,480 56</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— Enregistrement et domaines</td> <td>141,409 59</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td>105,975 74</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td>739,879 96</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1,016,745 47</td> </tr> </table> <p>Somme égale fr 1,295,985 12</p> <p>On se réfère, quant aux reconvements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr 1,016,745 47 c<sup>3</sup>, aux explications données dans le compte de l'exercice primaire de 1852, qui se trouve joint au présent compte général</p>	Impôts	— Enregistrement et domaines fr	5,954 84	Pénalités	—	85 78	Capitaux et revenus	—	1,832 23	Remboursement	—	275,568 80			279,241 65	Impôts	— Accises fr	51,480 56		— Enregistrement et domaines	141,409 59	Capitaux et revenus	—	105,975 74	Remboursements	—	739,879 96			1,016,745 47
Impôts	— Enregistrement et domaines fr	5,954 84																															
Pénalités	—	85 78																															
Capitaux et revenus	—	1,832 23																															
Remboursement	—	275,568 80																															
		279,241 65																															
Impôts	— Accises fr	51,480 56																															
	— Enregistrement et domaines	141,409 59																															
Capitaux et revenus	—	105,975 74																															
Remboursements	—	739,879 96																															
		1,016,745 47																															
	24,477 85																																
	57,077 85																																
5,855 60	255,194 70	57,615 05																															
	7,082 40																																
5,557 21	550,671 19	9,050 20																															
295 80	24,614 85	808 54																															
112,507 76	195,526 78	44,701 50																															
6,048 49	50,010 97	1,806 80																															
109 51	78,540 .	521 72																															
155 70	15,882 08	1,420 27																															
1,576 45	2,865 45	457 .																															
129,636 54	984,088 42	96,147 77																															
5,179 50	5,179 50	.																															
	.	1,022 27																															
5,179 50	5,179 50	1,022 27																															
		400 .																															
	57,077 85	.																															
129,636 54	984,088 42	96,147 77																															
5,179 50	5,179 50	1,022 27																															
"	"	400 .																															
152,866 04	1,024,545 75	97,570 01																															

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1857), y comprises les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1857 (novemb. et décemb.).
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur . . . . .	Exercice 1855 . . . . .	5,004 76	"
	— 1855 . . . . .	0,137 59	0,137 59
— des Travaux publics. } — 1854 . . . . .		4,050 00	4,050 06
	— 1855 . . . . .	14,920 29	14,920 29
— de la Guerre . . . . .	— 1855 . . . . .	4,150 30	4,150 50
		<b>58,732 "</b>	<b>52,827 24</b>
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .		91,052 82	52,270 06
Ministère de la Justice. . . . .		127,065 17	57,450 86
— des Affaires Étrangères . . . . .		5,742 75	5,025 20
— de l'Intérieur. . . . .		802,054 86	85,481 77
— des Travaux publics . . . . .		107,214 46	98,095 17
— de la Guerre. . . . .		250,101 72	167,607 44
— des Finances. . . . .		54,750 98	55,615 50
Nou-Valeurs et Remboursements . . . . .		2,544 56	210 84
		<b>1,407,865 52</b>	<b>476,552 84</b>
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
<b>Ministère de l'Intérieur.</b>			
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858) . . . . .		88,527 25	17,650 56
<b>Ministère des Travaux publics.</b>			
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848) . . . . .		112 77	"
Loi du 20 décembre 1851 . . . . .	Travaux à la Meuse ayant pour objet : a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège . . . . .	260 "	"
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 <sup>e</sup> écluse et la Sambre canalisée . . . . .	2,665 22	2,608 41
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst (loi du 7 juin 1855). . . . .		59 72	59 72
		<b>91,422 04</b>	<b>20,518 49</b>
<b>RÉCAPITULATION.</b>			
<i>Service ordinaire.</i> } Dépenses arriérées des exercices antérieurs . . . . .		58,732 "	52,827 24
	— sur les crédits propres à l'exercice . . . . .	1,407,865 52	476,552 84
<i>Services spéciaux.</i> — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1855 . . . . .		91,422 04	20,518 49
		<b>1,558,020 26</b>	<b>529,478 57</b>

1856.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	OBSERVATIONS.																					
5,904 76	<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>																					
"	D'après le compte définitif de l'exercice 1856, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,718,404 55 c.																					
"	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :																					
"	<i>A. Annulation de droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu.</i>																					
5,904 76	Savoir :																					
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Impôts . . . . .</td> <td style="width: 30%;">Enregistrement et domaines. . . . .</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">fr. 42,635 25</td> </tr> <tr> <td>Péages . . . . .</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">157 56</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus . . . . .</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">12,265 51</td> </tr> <tr> <td>Remboursements . . . . .</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">718,188 92</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">774,247 24</td> </tr> </table>	Impôts . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .	fr. 42,635 25	Péages . . . . .	—	157 56	Capitaux et revenus . . . . .	—	12,265 51	Remboursements . . . . .	—	718,188 92			774,247 24						
Impôts . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .	fr. 42,635 25																				
Péages . . . . .	—	157 56																				
Capitaux et revenus . . . . .	—	12,265 51																				
Remboursements . . . . .	—	718,188 92																				
		774,247 24																				
58,762 76	<i>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</i>																					
70,232 51	Savoir :																					
119 55	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Impôts . . . . .</td> <td style="width: 30%;">Accises . . . . .</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">fr. 28,817 67</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Enregistrement et domaines. . . . .</td> <td style="text-align: right;">144,899 47</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">201 05</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>—</td> <td style="text-align: right;">188,952 37</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Chemin de fer . . . . .</td> <td style="text-align: right;">92,928 25</td> </tr> <tr> <td>Remboursements . . . . .</td> <td>Enregistrement et domaines. . . . .</td> <td style="text-align: right;">488,358 54</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">944,187 31</td> </tr> </table>	Impôts . . . . .	Accises . . . . .	fr. 28,817 67	—	Enregistrement et domaines. . . . .	144,899 47	—	—	201 05	—	—	188,952 37	—	Chemin de fer . . . . .	92,928 25	Remboursements . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .	488,358 54			944,187 31
Impôts . . . . .	Accises . . . . .	fr. 28,817 67																				
—	Enregistrement et domaines. . . . .	144,899 47																				
—	—	201 05																				
—	—	188,952 37																				
—	Chemin de fer . . . . .	92,928 25																				
Remboursements . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .	488,358 54																				
		944,187 31																				
718,553 00																						
0,119 29																						
71,494 28																						
1,117 48																						
2,155 72																						
951,552 48	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,718,404 55																					
	On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 944,187 31 c., aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1853 qui se trouve joint au présent compte général.																					
70,676 87																						
112 77																						
260 "																						
54 81																						
"																						
71,104 45																						
5,904 76																						
951,552 48																						
71,104 45																						
1,008,541 69																						

356



**COMPTE DE TRÉSORERIE****POUR L'ANNÉE 1857,**

*Suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,  
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,  
au 1<sup>er</sup> janvier 1858.*



## NOTE

## SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1857, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de ladite année 1857 avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'article 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1<sup>er</sup> janvier 1858. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1857, sont mises en regard des résultats de la situation au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

## CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et des lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits, en nom, sur le grand-livre de la même dette; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor), représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, pour constater, en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et établir, en même temps, recette de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

*Les correspondants du trésor* s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, de diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

*Les correspondants des comptables des Finances*, représentent les fonds recouverts par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

*Effets à payer.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1857, il y avait en circulation :

Bons du trésor . . . . .	fr. 11,509,000	»	
Mandats de la Dette publique . . . . .	564,550	92	
Coupons d'intérêts sur les titres au porteur de la dette consolidée . . . . .	748,657	22	}
Mandats du Ministre des Finances. . . . .	120,544	78	
			12,942,512 92

Pendant l'année 1857, il a été émis :

Bons du trésor . . . . .	fr. 15,425,500	»	
Mandats la Dette publique. . . . .	10,509,530	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	}
Coupons d'intérêts échus, etc. . . . .	12,545,055	39 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
Mandats du Ministre des Finances . . . . .	12,050,059	28	50,527,904 78

A REPORTER. . . . . fr. 50,527,904 78 12,942,512 92

REPORT. . . . fr. 50,327,904 78 12,942,512 92

Et il a été remboursé :

Bons du trésor . . . . .	fr. 11,403,500	} 46,462,781 04½
Mandats de la Dette publique. . . . .	10,512,860 11	
Coupons d'intérêts échus . . . . .	12,436,022 85½	
Mandats du Ministre des Finances . . . . .	12,110,398 08	

Les émissions ayant ainsi excédé les remboursements de . . . . fr. 5,865,123 73½

au 1<sup>er</sup> janvier 1858, les effets à payer en circulation s'élevaient à une  
somme de . . . . . fr. 16,807,636 65½

Savoir :

Bons du Trésor . . . . .	fr. 15,531,000
Mandats de la Dette publique . . . . .	561,000 91½
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée . . . . .	655,649 76
Mandats du Ministre des Finances. . . . .	59,985 98

TOTAL. . . . fr. 16,807,636 65½

*Correspondants du trésor.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1857, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics . . . . .	fr. 13,264,002 14	} 17,514,598 44½
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre. . . . .	179,951 75	
Fonds de tiers . . . . .	3,870,644 55½	

Pendant l'année 1857, il a été reçu :

Divers services publics . . . . .	fr. 8,568,248 85½	} 20,122,547 50½
Fonds spéciaux . . . . .	525,445 05	
— de tiers . . . . .	11,228,655 60	

Et il a été payé :

Divers services publics . . . . .	fr. 7,861,195 58	} 18,728,722 41
Fonds spéciaux . . . . .	219,946 71	
— de tiers . . . . .	10,647,582 32	

Les opérations de l'année 1857 se résumant ainsi en un excédant de  
recette sur la dépense de . . . . . fr. 1,595,625 09½

au 1<sup>er</sup> janvier 1858, le solde en faveur des correspondants du trésor était  
porté à . . . . . fr. 18,708,223 54

## SAVOIR :

Divers services publics . . . . .	fr. 15,971,057 61½
Fonds spéciaux rattachés aux Budgets des recettes et dépenses pour ordre . . . . .	285,450 09
Fonds de tiers . . . . .	4,451,715 83½
	<hr/>
	Fr. 18,708,223 54
	<hr/>

*Correspondants des comptables des Finances.*

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1857, il y avait en dépôt pour leur compte . . . . .	fr. 10,778,990 92
Pendant l'année 1857, il a été reçu . . . . .	fr. 17,429,063 28
et il a été payé . . . . .	17,362,056 40
	<hr/>
Les opérations de l'année 1857, ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de . . . . .	67,026 88
	<hr/>
au 1 <sup>er</sup> janvier 1858, l'avoir des correspondants des comptables des Finances s'élevait à . . . . .	fr. 10,846,017 80
	<hr/>

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie, qui, au 1<sup>er</sup> janvier 1857, présentaient un total de . . . . . fr. 41,056,102 28½

## SAVOIR :

Effets à payer . . . . .	fr. 12,942,512 92
Correspondants du trésor . . . . .	17,514,598 44½
— des comptables. . . . .	10,778,990 92
	<hr/>
	Fr. 41,056,102 28½
	<hr/>

se sont accrues, pendant 1857, d'une somme de . . . . . fr. 5,325,775 71

## SAVOIR :

Les émissions d'effets à payer ont excédé les remboursements de . . . . .	fr. 5,865,123 75½
Les recettes pour le compte des correspondants du trésor ont été supérieures aux dépenses de . . . . .	1,595,625 09½
Et les recettes pour le compte des correspondants des comptables des Finances, ont également dépassé les dépenses de . . . . .	67,026 88
	<hr/>
Ensemble, une somme pareille à l'augmentation constatée ci-dessus de . . . . .	fr. 5,325,775 71
	<hr/>

De sorte qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1858, il restait à rembourser. . . . . fr. 46,561,877 99½

## SAVOIR :

Effets à payer . . . . .	fr. 16,807,656 65½
Correspondants du trésor . . . . .	18,708,223 54
-- des comptables . . . . .	10,846,017 80
	<hr/>
	Fr. 46,361,877 99½
	<hr/> <hr/>

## CRÉANCES ACTIVES.

*Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie, proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, du placement à intérêt pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations; de débits de comptables, et finalement de déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public, sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1<sup>er</sup> octobre 1830 au 31 décembre 1849.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1837, les créances actives s'élevaient à une somme de. fr. 18,322,866 37

Pendant l'année 1837, elles ont été atténuées par les remboursements de . . . . . fr. 10,162,098 27  
et augmentées par de nouvelles avances de . . . . . 18,336,543 86½

Les dépenses ayant ainsi été supérieures aux recettes de . . . . . fr. 8,194,445 59½  
au 1<sup>er</sup> janvier 1838, il restait à recouvrer du chef des créances actives une  
somme de. . . . . fr. 26,717,311 96½

## MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent,

## SAVOIR :

1<sup>o</sup> Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns de consignations et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse.

2<sup>o</sup> Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'article 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde, ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1837.

Pendant l'année 1857, des envois ont été faits pour une somme de . fr. 232,980 »

Savoir :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement. . . . .	fr.	28,100	»
Par les percepteurs des postes . . . . .		224,880	»
	Fr.	252,980	»

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après,

Savoir :

A. *Versements faits avant 1851, c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Ancien mode.)*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1857, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des Finances, faute de production des récépissés, pour une somme de . . . . . fr. 12,555 »

Pendant l'année 1857, il est rentré de ces récépissés pour . . . . . 223 74

Et au 1<sup>er</sup> janvier 1858, il n'en restait plus à imputer que pour . . . fr. 12,331 26

B. *Versements opérés sous le régime de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Nouveau mode.)*

D'après le compte précédent, il ne restait à soumettre au visa exigé par la disposition précitée, aucun récépissé du chef des versements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1857 . . . . . fr. » »

Pendant l'année 1857, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour . . . . . fr. 164,965,840 71  $\frac{1}{2}$

Le total des récépissés à viser a été ainsi de . . . . . fr. 164,965,840 71  $\frac{1}{2}$   
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la somme de . . . . . 164,965,602 81  $\frac{1}{2}$

au 1<sup>er</sup> janvier 1858, il restait des versements à régulariser pour . . . fr. 237 90

Sur les versements antérieurs à l'année 1857, il restait à porter en dépense par les comptables . . . . . fr. 26,608 90

Les versements régularisés par le visa pendant la même année, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à . . . . . 164,965,602 81  $\frac{1}{2}$

Les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de . . . . . 164,990,211 71  $\frac{1}{2}$

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour . . . . . 164,942,375 53  $\frac{1}{2}$

au 1<sup>er</sup> janvier 1858, il restait à faire emploi de . . . . . fr. 47,856 18

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte, savoir :

Pour versements ( <i>ancien mode</i> ) demeurés sans imputation. . . . . fr.	12,354 26
— ( <i>nouveau mode</i> ) dont les récépissés n'ont pas été soumis au visa . . . . .	237 90
— ( <i>idem</i> ) non encore portés en dépense par les comptables . . . . .	47,836 18
TOTAL. . . . . fr.	<u>60,405 34</u>

#### BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service des Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1856 constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1<sup>er</sup> janvier 1857, de . . . fr. 47,766,776 62

Pendant l'année 1857 (*voir* la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les recettes ayant excédé les paiements de . . . . . fr. 4,953,455 81

Au 1<sup>er</sup> janvier 1858, le service de trésorerie se trouvait grevé, à raison du service des Budgets, d'une somme de . . . . . fr. 52,700,232 43

#### VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*voir* le tableau litt. *L*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tel que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (*voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des Finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près les Départements ministériels et la Cour des comptes (*voir* le tableau litt. *N*).



Au 1<sup>er</sup> janvier 1857, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables	{ Numéraire . . . . . fr. 52,550,385 54½ }	} 38,975,652 76½
des Finances. . . . .	{ Pièces de dépense . . . . . 6,423,247 42 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor. . . . .	fr. 6,412,164 16	
— — en cours de régularisation sur les Budgets . . . . .	25,235,379 51	
		<u>Fr. 70,519,176 43½</u>

Au 1<sup>er</sup> janvier 1858, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptables des Finances. . . . .	{ Numéraire. fr. 27,687,114 17 }	} 54,220,188 75
	{ Pièces de dépense . . . . . 6,535,074 56 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor . . . . .	fr. 6,770,151 55	
Pièces de dépense en cours de régularisation . . . . .	31,414,885 74	
		<u>72,405,205 80</u>

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1857, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une augmentation de . . . . . fr. 2,086,027 56½

Cette augmentation de fr. 2,086,027 56½ se s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1857.

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses. . . . .	{ Créances passives . . . fr. 5,525,775 74 }	} 10,280,472 96
	{ Services des Budgets . . . 4,955,455 81 }	
	{ Mouvements de fonds . . . 21,241 44 }	
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes. . . . .	{ Créances actives . . . . . fr. 8,194,445 59½ }	
Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison de valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1857. fr.		<u>2,086,027 56½</u>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1858, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1857 avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1857		RESULTATS des opérations de l'année 1857		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1858	
	ACTIF	PASSIF	EXCÉDANT des recettes	EXCÉDANT des paiements	ACTIF	PASSIF
<i>Créances passives (Dettes diverses à rembourser)</i>		41,056,102 28 $\frac{1}{2}$	5,325,775 71	-		46,381,877 99 $\frac{1}{2}$
<i>Créances actives (Avances, créances et débits à recouvrer)</i>	18,522,866 37			8,194,445 59 $\frac{1}{2}$	26,717,311 96 $\frac{1}{2}$	
<i>Mouvements de fonds Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'Etat</i>		79,165 90	21,241 44	-		60 405 34
<i>Budgets (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquiescement des dépenses publiques)</i>		47,766,776 62 $\frac{1}{2}$	4,933,555 81	-		52,700 252 43
	18,522,866 37	88,842,042 80 $\frac{1}{2}$	10,280,472 96	8,194,445 59 $\frac{1}{2}$	26,717,311 96 $\frac{1}{2}$	99,122,515 76 $\frac{1}{2}$
<i>Valors de caisse et de portefeuille (En caisse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets)</i>	70,519,176 45 $\frac{1}{2}$			2,086,027 36 $\frac{1}{2}$	72,405 203 80	
	85,842,042 80 $\frac{1}{2}$	88,842,042 80 $\frac{1}{2}$			99,122,515 76 $\frac{1}{2}$	99,122,515 76 $\frac{1}{2}$

**COMPTE DE TRÉSORERIE.**

---

État général des recettes et des paiements de l'année 1857.

---

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1857.				
		NUMÉRIQUE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.		
		Receveurs des contributions directes, douanes et accises. . . . .	1,001,711 85	4,562,168 86	5,563,880 09	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines. . . . .	258,654 11	1,584,280 79	1,822,914 90	
LITT. L.	Comptables dépositaires des valeurs. . . . .	Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .	174,052 44	276,797 77	451,450 21	
		Comptables de l'administration de la marine. . . . .	8,146 89	"	8,146 89	
		Caissier de l'État. . . . .	51,127,240 07½	"	51,127,240 07½	
— M.		Agents du trésor dans les provinces. . . . .	"	6,112,164 16	6,112,164 16	
— N.		Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes. . . . .	"	25,255,579 51	25,255,579 51	
			52,550,585 54½	57,768,791 09	70,519,176 43½	70,519,176 43½
<b>RECETTE.</b>						
<i>Recettes en augmentation des créances passives.</i>						
— A.		Bons du trésor remis à divers. . . . .	15,425,500	"		
— B.	Émissious d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. {	Mandats. . . . .	10,509,550 10½	50,527,904 78	
— C.			Coupons d'intérêts, etc. 12,543,035 59½			
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses. . . . .	12,050,059 28			
— E.		Divers services publics. . . . .	8,568,248 85½			
— F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor. . . . .	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre. . . . .	525,445 05	20,122,547 50½	87,879,315 56½	
— G.		Fond de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre. . . . .	11,228,653 60			
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances. . . . .	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre. . . . .		17,429,065 28		
<i>Recettes en atténuation des créances actives.</i>						
— J.		Remboursements par divers. . . . .			10,162,098 27	
<i>Mouvements de fonds.</i>						
— K.		Fonds reçus. . . . .			165,216,820 71½	
<i>Budgets et services spéciaux.</i>						
— O.		Excédant des recettes sur les paiements de l'année. . . . .			4,955,455 81	
					538,510,866 79½	

## TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1857.

INDICATION des états de développement		DÉPENSES.			
<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>					
LITT. A.		Bons du trésor remis à divers . . . . .	11,405,300 »		
— B.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. {	Mandats . . . . .	10,512,800 11	
— C.			Coupons d'intérêts, etc. . . . .	12,456,022 85	
				46,462,781 04	
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge de recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses. . . . .	12,110,598 08		
— E.		Divers services publics . . . . .	7,861,195 58		
— F.	Dépense pour le compte des correspondants du trésor . . . . .	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre . . . . .	919,946 71	18,728,722 41	
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . . . . .	10,647,882 52		
— H.	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances . . . . .	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre . . . . .	17,562,056 40	82,555,559 85	
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>					
— I.	Avances à Divers . . . . .			18,556,545 86	
<i>Mouvements de fonds.</i>					
— K.	Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense. . . . .			165,195,579 27	
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.					
			NUMÉRAIRES	PIÈCES de dépense.	TOTAL.
— L.	Comptables dépositaires des valeurs . . . . .	Receveurs des contributions directes, douanes et accises. . . . .	1,001,579 79	4,759,564 01	5,850,944 70
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines. . . . .	286,555 03	1,585,660 17	1,869,995 25
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	222,011 54	189,840 48	411,864 02
		Comptables de l'administration de la marine . . . . .	15,984 55		15,984 55
		Caissier de l'État . . . . .	26,075,402 41		26,075,402 41
— M.		Agents du trésor dans les provinces . . . . .		6,770,151 55	6,770,151 55
— N.	Administration du trésor public, S <sup>o</sup> C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes . . . . .			51,414,885 74	51,414,885 74
			27,687,114 17	44,718,089 65	72,405,205 80
					72,405,205 80
					558,510,866 79

TABLEAU Litt. A.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission  
(Bons du

SITUATION AU

		ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.
BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.	Janvier 1857.	604,500 »	49,000 »	»	1,104,500 »	24,000 »	»	»	5,000 »	40,000 »	15,000 »
	Février —	786,500 »	»	»	920,500 »	1,000 »	»	45,500 »	500 »	»	»
	Mars —	241,000 »	26,500 »	»	1,515,500 »	»	»	76,000 »	»	»	10,000 »
	Avril —	175,000 »	»	»	1,841,500 »	»	»	79,500 »	»	»	11,500 »
	Mai —	287,500 »	19,000 »	»	762,500 »	»	»	17,000 »	5,000 »	»	18,000 »
	Juin —	241,000 »	2,000 »	»	824,500 »	16,000 »	»	28,000 »	»	4,000 »	»
	Juillet —	55,500 »	25,000 »	»	618,500 »	5,000 »	»	5,500 »	»	»	»
	Août —	46,500 »	50,000 »	»	500,000 »	»	»	»	»	»	»
	Septembre —	14,000 »	»	»	579,500 »	5,000 »	»	»	»	»	»
	Octobre —	520,500 »	»	»	540,000 »	5,000 »	»	»	»	»	8,000 »
	Novembre —	50,000 »	15,000 »	»	528,000 »	»	»	61,500 »	»	»	4,000 »
	Décembre —	64,000 »	6,000 »	»	469,000 »	15,000 »	»	»	»	»	»
		5,064,000 »	172,500 »	»	9,604,000 »	65,000 »	»	511,000 »	8,500 »	44,000 »	66,500 »

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

et au remboursement d'effets à payer.  
trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

GAND.	AUDE- BARDE.	TER- MONDE.	MONS.	CHAR- LEHOY.	TOURNAY.	LIÈGE.	HUY.	YVERVIEUX.	HASSELT.	TONGRES.	ABLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
56,000 »	16,000 »	50,000 »	8,000 »	»	18,500 »	19,500 »	54,500 »	8,500 »	50,500 »	10,500 »	2,000 »	2,054,000 »
50,500 »	4,500 »	54,000 »	8,000 »	1,000 »	20,000 »	41,000 »	65,500 »	18,500 »	10,000 »	5,000 »	500 »	1,990,500 »
40,000 »	5,000 »	»	4,000 »	41,000 »	»	26,500 »	58,500 »	10,500 »	16,500 »	»	4,000 »	2,062,000 »
24,000 »	»	»	4,500 »	»	70,000 »	25,000 »	22,500 »	15,000 »	4,000 »	19,500 »	»	2,286,000 »
14,500 »	1,000 »	»	5,500 »	»	8,000 »	56,000 »	17,000 »	»	15,000 »	21,000 »	»	1,225,000 »
18,500 »	1,000 »	»	1,500 »	»	57,500 »	60,000 »	52,000 »	5,000 »	5,500 »	22,500 »	»	1,524,000 »
17,000 »	500 »	»	11,500 »	5,000 »	2,000 »	68,000 »	26,500 »	50,000 »	16,000 »	24,000 »	»	928,000 »
8,000 »	500 »	»	2,000 »	»	4,000 »	11,000 »	59,000 »	56,000 »	2,000 »	500 »	»	699,500 »
7,500 »	11,000 »	»	2,500 »	4,500 »	»	14,500 »	59,500 »	»	2,000 »	6,000 »	1,500 »	485,500 »
10,000 »	»	»	4,000 »	1,000 »	»	»	2,000 »	7,500 »	5,000 »	10,000 »	2,000 »	915,000 »
9,000 »	2,500 »	»	4,000 »	»	»	21,000 »	17,000 »	»	4,000 »	»	1,000 »	497,000 »
45,500 »	5,500 »	»	5,500 »	»	»	17,500 »	15,500 »	»	4,500 »	»	500 »	642,500 »
267,500 »	45,500 »	64,000 »	57,000 »	52,500 »	180,000 »	547,000 »	549,500 »	167,000 »	111,000 »	119,000 »	11,500 »	15,165,000 »

ÉTAT des opérations relatives à l'émission  
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1857 . . . . . fr 11,509,000

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL rapporté DE LA PAGE précédente	MARCHÉ	NIEUCHÂTAU	NAMUR	DINANT	PHILIPPEVILLE	TOTAL GÉNÉRAL
Janvier 1857.	2,054,000 »	»	»	45,000 »	6,500 »	2,000 »	2,105,500 »
Février —	1,990,500 »	»	»	20,000 »	4,000 »	9,000 »	2,025,500 »
Mars —	2,062,000 »	»	5,000 »	19,500 »	»	5,500 »	2,088,000 »
Avril —	2,286,000 »	»	»	26,500 »	»	1,000 »	2,515,500 »
Mai —	1,225,000 »	»	»	48,000 »	»	14,000 »	1,285,000 »
Juin —	1,524,000 »	»	»	54,500 »	»	6,000 »	1,564,500 »
Juillet —	928,000 »	»	»	9,000 »	»	15,000 »	950,000 »
Août —	699,500 »	»	»	4,500 »	»	1,500 »	705,500 »
Septembre —	485,500 »	»	»	5,500 »	»	15,500 »	502,500 »
Octobre —	915,000 »	»	»	»	2,000 »	500 »	915,500 »
Novembre —	497,000 »	5,500 »	»	14,500 »	1,500 »	4,000 »	520,500 »
Décembre —	642,500 »	»	»	9,000 »	»	»	651,500 »
	15,105,000 »	5,500 »	5,000 »	252,000 »	14,000 »	68,000 »	15,425,500 »

26,954,500 »

CAPITAL	INTÉRÊTS attachés aux bons	TOTAL.
15,425,500 »	617,020 »	16,042,520 »

Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p <sup>o</sup>/<sub>o</sub> . . .



## PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.  
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE	DINANT.	NAMUR.	NEUFCHATEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.		
1,806,500	2,000	5,500	52,000	"	"	1,850,000	»	Janvier 1857.
1,897,500	"	"	27,000	"	2,000	1,868,500	»	Février —
1,043,000	2,000	"	29,500	5,000	"	1,010,500	»	Mars —
898,000	1,000	"	27,500	"	"	860,500	»	Avril —
798,500	6,500	"	45,500	"	"	746,500	»	Mai —
856,500	5,000	"	21,000	"	"	810,500	»	Juin —
580,500	15,000	"	7,500	"	"	560,000	»	Juillet —
609,500	1,500	"	5,000	"	"	605,000	»	Août —
480,500	7,000	1,000	9,000	"	"	465,500	»	Septembre —
953,000	"	1,000	"	"	"	954,000	»	Octobre —
592,500	4,000	1,000	12,000	"	5,500	572,000	»	Novembre —
855,500	"	1,500	10,000	"	"	822,000	»	Décembre —
11,405,500	42,000	8,000	244,000	5,000	5,500	11,101,000	»	
15,551,000	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.							
26,954,500								

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission  
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	MASSELT.	VERTIERS.	NEU.	LIÈGE.	TOURNAY.	CHAR- LEBOY.	MONS.	TERMONDE.	AUXE- BARDE.	GAND.
1,850,000 "	5,000 "	6,500 "	50,500 "	9,000 "	50,500 "	22,500 "	50,500 "	"	8,500 "	50,000 "	16,000 "	58,000 "
1,868,500 "	6,500 "	4,000 "	9,000 "	17,000 "	54,500 "	19,500 "	12,500 "	1,000 "	8,000 "	54,000 "	1,000 "	55,500 "
1,010,500 "	4,000 "	"	19,000 "	10,000 "	53,000 "	7,500 "	"	41,000 "	4,000 "	"	5,000 "	44,500 "
869,500 "	"	1,000 "	4,000 "	11,500 "	11,000 "	20,000 "	22,000 "	"	7,000 "	"	"	25,000 "
740,500 "	"	1,000 "	14,000 "	"	14,500 "	6,000 "	11,000 "	"	5,500 "	"	1,000 "	10,500 "
810,500 "	"	"	5,500 "	5,000 "	19,000 "	17,500 "	6,000 "	"	2,500 "	"	1,000 "	17,000 "
560,000 "	"	1,500 "	15,000 "	"	17,500 "	50,500 "	2,000 "	4,000 "	5,500 "	"	500 "	16,000 "
605,000 "	"	500 "	2,000 "	24,000 "	25,500 "	7,500 "	"	"	4,000 "	"	500 "	6,000 "
465,500 "	1,500 "	"	2,000 "	"	7,000 "	5,000 "	"	"	2,500 "	"	9,000 "	6,500 "
954,000 "	5,500 "	"	5,500 "	"	2,000 "	500 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"	8,000 "
572,000 "	1,000 "	"	4,000 "	"	11,000 "	"	"	"	4,000 "	"	2,500 "	7,000 "
822,000 "	500 "	"	4,500 "	"	17,000 "	18,500 "	"	"	6,500 "	"	"	52,000 "
11,101,000 "	22,000 "	14,500 "	115,000 "	74,500 "	248,500 "	155,000 "	90,000 "	51,000 "	59,000 "	64,000 "	54,500 "	262,000 "

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

et au remboursement d'effets à payer.  
trésor).

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

YPRES.	FURNES.	COURTRAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ARVERS.		
"	"	5,500 "	4,000 "	"	24,000 "	911,000 "	"	52,000 "	627,500 "	Janvier	1857.
10,000 "	"	500 "	45,500 "	"	3,000 "	848,500 "	"	"	780,500 "	Février	—
11,000 "	"	"	79,500 "	"	"	572,000 "	"	51,500 "	130,500 "	Mars	—
1,500 "	"	"	85,500 "	"	"	528,000 "	"	1,000 "	134,000 "	Avril	—
40,000 "	"	5,000 "	21,500 "	"	"	507,500 "	"	5,000 "	106,000 "	Mai	—
"	"	"	50,000 "	"	"	509,000 "	"	2,000 "	134,000 "	Juin	—
"	4,000 "	"	4,500 "	"	5,000 "	586,500 "	"	10,000 "	65,500 "	Juillet	—
"	"	"	"	"	"	540,000 "	"	2,000 "	193,000 "	Août	—
"	"	"	"	"	5,000 "	266,500 "	"	"	160,500 "	Septembre	—
"	"	"	"	"	5,000 "	525,000 "	"	"	578,500 "	Octobre	—
"	"	"	81,500 "	"	"	554,000 "	"	15,000 "	112,000 "	Novembre	—
"	"	"	5,000 "	"	10,000 "	675,500 "	"	6,000 "	28,500 "	Décembre	—
62,500 "	4,000 "	9,000 "	555,000 "	"	46,000 "	6,261,500 "	"	124,500 "	5,050,500 "		

DONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission*  
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS	SOLDES		OPÉRATIONS DE			
	DISPONIBLES au 1 <sup>er</sup> janvier 1857	Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats émis en paiement des arriérés de rentes et d'intérêts liquides et imputés sur le Budget de la Dette publique	REÇUTS		TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année	
			DATES des échéances	MONTANT par semestre		MONTANT par année
Arriérés de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portées au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			1 <sup>er</sup> janvier 1 <sup>er</sup> juillet	100,000 150,000	300,000	500,000
Arriérés de l'inscription portés au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'article 65 du traité du 3 novembre 1842			1 <sup>er</sup> janvier 1 <sup>er</sup> juillet	425,280 425,280	846,560	846,560
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p 100, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	126,449 44		1 <sup>er</sup> janvier 1 <sup>er</sup> juillet	2,751,520 59 2,751,520 59	5,502,640 78	5,629,090 22
Arriérés des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p 100, autorisé par la loi du 18 juin 1856	10,595 "		1 <sup>er</sup> janvier 1 <sup>er</sup> juillet	146,200 146,500	292,500	502,895
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,500 francs, à 5 p 100, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p 100, émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846	2,875		1 <sup>er</sup> février 1 <sup>er</sup> août	217,145 216,615	455,760	456,655
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p 100, mises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	54,445 20		1 <sup>er</sup> mai 1 <sup>er</sup> novembre	278,452 85 288,982 85	567,455 70	621,880 90
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p 100, autorisé par la loi du 22 mars 1844	105,649 78		1 <sup>er</sup> mai 1 <sup>er</sup> novembre	485,221 25 408,740 62	981,961 87	1,087,611 65
Idem dérivant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p 100, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	19,425		1 <sup>er</sup> mai 1 <sup>er</sup> novembre	107,006 25 109,706 25	216,712 50	256,157 50
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p 100, sur un capital de 157,612,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855	242,995 50		1 <sup>er</sup> mai 1 <sup>er</sup> novembre	659,495 708,266 25	1,567,739 25	1,610,754 75
Différences de capital sur les obligations à 5 p 100, soumises à la conversion décidée par la loi du 21 mars 1844	16					16
Intérêts du 1 <sup>er</sup> février 1845 au 1 <sup>er</sup> février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p 100, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution (Loi du 24 décembre 1846, art 2, § 2)	2,280					2 280
	564,550 92				10,509,550 10 1/2	11,073,861 02 1/2

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

et au remboursement d'effets à payer.  
de l'État, pour le service de la dette publique.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

L'ANNÉE 1857.				SOLDES DISPONIBLES au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	DÉCOMPOSITION du solde ci-contre		Observations.
DÉPENSE.			TOTAL DE LA DÉPENSE.		PIÈCES ACQUITTÉES, en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts AUX AGENTS du trésor dans les provinces.	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur le causier de l'État.	PAR VIREMENT dans les écritures du trésor public.  Pour établir recette au profit du trésor du montant des ar- rérages de ren- dant la prescrip- tion est acquise pour cause de non- paiement dans les délais fixés.						
500,000 "	"	"	500,000 "	"	"	"	
846,560 "	"	"	846,560 "	"	"	"	
5,556,500 05	722 50	600 05	5,557,692 50	71,507 72	50,755 08	51,641 74	
295,485 75	"	"	295,485 75	7,411 25	5,040 "	1,471 25	
451,026 25	"	225 "	452,151 25	4,485 75	1,655 "	2,848 75	
555,504 46	"	"	555,504 46	86,576 44	72,156 62	14,250 82	
975,252 "	"	15 "	975,252 15	114,359 50 $\frac{1}{2}$	92,273 50	22,086 " $\frac{1}{2}$	
216,862 50	"	"	216,862 50	19,275 "	10,500 "	8,975 "	
1,554,515 50	"	"	1,554,515 50	256,241 25	204,489 "	51,752 25	
"	"	"	"	16 "	"	16 "	
840 "	"	"	840 "	1,440 "	"	1,440 "	
10,511,245 41	722 50	894 20	10,512,860 11	561,000 91 $\frac{1}{2}$	426,550 10	154,470 81 $\frac{1}{2}$	

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission  
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur*

SITUATION AU

DÉSIGNATION  DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR  DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1887.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	16,920 "	1 <sup>er</sup> janvier . . .	230,560 "	471,560 "	488,280 "
		1 <sup>er</sup> juillet . . .	231,800 "		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (con- version . . . . .	167,580 "	1 <sup>er</sup> mai . . .	1,502,696 25	2,975,670 "	5,145,250 "
		1 <sup>er</sup> novembre . .	1,472,975 75		
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 41 . . . . .	176,647 52	1 <sup>er</sup> mai . . .	1,267,098 75	2,510,530 62 $\frac{1}{2}$	2,686,978 14 $\frac{1}{2}$
		1 <sup>er</sup> novembre . .	1,243,231 87 $\frac{1}{2}$		
Coupons de la dette de 57,515,940 francs, résultant des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 . . . . .	600 50	"	"	"	600 50
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 . . . . .	41,575 "	1 <sup>er</sup> mai . . .	491,788 02	811,565 02	852,958 02
		1 <sup>er</sup> novembre . .	319,775 "		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 . . . . .	541,455 "	1 <sup>er</sup> mai . . .	2,816,718 75	5,574,111 75	5,915,544 75
		1 <sup>er</sup> novembre . .	2,757,595 "		
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ % 1852 (converti) . . . . .	2,797 20	"	"	"	2,797 20
Fractions d'obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'article 4 de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 . . . . .	1,284 "	"	"	"	1,284 "
	748,657 22			12,545,055 59 $\frac{1}{2}$	15,001,672 61 $\frac{1}{2}$

(1) A voir l'état ci-annexé présentant la situation, par échéance, des coupons en circulation.

(2) Même observation.

(3) Même observation.

(4) Même observation.

(5) Même observation.

(6) Le caissier de l'État porte en dépense, pour ces coupons une somme de . . . . . fr. 621,675 "

On y a ajouté ici le montant des paiements faits sur la somme de fr. 165,065 02 c<sup>3</sup>, liquidée par la Cour des comptes afin d'acquitter les intérêts échus à la date du 15 avril 1887, sur le capital de 7,202,800 francs de l'emprunt de 26 millions de francs à 5 p.  $\frac{1}{2}$  %, à rembourser à cette date, en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856, ci . . . . . (a) 165,040 10

fr. 786,715 10

et on en a retranché le montant de coupons indûment détachés des titres dont le remboursement a été réclamé en vertu de la loi de conversion précitée, attendu que le paiement de ces coupons, qui ont été l'objet d'une déduction, doit être considéré comme remboursement d'une fraction du capital, ci . . . . . fr. 6,050 "

Résultat pareil au montant des coupons constaté ci-contre. . . . . fr. 779,765 10

a) Ces intérêts se trouvent confondus dans le compte du caissier de l'État avec les capitaux remboursés.

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

et au remboursement d'effets à payer.  
remboursables, de la dette publique.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

DE L'ANNÉE 1857.						COUPONS d'intérêts écartés et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	Observations.
DÉPENSE.					TOTAL DE LA DÉPENSE.		
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES VIREMENTS.			
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, le montant des coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor, du montant des coupons d'intérêts dont la prescription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.	Pour transporter en recette au profit du trésor le montant de la différence consta- tée à la page 377 du compte général ren- du pour l'année 1856, et autres opérations.				
455,740 "	35,020 "	80 "	"	55,100 "	470,840 "	(1) 17,440 "	
2,162,302 50	854,806 25	"	"	854,806 25	2,997,108 75	(2) 146,081 25	
2,108,615 61	455,810 87½	"	" 02	455,816 89½	2,542,452 50½	(3) 144,545 64	
82 50	"	106 "	"	106 "	188 50	(4) 412 "	
(6) 779,765 10	41,500 "	"	"	41,500 "	821,065 10	(5) 51,872 92	
4,201,683 75	1,401,556 25	"	"	1,401,556 25	5,605,220 "	(7) 512,524 75	
"	"	"	"	"	"	(8) 2,797 90	
1,108 "	"	"	"	"	1,108 "	(9) 176 "	
9,689,557 46	2,746,470 57½	186 "	" 02	2,746,665 59½	12,456,022 85½	655,640 76	

(1) A voir l'État ci-annexé, présentant la situation, par échéance, des coupons en circulation.

(2) Ce solde à rembourser se décompose ainsi qu'il suit :

SAVOIR :

1<sup>o</sup> Capital d'une obligation à rembourser par suite de tirage au sort pour l'amortissement . . . . . fr. 2,520 "

2<sup>o</sup> Sommes remboursées pour coupons indument détachés des titres soumis à la conversion en 1844 . . . . . 277 20

SOMME ÉGALE. fr. 2,797 20

(3) Ce résultat représente, savoir :

1<sup>o</sup> 6 mandats de 8 francs émis et non acquittés . . . . . fr. 48 "

2<sup>o</sup> 16 mandats de 8 francs à émettre. . . . . 128 "

TOTAL . . . . . fr. 176 "

*ÉTAT* présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer,  
de la dette publique. ( Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1858.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1858.
Sem. au 1 <sup>er</sup> janv. 1855.	507,780	507,720	60	Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1852.	1,767,802 50	1,767,005 75	798 75
— juillet 1855.	296,500	296,460	40	— nov. 1852.	1,759,725	1,759,252 50	472 50
— janv. 1854.	288,240	288,060	180	— mai 1853.	1,711,991 25	1,711,558 75	652 50
— juillet 1854.	279,520	279,440	80	— nov. 1853.	1,692,967 50	1,692,225	742 50
— janv. 1855.	270,040	271,740	500	— mai 1854.	1,646,255	1,645,450 25	706 75
— juillet 1855.	264,500	264,020	480	— nov. 1854.	1,625,715	1,624,025 75	1,091 25
— janv. 1856.	256,740	254,740	2,000	— mai 1855.	1,609,098 75	1,607,006 25	2,092 50
— juillet 1856.	246,120	245,500	2,820	— nov. 1855.	1,579,500	1,577,441 25	2,058 75
— janv. 1857.	259,560	255,920	5,640	— mai 1856.	1,557,595 75	1,554,545	5,048 75
— juillet 1857.	251,800	225,960	7,840	— nov. 1856.	1,529,765 75	1,525,601 25	4,162 50
				— mai 1857.	1,502,696 25	1,485,492 50	19,205 75
				— nov. 1857.	1,472,975 75	1,562,015	110,958 75
			17,440				146,081 25

COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,618,500 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1832 et du 14 juin 1853.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1858.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> janv. 1858.
Sem. au 1 <sup>er</sup> nov. 1852.	607,050	606,975	75	Sem. au 1 <sup>er</sup> nov. 1855.	5,153,102 50	5,152,245	850 50
— mai 1853.	600,550	600,550		— mai 1854.	5,085,564 25	5,085,879 25	1,485
— nov. 1853.	527,650	527,500	550	— nov. 1854.	5,025,624 50	5,024,220 50	1,404
— mai 1854.	520,750	520,450	500	— mai 1855.	2,976,189 75	2,975,912 75	2,277
— nov. 1854.	518,575	518,550	25	— nov. 1855.	2,921,152 50	2,917,494	5,658 50
— mai 1855.	510,550	509,725	625	— mai 1856.	2,900,628	2,895,990 75	4,637 25
— nov. 1855.	495,600	495,025	575	— nov. 1856.	2,852,406	2,841,495 75	10,910 25
— mai 1856.	483,000	482,125	875	— mai 1857.	2,816,718 75	2,776,167	40,551 75
— nov. 1856.	475,000	471,900	1,100	— nov. 1857.	2,757,595	2,510,851 50	246,744 50
— mai 1857.	491,788 02	488,640 10	5,147 92				
— nov. 1857.	519,775	294,975	24,800				
			51,572 92				512,524 75



## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

au 1<sup>er</sup> janvier 1858, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur  
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES EMPRUNTS, à 5 p. 0/0, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> Janv. 1858.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 <sup>er</sup> Janv. 1858.
Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1852.	1,587,973 75	1,584,945 "	2,528 75	Sem. au 1 <sup>er</sup> nov. 1852	846,298 50	846,107 50	191 "
— nov. 1852.	1,568,539 57 1/2	1,568,041 87 1/2	517 50	— mai 1853.	822,011 "	821,790 "	221 "
— mai 1853.	1,497,960 "	1,497,397 50	562 50				
— nov. 1853.	1,470,161 25	1,469,677 50	483 75				
— mai 1854.	1,416,262 50	1,414,766 25	1,496 25				
— nov. 1854.	1,373,816 87 1/2	1,373,620 "	196 87 1/2				
— mai 1855.	1,362,436 87 1/2	1,360,839 57 1/2	1,597 50				
— nov. 1855.	1,339,548 75	1,338,620 62 1/2	928 12 1/2				
— mai 1856.	1,320,350 62 1/2	1,316,098 12 1/2	3,552 50				
— nov. 1856.	1,298,193 75	1,294,408 12 1/2	3,785 62 1/2				
— mai 1857.	1,267,098 75	1,251,410 62 1/2	15,688 12 1/2				
— nov. 1857.	1,245,231 87 1/2	1,129,805 75	115,428 12 1/2				
			144,343 62 1/2 (1)				412 "

(1) Ce résultat présente une différence en moins de 1 centime et demi avec celui constaté par le tableau litt. C, laquelle résulte des fractions de 1/2 centime négligées par le caissier de l'État, lors du paiement des coupons de fr. 5 62<sup>5</sup> pour les intérêts semestriels des obligations de 250 francs. Cette différence sera portée en recette accidentelle au profit du trésor dans le compte de l'année 1858.

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission*  
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1887.
<i>Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État.</i>	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique . . . . . Avances au Département des Finances ( <i>dette publique</i> ) . . . . .	
<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . . .	120,544 78
	Divers services publics. { Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, <i>S/C</i> d'effets à encaisser à l'étranger. . . . .	
	{ Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice. . . . .	
	{ — — — des Affaires Étrangères. . . . .	
	{ — — — de l'Intérieur . . . . .	
	{ — — — des Finances. . . . .	
	{ — — — des Travaux publics . . . . .	
	{ — — — de l'ordre judiciaire. . . . .	
	{ — — — des professeurs de l'enseignement supérieur. . . . .	
	{ Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires. . . . .	
	Correspondants du trésor. { Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains. . . . .	
	Fonds des tiers déposés au trésor. { Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État. . . . .	
	{ Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . . . .	
	{ Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation. . . . .	
	{ Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation. . . . .	
{ Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine. . . . .		
{ Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers . . . . .		
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>	Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations. . . . . De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise. . . . . Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour le remboursement des titres de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , non présentés à la conversion autorisée par loi du 28 mai 1856. . . . . Département de la Justice, <i>S/C</i> d'avances du trésor. . . . . — des Travaux publics, <i>S/C</i> d'avances du trésor . . . . .	

## PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.  
Finances sur le caissier de l'État.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.			MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer ou 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	Observations.
RECETTE.	DEPENSE.			
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.		
2,005 "				
6,503 08				
4,551 "				
6,355 72				
55,108 55				
27,535 83				
63,850 60				
200,206 52				
173,733 18				
68,517 82				
15,850 07				
61,133 96				
41,800 90				
17,665 16				
12,050,050 28	12,170,584 06	12,110,598 08	a) 50,985 98	
511,608 98				
2,502,020 88				
107,095 85				
207,000 "				
187,149 60				
1,583,500 "				
2,800,000 "				
3,452,022 56				
157,463 25				
262,490 01				
				<p>a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit</p> <p>Mandat du 25 avril 1853, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . fr 8 50</p> <p>Mandat n° 238, émis en 1856, caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . . 1,200 "</p> <p>N° 479, 484, 485, 490, 492, 493, 496, 497, 498, 500, 502, 504, 507, 508, 510, 512, 514, 515, 516, 517, 522 et 533. Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . . 25,750 "</p> <p>N° 534 et 535. Caisse des dépôts et consignations, SIC de cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . 750 "</p> <p>N° 536 Recettes PIC de tiers (chemin de fer) . . . 6,146 98</p> <p>Mandats émis en 1857. N° 537 et 538. Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers. . . 2,015 25</p> <p>N° 559. Caisse des dépôts et consignations. SIC de subsides du trésor pour le remboursement de consignations . . . 25,000 "</p> <p>N° 49<sup>a</sup>, 172<sup>a</sup> et 203<sup>a</sup> Département de la Justice, SIC d'avances du trésor. . . 27 31</p> <p>N° 361<sup>a</sup>, 362<sup>a</sup>, 363<sup>a</sup>, 364 et 365<sup>a</sup>. Département des Travaux publics, SIC d'avances du trésor. . . 1,000 14</p> <p>Somme totale fr 59,985 98</p>

TABLEAU LITT. E.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées  
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janv. 1857.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE			TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année
		Par des versements directs, pour le compte de l'admini- stration du trésor public.		Par virement dans les caisses centrales du trésor public		
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'Etat, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique.	1,203,693 65	.	.	6,525,525 29½	6,525,525 29½	7,819,018 92½
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	10,857,279 18	200 .	1,565,201 54	.	1,565,401 54	12,420,680 72
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	1,100,761 99	.	427,801 70	..	427,801 70	1,528,565 69
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'Etat.	1,950 .	.	.	44,086 50	44,086 50	46,050 30
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	.	.	.	7,654 02	7,654 02	7,654 02
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1856, pour le rachat de la Sambre canalisée	10,517 54	.	.	.	.	10,517 34
<b>TOTAUX</b>	<b>fr. 15,264,002 14</b>	<b>200 .</b>	<b>1,991,005 24</b>	<b>6,577,045 61½</b>	<b>8,568,248 85½</b>	<b>21,852,250 99½</b>

## PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRESORERIE  
POUR L'ANNEE 1857

pour le compte des correspondants du trésor.  
vices publics.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1858

L'ANNEE 1857				SOLDE		Observations.
DEPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'Etat		Par virement dans les écritures centrales du trésor public	Total	au		
AVEC l'intervention des agents du trésor	SANS l'intervention des agents du trésor			1 <sup>er</sup> janv 1858	1 <sup>er</sup> janv 1858	
8	9	10	11	12	13	
	6,664,986 51	"	6,604,986 51	1,154,052 41 $\frac{1}{2}$	a)	a) Ce solde en caisse de fr 1,154,052 41 $\frac{1}{2}$ est d'accord avec celui constaté à la même époque par le caissier de l'Etat, mis comparé avec le résultat présenté par le compte spécial de la caisse d'amortissement public pour l'année 1857, et qui s'élève à fr 1,145,851 10
792,847 82	"	4,554 "	797,401 82	11,623,278 90	b)	il offre une différence en plus de fr 8,181 51 $\frac{1}{2}$  Cette différence s'explique ainsi qu'il suit D'une part la comptabilité du trésor comprend en plus l'avoir de la caisse d'amortissement, le solde de la même époque à la caisse des dépôts et consignations, et fr 11 642 85 $\frac{1}{2}$ D'autre part, elle porte en moins le montant des avances faites par la caisse d'amortissement, pour frais de courtage et de commission, et dont le remboursement n'a eu lieu qu'en 1858, et fr 3 461 54
547,929 65	"	"	547,929 65	1,180,634 06	c)	Différence égale fr 8,181 51 $\frac{1}{2}$
"	44,521 70	"	44,521 70	1,514 60	d)	b) Cet encaisse de fr 11,623,278 90 présente avec celui qui est constaté à la même époque par le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations, et qui s'élève à fr 11 622,628 90 une différence en plus de fr 650 "
"	"	6,555 72	6,555 72	1,280 30	e)	qui provient, d'une part, de ce que l'administration du trésor public a compris dans sa comptabilité un versement de 1,000 francs, fait à Bruxelles le 19 décembre 1857, n° 9,674, à titre de cautionnement d'adjudicataire, et qui n'a été l'objet d'une régularisation qu'en 1858, et d'autre part de ce que des versements antérieurs à 1851 (ancien mode) s'élevant à 350 francs, n'ont pas encore été portés en recette pour cause de non production des récépissés
"	"	"	"	10,517 54	f)	c) A voir le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations, qui présente le même résultat d) Le compte du caissier de l'Etat offre un résultat pareil, mais la situation des crédits ouverts présentée par le compte spécial de la caisse générale de retraite, public pour l'année 1857, n'accuse à la fin de cette année qu'un solde en caisse de fr 34 40 <sup>cs</sup> . Cette différence de fr 1,481 11 <sup>cs</sup> , provient de ce qu'un mandat de pareille somme, émis en décembre 1857, n'a été acquitté par le caissier de l'Etat qu'en janvier 1858
1,140,777 45	6,700,508 21	10,907 72	7,861,195 38	13,971,057 61 $\frac{1}{2}$		e) Ce solde représente le montant de deux effets sur Paris, fournis par les offices des postes de Sardaigne et de Suisse, en requit du solde constaté en faveur de l'office de Belgique par le compte de la transmission réciproque des correspondances pendant le 3 <sup>e</sup> trimestre 1857. Ladite somme de fr 1,280 30 <sup>cs</sup> , qui a été portée en 1857 au débit de M <sup>l</sup> de Rothschild frères, chargés d'en opérer l'encaissement, n'a été mise à la disposition de l'administration des chemins de fer, etc., qu'en 1858 f) Cette réserve s'élevait primitivement à fr 1,000 000 " en 1836 il a été disposé de fr 300 000 " — 1845 de 250,000 " — 1846 de 114,642 66 " — 1847 de 100,000 " — 1848 de 25,000 "
						ENSEMBLE fr 989,682 66
						Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci contre de fr 10,517 54

*ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)*

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janv. 1857.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.	RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.
			PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public		TOTAL (colonnes 3 à 5).	
			ANCIEN MOD.	NOUVEAU MOD.		
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838) . . . . .	170,931 75	"	325,445 05	"	325,445 05	505,596 80

## ASSIVES.

sur le compte des correspondants du trésor.  
( des recettes et dépenses pour ordre )

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMITÉ DE TRÉSORIERIE  
POUR L'ANNÉE 1857

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

E L'ANNEE 1857					SOLDE	Observations
DEPENSE					EN CAISSE	
RESTANTS à payer, 1 <sup>er</sup> janv 1857, sur les dépenses ordonnées	DEPENSES ordonnées pendant l'année 1857	TOTAL (colonnes 8 et 9)	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS (n 1857)	RESTANTS à payer au 1 <sup>er</sup> janv 1858, sur les dépenses ordonnées	du 1 <sup>er</sup> janvier 1858	
8	9	10	11	12	13	
12,775 50	424,746 41	457,521 91	219,916 71	217 575 20	285,450 09 (1)	<p>(1) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit</p> <p>Savoir</p> <p>1<sup>o</sup> Fonds libres fr 67,874 89</p> <p>2<sup>o</sup> Ordonnances en circulation sur</p> <p>L'exercice 1855 50</p> <p>— 1854 228 80</p> <p>— 1856 158 60</p> <p>— 1857 67,207 50</p> <p>67,575 20</p> <p>3<sup>o</sup> Restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit 150,000 »</p> <p>Somme égale fr 285,450 09</p>

*ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées*  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS					
	EN CAISSE	1 <sup>er</sup> janvier 1857.	RECETTE.					
			Par	Par	Par	Par les	Par des verse	
			LES COMPTABLES	LES COMPTABLES	LES COMPTABLES	COMPTABLES	pour le comp	
1.	2.	de l'administration des contributions directes, etc.	de l'administration de l'enregistrement, etc.	de l'administration des chemins de fer.	de l'administration de la marine.	nistration du	Ancien mode.	
		3.	4.	5.	6.	7.		
Fonds provinciaux . . . . .	2,426,075 86		5,625,425 05	404,280 86	"	"	"	"
Fonds locaux --- Versements des communes, pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	175,005 07		"	"	"	"	"	"
Caisse des veuves et orphel. des officiers de l'armée . . . . .	28,254 78		"	"	"	"	"	"
--- du Dép. de la Justice . . . . .	22,707 15		"	"	"	"	"	"
--- des Affaires Étrangères.	6,598 44½		"	"	"	"	"	"
--- de l'Intérieur . . . . .	15,144 26		"	"	"	"	"	"
--- des Finances . . . . .	35,651 86½	459,151 69		84,666 75	"	"	"	"
--- des Travaux publics . . . . .	64,588 61½		"	"	"	"	"	"
--- de l'ordre judiciaire. . . . .	55,572 26		"	"	"	"	"	"
--- des profess. de l'enseig. supérieur.	8,261 85		"	"	"	"	"	"
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . .	14,978 84		"	"	"	"	"	"
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . . . .	15,572 71		"	"	"	"	25 74	"
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État . . . . .	22,242 20		"	"	"	"	"	"
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre . . . . .	5,716 05		"	268,292 06	"	"	"	"
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation. . . . .	501,557 17		"	"	2,617,525 50	"	"	"
Recettes effectués par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Bouvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation . . . . .	5,245 40		"	"	"	112,157 20	"	"
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850.	1,616 55	25,400 20		"	"	"	"	"
Produits des examens universitaires et des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré. . . . .	55,858 "		"	"	"	"	"	"
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution. . . . .	48,957 01		"	"	"	"	"	"
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine . . . . .	557,905 59		"	"	"	"	"	"
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857).	"		"	"	"	"	"	"
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers . . . . .	2,902 92		"	"	"	"	"	"
	3,870,644 55½	4,109,954 92	757,259 67	2,617,525 50	112,157 20	25 74		



## PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

DE L'ANNÉE 1857.								SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.		
				DEPENSE.						
Revenus directs, to de l'admini- trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 8 à 9)	Total DE LA RECETTE, y compris les soldes en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1857	Par les comptes de l'administration des contributions directes, etc	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'Etat	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DEPENSE.	EX CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
8	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
450,612 08	•	4,460,510 57	6,886,590 45	•	4,712,421 18	•	4,712,421 18	2,175,969 25	•	
480,509 71	•	480,509 71	659,512 78	•	515,156 57	•	515,156 57	146,356 41	•	
398,815 01	•	398,815 01	427,049 77	•	407,520 41	•	407,520 41	19,729 36	•	
86,097 85	•	86,097 85	108,805 •	•	27,700 55	35,222 20	85,012 75	25,792 25	•	
37,774 89	•	37,774 89	44,173 55½	•	9,278 57	27,556 85	50,615 42	7,557 91½	•	
102,103 21	49 80	102,155 01	117,209 27	•	51,967 79	63,885 62	95,851 41	21,417 86	•	
192,055 47	11 07	756,745 58	820,595 44½	•	485,746 98	200,256 12	686,005 10	151,592 54½	•	
518,866 24	2,508 02	521,174 26	585,562 87½	•	156,348 99	175,766 85	510,115 84	75,447 05½	•	
155,911 21	55 87	155,965 08	171,557 54	•	62,447 21	68,517 82	150,765 05	40,772 51	•	
52,767 78	•	52,767 78	41,057 40	•	12,958 54	18,146 09	51,084 45	9,945 18	•	
161,505 15	•	161,505 15	176,485 97	•	111,246 82	61,185 90	172,450 78	4,055 19	•	
60,246 88	•	60,270 62	82,645 55	•	16,470 25	45,921 25	62,591 46	20,251 87	•	
65,271 41	1,120 55	64,591 74	86,606 15	•	5,554 51	57,680 58	65,215 19	25,418 75	•	
58,731 50	•	507,025 56	510,759 61	•	•	511,608 98	511,608 98	•	869 57	
95 94	•	2,617,617 24	5,118,971 41	•	•	2,405,419 82	2,405,419 82	715,551 59	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	112,157 20	117,580 60	•	•	107,995 85	107,005 85	10,285 75	•	
20,240 •	•	45,640 20	47,256 75	2,628 71	•	44,086 50	46,715 01	511 74	•	
88,467 50	•	88,467 50	144,505 50	•	77,909 50	•	77,909 50	66,596 •	•	
•	1,984 66	1,984 66	50,921 67	•	•	•	•	50,921 67	•	
65,099 55	10,276 66	75,375 99	412,579 58	•	•	207,000 •	207,000	205,579 58	•	
700,000 •	•	700,000 •	700,000 •	•	•	•	•	700,000 •	•	
125,681 92	61,258 10	186 920 02	180,822 94	•	•	187,449 79	187,449 79	2,575 15	•	
								4,452,585 20½	869 57	
5,554,751 66	77,045 11	11,228,653 60	15,000,298 15½	2,628 71	6,610,577 25	4,054,576 56	10,647,582 52	(1) 4,451,715 85½	•	

1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

*Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées*  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
Fonds provinciaux . . . . .	(1) 2,173,060 25	»
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales . . . . .	(2) 146,336 41	»
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée . . . . .	(3) 10,720 50	»
— — — — — du Département de la Justice . . . . .	(4) 25,792 25	»
— — — — — des Affaires Étrangères . . . . .	(5) 7,557 91½	»
A REPORTER. . . . . fr.	2,373,405 18½	»

## PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRESORIERIE  
POUR L'ANNEE 1857

pour le compte des correspondants du trésor.,  
déposés au trésor )

1<sup>er</sup> JANVIER 1858

## OBSERVATIONS.

(<sup>1</sup>) Voir pour les développements, l'annexe n° 1

(<sup>2</sup>) Id id n° 2

(3) La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, accusée, d'après le présent tableau un excès de fr 19,729 56 qui s'augmente du montant d'une retenue ordonnée en décembre 1857, dont la perception et le versement par l'agent du trésor à Furnes, n'ont eu lieu qu'en janvier 1858, et fr 1 59

Mais les pièces de dépenses acquittées conservées en portefeuille par les agents du trésor, s'élevant à une somme de fr 116,705 39

Et les restants à payer chez les mêmes agents, à celle de fr 15,505 64

Ensemble fr 132 071 07

Cette situation offre, en définitive, un déficit (voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte) de fr 112,540 12

(<sup>4</sup>) Ce solde en caisse de compte à avoir disponible constate à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de la Justice, et fr 25,792 25

présente une différence en plus de fr 15,800 99

Cette différence provient des causes suivantes

1<sup>o</sup> La comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les intéressés,

Savoir

Agence de Bruxelles, 9 décembre 1857, n° 9615	fr	26 25	
— — — — — 12 — — — — — n° 9560		34 08	
			80 33

2<sup>o</sup> Elle renseigne en moins, en dépense

a Le montant des dépenses dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces fr 6,070 97

b Les sommes ordonnées, restant à payer chez les mêmes agents fr 3,331 96

Somme pareille fr 9,991 26

(<sup>5</sup>) Ce solde en caisse de compte à avoir disponible constate à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département des Affaires Étrangères, et fr 7,557 91 1/2

présente une différence en plus de fr 527 48 1/2

Cette différence provient des causes suivantes

1<sup>o</sup> La comptabilité du trésor comprend en plus, en recette, un versement opéré à Bruxelles, le 29 décembre 1857 n° 10,111, dont le récépissé n'avait pas encore été communiqué au conseil, par l'intéressé, et fr 171 57

2<sup>o</sup> Elle renseigne en moins, en dépense

a Le montant des dépenses dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces fr 214 15

b Les sommes ordonnées restant à payer chez les mêmes agents fr 1,514 25

Somme totale fr 2 050 15

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1888.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. . . . . fr.	2,575,405 18 $\frac{1}{2}$	»
Caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur . . . . .	(*) 21,447 80	»
— — — — — des Finances . . . . .	(*) 154,592 54 $\frac{1}{2}$	»
A REPORTER . . . . . fr.	2,529,245 30	»

## PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRESORERIE  
POUR L'ANNEE 1857

pour le compte des correspondants du trésor  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1858

## OBSERVATIONS

(1) Ce solde en caisse de  
compte à l'avoir disponible, constaté à la même époque de commun accord avec le conseil d'administration du Département de  
l'Intérieur, est

fr 21,447 86  
9,573 41

présente une différence en plus de

fr 11,874 45

Cette différence s'explique de la manière suivante

1° La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements opérés en 1857, dont les  
recépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, par les parties intéressées,

Savoir

Agence de Bruxelles, 27 décembre 1857 n° 10012	fr	1,040 45
— — — 70 — — n° 10154		125 65
— de Liège, 29 — — n° 7919		403 98
— de Gand, " — — " 1120		10 "

1,580 06

2° Elle comprend également en plus, en recette, un versement opéré à Turnhout, le 31 août 1857, n° 454, au  
profit du trésor, et qui a été indument attribué à l'institution dont il s'agit

fr 90 02

1,600 06

3° Elle comprend en moins, en dépense

a Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les  
agents du trésor, est

fr 6,005 98

b Les sommes ordonnées restant à payer chez les mêmes agents

4,299 89

fr 11,905 96

4° La comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, les retenues ordonnées en 1857, sur  
l'agence du trésor à Furnes, et dont la répartition et le versement n'ont eu lieu qu'en 1858, est

51 50

SOMME TOTALE

fr 11,874 45

(2) Ce solde en caisse de

fr 134,397 54<sup>1</sup>

comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution du Département des Finances, est

90,179 01<sup>2</sup>

présente une différence en plus de

fr 114,215 53

Cette différence provient des causes ci après

1° La comptabilité de l'administration du trésor public renseigne en plus, en recette, divers versements effectués en 1857, dont  
les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir

Agence d'Anvers, 30 décembre 1857, n° 4542	fr	2, "
— de Bruxelles, 2 — — — n° 9721		40 "
— — — 19 — — — n° 9705		80 20
— — — 24 — — — n° 10004		86 65
— de Marche, 31 janvier — — n° 51		6 66
— — — 2 février — — n° 60		" "

fr 212 45

2° Elle comprend également en plus, en recette, des retenues renseignées par les comptables de l'administration de  
l'enregistrement, en juillet et en décembre 1857, et qui n'ont été portées dans la comptabilité spéciale de la  
caisse qu'en mars 1858

3° Elle comprend en moins, en dépense

a Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives se trouvaient en portefeuille  
chez les agents du trésor

fr 67,986 17

b Les sommes ordonnées restant à payer chez lesdits agents

4,996 92

113,985 09

114,215 99

À déduire le montant des différences en trop reconnues en 1857 dans la comptabilité spéciale de la caisse, et dont la  
rectification n'a eu lieu qu'en 1858

fr 12 06

RESTE DE LA SOMME TOTALE fr 114,215 53

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. . . . . fr.	2,520,245 39	..
Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics. . . . .	(1) 75,447 05½	..
— — — — — de l'Ordre judiciaire . . . . .	(2) 40,772 51	..
— — — — — des professeurs de l'enseignement supérieur . . . . .	(3) 9,045 18	..
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . .	(4) 4,053 19	..
A REPORTER . . . . . fr.	2,650,403 10½	..

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor.)

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

## OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 75,447 05 $\frac{1}{2}$   
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des Travaux  
publics, ci . . . . . 29,894 91 $\frac{1}{2}$   
présente une différence en plus de . . . . . fr. 45,552 12

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1<sup>o</sup> La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir :

Versements opérés en 1856 . . . . . fr. 636 99  
— en 1857 . . . . . 252 79  
889 78

2<sup>o</sup> Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives se trouvaient en portefeuille  
chez les agents du trésor, ci . . . . . fr. 27,615 »  
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . . . 17,049 34  
44,662 34

Somme égale. . . . . fr. 45,552 12

(2) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 40,772 31  
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de la Justice, ci . . . . . 19,769 74  
présente une différence en plus de . . . . . fr. 21,002 57

Laquelle se forme, savoir :

1<sup>o</sup> Du montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents  
du trésor . . . . . fr. 11,197 22  
2<sup>o</sup> Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . . . 9,805 35

Somme égale. . . . . fr. 21,002 57

(3) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 9,945 18  
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de  
l'Intérieur . . . . . 5,698 18  
présente une différence en plus de . . . . . fr. 4,247 »

Laquelle se forme, savoir :

1<sup>o</sup> Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents  
du trésor . . . . . fr. 2,473 »  
2<sup>o</sup> Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents . . . . . 1,774 »

Somme égale. . . . . fr. 4,247 »

(4) Voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées  
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DESIGNATION DES FONDS DEPOSES.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1888	
	EN CAISSE	AVANCES du tr. sor.
REPORT	fr	2,659,465 10 <sup>1</sup>
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	( <sup>1</sup> )	20,251 87
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat	( <sup>2</sup> )	23,418 75
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	( <sup>1</sup> )	869 37
REPORT	fr	2,705,135 72 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>



## PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRESORERIE  
POUR L'ANNEE 1857

pour le compte des correspondants du trésor.  
déposés au trésor )

1<sup>er</sup> JANVIER 1858

## OBSERVATIONS

1<sup>1</sup>) Ce solde en crisse de  
compte à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de  
l'Intérieur, est

fr 20,751 51  
10,102

présente une différence en plus de

fr 9 649 47

Cette différence s'explique de la manière suivante

D'une part la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette

1<sup>o</sup> Des versements dont les récépissés n'avaient pas été communiqués au conseil, savoir

Versements opérés en 1856 fr 250 16  
— en 1857 5 077 14

2<sup>o</sup> Un versement fait à Louvain, le 17 juillet 1856, n° 1296, au profit du trésor, et indument attribué  
à l'institution dont il s'agit

fr 11 62

5,026 92 \*

D'autre part, elle comprend en moins, en dépense

a Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez  
les agents du trésor

fr 5,008 21

b Les sommes ordonnées restant à payer chez les mêmes agents

fr 1 711 41

1,727 8

10,011 0

Et en moins en recette

1<sup>o</sup> Un versement fait à Paris, le 19 décembre 1856, n° 1265, indument attribué à la caisse des pen-  
sions des instituteurs primaires

fr 52 24

2<sup>o</sup> Deux versements effectués à Bruxelles, les 30 octobre et 2 décembre 1857, sous les nos 8598 et  
9386 attribués tout deux à la caisse de l'enseignement primaire

fr 509 0

501 83

SOMME INDUMENT

fr 0,649 87

1<sup>2</sup>) Ce solde en crisse de  
compte à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de  
l'Intérieur, est

fr 25 418 70  
17 399 88

présente une différence en plus de

6,018 87

Cette différence s'explique de la manière suivante

1<sup>o</sup> La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus en recette

a Des versements opérés en 1857, dont les récépissés n'avaient pas été communiqués au conseil et

fr 585 70

b Des versements appartenant à la caisse des professeurs et instituteurs urbains, opérés à l'agence de  
Bruxelles, les 30 octobre et 2 décembre 1857, sous les nos 8598 et 9386, et

fr 389 51

2<sup>o</sup> Elle comprend en moins en dépensea Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez  
les agents du trésor, et

fr 437 91

b Les sommes ordonnées restant à payer chez les mêmes agents, et

fr 627 71

1,065 62

SOMME SOLDE

fr 6,018 87

(2) Le résultat s'accorde avec celui qui a été constaté par l'arrêt porté par la Cour des comptes, le 6 mai 1860, n° 4094, sur le compte spécial  
de l'institution

*Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées*  
( Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	
	EN CAISSE.	AVANCES du trésor.
REPORT. . . . . fr.	2,703,133 72 $\frac{1}{2}$	869 37
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc, avec lesquelles elle est en relation . . . . .	(1) 715,554 50	.
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation) . . . . .	(2) 10,284 75	.
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850. . . . .	(3) 541 74	.
Produits des examens universitaires et des examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré . . . . .	(4) 66,396 "	.
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution . .	(5) 50,021 67	.
— des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine . . . . .	(5) 205,579 58	.
— des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857 . . . . .	(6) 700,000 "	.
— de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers . . . . .	(7) 2,373 15	.
	4,452,585 20 $\frac{1}{2}$	869 37
	4,451,715 85 $\frac{1}{2}$	



## DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1855, 1856 et 1857, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1857 ou ultérieurement	TOTAL conforme au résultat présenté par les écritures centrales de l'administration du trésor public	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public (Nouveau mode)	TOTAL. (colonnes 5 à 7.)
1	2	3	4	5	6.	7.	8
Anvers . . . . .	107,087 45	40,295 15	147,582 60	554,757 26	45,680 62	28,940 50	407,578 58
Brabant . . . . .	852,176 18	107,895 95	960,070 11	862,669 49	97,538 52	276,992 55	1,237,200 54
Flandre occidentale	285,571 82	69,540 87	552,912 69	478,257 56	95,674 60	17,979 59	589,891 75
— orientale	221,401 29	45,544 26	266,745 55	465,522 10	59,066 91	17,755 11	520,544 12
Hainaut . . . . .	49,528 72	62,056 75	111,585 47	531,070 24	"	6,277 57	537,347 61
Liège . . . . .	54,114 07	58,145 11	72,259 18	356,185 45	"	11,447 59	567,651 04
Limbourg	61,916 64	15,674 75	77,591 57	155,459 15	"	40,089 14	175,548 29
Luxembourg	185,019 44	55,100 48	220,119 92	220,645 60	22,494 78	15,092 17	267,250 55
Namur	170,579 86	47,047 11	217,426 97	255,880 18	107,825 45	16,058 88	559,744 49
	1,964,995 47	461,078 59	2,426,075 86	3,625,425 05	404,280 86	450,612 68	4,460,516 57

PASSIVES.

DEVELOPPEMENT  
DU COMPTÉ DU TRESORIER  
POUR L'ANNEE 1857

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux

1857		SOLDE EN CAISSE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858					Observations
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'exercice.	DEPENSES effectuées par des dispositions des agents du trésor sur le compte de l'état.	Vires de culture tenus de l'administration du trésor public.	DECOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI CONTRÔLE				
			RÉSULTATS résultant des opérations de trésor	Recettes constatées en 1856 et 1857, mais dont il n'a été tenu compte par un ou plusieurs de celles-ci à ce lieu qu'en 1858, ou ultérieurement			
9.	10.	11.	12.	VIREMENTS à l'actif	VERBEMENTS à la charge	13.	
551,760 98	584,867 58	160,895 60	156,655 69	52,847 41	a) 302 20	a) Verse en 1856 — en 1857 <u>302 50</u>	
2,197,270 45	1,769 729 76	627,940 69	494,611 09	155,269 33	b) 0 0	b) Verse en 1857	
942,804 44	515,425 47	420,380 97	340,494 81	7 582 27	c) 4,305 89	c) Verse en 1856 — en 1856 — en 1857 <u>4,305 89</u>	
787,089 67	504,174 58	282,915 10	259,358 70	45,487 96	d) 68 55	d) Verse en 1856	
648,915 08	541,068 16	107,844 92	49,067 21	57,741 45	e) 1,036 28	e) Verse en 1856 — en 1857 <u>1,036 28</u>	
459,840 22	565,965 77	75,926 45	33,400 87	40,435 58			
251 150 66	155,156 69	93,002 97	75,105 42	22,801 95	f) 7 60	f) Verse en 1857	
487,350 47	502,265 95	185,084 52	149,054 08	54,325 11	g) 80 35	g) Verse en 1857	
577,171 46	560,191 52	196,079 94	144,226 34	32,507 05	h) 951 05	h) Verse en 1856	
6,880,790 45	4,712 421 18	2,175,960 25	1,674,090 71	495,015 31	6 86 23		

## DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par DES VERSEMENTS directs, pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode.)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Anvers . . . . .	15,459 62	51,050 07	66,490 29	57,865 51
Brabant . . . . .	21,738 05	67,444 90	89,182 95	72,942 58
Flandre occidentale . . . . .	64,450 51	185,010 84	247,461 55	184,552 25
— orientale . . . . .	16,818 21	49,470 10	66,288 40	59,737 15
Hainaut . . . . .	10,565 88	47,700 98	58,066 86	48,510 45
Liège . . . . .	10,047 26	7,018 10	17,065 45	15,259 47
Limbourg . . . . .	7,594 54	17,572 58	24,966 92	21,397 58
Luxembourg . . . . .	24,886 46	49,750 51	74,656 77	42,142 54
Namur . . . . .	1,662 56	15,091 25	14,757 81	12,751 04
	173,005 07	486,500 71	659,512 78	513,156 37

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.				Observations.
D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor.	Recettes constatées de 1851 à 1857, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1858, ou ulté- rieurement.		
6.	7.	Versements RÉGULARISÉS.	Versements NON RÉGULARISÉS.	10.
8,026 98	.	8,597 95	a) 20 05	a) Versé en 1855 . . . . . fr. 6 25 — en 1856 . . . . . 29 80 fr. 29 05
16,240 35	714 15	15,152 54	b) 375 88	b) Versé en 1856 . . . . . fr. 128 80 — en 1857 . . . . . 245 08 fr. 373 88
62,909 10	12,162 51	49,777 71	c) 969 08	c) Versé en 1852 . . . . . fr. 75 30 — en 1853 . . . . . 13 04 — en 1854 . . . . . 4 » — en 1855 . . . . . 118 18 — en 1856 . . . . . 5 67 — en 1857 . . . . . 755 89 fr. 969 08
6,531 25	3,600 63	2,575 65	d) 567 97	d) Versé en 1851 . . . . . fr. 109 40 — en 1852 . . . . . 137 19 — en 1853 . . . . . 20 20 — en 1854 . . . . . 2 » — en 1855 . . . . . 120 » — en 1856 . . . . . 45 38 — en 1857 . . . . . 135 80 fr. 567 97
9,556 41	1,552 35	7,855 01	e) 150 82	e) Versé en 1852 . . . . . fr. 52 05 — en 1853 . . . . . 15 33 — en 1856 . . . . . 13 50 — en 1857 . . . . . 69 94 fr. 150 82
4,405 98	565 12	4,040 80	"	
5,369 54	190 77	3,055 52	f) 525 05	f) Versé en 1856 . . . . . fr. 20 59 — en 1857 . . . . . 302 46 fr. 525 05
52,494 25	24,252 08	7,912 15	g) 550 »	g) Versé en 1856 . . . . . fr. 550 »
2,002 77	751 80	1,026 05	h) 224 92	h) Versé en 1851 . . . . . fr. 6 » — en 1852 . . . . . 68 20 — en 1854 . . . . . 49 68 — en 1856 . . . . . 85 64 — en 1857 . . . . . 55 10 fr. 224 92
146,356 41	45,578 30	90,780 25	2,988 77	

## DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 <sup>er</sup> janvier 1857, d'après les écritures centrales de l'administration du SAISON PUBLIC.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers . . . . .	102,466 73	15,540 85	115,810 58	5,810 94
— — de Brabant . . . . .	168,840 94	25,065 18	191,004 12	9,995 86
— — de la Flandre occidentale . . . . .	98,048 55	14,509 56	112,558 11	11,776 97
— — — orientale . . . . .	90,806 44	15,585 65	104,192 09	8,705 15
— — de Hainaut . . . . .	172,948 49	28,607 71	201,556 20	20,190 75
— — de Liège . . . . .	130,506 79	18,674 98	148,981 77	15,187 26
— — de Limbourg . . . . .	57,305 92	8,494 47	65,888 59	5,489 44
— — de Luxembourg . . . . .	106,726 69	18,996 18	125,722 87	14,525 80
— — de Namur . . . . .	69,815 64	22,625 55	92,457 19	10,561 69
	997,352 19	161,505 15	1,158,857 52	111,246 82

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital de 1,063,000 francs de la dette publique, à 4  $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{0}$ , conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 décembre 1852 . . . . .

RESTE NET en caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1858. . . . .



## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.			Observations.
D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public. 6.	D'après les écritures des agents du trésor. 7.	DIFFÉRENCES. 8.	
109,996 64	109,996 64	°	Cette différence a fait l'objet d'une rectification dans les écritures des agents du trésor en 1858.
181,910 26	181,849 54	60 92	
100,581 14	100,581 14	»	
95,488 96	95,488 96	»	
181,565 47	181,279 55	86 12	
155,794 51	155,710 51	84 »	
60,598 95	60,598 95	»	
111,199 07	111,184 07	15 »	
72,875 50	72,875 50	°	
1,047,610 50	1,047,564 46	246 04	
1,045,557 51			
4,055 19			

## DEVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS						
AGENCES	DATES	NUMEROS	OBJETS	MONTANTS		
				A DÉBITER au 1 <sup>er</sup> janvier 1857	CONSTATÉ au 31 <sup>er</sup> décembre l'année 1857	
			Depôts divers faits au trésor, pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment décaies des obligations 5 p 100, soumisses à la conversion du 1 <sup>er</sup> décembre 1852	2,423 50		
Fermonde	1855 6 juillet	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions	2		
Gand	1855 9 avril	1022	Versement fait en obtention d'un brevet d'invention demandé par procuration au nom de L. Didier, fabricant à Lille (France)	10		
Ypres	1856 12 juillet	664	Versement fait par le sieur Vandenberghe, docteur en droit à Bruxelles, comme indemnité due pour la 2 <sup>e</sup> minute d'un brevet d'invention pour machine à tisser	70		
Bruxelles	5 décembre	9605	Versement fait par M. Polysiel, agent comptable au Ministère de l'Intérieur, en remboursement de frais d'adjudication au sieur Vandenberghe, pour l'église de la Chapelle	27 56		
Louvain	28 juillet	1785	Versement fait, au nom du receveur des douanes et recuses à Louvain, pour abonnement au recueil administratif	2		
Id	— 8 novembre	9097	Versement fait, au nom du receveur des contributions à Ghent, sur les produits de l'administration du trésor public, pour frais d'entretien d'arbres plantés par la commune d'Altenrode West	152 96		
Tongres	— 29 décembre	1091	Versement fait par le receveur des contributions directes, etc. à Louvain, pour le compte de la mise d'habillement de la douane	21		
Hasselt	— 15 —	9071	Versement fait, au nom du chef de la station de Bruxelles (Midi), en remboursement de dépenses effectuées pour compte de la société du chemin de fer prussien néerlandais-belge, par suite du déraillement d'une locomotive	26		
Bruxelles	1857 6 mars	1628	Versement pour droit de timbre d'un passe port à l'étranger, délivré sur papier libre		8	
Id	— 7 avril	2520	Versement opéré par la commission administrative de la maison de suite de Bruxelles en remboursement du reliquat des fonds mis à sa disposition, pour gratifications aux détenus, en 1856		656 81	
Id	— 8 mai	5445	Versement fait par le trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée du montant des arriérés de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées à des charges de mariage		54,455 57	
Id	— 4 novembre	8545	Versement pour le même objet		67,098 0	
Louvain	— 4 avril	566	Versement fait, pour le compte du receveur des contributions à Liège, pour secours accordés par le bureau de bienfaisance de ladite ville		6 0	
Bruges	25 février	459	Versement, au nom du chef de station de Bruxelles (Midi), sur les produits de l'administration du trésor public, pour balance des comptes du matériel employé au service mixte, en 1856		1,255 16	
Id	— 8 mai	1157 1158	Versements de 62 francs chacun, imputés sur les produits du trésor public, pour intérêts des cautionnements du sieur Inghels		124	
Ypres	— 8 mai	449	Versement, au nom du sieur Verschuurwede, receveur communal à Ypres, pour vingt exemplaires de la médaille commémorative des fêtes du 25 <sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration du Roi		160	
A REPORTER				fr	2,902 92	193,761 54

## PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRESORERIE  
POUR L'ANNEE 1857

*nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.*

REMBOURSEMENTS			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS
DATES	N <sup>OS</sup> DES ARTICLES QUI LES AUTRISENT	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 <sup>er</sup> janvier 1858	
1857 Divers	"	562 50	2,031 20	Les coupons ont été produits à concurrence de la somme remboursée. Cette somme comprend, toutefois, 10 centimes provenant de la différence en moins que présentait le mandat délivré en son dernier, sous le n° 176, avec le serment, et qui ont été transportés en recette au profit du trésor.
"	"	"	2 "	
"	"	"	10 "	
"	"	"	20 "	
— 31 janvier	56	27 50	"	Cette somme est remboursée pour être de nouveau versée au profit du monument de S. M. la Reine.
"	"	"	2 "	
— 5 janvier	1	132 86	"	Il y avait lieu de restituer, attendu que ce versement devait être fait sur les produits de l'administration des contributions.
— 20 mai	254	21 "	"	Pour opérer un versement de pareille somme au nom dudit receveur, sur les produits de l'administration des contributions directes, l'imputation du versement ci-contre étant inexacte.
— 5 juin	251	264 "	"	Pour effectuer un nouveau versement imputable sur les produits de l'administration des chemins de fer, le versement ci-contre ayant été abusivement imputé sur les produits de l'administration du trésor public.
"	"	"	8 "	
— 15 août	116	656 81	"	Le versement ci-contre ayant été fait abusivement, le reliquat, au lieu de s'élever à fr. 656 81 c., n'était que de fr. 145 19 c.
— 15 mai	182 à 225	51,455 57	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 9 novembre	415 à 442 442 <sup>00</sup> à 459	67,098 "	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 25 juillet	500	6 "	"	Pour opérer un nouveau versement, au nom dudit receveur, sur les produits de l'administration des contributions directes, etc., l'imputation première étant inexacte.
— 7 août	555	1,255 16	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration des chemins de fer, etc.
— 20 juin	268	124 "	"	Ces versements étant faits sur les produits de l'administration du trésor public, on les a remboursés pour en opérer de nouveaux sur les produits de l'administration de l'enregistrement.
— 25 juillet	290	160 "	"	Pour être mis à la disposition de l'ayant droit.
		124,561 06	2,103 20	



## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

*nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.*

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 <sup>er</sup> janvier 1858	
		124,561 06	2,105 20	
1857. 18 juillet . .	288	1,640 65	"	Pour opérer un nouveau versement au nom dudit receveur, sur les produits de l'administration de l'enregistrement.
"	"	"	178 61	
"	"	"	56 54	
— 28 août . . .	148	1 "	"	Pour être mis à la disposition du directeur du trésor à Hasselt, le mode de rectification n'ayant pas été admis
"	"	"	20 "	
"	"	"	15 "	
— 21 août . . .	545	40,162 65	"	Pour mettre ces fonds à la disposition de M. Barrot.
— 26 septembre.	557	5,181 20	"	Pour mettre cette somme de fr. 5,181 20 c <sup>t</sup> à la disposition de M. Barrot.
— 7 novembre.	411	15,906 "	"	Même motif.
— 30 décembre	538	1,988 25	"	Même motif.
		187,449 79	2,375 15	
		189,822 94		

TABLEAU LITT //

## CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le  
( Fonds de tiers

SITUATION AU

DESIGNATION DES FONDS DEPOSÉS	SOLDE		RECETTES		
	EN CAISSE	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes	Par les COMPTABLES de l'administration de leur département	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer postes et télégraphes	
				1	2
1	2	3	4	5	
Repartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (Caisse du contentieux)	14,070 99	109,659 67			
Fonds réservés dans le produit des amendes saisies et confiscations	15,098 91	12,288 81			
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	51 89	54,802 92			
Impôts et produits recouverts au profit des communes	5 597,188 17	5,702,484 19			
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	95,659 79	120,522			
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	68,515 44	249,976 45			
Fonds pour le service des migrations dans la Campine (Loi du 20 juin 1855)		706 59			
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	1,428,598 79		882 858 77		
Amendes et frais de justice en matière forestière	15,250 79		27,507 49		
Consignations de toute nature	5,568,019 96		2,116,086 15		
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	19,699 27			62,982 05	
Encassements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises	55,899 81			6,542,254 10	
Prix de transport afférant au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (Ports au delà)	5 77			9,107 50	
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	100,155 88			5,655,266 75	
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers	908 48				
	10,778,990 92	4,555,220 75	5,026,252 51	10,069,610 16	

Le solde se décompose ainsi qu'il suit

Centimes communaux sur les impôts directs

fr 3,565,772 44

Id id pour la voirie vicinale

2,110 55

Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes

43,819 40

Somme totale

fr 3,609,702 19

## PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857

compte des correspondants des comptables des Finances.  
déposés au trésor )

1<sup>er</sup> JANVIER 1858

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857						SOLDE EN CAISSE 1 <sup>er</sup> janvier 1858	Observations
TOTAL (colonnes 5 à 7)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année	DEPENSES					
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes			
6	7	8	9	10	11	12	13
109,659 07	125,710 06	110,955 54			110,955 54	12,777 52	
12,288 81	25,587 72	10,686	"		10,686 "	14,701 72	
54,802 02	54,854 81	54,085 21	"		54,085 21	169 60	
3,799,484 49	7,196,672 66	5,586,970 47			5,586,970 47	(1) 5,009,702 19	
126,522 "	221,981 79	125,588 22			125,588 22	98,595 57	
249,976 45	518,289 89	269,252 65			269,252 65	49,057 24	
706 59	706 50	628 87	"		628 87	77 52	
882,858 77	2,511,257 56		1,078,401 48		1,078,401 48	1,232,856 08	
27,507 49	40,547 28		28,090 20		28,090 20	12,457 08	
2,116,086 15	7,684,106 09		2,057,855 05		2,057,855 05	5,646,251 06	
62,982 05	82,681 50			65,059 74	65,059 74	19,641 56	
6,542,254 10	6,596,155 91			6,552,514 78	6,552,514 78	(2) 45,859 15	
9,107 50	9,115 05	"		9,115 05	9,115 05		
3,655,966 75	5,761,702 61			3,606,477 56	3,606,477 56	105,225 25	
	908 48	"	"		"	(2) 908 48	
17,429,065 28	28,208,054 20	4,156,744 76	3,144,546 71	10,080,944 95	17,562,056 40	10,846,017 80	

(1) L'état de situation au 31 décembre 1857, des fonds de tiers de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, transmis à la Cour des comptes le 12 mai 1858, comprend en recette une somme de fr 26,984 27

Si l'on ajoute à cette somme

1<sup>o</sup> Le solde en caisse constitué et dessus du chef des encaissements et paiements, etc 45 859 15

2<sup>o</sup> Le solde en caisse provenant des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes 908 48

On trouve une somme pareille au résultat présenté par l'état de situation précité fr 71,731 88

## ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION  DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES		RECETTE.		
	DÉBITEURS  au 1 <sup>er</sup> janvier 1857	2.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		5.
			Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	ANCIEN MODE.	
1.	2.	3.	4.	5.	
<i>Avances pour le service public.</i>					
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations . . . . .	"	1,562,500 "	"	"	"
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers . . . . .	36,259 75	"	"	"	199,018 75
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise . . . . .	1,091,605 50	"	"	"	"
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique . . . . .	"	"	"	"	"
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour le remboursement des titres de l'em- prunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, non présentés à la conver- sion autorisée par loi du 28 mai 1856 . . . . .	"	"	"	"	5,554,687 95
Département de la Justice, <i>S/C</i> d'avances du trésor . . . . .	"	"	"	"	"
— des Travaux publics, <i>S/C</i> d'avances du trésor . . . . .	"	"	"	"	"
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>					
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de placements . . . . .	17,190,200 25	"	"	"	27,590 09 1/2
<i>Créances à charge des comptables.</i>					
Anciens agents des domaines. Exercice 1850 . . . . .	75,578 55	"	"	"	"
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des admi- nistrations des recettes, au 30 septembre de cette année . . . . .	120,422 54	"	"	"	"
	18,522,866 57	1,562,500 "	"	"	5,561,296 77 1/2



## ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1857.							SOLDES DÉBITEURS au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	Observations.
		DÉPENSE.						
Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 5 à 6).	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 8 à 10.)	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année.		
6.	7.	Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	10.	11.	12.	13.	
		8.	9.				14.	
"	1,582,500 "	"	"	1,585,500 "	1,585,500 "	1,585,500 "	25,000 "	
"	100,018 75	"	"	208,687 20	208,687 20	244,946 95	45,928 18	
4,424,510 40½	4,424,510 40½	"	"	5,044,474 52	5,044,474 52	5,056,070 82	611,560 41½	
609,190 20	609,190 20	"	609,190 20	"	609,190 20	609,190 20	"	
"	5,554,687 95	"	7,201,800 "	5,759,546 81	10,901,546 81	10,961,546 81	7,626,658 88	
"	"	"	"	157,465 25	157,465 25	157,465 25	157,465 25	
"	"	"	"	262,490 01	262,490 01	262,490 01	262,490 01	
"	27,590 00½	"	"	827,590 00½	827,590 00½	18,017,790 54½	17,990,200 25	
75,378 55	75,378 55	"	"	"	"	75,378 55	"	
120,422 54	120,422 54	"	"	"	"	120,422 54	"	
5,258,501 40½	10,162,098 27	"	7,810,000 20	10,545,555 66½	18,356,543 86½	56,870,410 25½	26,717,511 96½ (1)	

(1) Voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

## Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLES DÉBITEURS ou 1 <sup>er</sup> janvier 1858.
<i>Avances pour le service public.</i>	
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations . . . . .	25,000 00
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	45,928 18
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	611,569 41½
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour le remboursement des titres de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, non présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856 . . . . .	7,626,658 88
Département de la Justice, <i>S/C</i> d'avances du trésor . . . . .	157,465 25
— des Travaux publics, <i>S/C</i> d'avances du trésor . . . . .	262,490 01
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>	
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de placements . . . . .	17,990,200 25
	26,717,511 96½

## ACTIVES.

DEVELOPPEMENTIS  
DU COMPTE DE TRESORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857

du trésor et ses créances à charge de divers.

1<sup>er</sup> JANVIER 1858

## OBSERVATIONS.

Cette somme représente le montant d'un mandat délivré le 31 décembre 1857, au profit du conservateur des hypothèques à Bruxelles, et dont il n'a opéré l'encaissement et fait recette dans sa comptabilité qu'au mois de janvier suivant.

Montant d'un mandat sur la maison de Rothschild frères à Paris, délivré en décembre 1857 à l'administration des postes de France, pour solder le décompte de la transmission réciproque des correspondances pendant le 3<sup>e</sup> trimestre de ladite année, et dont la liquidation à charge du Budget des Non-Valeurs et Remboursements n'a eu lieu qu'en 1858.

Les emprunts à 3 p. 100 autorisés par les lois des 16 décembre 1851, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. 100, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 1<sup>er</sup> décembre 1852, le 5 p. 100 de 1858 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères, à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et des fonds doivent leur être envoyés à cette fin, quinze jours avant l'échéance, toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives, qui ne sont payables qu'en Belgique.

Outre ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle est chargée, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent tableau, litt. I, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés par le Gouvernement, sans aucune entremise, ainsi que des dettes provenant de conversion, par suite de la faculté qu'ont les détenteurs des titres de toucher à Paris le montant des intérêts échus, des fonds doivent également être mis à leur disposition pour faire face à ces éventualités.

Le solde débiteur constate et contre représente, par conséquent, les fonds non encore employés aux paiements dont il s'agit.

Cette créance se forme du capital de 7,201,800 francs, remboursé aux détenteurs de titres qui n'ont pas accepté la conversion, et d'une somme fr. 421,858 85 c., restant à réaliser sur les titres rachetés pour le compte du trésor.

Les avances ont eu lieu pour solder des dépenses urgentes, non susceptibles d'ajournement et se rattachant à des crédits pour lesquels des projets de lois étaient présentés à la Législature, ou préparés à cette fin, et qui n'ont pu être votés à cause de l'éclosion prématurée de la session 1857-1858.

Ces dépenses ont été ultérieurement autorisées, en ce qui concerne le Ministère de la Justice, par la loi du 6 mars 1858, *Moniteur* n° 69, et pour le Ministère des Travaux publics, par les lois du 3 mars 1858, *Moniteur* n° 68.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse, rendu pour l'année 1857.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de  
du trésor public,

## DÉBIT.

<b>SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1<sup>er</sup> janvier 1857 . . . . .</b>		fr. 1,091,605 50
Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 5 p. %, contracté en 1838,		
SAVOIR :		
Semestre au 1 <sup>er</sup> février 1857 . . . . .	217,145 "	
— au 1 <sup>er</sup> août 1857 . . . . .	216,615 "	
	433,760 "	
Revirement du montant des coupons d'intérêt acquittés en Belgique par le caissier de l'État,		
SAVOIR :		
Emprunt à 5 p. % contracté en 1838. . . . .	605,070 "	
— à 5 p. % — en 1840. . . . .	1,425 80	
— à 5 p. % — en 1842. . . . .	2,696 40	
	609,190 20	
Remises de fonds par le caissier de l'État . . . . .	2,800,000 "	
Remises de divers effets payables à Paris. . . . .	68,872 12	
Versements de droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris. . . . .	52,652 "	
	Fr. 5,056,079 82	

## ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'Administration  
pendant l'année 1857.

## CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique à payer, par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunts,

Savoir :

Emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ contracté en 1858.	} Semestre au 1 <sup>er</sup> février 1857 . . . . . fr.	564,200	»
		— au 1 <sup>er</sup> août — . . . . .	
			1,116,505

Intérêts de la dette publique, acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,

Savoir :

Emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ contracté en 1856 . . . . .	55,020	»	
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ résultant de la conversion opérée en 1844 . . . . .	854,806	25	
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ contracté en 1844 . . . . .	435,816	87 $\frac{1}{2}$	
— à 5 p. $\frac{1}{2}$ — en 1852 . . . . .	41,500	»	
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (lois des 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et 14 juin 1855) . . . . .	1,401,556	25	
			2,746,479 57 $\frac{1}{2}$
Commissions allouées pour le paiement des intérêts prémentionnés et frais divers relatifs à la dette publique . . . . .	27,695	64	
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements divers . . . . .	222,086	14	
Rachats opérés pour le compte du trésor d'un capital de 502,000 francs de la dette publique à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ . . . . .	507,524	25	
Prime de un demi pour cent sur le capital des titres de l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ , dont l'échange a été opéré par leur entremise contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ , émis en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 . . . . .	4,420	»	
SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . .	611,560	41 $\frac{1}{2}$	

Fr. 5,036,079 82

TABLEAU LITT. A.

**MOUVEMENTS DE FONDS DES**  
*ÉTAT* présentant le mouvement de fonds  
SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2. au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	"	28,100 "	"	"	28,100 "	28,100 "
Percepteurs des postes . . . . .	"	"	224,880 "	"	224,880 "	224,880 "
Caissier de l'État. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 ( <i>ancien mode</i> ) . . . . .	12,555 "	"	"	"	"	12,555 "
Idem. Récépissés à talon, non soumis au visa. . . . .	"	"	"	257 90	257 90	257 90
Idem. Récépissés à talon, soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises . . . . .	25,547 28	"	"	66,667,885 08	66,667,885 08	66,691,452 56
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	5,061 62	"	"	58,457,137 96	58,457,137 96	58,440,219 58
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. . . . .	"	"	"	51,548,585 65	51,548,585 65	51,548,585 65
Idem. Idem de l'administration de la marine. . . . .	"	"	"	1,015,047 16	1,015,047 16	1,015,047 16
Idem. Idem de l'administration du trésor public . . . . .	"	"	"	27,296,928 98½	27,296,928 98½	27,296,928 98½
	59,165 90	28,100 "	224,880 "	164,965,840 71½	165,216,820 71½	165,255,984 61½

## COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des Finances.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.1<sup>er</sup> JANVIER 1858.

DE L'ANNÉE 1857.						SOLDE		Observations.
DÉPENSE.						EN CAISSE		
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versements re- latifs aux recettes quelles a constatés sans l'intervention des comptables.	Total	1 <sup>er</sup> Janvier 1858.		
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	
"	28,100 "	"	"	"	28,100 "	"	"	
"	"	224,880 "	"	"	224,880 "	"	"	
"	"	"	"	225 74	225 74	12,551 26		
"	"	"	"	"	"	257 90		
66,671,987 37	"	"	"	"	66,671,987 37	19,444 90		
"	38,450,724 65	"	"	"	38,450,724 65	9,404 95		
"	"	31,529,687 59	"	"	31,529,687 59	18,896 24		
"	"	"	1,015,047 16	"	1,015,047 16	"		
"	"	"	"	27,206,028 98 $\frac{1}{2}$	27,206,028 98 $\frac{1}{2}$	"		
66,671,987 57	38,458,824 65	31,754,567 59	1,015,047 16	27,297,152 72 $\frac{1}{2}$	165,195,579 27 $\frac{1}{2}$	60,405 34		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse  
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1857.		RECETTE pendant l'année 1857.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	1,001,711 85	4,562,168 86	81,400,757 26
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . . . .	258,654 11	1,584,280 79	44,285,664 27
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	174,652 44	276,797 77	41,795,926 15
Agents comptables de l'administration de la marine . . . . .	8,146 89	"	1,018,884 62
Caissier de l'État. . . . .	51,127,240 07½	"	164,965,840 71½
	52,550,585 54½	6,425,247 42	
	58,973,652 76½		555,465,052 99½



et de portefeuille chez les comptables des Finances,  
l'année 1857.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

TOTAL au 31 décembre 1857.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1857.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRIQUE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
86,964,617 95	81,115,675 25	1,091,579 79	4,759,564 91	
46,108,579 17	44,258,585 92	986,555 08	1,585,660 17	
42,247,576 54	41,855,512 52	222,014 54	189,840 48	
1,027,051 51	1,013,047 16	13,984 55	"	
106,001,080 79	170,017,678 58	26,075,402 41	"	
		27,687,114 17	6,555,074 56	
572,458,685 76	558,218,407 05	54,220,188 75		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs  
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1857.	TOTAL au 31 décembre 1857.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1857.
Anvers. . . . .	205,248 82	12,690,317 42	12,895,566 24	12,684,000 12
Malines . . . . .	116,752 58 $\frac{1}{2}$	2,710,251 47	2,826,083 85 $\frac{1}{2}$	2,725,040 57 $\frac{1}{2}$
Turnhout. . . . .	52,654 13 $\frac{1}{2}$	450,512 06	502,966 19 $\frac{1}{2}$	445,475 57
Bruxelles. 1 <sup>er</sup> bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850.	1,595,840 58	40,954,075 14	42,549,922 72	40,611,899 05
Bruxelles. 2 <sup>me</sup> bureau. Arrêté royal du 28 juin 1856 . . .	.	14,925,154 75	14,925,154 75	14,925,154 75
Louvain . . . . .	245,995 57 $\frac{1}{2}$	5,178,556 88	5,424,550 45 $\frac{1}{2}$	5,228,565 02 $\frac{1}{2}$
Nivelles . . . . .	151,950 71	724,155 57	876,086 28	745,025 85
Bruges. . . . .	315,788 07 $\frac{1}{2}$	7,548,815 69	7,864,605 76 $\frac{1}{2}$	7,550,718 76
Courtrai . . . . .	102,452 79	855,169 45	957,622 22	847,415 22
Furnes. . . . .	25,764 66	485,186 22	510,950 88	474,158 40
Ypres . . . . .	104,270 58	1,089,555 67	1,193,650 25	1,082,874 11
Gand . . . . .	444,868 58	8,550,269 02	8,994,158 50	8,471,409 95
Audenarde . . . . .	62,061 52	1,072,072 66	1,134,155 98	1,069,520 45
Termonde . . . . .	151,412 78	2,112,284 75	2,263,697 51	2,111,574 66
Mons . . . . .	567,289 08	5,111,104 51	5,678,594 29	5,059,371 43 $\frac{1}{2}$
Tournay . . . . .	260,784 45 $\frac{1}{2}$	2,600,759 51 $\frac{1}{2}$	2,861,523 75	2,625,421 08
Charleroy. . . . .	184,042 05 $\frac{1}{2}$	2,081,451 69 $\frac{1}{2}$	2,165,474 65	2,075,982 68
Liège . . . . .	555,929 48	11,409,656 58	11,965,585 86	11,598,481 97
Huy . . . . .	102,221 31 $\frac{1}{2}$	1,571,626 00	1,673,847 40 $\frac{1}{2}$	1,574,855 98 $\frac{1}{2}$
Verviers . . . . .	158,815 04	806,270 14	965,085 18	758,157 19
Hasselt. . . . .	154,477 41	2,772,251 59	2,926,709 "	2,744,680 56 $\frac{1}{2}$
Tongres . . . . .	137,956 16 $\frac{1}{2}$	778,605 68 $\frac{1}{2}$	916,561 85	805,757 72 $\frac{1}{2}$
Arlon . . . . .	140,117 40	1,712,608 27	1,852,725 67	1,684,165 27
Neufchâteau . . . . .	75,729 55	655,516 86	727,246 21	619,296 59
Marche . . . . .	59,929 28	474,798 96	534,728 24	448,758 12
Namur. . . . .	186,808 22	4,240,800 12 $\frac{1}{2}$	4,426,608 54 $\frac{1}{2}$	4,205,358 07
Dinant. . . . .	108,258 18	850,545 35	958,801 55	862,127 65
Philippeville . . . . .	47,755 18	494,007 07	541,740 25	474,507 12
	6,077,164 16	155,651,945 43 a)	159,709,107 59	152,978,976 26 b)

de portefeuille chez les agents du trésor  
provinces.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	OBSERVATIONS.								
210,657 12	a) Les paiements faits par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor, s'élèvent, suivant son compte rendu pour l'année 1857, à une somme de fr. 133,636,943 43 c <sup>t</sup> .								
133,543 48	La différence en plus de 8,000 francs, que présente ce résultat comparé au montant des paiements portés en compte, par les agents dont il s'agit, s'explique par l'augmentation de pareille somme qu'a éprouvée le débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, ainsi qu'on le voit par l'annexe au présent tableau, litt. M.								
59,402 82½	b) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1857, concernent les dépenses suivantes, savoir :								
1,958,025 67	<table border="0"> <tr> <td>Paiements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . . . .</td> <td>Exercices clos . . . . . fr. 812,340 55</td> <td rowspan="2">} 65,013,602 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1856 . . . . . 19,957,898 93</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1857 . . . . . 44,243,663 27</td> <td></td> </tr> </table>	Paiements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	Exercices clos . . . . . fr. 812,340 55	} 65,013,602 75		— 1856 . . . . . 19,957,898 93		— 1857 . . . . . 44,243,663 27	
Paiements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	Exercices clos . . . . . fr. 812,340 55	} 65,013,602 75							
	— 1856 . . . . . 19,957,898 93								
	— 1857 . . . . . 44,243,663 27								
193,985 43									
151,060 45	<table border="0"> <tr> <td>Paiements imputés sur . . . . .</td> <td>Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, et Sur les fonds des cautionnements. . . . .</td> <td>297,856 21</td> <td rowspan="2">} 1,090,704 03</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>792,847 82</td> </tr> </table>	Paiements imputés sur . . . . .	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, et Sur les fonds des cautionnements. . . . .	297,856 21	} 1,090,704 03			792,847 82	
Paiements imputés sur . . . . .	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, et Sur les fonds des cautionnements. . . . .	297,856 21	} 1,090,704 03						
		792,847 82							
555,885 "½									
110,209 "	<table border="0"> <tr> <td>Paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État . . . . .</td> <td>Exercice 1856 . . . . . 1,971,071 20</td> <td rowspan="3">} 37,473,188 69</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1857 Budgets ordinaires . . . . . 55,229,590 05</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— — Fonds spéciaux . . . . . 272,727 44</td> </tr> </table>	Paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	Exercice 1856 . . . . . 1,971,071 20	} 37,473,188 69		— 1857 Budgets ordinaires . . . . . 55,229,590 05		— — Fonds spéciaux . . . . . 272,727 44	
Paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État . . . . .	Exercice 1856 . . . . . 1,971,071 20	} 37,473,188 69							
	— 1857 Budgets ordinaires . . . . . 55,229,590 05								
	— — Fonds spéciaux . . . . . 272,727 44								
56,792 48	Paiements sur les fonds spéciaux rattachés aux Budgets des recettes et dépenses pour ordre . . . . . 150,000 "								
110,756 14	— imputés sur les fonds des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) . . . . . 347,929 63								
512,728 37									
64,815 35	<table border="0"> <tr> <td>Paiements sur bons du trésor . . . . .</td> <td>Capital . . . . . 11,403,500 "</td> <td rowspan="2">} 11,839,640 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Intérêts . . . . . 456,140 "</td> </tr> </table>	Paiements sur bons du trésor . . . . .	Capital . . . . . 11,403,500 "	} 11,839,640 "		Intérêts . . . . . 456,140 "			
Paiements sur bons du trésor . . . . .	Capital . . . . . 11,403,500 "	} 11,839,640 "							
	Intérêts . . . . . 456,140 "								
152,122 85	<table border="0"> <tr> <td>Paiements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique. . . . .</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1856. . . . . 377,333 84</td> <td rowspan="2">} 10,511,245 41</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Paiements de l'année 1857. . . . . 10,133,889 57</td> </tr> </table>	Paiements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique. . . . .	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1856. . . . . 377,333 84	} 10,511,245 41		Paiements de l'année 1857. . . . . 10,133,889 57			
Paiements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique. . . . .	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1856. . . . . 377,333 84	} 10,511,245 41							
	Paiements de l'année 1857. . . . . 10,133,889 57								
419,022 85½	Paiements sur fonds provinciaux . . . . . 4,712,421 48								
258,102 67	— sur fonds locaux . . . . . 515,156 37								
191,491 93	<table border="0"> <tr> <td>Paiements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins. . . . .</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1856 . . . . . 229,716 03</td> <td rowspan="2">} 1,195,843 38</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Paiements de l'année 1857. . . . . 966,127 35</td> </tr> </table>	Paiements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins. . . . .	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1856 . . . . . 229,716 03	} 1,195,843 38		Paiements de l'année 1857. . . . . 966,127 35			
Paiements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins. . . . .	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1856 . . . . . 229,716 03	} 1,195,843 38							
	Paiements de l'année 1857. . . . . 966,127 35								
543,105 89	Paiements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . . 111,246 82								
99,011 42									
206,923 99									
162,028 65½									
112,824 12½									
174,562 40									
107,940 62									
85,990 12									
235,540 27½									
96,675 38									
67,255 13									
6,750,151 33	<table border="0"> <tr> <td></td> <td>SOMME EGALE . . . . . fr. 132,978,976 26</td> <td></td> </tr> </table>		SOMME EGALE . . . . . fr. 132,978,976 26						
	SOMME EGALE . . . . . fr. 132,978,976 26								

*ÉTAT MODIFICATIF* des valeurs en portefeuille chez les  
et à la fin de l'année 1857, pourVALLURS EN PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1857

6,077,164 16

## A ALGERIAIEN

Du débit de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire  
de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de  
l'État .

fr 55,000 -

Fr 6,112,164 16

agents du trésor dans les provinces, au commencement  
en établir la situation réelle.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858 . . . . . fr. 6,750,151 55

A AUGMENTER :

Du débet de la Société royale de Philantropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances sans intérêts aux petits pensionnés de l'État . . . . . fr. 40,000 .

Fr. 6,770,151 55

*ÉTAT* présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de  
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 <sup>er</sup> Janvier 1857.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1857.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État . . . . .</i>	4,508,904 47	10,501,182 69
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État . . . . .</i>	1,425,752 20	2,655,414 58
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement . . . . .</i>	" "	1,120 72
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Deette publique. Exercice 1856. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.) . . . . .	22,621 57	"
— — — 1857. — — — . . . . .	"	25,050 61
— — — 1856. (Minimum d'intérêts aux compagnies de chemins de fer.) . . . . .	"	150,000 "
Ministère de la Justice. Exercice 1856 . . . . .	886,561 17	145,212 14
— — — 1857 . . . . .	"	825,575 67
— des Affaires Étrangères. Exercice 1856. . . . .	471,540 04	84,100 57
— — — 1857. . . . .	"	675,148 15
— de l'Intérieur. Exercice 1856 . . . . .	1,594,247 80	485,865 40
— — — 1857 . . . . .	"	1,018,747 24
— des Travaux publics. Exercice 1856. . . . .	1,668,706 34	243,658 16
— — — 1857. . . . .	"	5,564,552 50
— de la Guerre. Exercice 1856 . . . . .	14,681,887 76	866,226 04
— — — 1857 . . . . .	"	27,522,558 01
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. (Loi du 20 décembre 1851.) . . . . .	"	2,506 80
— — — Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Même loi.) . . . . .	"	80,000 "
— — — Chemin de fer. (Loi du 25 avril 1853.) . . . . .	96,856 62	5,567 94
— — — — (Loi du 21 mai 1854.) . . . . .	54,605 17	29,165 89
— — — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 7 avril 1854.) . . . . .	500 55	75 "
— — — Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856.) . . . . .	"	5,524 10
— — — Chemin de fer et lignes télégraphiques. (Loi du 31 décembre 1856.) . . . . .	"	150,087 71
A REPORTER. . . . . fr.	25,192,152 56	50,410,915 68

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels  
pendant l'année 1857.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

TOTAL. au 31 décembre 1857.	PIÈCES régularisées et admis en compte pendant l'année 1857.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 <sup>er</sup> jan- vier 1858	OBSERVATIONS.
14,810,177 16	9,049,925 44	a) 5,760,255 72	a) A voir pour les développements le tableau ci-annexe.
4,061,146 87	2,890,617 14	b) 1,170,529 75	b) Idem. idem.
1,129 72	1,129 72	"	
22,621 57	22,621 57	"	A voir pour ces dépenses, le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations.
25,050 61	"	25,050 61	
150,000 "	150,000 "	"	
1,029,775 51	1,029,775 51	"	
825,575 67	"	825,575 67	
555,458 41	555,458 41	"	
675,148 15	52,745 85	620,404 28	
1,878,115 29	1,505,115 29	375,000 "	
1,018,747 24	429,198 "	589,549 24	
1,912,564 50	1,912,564 50	"	
5,564,552 59	2,912,575 98	2,451,978 41	
15,548,115 80	15,548,115 80	"	
27,522,558 01	8,556,875 14	18,965,464 87	A voir pour les paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit, les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces.
2,506 80	990 "	1,516 80	
80,000 "	"	80,000 "	
102,204 56	52,554 56	49,850 "	
65,771 06	62,525 17	1,445 89	
665 55	665 55	"	
5,524 10	5,524 10	"	
150,087 71	91,514 10	58,775 61	
75,605,048 24	44,429,677 41	31,175,570 85	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1857.
REPORT. . . . . fr.	25,192,152 56	50,410,915 68
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur le Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre. . . . .</i>	"	150,000 "
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique . . . . .	"	25,554,910 50
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique . . . . .	26,154 78	20,698 64
Prime de un demi pour cent allouée sur le capital des titres de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856 (article 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857) . . . . .	"	64,901 "
Intérêts des bons du trésor. . . . .	14,904 68	468,401 52
Administration du trésor public, S/C d'avances . . . . .	"	6,565 08
Déficit des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer . . . . .	207 49	"
	25,255,570 51	74,065,500 22



de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels  
pendant l'année 1857

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857

TOTAL au 31 décembre 1857	PIECES régularisées et admissibles en compte pendant l'année 1857	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes au 1 <sup>er</sup> jan- vier 1858	OBSERVATIONS
75,605,048 24	44,429,677 41	31,173,570 83	
150,000 »		a) 150,000	a) A voir, pour ces payements, les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces
			b) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit
			Frais de l'emprunt 24 p 0/0, liquidés le 19 mars 1856, n° 24,756 fr 175 10
			— 43 p 0/0, — n° 24,759 506 70
			— de la dette 14 1/2 p 0/0 (conversion 1844), id, n° 24,740 4,770 24
			— de l'emprunt 14 1/2 p 0/0 contracté en 1844, id, n° 24,741 2,574 56
			— 15 p 0/0 (contracté en 1852, id, n° 24,742 2,500 »
			— de la dette 14 1/2 p 0/0 (conversion 1853), id, n° 24,743 8,009 16
25,554,910 50	25,554,910 50		TOTAL EGAL fr 18,535 59
35,853 42	37,297 83	b) 18,555 59	c) Ces payements sont compris dans le montant de l'ordonnance de 85,696 francs, liquidée le 26 juillet 1858, n° 28,384, sur le crédit de pareille somme ouvert par l'article 2 de la loi du 8 du même mois, <i>Moniteur</i> n° 192
			La somme de 64,901 francs a été acquittée ainsi qu'il suit
64,901 »	»	c) 64,901 »	Par le caissier de l'Etat fr 60,461
			Par la maison de Rothschild frères, à Paris 4,420
183,506 »	475,220 68	d) 8,076 32	TOTAL fr 64,901 »
6,565 08	6,565 08	»	d) Ce solde s'explique ainsi qu'il suit
207 40	207 40	»	D'une part, il restait à liquider les intérêts alloués en compte courant pour l'année 1856, sur les fonds des souscriptions aux monuments élevés au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, en fr 12,261 52
			D'autre part, il restait à payer sur les intérêts déjà liquidés, Savoir
99,898,760 73	68,485,885 90	31,414,885 74	Sur bons du trésor échus en 1848 fr 45 »
	e)		— en 1854 40 »
			— en 1856 400 »
			— en 1857 3,700 »
			4,185 »
			Différence pareille au solde constaté ci contre fr 8,076 32
			e) Les pièces de dépenses, régularisées sur les Budgets, admissibles en compte, pendant l'année 1857, s'élèvent, suivant le présent tableau, à la somme totale de fr 68,485,885 99
			Si l'on y ajoute, Savoir
			1° Le montant des ordonnances partielles et collectives requittées par le caissier de l'Etat, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. W) 6,013,602 75
			2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été portées en dépense par des virements de comptes dans la comptabilité générale des Finances
			A Sur le Budget de l'exercice 1856 fr 862,048 76
			B — 1857 6,445,281 24
			6,506,250
			3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1852 et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1857, en fr 34,342 02
			On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, constatées au compte des opérations de l'année 1857, en fr 139,838,060 76

TABLEAU de développement des avances des comptables pour  
sur les Budgets de l'État,

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1857.	JUSTICE. Exercice 1857.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1857. Janvier. . . . .	"	"
	— Février. . . . .	"	"
	— Mars . . . . .	"	"
	— Avril. . . . .	"	"
	— Mai . . . . .	"	"
	— Juin. . . . .	"	"
	— Juillet . . . . .	"	"
	— Août. . . . .	"	"
	— Septembre. . . . .	"	"
	— Octobre . . . . .	"	"
	— Novembre. . . . .	"	"
	— Décembre . . . . .	"	"
		"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	Exercice 1855. . . . .	"	a) 406 "
	— 1856. . . . .	"	b) 17,425 78
	1857. Janvier. . . . .	"	"
	— Février. . . . .	"	"
	— Mars . . . . .	"	"
	— Avril . . . . .	"	9,847 58
	— Mai . . . . .	"	12,551 95
	— Juin. . . . .	51,650 01	675 50
	— Juillet . . . . .	"	9,479 65
	— Août. . . . .	"	10,195 55
	— Septembre. . . . .	"	56,152 58
	— Octobre . . . . .	"	8 "
— Novembre. . . . .	"	7,721 17	
— Décembre . . . . .	"	52,860 88	
		"	146 50
		"	1,601 44
		"	51,802 40
		"	50 "
		"	70 "
		"	706 51
		"	54,987 76
		"	72 "
		"	1,594 07
		"	46,704 57
		"	44 75
		87,844 21	51,681 "
		110,474 22	506,642 58

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,  
à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1858.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.	Observations.
FINANCES. Exercice 1857.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1857.		
"	"	"	
"	"	"	
"	"	"	
425,018 42	.	425,018 42	
855,557 58	165,522 47	998,880 05	
586,381 67	162,610 51	748,992 18	
550,557 95	158,449 84	694,987 77	
524,569 09	155,485 66	678,054 75	
560,488 42	190,762 81	751,251 23	
542,022 20	175,110 "	717,141 20	
585,860 74	162,058 58	745,928 12	
4,612,245 05	1,148,008 67	5,760,255 72	

"	"	406 "
"	"	17,425 78
"	"	"
"	24,259 60	24,259 60
"	9,761 46	9,761 46
"	14,406 47	21,255 85
69,452 61	11,558 12	95,858 16
74,910 45	15,885 15	151,905 22
69,925 27	11,949 16	128,208 56
c) 74,115 45	11,454 64	146,287 62
66,015 52	21,646 27	121,165 65
75,250 07	11,564 56	122,154 97
71,402 55	19,795 50	157,947 42
79,206 57	17,095 68	215,825 46
578,258 45	166,154 70	1,170,529 75

a) Liquidation du 29 juillet 1858 (dépêche du même jour, n° 96588.)

b) Liquidations du 25 août 1858 (dépêches du même jour, nos 120478 à 120480, 120570 et 120571).

c) Cette somme a été liquidée le 31 décembre 1857, sous le n° 12845. Mais elle n'a été inscrite, dans les registres de la trésorerie, qu'en 1858, à cause que l'ordonnance y relative n'est parvenue au Département des Finances que le 6 janvier 1858. Elle est donc considérée, pour le compte de trésorerie, comme étant à régulariser au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

Présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1857, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.		Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.		Opérations de		
		ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.		
<b>SERVICE DES BUDGETS.</b>						
Budget de l'exercice	1856.	"	40,914,157 67	4,970,649 99		
—	1857.	"	2,284,992 08	159,800,866 58		
—	1858.	"	4,053,008 15	"		
Budget clos de l'exercice 1852; S/C d'ordonnances en circulation		"	53,542 58	"		
—	1853; — —	"	52,963 85	"		
—	1854; — —	"	213,676 45	"		
—	1855; — —	"	250,456 08	"		
—	1856; — —	"	"	"		
			47,766,776 62			
<b>SERVICE DE TRÉSORERIE.</b>						
CRÉANCES PASSIVES.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	"	11,509,000 "	13,425,500 "	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	"	504,550 92	10,509,530 10½
			Coupons d'intérêts, etc.	"	748,637 22	12,543,033 59½
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	"	120,344 78	12,050,059 28	
	Correspondants du trésor.	Divers services publics	"	13,264,002 14	8,568,248 85½	
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	179,951 73	525,445 05	
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	"	5,870,644 55½	11,228,653 60	
	Correspondants des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	"	10,778,990 92	17,429,065 28	
CRÉANCES ACTIVES			18,522,866 37	"	10,162,098 27	
MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES			"	59,163 90	165,216,820 71½	
			18,522,866 57	88,842,042 80½	408,029,751 12	
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE		fr.	70,519,176 45½	"		
			88,842,048 80½	88,842,042 80½		

## TION DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DE TRÉSORERIE  
POUR L'ANNÉE 1857.

de l'année 1857, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1858.

Année 1857.	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1858.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF.	
54,612,104 05	a) 8,727,386 59	*	<p>a) Le Budget de l'exercice présente, d'après le compte définitif, un déficit de fr. 10,265,405 68 c<sup>t</sup>. La différence en plus de fr. 1,558,030 26 c<sup>t</sup>, qu'offre ce résultat avec celui qui est indiqué ci-contre, forme le montant des ordonnances en circulation, et restant à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1857). Les paiements faits sur ces ordonnances, pendant les deux derniers mois de ladite année 1857, s'élèvent à la somme de fr. 529,478 57 c<sup>t</sup>, renseignée au présent tableau.</p>
84,578,070 60	"	57,707,787 97	
"	"	4,035,008 15	
55,542 58	"	"	
25,775 82	"	29,188 01	
126,135 21	"	87,545 24	
152,866 04	"	97,570 04	
529,478 57	529,478 57	"	
	9,256,864 96	61,957,097 59	
		52,700,252 45	
11,405,500 "	"	15,551,000 "	
10,512,860 11	"	561,000 91 $\frac{1}{2}$	
12,456,022 85 $\frac{1}{2}$	"	655,649 76	
12,110,598 08	"	59,985 98	
7,861,193 58	"	13,971,057 61 $\frac{1}{2}$	
219,946 71	"	285,450 09	
10,647,582 52	"	4,451,715 85 $\frac{1}{2}$	
17,362,036 40	"	10,846,017 80	
18,556,543 86 $\frac{1}{2}$	26,717,511 96 $\frac{1}{2}$	"	
165,195,579 27 $\frac{1}{2}$	"	60,405 54	
405,945,725 75 $\frac{1}{2}$	26,717,511 96 $\frac{1}{2}$	99,122,515 76 $\frac{1}{2}$	
2,086,027 56 $\frac{1}{2}$	72,405,203 80	"	
		99,122,515 76 $\frac{1}{2}$	
		99,122,515 76 $\frac{1}{2}$	

434

435,-

**COMPTE**  
**DE LA DETTE PUBLIQUE**  
**POUR L'EXERCICE 1857.**

---

## NOTE

## SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1857.

Le compte de la Dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

## DETTE ORDINAIRE.

*Rentes créées sans expression de capital.*

*Dette à 2½ p. 0/0.*

*Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. 0/0, 1<sup>re</sup> série.*

*Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2<sup>e</sup> série.*

*Dette de 7,624,600 francs, créée en vertu des lois du 1<sup>er</sup> mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. 0/0.*

*Un capital de fr. 23,862,027 29 c., faisant partie de la dette de 157,613,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3<sup>e</sup> série.*

*Dette flottante.*

*Pensions de toute nature.*

*Rentes viagères.*

## DETTE EXTRAORDINAIRE,

*Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.*

*Emprunt de 50,000,000 de francs de capital, rente 4 p. 0/0.*

— 50,850,800 — 3 »

*Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c., et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1<sup>re</sup> série.*

*Emprunt de 26,000,000 de francs, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 336). — Rente 3 p. 0/0.*

*Un capital de fr. 133,753,271 71 c., faisant partie de la dette de 157,613,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3<sup>e</sup> série.*



Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

*Pour la dette à 2 1/2 p. 0/0* : la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1856 et 1857. (Voir le tableau n° 1.)

*Pour la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, résultant de conversion* : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1856 et 1857. (Tableaux n°s 2, 3 et 4.)

*Pour l'emprunt de 84,656,000 francs* : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1856 et 1857. (Tableaux n°s 5, 6 et 7.)

*Pour les pensions* : leurs différentes natures, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1857, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1857, ainsi que la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableaux n°s 8 et 9.)

*Pour les rentes viagères* : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1857, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1857, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1858. (Tableau n° 10.)

*Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1856 et 1857. (Tableaux n°s 11, 12 et 13.)

*Pour l'emprunt de 50,850,800 francs, et la dette de 7,624,000 francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1856 et 1857. (Tableaux n°s 14, 15 et 16.)

*Pour l'emprunt de 26,000,000 de francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1856 et 1857. (Tableaux n°s 17, 18 et 19.)

*Pour la dette de 157,615,500 francs* : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1856 et 1857. (Tableaux n°s 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la Dette publique se résument, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, ainsi qu'il suit :

## PREMIÈRE PARTIE.

## GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1<sup>er</sup> de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

## GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2½ POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 65 du traité. — Ancien livre auxiliaire . . . . .	fr.	24,475,767	20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c <sup>t</sup> , divisé comme il suit :			
A et B. Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges. . . . .		7,266,666	66
C. { Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 19 juillet 1845). . . . .		941,798	»
C. { Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention). . . . .		967,194	80
C. { Au profit du fonds (dit <i>leges</i> ) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention) . . . . .		211,005	08
		<hr/>	
A REPORTER. . . . .	fr.	33,862,431	74

	REPORT. . . . .	33,862,451 74
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .		14,814,800 »
§ 5 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		2,116,400 »
§ 6 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement . . . . .		169,512,000 »
§ 7 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 <sup>er</sup> juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article. . . . .	fr.	169,512,000 »
	TOTAL. . . . .	fr. 589,417,651 74
Dont il a racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de. . . . .		169,512,000 »
	RESTE. . . . .	fr. 220,105,651 74

Ce capital de fr. 220,105,651 74 c<sup>t</sup> formait le solde, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de 2040 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2½ p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c<sup>t</sup> l'an, payable par moitié le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1, présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2½ p. 0/0, par les Budgets des exercices 1856 et 1857.

#### DETTE A 4 ½ POUR CENT,

*résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).*

La dette à 4½ p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, s'élève à 95,442,852 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 <sup>o</sup> Fr. 84,541,652 »	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs. . . . .	} dont la conversion en rentes à 4½ p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 <sup>o</sup> » 1,580,200 »	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c <sup>s</sup> , à 5 p. 0/0. . . . .	
IDEM. 3 <sup>o</sup> » 9,721,000 »	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 5 de ladite loi.	

Fr. 95,442,852 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs. . . . .	fr.	43,500,000	»
47,598 — — — de 1,000 — . . . . .		47,598,000	»
5,000 — — — de 500 — . . . . .		1,500,000	»
<hr/>			
Ensemble 72,548 obligations représentant un capital de . . . . .	fr.	92,598,000	»
Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de . . . . . 2,844,832 »			
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1 <sup>re</sup> série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 ( <i>Bull. offic. n° 45</i> ),			
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL. . . . .		fr.	95,442,832 »
		<hr/>	

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1<sup>re</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1857, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 577,965 70 c<sup>t</sup> de rente, représentant un capital nominal de fr. 12,845,682 22 c<sup>t</sup>.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit . . . . .	fr.	4,294,927 44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit . . . . .		954,428 32
<hr/>		
ENSEMBLE. . . . .	fr.	5,249,355 76
		<hr/>

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1<sup>er</sup> mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'article 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1857, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux n° 2 et 3*) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1855 . . . . . fr.	44,017,049 09	15,751,912 90	57,748,961 99
Année au 1 <sup>er</sup> novembre 1856. . . . .	3,618,050 70	1,651,525 06	5,249,555 76
— — 1857. . . . .	3,543,105 70	1,706,250 06	5,249,555 76
	Fr. 51,178,185 49	17,069,488 02	68,247,673 51

Le fonds d'amortissement, pour ces treize années, consiste en une somme de fr. 17,069,488 02 c, qui a servi à amortir un capital de fr. 18,009,555 82 c, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 77,433,298 18 c.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1856 et 1857.

#### EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. %, 2<sup>me</sup> série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n° 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal, et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. 0/0, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2½ p. 0/0, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2½ p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,586,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de	2,000	francs de capital.	fr.	32,000,000	»		
2°	51,100	—	de	1,000	—	51,100,000	»		
3°	2,512	—	de	500	—	1,256,000	»		
4°	1,200	—	de	250	—	300,000	»		
Ensemble						70,812 obligations représentant un capital nominal de	fr.	84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4½ p. 0/0 l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. 0/0, 2<sup>me</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1857, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 997,481 25 c<sup>t</sup> de rente, représentant un capital nominal de 22,166,250 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½ p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit . . . . . fr. 3,809,520 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à ½ p. 0/0 du même capital, soit . . . . . 425,280 »

ENSEMBLE. . . . . fr. 4,232,800 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement, qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opérations, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1857, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'article 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'article 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n°s 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1855 . . . . .	42,516,455 10	495,826 67	5,666,940 25	48,677,900
Année au 1 <sup>er</sup> novembre 1856 . . . . .	5,524,902 50	"	707,857 50	4,252,800
— — 1857 . . . . .	5,492,992 50	"	740,507 50	4,252,800
Fr.	40,535,688 10	495,826 67	7,115,285 25	57,142,800

Le fonds d'amortissement, pour ces quatorze années, consiste en une somme totale de fr. 7,609,111 90 c<sup>t</sup>, dont fr. 495,826 67 c<sup>t</sup> ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 7,115,285 25 c<sup>t</sup> ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 7,614,507 92 c<sup>t</sup>, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 77,041,692 08 c<sup>t</sup>.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1856 et 1857.

**DETTE DE 7,624,000 FRANCS,**réunie, le 1<sup>er</sup> janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 30,830,800 francs.

(Rente 5 p. %.)

Voir ci-après la deuxième partie.

**UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C,**faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1832 (Moniteur n° 537), et de celle du 14 juin 1833 (Moniteur n° 166).(Rente 4 $\frac{1}{2}$  p. %, 3<sup>me</sup> série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

**DETTE FLOTTANTE.**

Aux termes de la loi du 16 février 1835 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1856, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital de . . . . . fr. 11,465,500 »

Il en a été émis, pendant l'année 1857, en vertu des lois des 16 février 1835 (*Bull. offic.* n° 157), 30 décembre 1856 (*Moniteur* n° 366) et 31 décembre 1856 (*Moniteur* de 1857, n° 2), jusqu'à concurrence d'un capital de . . . . . fr. 15,425,500 »

ENSEMBLE. . . . . fr. 26,889,000 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de . . . . . fr. 11,465,500 »

Bons du trésor en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1858 . . . . . fr. 15,425,500 »



Conformément à l'article 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres, de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

---

### PENSIONS DE TOUTE NATURE.

---

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 3), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'article 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30), et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques*;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'ordre Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198), et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 137) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

Les tableaux ci-joints, n° 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1857 et au 1<sup>er</sup> janvier 1858, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

## EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS

( Rente 4 pour cent. )

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. <sup>o</sup>/<sub>o</sub>, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 3 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 551). Il a été réalisé au prix de 92 p. <sup>o</sup>/<sub>o</sub> du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1<sup>o</sup> Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1834;

2<sup>o</sup> Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction;

3<sup>o</sup> Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. <sup>o</sup>/<sub>o</sub> l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêts.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. <sup>o</sup>/<sub>o</sub>, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1858, qu'à cette époque, il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 291,480 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,287,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub>	
du capital de l'emprunt, soit . . . . .	fr. 1,200,000 °
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> du même capital	
(au moins), soit . . . . .	300,000 °
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . .	fr. 1,500,000 °

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort, pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1857 à 1857, une somme de 32,250,000 francs, répartie comme il suit : (voir les tableaux n° 11 et 12) :

	INTÉRÊTS		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1857 à 1855 . . . . . fr.	19,989,180	»	9,260,820	»	29,250,000
— 1856 . . . . .	779,080	»	720,920	»	1,500,000
— 1857 . . . . .	748,580	»	751,620	»	1,500,000
	<u>Fr. 21,516,640</u>	»	<u>10,733,360</u>	»	<u>32,250,000</u>

Le fonds d'amortissement pour ces vingt et une années consiste en une somme de 10,733,360 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 11,884,655 90 c<sup>t</sup>, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 18,115,544 10 c<sup>t</sup>.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1856 et 1857.

## EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

( Rente 3 pour cent. )

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c', un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p.  $\frac{0}{10}$ , autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73 $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{0}{10}$  du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 55,778,033 70 c'.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1<sup>o</sup> Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 395, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2<sup>o</sup> A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital	fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000	—	20,550,000	»
17,500 — de 1,000	--	17,500,000	»
1 — de 800	—	800	»

Ensemble 30,976 obligations représentant un capital de . . . . . fr. 50,850,800 »

La dette de 7,624,000 francs à 3 p.  $\frac{0}{10}$  a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> février 1845, en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p.  $\frac{0}{10}$ , et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p.  $\frac{0}{10}$  du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p.  $\frac{0}{10}$  l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c'; soit à Francfort, en monnaies du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent plus être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. 0/0, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> août 1857, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 455,250 francs de rente, représentant un capital de 14,441,000 francs.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. 0/0 se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit . . . . . fr.	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 des mêmes capitaux, soit . . . . .	584,748 »
<b>ENSEMBLE.</b>	<b>fr. 2,338,992 »</b>

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1859 à 1857, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (*voir les tableaux n<sup>os</sup> 14 et 15*) :

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1859 à 1855. . . . fr.	25,701,295 »	13,475,762 55	37,177,057 55
Année au 1 <sup>er</sup> août 1856. . . .	1,164,265 »	1,174,727 »	2,338,992 »
— — 1857. . . .	1,116,305 »	1,222,687 »	2,338,992 »
<b>Fr.</b>	<b>25,981,865 »</b>	<b>15,873,176 55</b>	<b>41,855,041 55</b>

Le fonds d'amortissement pour ces dix-neuf années consiste en une somme de fr. 15,873,176 55 c<sup>t</sup>, qui a servi à amortir un capital de fr. 22,508,294 57 c<sup>t</sup>, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis à fr. 35,966,505 45 c<sup>t</sup>.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

- 1° Dans la commission de 1 p. 0/0 allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;
- 2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c<sup>e</sup> par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;
- 3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au payement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;
- 4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1856 et 1857.

---

**UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,**

*faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4½ p. 0/0, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).*

Voir la première partie du présent compte.

---

**EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.**

(Rente 5 p. 0/0, 4<sup>me</sup> série.)

L'article 11 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 536) a autorisé le Gouvernement à emprunter un capital effectif de 26,000,000 de francs pour couvrir la dépense à résulter des travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de ladite loi.

En vertu de cette loi, le Gouvernement a négocié, au prix de 100½ p. 0/0, un capital nominal de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1851, savoir : 1° 12,000,000 de francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, et 5,000,000 de francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, suivant contrat du 20 janvier 1852, approuvé par arrêté royal du 22 du même mois (*Moniteur* n° 25), et 2° 9,000,000 de francs, au moyen d'une souscription publique ouverte le 29 janvier 1852.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

4,000 obligations au porteur de 2,000 francs de capital chacune, soit fr.	8,000,000	»
18,000 — — — 1,000 — — —	18,000,000	»
<b>22,000 obligations au porteur, représentant un capital nominal de . . . fr.</b>	<b>26,000,000</b>	<b>»</b>

Ces obligations sont munies de coupons d'intérêts semestriels, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans

les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, banquiers.

Les obligations au porteur sont susceptibles de conversion en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette publique; mais une fois converties, elles sont annulées, et les inscriptions qui en sont dérivées ne peuvent être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions de rentes nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. 0/0, 4<sup>me</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1857, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 219,412 50 c<sup>t</sup> de rente, représentant un capital nominal de 4,585,250 francs, dérivant de l'emprunt dont il s'agit.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit . . . . .	fr.	1,500,000	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit . . . . .		260,000	»
		<hr/>	
	ENSEMBLE. . . . .	fr.	1,560,000
			<hr/> <hr/>

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année par l'amortissement, la somme applicable au paiement des intérêts est invariable, parce que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Le fonds d'amortissement qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1852 est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations et inscriptions. Ces rachats se font à la bourse, par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement doit être suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à un taux équivalent ou inférieur au pair net : le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi, pendant deux semestres, peuvent recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement, à Bruxelles, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des Comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1852 à 1857, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux n<sup>os</sup> 17 et 18) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1852 à 1855. . . . . fr.	5,150,200 »	979,800 »	6,110,000 »
— 1856 . . . . .	1,249,750 »	510,250 »	1,560,000 »
— 1857 . . . . .	1,028,275 52	556,369 58	1,564,645 10
	<u>fr. 7,408,225 52</u>	<u>1,626,419 58</u>	<u>9,034,645 10</u>

Le fonds d'amortissement pour ces six années consiste en une somme de fr. 1,626,419 58 c., qui a servi à amortir un capital nominal de 1,618,000 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à 24,382,000 francs.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des courtages relatifs à l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1858, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1856 et 1857.

En exécution de la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152) et de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 83), il a été remboursé sur le capital de 24,382,000 francs, mentionné ci-dessus, une somme de 7,202,800 francs, et le capital restant, montant à 17,179,200 francs, a été converti, au pair, en titres à 4 1/2 p. 0/0, avec jouissance des intérêts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1857.

Ladite somme remboursée de 7,202,800 francs sera couverte au moyen d'une négociation d'obligations à 4 1/2 p. 0/0, conformément à l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856.

#### DETTE DE 157,615,500 FRANCS.

resultant de la conversion décrétée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (*Moniteur* n° 557), des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853. (*Moniteur* n° 166).

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 5<sup>me</sup> série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	8,862,005 20	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 ( <i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre, jusqu'au 1 <sup>er</sup> septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,940 francs des emprunts de 1848 à 5 p. 0/0.
DETTE ORDINAIRE . . . . . fr.	35,862,027 20	15,000,000 » Capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1855, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
	79,107,128	» Capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . . . .	155,755,272 71	26,569,408 » Capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. 0/0, de 1842.
		28,076,756 71 Capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848.
	<u>Fr. 157,615,500</u>	



La dette extraordinaire précitée de fr. 155,755,272 71 c<sup>s</sup> de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,500 francs à 4 1/2 p. % dont il s'agit, 150,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.

Les 26,964,600 francs restant ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1855. Ils se composaient de :

- Fr. 11,264,456 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.
- 700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de ladite loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.
- 24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 14 juin 1855, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
- 15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 5 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

---

Fr. 26,964,600 »

---

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> mai 1854, savoir : 1<sup>o</sup> 8,260,200 francs à la Banque nationale pour elle et ses participants; 2<sup>o</sup> 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3<sup>o</sup> 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. %, était représenté originairement par :

	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs . . . . .	fr. 31,000,000 »
1 <sup>o</sup>	100,000 — — de 1,000 — . . . . .	100,000,000 »
	10,000 — — de 500 — . . . . .	5,000,000 »
	20,000 — — de 200 — . . . . .	4,000,000 »
	14,870 — — de 100 — . . . . .	1,487,000 »

---

160,370 obligations au porteur, montant ensemble à . . . . . fr. 141,487,000 »

et 2<sup>o</sup> les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 5<sup>me</sup> série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c<sup>s</sup> de rente

4 1/2 p. %, au capital de . . . . . 16,128,300 »

---

TOTAL DE LA DETTE. . . . . fr. 157,615,500 »

---

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1855. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'Etat dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1852, *Moniteur* n° 357.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent payeur de la dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4½ p. %, 3<sup>me</sup> série, faite à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1857, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ce grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,416,532 50 c<sup>e</sup> de rente, représentant un capital nominal de 51,478,500 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle de un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1<sup>er</sup> mai 1855. (Art. 6 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4½ p. % du capital de la dette, soit . . . . . fr.	7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à ½ p. %, soit. . . . .	788,076 50
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . . fr.	7,880,765 »
	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination. (Article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852.)

Aux termes de l'article 3 de ladite loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* de cette dette à 4½ p. % est *suspendu* pendant huit années, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1855.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des Comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4 1/2 p. 0/0 ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1857 (voir les tableaux nos 20 et 21) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1855 . . . . . fr.	17,634,476 25	2,067,436 25	19,701,912 50
Année 1856 . . . . .	6,983,248 50	897,516 50	7,880,765 »
— 1857 . . . . .	6,941,871 »	938,894 »	7,880,765 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	31,559,595 75	3,903,846 75	35,463,442 50
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement pour ces cinq années consiste en une somme de fr. 3,903,846 75 c, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 4,067,240 65 c, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 153,548,059 35 c.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris ;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement ;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22, ci-joint, présente la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1858 de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les budgets des exercices 1856 et 1857.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1858 il présentait le résultat suivant :

### PREMIÈRE PARTIE.

#### DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital . . . . .</i>	"	1,146,560 "	"	"
<i>Dette à 2 1/2 p. % . . . . .</i>	220,105,651 74	5,502,640 78	"	220,105,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 1/2 p. %) . . . . .</i>	84,541,652 "	5,795,575 44	15,914,798 86	68,426,855 14
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 1/2 p. %) . . . . .</i>	84,656,000 "	5,809,520 "	7,614,507 92	77,041,692 08
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 5 p. %) . . . . .</i>	7,624,000 "	228,720 "	1,502,548 88	6,121,451 12
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1853 (rente 4 1/2 p. %) . . . . .</i>	25,862,027 20	1,075,791 22	615,756 26	25,246,271 05
<i>Dette flottante . . . . .</i>	15,425,500 "	617,020 "	"	15,425,500 "
<i>Pensions de toute nature . . . . .</i>	"	6,050,251 "	"	"
<i>Rentes viagères . . . . .</i>	"	2,404 55	"	"
<b>Fr.</b>	<b>456,014,791 05</b>	<b>22,255,280 90</b>	<b>25,647,411 02</b>	<b>410,567,579 11</b>

### DEUXIÈME PARTIE.

#### DETTE EXTRAORDINAIRE,

*créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.*

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de 50,000,000 de francs (rente 4 p. %) . . . . .</i>	50,000,000 "	1,200,000 "	11,884,655 90	18,115,544 10
<i>— 50,850,800 francs (rente 5 p. %) . . . . .</i>	50,850,800 "	1,525,524 "	21,005,745 69	29,845,054 51
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante . . . . .</i>	11,101,200 "	490,554 "	2,094,754 96	9,006,465 04
<i>Emprunt de 26,000,000 de francs (rente 5 p. %) . . . . .</i>	26,000,000 "	1,300,000 "	1,618,000 "	24,382,000 "
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1853 (rente 4 1/2 p. %) . . . . .</i>	155,755,272 71	6,018,897 28	5,451,484 50	150,501,788 52
<b>Fr.</b>	<b>251,705,272 71</b>	<b>10,545,975 28</b>	<b>40,054,620 94</b>	<b>211,650,651 77</b>

**RÉCAPITULATION.**

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie</i> . . . . .	450,014,791 05	22,255,280 99	25,647,411 92	410,507,579 11
<i>Deuxième partie</i> . . . . .	251,705,272 71	10,543,975 28	40,054,620 94	211,650,651 77
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1858 . . . . .	fr. 087,720,065 74	52,779,256 27	65,702,032 86	622,018,050 88
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1857, la rente à payer était de . . . . .	fr.	52,295,151 27		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1857. . . . .		484,105 *		

Cette différence provient des augmentations suivantes

- 1<sup>o</sup> De 158,480 francs sur les intérêts de la dette flottante;
- 2<sup>o</sup> De 525,625 francs sur les pensions de toute nature.

SOMME EGALE. 484,105 francs.

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1856.	
	Loi du 28 mai 1855, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. FR. 5,502,640 78.	Frais. FR. 1,500 »
Intérêts . . . . .	5,502,640 78	»
Frais divers . . . . .	• »	1,048 25
TOTAUX . . . . .	5,502,640 78	1,048 25
SOMMES DISPONIBLES. . . . .	»	451 75

74 C<sup>e</sup> DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1856 ET 1857.

EXERCICE 1857.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1857.		
Loi du 23 mai 1856, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 1,500 »	
2,751,520 39	255 76	
2,751,520 39	255 76	
2,751,520 39	1,244 24	

TABLEAU N° 2.

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*Créée avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1844, et résultant*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	60,217,500 »	67,080,500 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	11,591,682 22	12,002,682 22
	80,809,182 22	79,092,182 22
Capital amorti. . . . .	14,633,640 78	15,450,640 78
TOTAUX. . . . .	95,442,832 »	95,442,832 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	1,557,595 75	1,529,763 75
— — des inscriptions nominatives. . . . .	260,812 85	270,060 55
	1,818,206 60	1,799,824 10
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	329,257 12	347,650 62
TOTAUX. . . . .	2,147,463 72	2,147,463 72



FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

*de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.*

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
66,786,500 °	65,465,500 °	
12,575,682 22	12,845,682 22	
70,162,182 22	78,509,182 22	
16,280,640 78	17,153,649 78	
95,442,852 »	95,442,852 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1,502,696 25	1,472,975 75	
278,452 85	288,982 85	
1,781,149 10	1,761,956 60	
566,514 62	585,507 12	
2,147,465 72	2,147,465 72	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.				
	ANNÉES 1845 A 1855.				
	Dotation de l'amortissement . . . . .				
	Intérêt du capital amorti . . . . .				
	ANNÉE 1856.				
1 <sup>er</sup> mai 1856 . . . . .	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 14,653,649 78 c<sup>t</sup> . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 14,653,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 14,653,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .				
1 <sup>er</sup> novembre 1856 . . . . .	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 15,450,649 78 c<sup>t</sup> . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 15,450,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 15,450,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .				
	ANNÉE 1857.				
1 <sup>er</sup> mai 1857 . . . . .	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 16,280,649 78 c<sup>t</sup> . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 16,280,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 16,280,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .				
1 <sup>er</sup> novembre 1857 . . . . .	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 17,155,649 78 c<sup>t</sup> . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 17,155,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 17,155,649 78 c <sup>t</sup> . . . . .				

## FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
10,504,760 15 } 5,227,152 75 }	13,731,912 90	14,633,234 86	93 84
477,214 16 } 329,257 12 } 477,214 16 } 347,639 62 }	1,631,325 06	1,647,316 12	99 03
477,214 16 } 366,314 62 } 477,214 16 } 385,507 12 }	1,706,250 06	1,728,982 84	98 69
17,069,488 02	18,009,533 82	94 78	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1855 au 31 octobre 1856.	
	Loi du 28 mai 1855, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,555 76.	Frais. Fr. 15,000 »
Intérêts . . . . .	5,618,050 70	»
Amortissement . . . . .	1,651,525 06	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris . . . . .	»	5,544 05
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	1,615 67
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	5,742 75
TOTAUX. . . . .	5,249,555 76	10,700 45
SOMMES DISPONIBLES. . . . .	»	4,299 55

## FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1856 ET 1857.

EXERCICE 1857.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1856 au 31 octobre 1857		
Loi du 23 mai 1856, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 5,240,355 70.	FR. 15,000 »	
3,545,105 70	»	
1,706,250 00	»	
»	»	
»	856 15	
»	414 20	
5,240,355 70	1,250 55	
»	13,749 65	

TABLEAU N° 5.

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

*Créé avec jouissance*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	58,690,250 »	57,697,500 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	19,819,750 »	20,457,500 »
	78,510,000 »	78,155,000 »
Capital amorti . . . . .	6,146,000 »	6,501,000 »
TOTAUX. . . . .	84,656,000 »	84,656,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	1,520,550 62 <sup>s</sup>	1,298,105 75
— — des inscriptions nominatives. . . . .	445,944 57 <sup>e</sup>	460,295 75
	1,766,475 »	1,758,487 50
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	158,285 »	146,272 50
TOTAUX. . . . .	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1837.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
56,515,500 »	55,254,750 »	
21,476,500 »	22,166,250 »	
77,792,000 »	77,421,000 »	
6,864,000 »	7,255,000 »	
84,076,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1837.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1,267,098 75	1,243,251 87 <sup>5</sup>	
483,221 25	498,740 62 <sup>5</sup>	
1,750,320 »	1,741,972 50	
154,440 »	162,787 50	
1,904,760 »	1,904,760 »	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1855.
	Dotation de l'amortissement . . . . . 4,867,720 »
	Intérêt du capital amorti . . . . . 1,295,046 90
	6,160,766 90
	ANNÉE 1856.
1 <sup>er</sup> mai 1856 . . . . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,146,000 francs. . . . . 458,285 »
	707,837 50
	ANNÉE 1856.
1 <sup>er</sup> novembre 1856. . . . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,504,000 francs . . . . . 446,272 50
	707,837 50
	ANNÉE 1857.
1 <sup>er</sup> mai 1857 . . . . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 6,864,000 francs. . . . . 454,440 »
	740,507 50
	ANNÉE 1857.
1 <sup>er</sup> novembre 1857. . . . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . . 211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,255,000 francs. . . . . 462,787 50
	740,507 50



FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

## D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
495,826 67	5,666,940 25	6,145,771 91	92 21	
»	707,837 50	718,219 02	98 53	
»	740,507 50	730,316 99	98 69	
495,826 67	7,115,285 25	7,614,307 92	95 45	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1855 au 31 octobre 1856.	
	Loi du 28 mai 1855, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 4,252,800 »	Fr. 15,000 »
Intérêts . . . . .	5,524,062 50	»
Amortissement . . . . .	707,857 50	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris. . . . .	»	2,946 45
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	701 55
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	4,005 50
TOTAUX. . . . .	4,252,800 »	7,741 50
SOMMES DISPONIBLES. . . . .	»	5,258 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1856 ET 1857.

EXERCICE 1857.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1856 au 31 octobre 1857.		
Loi du 23 mai 1856, chap 1 <sup>er</sup> , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais	
Fr. 4,252,800 »	Fr. 15,000 »	
5,402,202 50	»	
740,507 50	»	
»	»	
»	562 51	
»	401 »	
4,252,800 »	763 51	
»	12,250 49	
1	1	

TABLEAU N° 8.

## EXERCICE 1857. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1<sup>er</sup> janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.			NOMBRE DE PENSIONS.				
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1857.	MOUVEMENT pendant l'année 1857.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1858.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1857.	MOUVEMENT pendant l'année 1857.		
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.	
Ecclesiastiques ci-devant-tiercées . . . . .	28,881	"	5,690	23,191	58	"	15	
Civiles accordées avant 1850 . . . . .	60,070	"	7,492	52,578	148	"	15	
Civiques . . . . .	98,580	200	2,960	95,820	268	1	9	
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . .	445,949	16,822	19,946	440,825	855	26	48	
Militaires . . . . .	2,942,717	527,264	290,510	3,179,671	5,210	436	545	
De l'ordre de Léopold. . . . .	27,400	1,500	600	28,100	274	13	0	
Civiles du Département des Affaires Étrang <sup>es</sup> . {	Marine. . . . .	23,471	870	1,529	22,812	54	5	4
	Affaires Étrang <sup>es</sup> . {	57,588	3,000	"	41,488	0	1	"
— du Département de la Justice. {	Ecclesiastiques. . . . .	115,299	19,805	11,070	124,054	197	50	15
	Civiles . . . . .	112,496	25,255	14,872	122,877	151	19	14
— du Département de l'Intérieur . . . . .	167,559	23,261	18,647	172,175	101	14	15	
— — des Travaux publics. . . . .	152,526	57,756	11,201	159,061	266	81	17	
— — de la Guerre . . . . .	28,421	5,082	4,194	27,509	37	3	5	
— — des Finances . . . . .	1,400,255	164,568	111,675	1,542,946	1,702	172	127	
— de la Cour des comptes . . . . .	8,254	3,555	570	11,259	4	2	1	
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem <sup>ent</sup> . . . . .	7,472	"	424	7,048	32	"	1	
Secours sur le fonds de Waterloo . . . . .	8,690	"	611	8,079	100	"	8	
	5,733,626	827,416	501,791	6,050,251	9,415	801	637	
		Augmentation : Fr. 525,025 "				Augmentation : 104 pensions.		

## — PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1858, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1858.	MOTIFS	MOTIFS	Observations.
	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.	
45	.	15 pensions éteintes par décès.	
155	.	13 —	
260	1 pension accordée par réversion . . . .	9 —	
815.	26 pensions accordées par réversion . . . .	38 —	
		4 —	dont les titulaires se sont remariées.
		6 —	dont les titulaires ont 18 ans accomplis.
5,312	297 — nouvellement accordées . . . .	106 —	éteintes par décès.
		130 —	révisées et augmentées.
281	15 — nouvellement accordées . . . .	1 —	dont le montant a été compris dans une pension civile.
		4 —	éteintes par décès.
33	5 — — — — . . . .	2 —	dont les titulaires ont été nommés officiers.
		4 —	éteintes par décès.
10	1 — — — — . . . .	.	"
212	30 — — — — . . . .	14 —	éteintes par décès.
		1 —	révisée et augmentée.
156	17 — — — — . . . .	12 —	éteintes par décès.
		2 —	révisées et augmentées.
102	11 — nouvellement accordées . . . .	9 —	éteintes par décès.
		3 —	révisées et augmentées.
		1 —	dont le titulaire a 21 ans accomplis.
350	78 — nouvellement accordées . . . .	15 —	éteintes par décès.
		2 —	révisées et augmentées.
		1 —	accordée par réversion.
55	5 — nouvellement accordées . . . .	5 —	éteintes par décès.
1,747	145 — — — — . . . .	90 —	—
		27 —	révisées et augmentées.
5	1 — nouvellement accordée . . . .	1 —	—
		1 —	révisée et augmentée . . . .
31	.	1 —	éteinte par décès.
92	.	8 —	éteintes par décès.
9,579	801 pensions.	657 pensions.	

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS.			
	Pour L'EXERCICE 1857.	MOUVEMENT pendant l'année 1857.		Pour L'EXERCICE 1858.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclesiastiques et devant-tierscées . . . . .	56,000	"	9,000	27,000
Civiles accordées avant 1850 . . . . .	60,000	"	2,000	58,000
Civiques . . . . .	100,000	"	4,000	96,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	450,000	"	15,000	435,000
Militaires . . . . .	5,078,000	137,000	"	5,215,000
De l'ordre de Léopold . . . . .	28,000	"	"	28,000
Civiles du Département des Affaires Étrangères. {	Marine . . . . .	28,000	"	28,000
	Affaires Étrangères. . . . .	40,000	"	40,000
— — de la Justice . . . . . {	Ecclesiastiques . . . . .	120,000	"	120,000
	Civiles . . . . .	125,000	"	125,000
— — de l'Intérieur . . . . .	200,000	"	"	200,000
— — des Travaux publics . . . . .	155,000	32,000	"	165,000
— — de la Guerre . . . . .	34,000	"	"	34,000
— — des Finances . . . . .	1,500,000	"	"	1,500,000
De la Cour des comptes . . . . .	11,000	2,000	"	15,000
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement. . . . .	7,000	"	"	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo . . . . .	9,000	"	"	9,000
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>5,959,000</b>	<b>171,000</b>	<b>50,000</b>	<b>6,100,000</b>

**Augmentation :**  
Fr. 141,000

## — PENSIONS DE TOUTE NATURE.

*accordés pour le paiement des pensions.*

MONTANT DES PENSIONS.				<i>Observations.</i>
PENSIONS existantes AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1857.	MOUVEMENT pendant l'année 1857.		PENSIONS existantes AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
28,881	"	5,690	23,191	
60,070	"	7,492	52,578	
98,580	200	2,060	95,820	
445,949	10,822	19,046	440,825	
2,942,717	527,264	200,510	3,179,671	
27,400	1,300	600	28,100	
25,471	870	1,529	22,812	
57,588	5,900	"	41,488	
115,299	19,805	11,070	124,034	
112,406	25,253	14,872	122,877	
167,559	23,261	18,647	172,175	
152,526	57,756	11,201	150,081	
28,421	5,082	4,194	27,309	
1,490,255	164,568	111,675	1,542,046	
8,254	5,555	570	11,259	
7,472	"	424	7,048	
8,690	"	611	8,070	
5,755,626	827,416	501,791	6,050,251	
<b>Augmentation :</b> Fr. 325,625				

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1857. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1857.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 <sup>re</sup> CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE . . . . .	De 1771 à 1780	4	9	1,588 68
	De 1781 à 1790	4		
	En 1794	1		
2 <sup>e</sup> CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR PLUSIEURS TÊTES . . .	De 1771 à 1780 (a)	1	1	1,015 87
	TOTAL . . . . .		10	2,404 55



## PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1<sup>er</sup> janvier 1858.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1857.				SITUATION AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	»	»	9	1,388 68	a) Cette rente avait été constituée sur six têtes; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	»	»	1	1,015 87	
»	»	»	»	10	2,404 55	

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> JUILLET 1856.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1857.
	Capital des obligations au porteur . . . . .	12,500,000 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	7,500,000 »	7,510,000 »
	19,666,000 »	19,288,000 »
Capital amorti. . . . .	10,554,000 »	10,712,000 »
TOTAUX. . . . .	30,000,000 »	30,000,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> JUILLET 1856.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1857.
	6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	246,120 »
— — des inscriptions nominatives. . . . .	147,200 »	146,200 »
	395,520 »	385,760 »
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	206,680 »	214,240 »
TOTAUX. . . . .	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> juillet 1856.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> JUILLET 1857.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.	
11,500,000 *	11,227,000 *	
7,315,000 *	7,287,000 *	
18,905,000 *	18,514,000 *	
11,005,000 *	11,486,000 *	
50,000,000 *	50,000,000 *	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> JUILLET 1857.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1858.	
251,800 *	224,540 *	
146,500 *	145,740 *	
378,100 *	370,280 *	
221,000 *	229,720 *	
600,000 *	600,000 *	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.				
	ANNÉES 1857 A 1855.				
	Dotation de l'amortissement . . . . .				
	Intérêt du capital amorti . . . . .				
	ANNÉE 1856.				
1 <sup>er</sup> juillet 1856.	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 10,554,000 francs . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 10,554,000 francs . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 10,554,000 francs . . . . .				
1 <sup>er</sup> janvier 1857	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 10,712,000 francs . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 10,712,000 francs . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 10,712,000 francs . . . . .				
	ANNÉE 1857.				
1 <sup>er</sup> juillet 1857.	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 11,095,000 francs . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 11,095,000 francs . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 11,095,000 francs . . . . .				
1 <sup>er</sup> janvier 1858	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 11,486,000 francs . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 11,486,000 francs . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 11,486,000 francs . . . . .				

## DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> juillet 1836.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN point cent.	<i>Observations.</i>
5,850,000 » 5,410,820 »	9,260,820 »	10,535,708 55 89 62	
150,000 » 206,680 »	720,920 »	760,440 69 94 80	
150,000 » 214,240 »			
150,000 » 221,900 »	751,620 »	790,506 66 95 08	
150,000 » 229,720 »			
10,735,360 »	11,884,655 90	90 31	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1856.	
	Loi du 28 mai 1855, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000 »	Frais. Fr. 2,000 »
Intérêts . . . . .	779,080 »	»
Amortissement . . . . .	720,920 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris. . . . .	»	555 20
Courtage relatif à l'amortissement. . . . .	»	715 88
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	35 10
<b>TOTAUX</b> . . . . .	<b>1,500,000 »</b>	<b>1,280 24</b>
<b>SOMMES DISPONIBLES.</b> . . . . .	»	<b>719 76</b>

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,  
du 1<sup>er</sup> juillet 1856.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1856 ET 1857.

EXERCICE 1857.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1857		
Loi du 23 mai 1856, chap. I <sup>er</sup> , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,500,000 »	Fr. 1,500 »	
578,100 »	»	
571,900 »	»	
»	»	
»	»	
»	48 26	
750,000 »	48 26	
750,000 »	1,451 74	

TABLEAU N° 14.

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

*Contracté avec jouissance*

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.
	Capital des obligations au porteur . . . . .	24,860,000 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	14,552,555 54	14,500,555 54
	30,102,555 54	38,425,555 54
Capital amorti. . . . .	19,282,400 00	20,040,400 00
TOTAUX. . . . .	58,474,800 »	58,474,800 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.
	6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	572,900 »
— — des inscriptions nominatives. . . . .	214,985 »	218,495 »
	587,885 »	576,580 »
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	280,257 »	500,742 »
TOTAUX. . . . .	877,122 »	877,122 »



FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1837.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.	
25,141,000 »	22,562,000 »	
14,470,355 54	14,441,000 »	
57,617,555 54	56,805,000 »	
20,857,466 66	21,671,800 »	
58,474,800 »	58,474,800 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1837.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.	
547,115 »	555,450 »	
217,145 »	216,615 »	
564,260 »	552,045 »	
512,862 »	325,077 »	
877,192 »	877,192 »	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

*Contracté avec jouissance*

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.				
	ANNÉES 1859 A 1858.				
	Dotation de l'amortissement . . . . .				
	Intérêt du capital amorti . . . . .				
	ANNÉE 1856.				
1 <sup>er</sup> février 1856 . . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 19,282,466 66 c<sup>s</sup> . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 19,282,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 19,282,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .				
1 <sup>er</sup> août 1856 . . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 1/2 p. % de fr. 20,049,466 66 c<sup>s</sup> . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1/2 p. % de fr. 20,049,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1/2 p. % de fr. 20,049,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .				
	ANNÉE 1857.				
1 <sup>er</sup> février 1857 . . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 20,837,466 66 c<sup>s</sup> . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 20,837,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 20,837,466 66 c <sup>s</sup> . . . . .				
1 <sup>er</sup> août 1857 . . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 21,671,800 francs. . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 21,671,800 francs. . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
}	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 21,671,800 francs. . . . .				

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1838,L'AN, REUNIE A CET EMPRUNT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1847.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
9,299,029 33 } 4,176,735 » }	13,475,762 33	19,282,449 56	69 89
292,374 » } 289,237 » } 292,374 » } 300,742 » }	1,174,727 »	1,574,580 03	74 61
292,374 » } 312,862 » } 292,374 » } 325,077 » }	1,222,687 »	1,651,264 98	74 05
15,873,176 33	22,508,294 57	70 52	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 <sup>er</sup> août 1855 au 31 juillet 1856.	
	Loi du 28 mai 1855, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	FR. 2,558,992 »	FR. 52,000 »
Intérêts . . . . .	1,164,265 »	»
Amortissement . . . . .	1,174,727 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris . . . . .	»	11,642 65
Commission et courtage relatifs à l'amortissement . . . . .	»	12,528 68
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	»	1,752 20
TOTAUX . . . . .	2,558,992 »	25,705 55
SOMMES DISPONIBLES . . . . .	»	6,296 47

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> août 1858.L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1856 ET 1857.

EXERCICE 1857.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> août 1856 au 31 juillet 1857.		
Loi du 23 mai 1856, chap. I <sup>er</sup> , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,558,902 »	Fr. 50,000 »	
1,116,505 »	»	
1,222,687 »	»	
»	11,165 05	
»	6,551 55	
»	»	
2,558,902 »	17,514 58	
»	12,485 62	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

*Contracté avec jouissance*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	19,520,000 »	18,020,000 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	5,700,000 »	5,051,000 »
	25,119,000 »	24,871,000 »
Capital amorti. . . . .	881,000 »	1,129,000 »
TOTAUX. . . . .	26,000,000 »	26,000,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1856.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	485,000 »	475,000 »
— — des inscriptions nominatives. . . . .	144,975 »	148,775 »
	627,975 »	621,775 »
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	22,025 »	28,225 »
TOTAUX. . . . .	650,000 »	650,000 »

## DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1854.

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
15,069,000 »	12,791,000 »	
4,280,250 »	4,588,250 »	
17,549,250 »	17,179,250 »	
1,448,000 »	1,618,000 »	
18,797,250 » (*)	18,797,250 »	(*) Le 15 avril 1857, un capital de 7,202,750 francs a été remboursé, à la demande des créanciers, en exécution de la loi du 28 mai 1856 ( <i>Moniteur</i> n° 152) et de l'arrêté royal du 21 mars 1857 ( <i>Moniteur</i> n° 85).

## A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
526,725 »	519,775 »	
107,006 25	109,706 25	
455,751 25	429,481 25	
36,200 »	40,450 »	
469,951 25	469,951 25	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1852 A 1855.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1856.
1 <sup>er</sup> mai 1856 . . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 881,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1856. . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 1,129,000 francs. . . . .
	ANNÉE 1857.
1 <sup>er</sup> mai 1857 . . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 1,448,000 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1857. . . . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 1,618,000 francs, soit 40,450 francs dont fr. 40,169 58 c <sup>s</sup> seulement ont été ordonnancés, les fr. 280 42 c <sup>s</sup> restants étant inférieurs au prix d'une obligation. . . . .



DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1851.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
910,000 » } 69,800 » }	979,800 »	976,966 87	100 29
130,000 » } 22,025 » }	310,250 »	307,704 64	100 83
130,000 » } 28,225 » }	336,369 58	333,328 49	100 91
130,000 » } 36,200 » }	40,169 58		
	1,126,419 58	1,618,000 »	100 52

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1855 au 31 octobre 1856.	
	Loi du 28 mai 1855, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 13 et 14, et loi du 28 mai 1856, art. 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,560,000 °	Frais. Fr. 54,500 °
Intérêts . . . . .	1,249,750 °	°
Amortissement . . . . .	310,250 °	°
Commission de paiement des intérêts, à Paris. . . . .	°	2,500 °
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	°	507 99
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	°	187 50
Frais de confection et d'émission des nouveaux titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ . . . . .	°	50,000 °
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>1,560,000 °</b>	<b>52,994 79</b>
<b>SOUMES DISPONIBLES.</b> . . . . .	°	1,503 21

## DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> novembre 1854.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1856 ET 1857.

EXERCICE 1857.		OBSERVATIONS.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1856 au 31 octobre 1857.		
Loi du 23 mai 1856, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,560,000 •	Fr. 4,000 •	
1,028,275 52 (1)	»	(1) Le 15 avril 1857, un capital de 7,202,750 francs a été remboursé, à la demande des créanciers, en exécution de la loi du 28 mai 1856 ( <i>Moniteur</i> n° 152) et de l'arrêté royal du 21 mars 1857 ( <i>Moniteur</i> n° 83).
350,569 58	•	
»	•	
»	162 84	
•	•	
•	•	
1,364,645 10	162 84	
195,354 90	3,837 16	

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1886.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	128,916,800 »	126,775,600 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	26,491,500 »	28,184,700 »
	155,408,500 »	154,958,300 »
Capital amorti. . . . .	2,207,000 »	2,657,000 »
TOTAUX. . . . .	157,615,500 »	157,615,500 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1886.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	2,000,628 »	2,852,406 »
— — des inscriptions nominatives. . . . .	506,058 75	654,155 75
	3,406,686 75	3,486,561 75
6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .	40,657 50	59,782 50
TOTAUX. . . . .	3,546,344 25	3,546,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1855.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
125,187,500	122,550,800	
29,510,800	51,478,500	
154,498,500	154,029,500	
5,117,000	5,386,000	
157,615,500	157,615,500	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1857.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
2,810,718 75	2,757,595	
659,495	708,266 25	
3,476,211 75	3,465,659 25	
70,152 50	80,685	
3,546,344 25	3,546,344 25	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.				
	ANNÉES 1855 A 1855.				
	Dotation de l'amortissement . . . . .				
	Intérêt du capital amorti . . . . .				
	ANNÉE 1856.				
1 <sup>er</sup> mai 1856 . . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,207,000 francs . . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,207,000 francs . . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,207,000 francs . . . . .				
1 <sup>er</sup> novembre 1856. . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,657,000 francs. . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,657,000 francs. . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,657,000 francs. . . . .				
	ANNÉE 1857.				
1 <sup>er</sup> mai 1857 . . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,117,000 francs. . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,117,000 francs. . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,117,000 francs. . . . .				
1 <sup>er</sup> novembre 1857. . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,586,000 francs. . . . .</td> </tr> </table>	{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .	{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,586,000 francs. . . . .
{	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .				
{	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 3,586,000 francs. . . . .				

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1<sup>er</sup> mai 1853.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti, AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
1,970,191 25 } 97,245 » }	2,067,436 25	2,206,909 92	95 68
394,038 25 } 49,657 50 } 394,058 25 } 59,782 50 }	897,516 50	909,621 14	98 67
394,038 25 } 70,152 50 } 394,038 25 } 80,685 » }	938,894 »	950,709 59	98 76
3,903,846 75	4,067,240 65	95 98	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1858, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1856.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1855 au 31 octobre 1856.	
	Loi du 28 mai 1855, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	FR. 7,880,765 "	FR. 28,000 "
Intérêts . . . . .	0,985,248 50	"
Amortissement . . . . .	897,516 50	"
Commission de paiement des intérêts, à Paris. . . . .	"	9,505 25
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	"	889 25
Transport d'espèces et frais divers . . . . .	"	1,781 25
TOTAUX . . . . .	7,880,765 "	12,005 75
SOMMES DISPONIBLES. . . . .	"	15,954 25



FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,  
du 1<sup>er</sup> mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1856 ET 1857.

EXERCICE 1857. Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1856 au 31 octobre 1857		OBSERVATIONS.
Loi du 23 mai 1856, chap. I <sup>er</sup> , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement Fr. 7,880,765 »	Frais. Fr. 25,000 »	
6,941,871 »	»	
958,894 »	»	
	460 55	
	»	
7,880,765 »	400 55	
»	24,559 47	